

NEUVIÈME CONGRÈS DE L'ASSOCIATION  
DES CERCLES FRANCOPHONES  
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

et

LVI<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION  
DES CERCLES D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE  
DE BELGIQUE

# CONGRÈS DE LIÈGE

23-26 AOÛT 2012

ACTES  
TOME II / VOLUME 2



VOLUME 2

MÉTHODOLOGIES



PARTIE 1

QUESTIONNEMENTS,  
MATÉRIAUX,  
INSTRUMENTS



À PROPOS DES ORIGINES DES EXPRESSIONS  
« RÉVOLUTION INDUSTRIELLE »  
ET « ARCHÉOLOGIE INDUSTRIELLE »

Philippe TOMSIN<sup>1</sup>

Révolution industrielle

Dans l'historiographie belge de ces quarante dernières années, la paternité de la locution nominale « révolution industrielle » est fréquemment attribuée au journaliste français Natalis Briavoine, sous le prétexte que celui-ci en fait usage, en 1839, dans son ouvrage *De l'Industrie en Belgique*.

Georges van den Abeelen semble être à l'origine de cette attribution. En 1973, dans une publication notoire qu'il consacre à cette discipline alors naissante, ce dynamique pionnier de l'archéologie industrielle affirme que « le mot 'Révolution industrielle' a été employé pour la première fois (...) dans un livre publié à Bruxelles en 1838, par le brillant publiciste N. Briavoine, *De l'Industrie en Belgique, cause et décadence de sa prospérité* »<sup>2</sup>. Près d'un quart de siècle plus tard, dans une réédition de son best-seller, van den Abeelen persiste en soulignant que « c'est en Belgique qu'un publiciste d'origine française, Natalis Briavoine, découvre et définit avec précision l'expression 'Révolution industrielle' entre 1838 et 1840 »<sup>3</sup>. Il n'apporte toujours aucun élément pour étayer cette affirmation.

Quelques années après la première édition de l'ouvrage de van den Abeelen, dans un livre qui fait toujours référence, il est fait allusion à Briavoine en tant que « créateur ignoré du terme de 'révolution industrielle' »<sup>4</sup>. Pour l'auteur d'un écrit de peu postérieur, c'est dans *De l'Industrie en Belgique* « que le terme 'révolution industrielle' est utilisé pour la première fois dans la littérature »<sup>5</sup>.

1. Maître de conférences à l'Université de Liège.

2. Georges van den Abeelen, *L'Archéologie industrielle*, Bruxelles, 1973, p. 35, note 28.

3. Georges van den Abeelen, *L'Archéologie industrielle. De l'Aventure à la Science*, Bruxelles, 1997, p. 126.

4. P. Lebrun, M. Bruwier, J. Dhondt, G. Hansotte, *Essai sur la Révolution industrielle en Belgique 1770-1847*, coll. *Histoire Quantitative et Développement de la Belgique*, vol. 2, n° 1, Bruxelles, 1979, p. 19.

5. Pierre Lebrun, « La révolution industrielle », dans collectif, *L'industrie en Belgique. Deux siècles d'évolution, 1780-1980*, s.l.n.d. [Bruxelles, 1981], p. 47.

En 1985, cette attribution est quelque peu retouchée par un auteur américain, selon qui, « the first use of the term ‘Industrial Revolution’ was made by the French economist Jerome Adolphe Blanqui (...) in his *Histoire de l'économie politique* (1837, p. 389). One year later the term was used, probably independently by the Belgian journalist and publicist Natalis de Briavoine (1838, Vol. 1, p. 185ff.) »<sup>6</sup>.

Récemment encore, certes de manière un peu plus nuancée, Briavoine était considéré comme « l'un des premiers, le premier peut-être, à utiliser l'expression de ‘révolution industrielle’ »<sup>7</sup>. Pourtant, lorsqu'en 1839 Briavoine intitule l'un des chapitres de son ouvrage « Révolution industrielle »<sup>8</sup>, il n'utilise pas l'expression pour la première fois. L'année précédente, dans la *Revue de Bruxelles*, et sous ses initiales « N.B. », il publiait un article dans le titre duquel elle figurait déjà<sup>9</sup>.

Du reste, dans le compte-rendu de l'ouvrage de Briavoine que l'*Association nationale pour l'Encouragement et le Développement de la Littérature en Belgique* fait paraître en 1840, l'expression ne suscite non seulement aucune sorte de commentaire, mais elle semble même déjà d'un usage fort commun. Briavoine y suit, écrit-on, « la révolution industrielle qui date de la fin du siècle dernier, en montrant comment et par quels hommes la Belgique s'y est associée »<sup>10</sup>.

Parisiens immigrés à Bruxelles, Natalis Marie Briavoine (1799-1869) et son frère Joseph jouent un rôle important dans les domaines du journalisme et de l'édition au lendemain de la révolution belge<sup>11</sup>. Il rédige *De l'Industrie en Belgique* en réponse à une question de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles (« Indiquer l'époque précise des inventions, importations et perfectionnements qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels en Belgique, depuis les dernières années du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, avec l'indication des personnes qui, les premières, en ont fait usage parmi nous »). Unique réponse à cette question mise au concours en 1836, elle est jugée intéressante par l'Académie, qui estime cependant qu'elle nécessite d'être améliorée. L'année suivante,

6. Joel Mokyr, « The Industrial Revolution and the New Economic History », dans Joel Mokyr (éd.), *The Economics of the Industrial Revolution*, Savage, 1985, p. 45, note 2.

7. J.-Cl. Baudet, *Histoire des Sciences et de l'Industrie en Belgique*, Bruxelles, 2007, p. 97.

8. N. Briavoine, *De l'Industrie en Belgique. Causes de décadence et de prospérité. Sa situation actuelle*, t. 1, Bruxelles, 1839, p. 185.

9. N.B. [N. Briavoine], « Révolution industrielle. Ses causes et ses effets », dans *Revue de Bruxelles*, nov. 1838, p. 60-96.

10. Dans *Revue Belge*, t. 26, Liège, 1840, p. 83.

11. A. Vermeersch, H. Wouters, *Bijdragen tot de geschiedenis van de belgische pers. 1830-1848*, coll. *Centre interuniversitaire d'Histoire contemporaine*, vol. 4, Louvain, Paris, 1958, p. 30-36 ; Pierre Van den Dungen, *Milieus de presse et journalistes en Belgique (1828-1914)*, Bruxelles, 2005, p. 273, 275 et 277.



Briavoine en dépose une nouvelle version, accueillie cette fois sans réserve et qui lui vaut la médaille d'or<sup>12</sup>.

Parmi bien d'autres, cet ouvrage est publié dans le sillage de l'indépendance nationale, à dessein de glorifier la Belgique, d'attiser l'esprit patriotique de ses habitants et de donner au pays l'image d'un État tenant la comparaison avec d'autres nations, l'Angleterre et la France notamment<sup>13</sup>.

De longue date, particulièrement en France et Outre-manche, la genèse de l'expression « révolution industrielle » a fait l'objet de plusieurs recherches. Sans contestation possible, celles-ci établissent que Briavoine est loin d'en être le responsable.

Dès les années 1920, la problématique est étudiée de manière détaillée par l'économiste canadienne Anna Bezanson (1881-1980), professeur à l'Université de Pennsylvanie et présidente de l'*Economic History Association*<sup>14</sup>. En 1922, elle publie à ce sujet l'article fondamental auquel se référeront plus d'un auteur par la suite<sup>15</sup>. Bezanson fait remonter l'utilisation de l'expression au 17 août 1827, date à laquelle le *Moniteur universel* publie un article intitulé « Grande Révolution industrielle » (p. 1.202). Elle souligne toutefois<sup>16</sup> l'emploi de la formule « révolutions dans l'industrie » dans un ouvrage que publie en 1819 le célèbre chimiste Jean-Antoine Chaptal<sup>17</sup>. Au début des années 1970, Claude Fohlen consacre, à son tour, quelques paragraphes aux origines de l'expression<sup>18</sup>. Après avoir évoqué l'article du *Moniteur universel* découvert par Bezanson, il fait allusion au *Cour d'économie industrielle* (1838) de l'économiste français Jérôme-Adolphe Blanqui (1798-1854). Toutefois, Fohlen se trompe lorsqu'il signale qu'il « manquait encore à Blanqui d'avoir accolé l'épithète industrielle au mot révolution »<sup>19</sup>. En effet, Blanqui fait bien usage de l'expression complète, mais dans une

12. *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. 4, 1837, p. 179-180.

13. Jean Stengers, Éliane Gubin, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, t. 2, *Le grand siècle de la nationalité belge. De 1830 à 1918*, Bruxelles, 2002, p. 14-17.

14. Sur Anna Bezanson, Cristel Anne de v. Rouvray, *Economists Writing History: American and French Experience in the mid 20<sup>th</sup> Century*, thèse de doctorat, Faculté d'Économie, London School of Economics and Political Science, 2005, p. 83-85 ; Mary Ann Dzuback, « Gender, professional knowledge, and institutional power : women social scientists and the research university », dans Ann Mari May (éd.), *The 'Woman Question' and Higher Education: Perspectives on Gender and Knowledge Production in America*, Northampton, 2008, p. 55-58.

15. Anna Bezanson, « The Early Use of the Term Industrial Revolution », dans *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 36, n° 2, 1922, p. 343-349.

16. *Ibid.*, p. 344, note 6 et note 8.

17. [Jean-Antoine] Chaptal, *De l'Industrie Française*, t. 2, Paris, 1819, p. 231.

18. Claude Fohlen, *Qu'est-ce que la Révolution industrielle ?*, Paris, 1971, p. 16-20.

19. *Ibid.*, p 18.

autre publication<sup>20</sup>, parue un an avant l'article de Briavoine dans la *Revue de Bruxelles*. L'attention est attirée sur l'existence de celle-ci dans une publication récente<sup>21</sup>. Au début des années 1990 encore, se basant eux-aussi sur l'article de Bezanson, Donald Coleman<sup>22</sup> et Étienne Helin<sup>23</sup> conservent 1827 comme année d'apparition de l'expression, sans omettre de rappeler l'existence de la formule utilisée par Chaptal.

Peu de temps après, cette datation est complètement battue en brèche par l'historien américain David Saul Landes, qui, dans les archives des Affaires étrangères (*Mémoires et documents, Angleterre*, 136, f<sup>o</sup>352), découvre un courrier du 18 Messidor An VII (6 juillet 1799), signé du diplomate français Louis-Guillaume Otto (1754-1817). Ce dernier y mentionne que « la révolution industrielle est commencée en France »<sup>24</sup>. Le point quant à l'origine de cette expression est fait dans les actes d'un colloque publiés voici peu, et sa genèse à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'y fait plus débat<sup>25</sup>.

Dans la littérature, les mentions de l'expression « révolution industrielle » antérieures à celles de Briavoine ne manquent pas. En voici quelques exemples, recueillis au hasard de lectures.

– En 1833, dans un traité d'économie industrielle, Claude Lucien Bergery (1787-1863), membre de l'Académie Royale de Metz, explique comment la physique et la chimie « ont pu opérer cette grande révolution industrielle, et comment elles ne cesseront plus de rendre d'importants services aux arts »<sup>26</sup>.

20. Jérôme-Adolphe Blanqui, *Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les anciens jusqu'à nos jours*, t. 1, Paris, 1837, p. 209.

21. François Vatin, « Modèle et contre-modèle anglais de Jean-Baptiste Say à Eugène Buret : révolution industrielle et question sociale (1815-1840) », dans Sylvie Aprile, Fabrice Bensimon (dir.), *La France et l'Angleterre au XIX<sup>e</sup> siècle. Échanges, représentations, comparaisons*, Paris, 2006, p. 72.

22. Donald Cuthbert Coleman, *Myth, History, and the Industrial Revolution*, Londres, 1992, p. 4.

23. Étienne Helin, « La Révolution industrielle : les mots ont-ils précédé les réalités ? », dans *L'Idée de Révolution*, actes du colloque du Centre d'Histoire des Idées (Université de Picardie), dans *Les Cahiers de Fontenay*, n<sup>o</sup> 63-64, 1991, p. 143 et p. 148, note 7.

24. David S. Landes, *La Favola del Cavallo Morto ovvero la rivoluzione industriale rivisitata*, Rome, 1994, p. 12, note 1 ; repris par cet auteur dans « The Fable of the Dead Horse ; or, The industrial Revolution Revisited », dans Joel Mokyr (éd.), *The British Industrial Revolution : An Economic Perspective*, Oxford, 1999, p. 133.

25. Jones Gareth Stedman, « The Genesis of the 'Industrial Revolution' : Jean-Baptiste Say and the French Debate on Industrie », dans Jean-Philippe Genet, François-Joseph Ruggiu (sous la dir. de), *Les idées passent-elles la Manche ? Savoirs, représentations, pratiques (France-Angleterre, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de Paris, 18-20 septembre 2003, Paris, 2007, p. 211, note 1.

26. C. L. Bergery, *Économie industrielle ou Science de l'Industrie*, t. 1, *Économie de l'ouvrier*, Metz, 1833, p. 80.

– Trois ans auparavant, à propos d’une tentative de mécanisation de l’industrie de la soie dans le Caucase par un certain Castellás, industriel français, Léon de Testé souligne qu’il fallait à celui-ci « sans nul doute employer de grands moyens physiques et moraux pour faire cette révolution industrielle »<sup>27</sup>.

– La même année, l’économiste et homme politique genevois Jean-Jacob Fazy (1794-1878) publie un ouvrage dont le quatorzième chapitre a pour titre : « Nécessité d’une révolution industrielle pour échapper à une nouvelle révolution politique »<sup>28</sup>.

– Dans son discours prononcé le 30 janvier 1826 pour l’ouverture des cours, Jean Blavier (1764-1828), professeur à l’École des Mines de Saint-Étienne, souligne que « L’Angleterre jouit en ce moment avec calme, mais avec énergie, des fruits de la révolution industrielle qui est consommée chez elle depuis des années »<sup>29</sup>.

– En 1820, dans le rapport qu’il rédige pour le Jury central sur les produits de l’industrie française, Louis-Marie Bajot (1775-1854), inspecteur général des bibliothèques du Ministère de la Marine et rédacteur en chef des *Annales maritimes et coloniales* précise que « les améliorations sensibles que chaque année amènent dans nos draperies, et dans l’art du tissage de toutes les étoffes, les économies de la main-d’œuvre, le moindre prix de la matière première et des produits manufacturés, auront une grande influence sur le sort du marin, qui trouvera dans cette révolution industrielle, des vêtements plus sains et moins dispendieux »<sup>30</sup>.

– En 1818, dans un compte-rendu d’ouvrage, il est fait mention de « la grande révolution industrielle de la France, révolution de paix, de raison et de bonheur qui ne peut jamais coûter une larme à l’humanité, et dans laquelle notre nation a pris l’initiative de l’indépendance prochaine du continent »<sup>31</sup>.

27. Léon de Testé, *Du commerce des soies et soieries en France, considéré dans ses rapports avec celui des autres états*, Avignon, 1830, p. 76.

28. J.-J. Fazy, *Principe d’organisation industrielle pour le développement des richesses en France. Explication du malaise des classes productives et des moyens d’y porter remède*, Paris, 1830, p. 271.

29. [Jean] Blavier, « Discours d’ouverture des cours de géométrie et de mécanique appliquées aux Arts », dans *Bulletin d’Industrie agricole et manufacturière*, t. 4, 1826, p. 56.

30. [Louis-Marie] Bajot, *Annales maritimes et coloniales*, t. 2, Paris, 1820, p. 80.

31. P.-F.T., compte-rendu de l’ouvrage « Des élections de 1818 », dans *La Minerve française*, t. 3, Paris, 1818, p. 441.

Ces quelques exemples – et il en existe vraisemblablement d’autres – en témoignent : l’utilisation de l’expression « révolution industrielle » est commune bien avant son emploi par Briavoine dans les années 1838-1839. Il n’est même pas exceptionnel de rencontrer des témoignages encore antérieurs à celui découvert par David S. Landes dans la lettre de Louis-Guillaume Otto de 1799.

Deux ans auparavant, en 1797 dans une étude comparative entre les économies de la France, de l’Angleterre et de l’Autriche, l’homme politique Jacques Antoine Mourgue (1734-1818) écrivait que « la nation française peut, plus qu’aucune autre, opérer cette révolution industrielle qui, en concourant avec les Anglais dans tous les marchés, diminuera la qualité de leurs ventes et les privera d’autant de ressources pour l’allègement du fardeau de leurs impositions »<sup>32</sup>.

En 1795, dans la célèbre revue *L’Esprit des journaux François et Étrangers*<sup>33</sup>, l’auteur anonyme d’un mémoire sur l’horlogerie mentionne qu’il est « un sentiment de gloire bien senti par l’artiste étranger, celui d’appartenir à une nation qui a fait de si grandes choses, d’être un des instrumens de la révolution industrielle, de l’enrichir d’une nouvelle ressource & de lui créer des élèves »<sup>34</sup>.

Enfin, la plus ancienne mention qu’il m’ait été donné de trouver remonte à 1794 ; elle est donc antérieure de cinq ans à celle figurant dans la lettre de Louis-Guillaume Otto. Elle apparaît dans un recueil de correspondance, édité au lendemain de la révolution genevoise, et quatre ans avant l’annexion de Genève au département français du Léman. Dans une des lettres publiées, il se lit : « Mais Genève toute réduite, que la nature & la révolution industrielle, & les soins de la prudence le dictent, Genève doit se maintenir tout au moins dans une position décente vis-à-vis de la République Française »<sup>35</sup>.

Il existe donc de nombreuses mentions de l’expression « révolution industrielle » antérieures à celle formulée par Briavoine en 1839. À défaut d’y avoir accès pour préparer la troisième édition de son ouvrage (1988), van den Abeelen pouvait du moins prendre connaissance de la publication de

32. J. A. Mourgue, *De la France, relativement à l’Angleterre et à la Maison d’Autriche*, Paris, 1797, p. 11.

33. Sur cette revue, voir Daniel Droixhe (éd.), *L’Esprit des Journaux : un périodique européen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, actes du colloque *Diffusion et transfert de la modernité dans l’Esprit des Journaux*, Groupe d’étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, Université de Liège (16-17 février 2009), Bruxelles, 2009.

34. S. n., « Mémoire sur l’horlogerie », dans *L’Esprit des Journaux, François et Étrangers par une société de Gens-de-Lettres*, t. 6, nov.-déc. 1795, p. 198.

35. S. n., *Correspondance de Grenus et Desonnaz, ou État politique et moral de la République de Genève, Où se trouvent quelques détails sur la Neutralité Helvétique, &c.*, t. 2, Genève, 1794, p. 214.

Claude Fohlen, et donc de l'article fondateur d'Anna Bezanson. Dès lors, pourquoi persiste-t-il à considérer Briavoine comme le créateur de l'expression « Révolution industrielle » ?

Natif d'Ixelles, Georges van den Abeelen (1919-1995) est philologue classique de formation. Durant la seconde guerre mondiale, il se lie d'amitié notamment avec l'historien Jo Gérard (1919-2006) et l'économiste et futur gouverneur de la Banque de Belgique, Jean Godeaux (1923-2009). En 1948, il entre comme journaliste au quotidien *La Nation Belge*. Trois ans plus tard, il est engagé à la Fédération des Entreprises de Belgique. En 1953, il y prend la direction du service des publications, poste qu'il occupe jusqu'à sa mise à la retraite, en 1984.

Van den Abeelen est un patriote exalté et un fervent royaliste (il se lie d'amitié avec le Roi Baudouin en 1957), toujours enclin à surligner le rôle fondamental que joue la Belgique dans la première Révolution industrielle. Il a également été membre du jury de la Fondation Belge de la Vocation et du Comité exécutif du Colloque Roi Albert, collaborateur de l'exposition sur la dynastie organisée pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance, et membre du conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin. À son propos, Édouard Boné évoque une véritable « allégeance à la patrie »<sup>36</sup>. C'est donc peu dire de van den Abeelen qu'il fait preuve de patriotisme, si pas d'une certaine forme de chauvinisme. La preuve formelle ne saura sans doute jamais en être apportée, mais il ne saurait être exclu que ses sentiments envers son pays l'aient poussé à attribuer la création de l'expression « révolution industrielle » à Briavoine, et à ne jamais la remettre en question.

## Archéologie industrielle

Dans une œuvre-clé de l'histoire de cette discipline (publiée originellement en 1963, et rééditée deux ans plus tard), Kenneth Hudson évoque l'origine de l'expression « archéologie industrielle ». Selon cet auteur, « Its first appearance in print appears to have occurred in the autumn of 1955, in an article written by Michael Rix for *The Amateur Historian* »<sup>37</sup>.

36. Édouard Boné, « Georges van den Abeelen, l'homme et l'œuvre », dans G. van den Abeelen, *op. cit.* (1997), p. 10-16 et p. 20-24 ; citation, p. 23. V. aussi les notices de Marinette Bruwier, dans *Nouvelle Biographie Nationale*, vol. 7, Bruxelles, 2003, p. 352-354 ; et de *id.*, « L'archéologie industrielle. Les réalisations en Angleterre, les débuts en Belgique », dans *Revue du Nord*, t. 56, 1974, p. 485.

37. Kenneth Hudson, *Industrial Archaeology. An Introduction*, Londres, 1965, p. 11.

Hudson semble être le premier à désigner Rix comme créateur de l'expression, sans toutefois apporter d'autre élément, en guise de preuve, que la citation bibliographique de l'article en question. Une quinzaine d'années plus tard, il maintient ses affirmations, mais n'apporte pas davantage d'arguments<sup>38</sup>. Dès 1965, l'information figure dans une célèbre revue scientifique londonienne<sup>39</sup>. Depuis près d'un demi-siècle, elle est reprise par de nombreux auteurs<sup>40</sup>, la plupart d'origine anglo-saxonne<sup>41</sup>. Promoteur britannique de l'archéologie industrielle, journaliste et muséologue, Arthur Kenneth Hudson (1916-1999) est l'auteur d'une foudroyante multitude d'écrits sur les sujets les plus divers. En 1977, il fonde l'*European Museum of the Year Award*<sup>42</sup>.

L'écrit que Hudson estime être le premier dans lequel figure l'expression « archéologie industrielle » est publié dans une discrète revue britannique d'histoire locale<sup>43</sup>. Maître de conférences en littérature anglaise à l'Université de Birmingham, son auteur, Michael Rix (1913-1981), est membre du *Council for British Archaeology* et l'un des fondateurs de l'*Ironbridge Gorge Museum Trust*<sup>44</sup>.

En réalité, Hudson se trompe. Cinq ans avant Michael Rix, l'expression figure déjà dans le titre d'un article que René Evrard consacre au Fourneau

38. Kenneth Hudson, *World Industrial Archaeology*, Cambridge, 1979, p. 1.

39. Rex Wailes, « Seeking Industrial Monuments », dans *New Scientist*, vol. 25, n° 434, 1965, p. 646.

40. G. van den Abeelen, *op. cit.* (1973), p. 7 ; M. Bruwier, *op. cit.* (1974), p. 480 ; Maurice Dumas, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, 1980, p. 429 ; M. Wehdorn, « Mécanisme de protection et spécificité du patrimoine industriel : le contexte international », dans collectif, *Quelles politiques pour le patrimoine industriel ?*, actes du colloque ICOMOS de Lyon, 1985, coll. *Patrimoine architectural. Rapports et études*, n° 6, Strasbourg, 1987, p. 70 ; Hannah Kloos, *Industriekultur in Großbritannien als touristische Chance : Strategien, Maßnahmen und Effekte in der Region Greater Manchester*, s. l., 2007, p. 8 ; Manuel Cerdá, *Arqueología industrial*, Valence, 2008, p. 24 ; etc.

41. Walter Minchinton, « World industrial archaeology : a survey », dans *World Archaeology*, vol. 15(2), 1983, p. 125 ; Neil Cossons, « Ironbridge Gorge, berceau de l'art industriel », dans *Le Courrier de l'UNESCO*, nov. 1997, p. 46 ; Marilyn Palmer, Peter Neaverson, *Industrial Archaeology : Principles and Practice*, New York, 1998, p. 1 ; R. A. Buchanan, « The origins of industrial archaeology », dans Neil Cossons (éd.), *Perspectives on Industrial Archaeology*, Londres, 2000, p. 20 ; Raphael Samuel, « Resurrectionism », dans David Boswell, Jessica Evans (éd.), *Representing the Nation : a Reader. Histories, Heritage and Museums*, Londres, New York, 2004, p. 175 ; James Symonds, « Experiencing Industry. Beyond Machines and The History of Technology », dans Eleanor Conlin Casella, James Symonds (éd.), *Industrial Archaeology : Future Directions*, New York, 2005, p. 37 ; Patrick E. Martin, « Industrial Archaeology », dans Teresita Majewski, David Gaimster (éd.), *International Handbook of Historical Archaeology*, New York, 2009, p. 286 ; etc.

42. Neil Cossons, notice dans *Oxford Dictionary of National Biography, from the earliest times to the year 2000*, vol. 28, Oxford, 2004, p. 584-585.

43. Michael Rix, « Industrial Archaeology », dans *The Amateur Historian*, vol. 2, 1955, p. 225-229.

44. R. A. Buchanan, *op. cit.*, p. 20.

Saint-Michel<sup>45</sup>. Cette publication est si discrète qu'elle semble avoir échappé à la plupart des historiens de la discipline, à l'exception toutefois de l'un d'eux, qui constate que « the Belgian scholar René Evrard (...) in Liege, was using the term 'archéologie industrielle' by 1950 »<sup>46</sup>.

René Evrard (1907-1963) est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'hydraulique et de la sidérurgie d'Ancien Régime en Ardenne et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>47</sup>. En 1939, au sein de la Compagnie Générale des Conduites d'Eau de Liège (dont il est Secrétaire de direction), il coordonne la rétrospective de l'évolution des procédés d'adduction organisée dans le cadre de l'Exposition internationale des Techniques de l'Eau. Dans les années 1940, il y crée un petit musée de l'hydraulique. Cheville ouvrière de la revue d'entreprise *Les Venues*, Evrard est aussi à l'origine de la redécouverte du Fourneau Saint-Michel ; site majeur du patrimoine industriel en Wallonie, classé en 1952<sup>48</sup>. La raison pour laquelle Evrard songe à associer les mots « archéologie » et « industrielle » dans sa publication de 1950 risque fort de rester à jamais un *ignorabimus*. Cependant, on ne peut exclure l'hypothèse que ce soit en raison des compétences professionnelles de Clément Dessart, décrit par Evrard comme un « photographe archéologique et industriel (...), qui, par profession, parcourt sans cesse les provinces wallonnes »<sup>49</sup>.

De 1949 à 1955, dans le cadre de la préparation de son ouvrage *Forges anciennes*, Evrard charge Dessart de photographier les anciennes manufactures sidérurgiques de l'Ardenne, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, de la Gaume et de l'Ardenne française<sup>50</sup>. Natif de Flémalle-Haute, ingénieur et constructeur de postes de radio, Clément Dessart (1891-1973) est aussi photographe

45. R.E. [René Evrard], « Une belle découverte d'archéologie industrielle : le Fourneau Saint-Michel », dans *Les Venues*, vol. 14, n° 10, 1950, p. 4-6.

46. Barrie Trinder, notice « Industrial Archaeology », dans Tim Murray (éd.), *Encyclopedia of Archaeology. History and Discoveries*, vol. 2, Santa Barbara, Denver, Oxford, 2001, p. 661 ; cet auteur mentionne déjà René Evrard aux origines de l'archéologie industrielle dans : « Coming to Terms with the 20<sup>th</sup> Century : Changing Perceptions of the British Industrial Past », dans *IA. The Journal of the Society for Industrial Archeology*, vol. 26, n° 2, 2000, p. 65.

47. Avec Ar. Descy, *Histoire de l'Usine des Venues, suivies de considérations sur les fontes anciennes*, Liège, 1948 ; avec Bernard Buffet, *L'eau potable à travers les âges*, Liège, 1951 ; Dom Nicolas Spirlet, *maître de forges à Poix au Châtelet et au Fourneau Saint-Michel*, Liège, 1952 ; *Les artistes et les usines à fer. Œuvres d'art inspirées par les usines à fer*, Liège, 1955 ; *Forges anciennes*, Liège, 1956.

48. A. Pirson, « In Memoriam René Evrard », dans *La Fonderie Belge*, vol. 33, n° 1, 1963, p. 7 ; M. Bruwier, *op. cit.* (1974), p. 484 ; Léon Willem, « L'archéologie industrielle et ses musées en Wallonie », dans *Le règne de la machine. Rencontre avec l'archéologie industrielle*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 1975, p. 52 et 58-59.

49. R. Evrard, *op. cit.* (1950), p. 4.

50. R. Evrard, *op. cit.* (1956), p. 12.

et éditeur de cartes postales. Durant la seconde guerre mondiale, établi à Waha-Hollogne (région de Marche-en-Famenne), il photographie un grand nombre de monuments et sites pour l'Institut Royal du Patrimoine Artistique<sup>51</sup>. Peut-être est-ce cette double compétence à laquelle Evrard fait allusion qui a donné, à ce dernier, l'idée d'associer les mots « archéologie » et « industrielle ».

René Evrard précède donc bien Michael Rix de cinq ans dans l'usage de la locution nominale « archéologie industrielle », mais pour autant, il n'est pas le premier à l'utiliser.

Depuis quelques années, l'attention est régulièrement attirée sur la présence de l'expression dans un périodique portugais d'archéologie, publié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Elle y figure dans le titre d'un article du Portuan Francisco Marques de Sousa Viterbo (1845-1910). Cet érudit, touche-à-tout (poète, archéologue, historien et journaliste) et polygraphe, a laissé un grand nombre d'articles et d'ouvrages consacrés, notamment, à l'histoire de la littérature, de la peinture et de l'architecture de son pays natal<sup>53</sup>. Publié dans la revue du Museu Ethnographico Português, l'article dont question – *Archeologia industrial Portuguesa. Os moinhos* – traite des moulins du Portugal<sup>54</sup>. Quasiment d'emblée, son auteur y formule la question : « Existe a archeologia da arte, porque não ha de existir a archeologia da industria ? »<sup>55</sup>.

## Conclusions

Les mythes auxquels van den Abeelen et Hudson donnent naissance par leurs publications semblent encore bien ancrés dans l'historiographie. Une solide tradition heurématographique, le poids de l'argument d'autorité et le

51. Marie-Christine Claes, « Le photographe Clément Dessart, ardent défenseur du patrimoine de l'Ardenne », dans *Bulletin de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique*, vol. 33 (sous presse). Je remercie Mme Claes pour les informations qu'elle m'a aimablement communiquées au sujet de Clément Dessart.

52. José M., « Novas Metodologias em História Económica : a arqueologia industrial », dans *Revista Portuguesa de História*, t. 30, 1995, p. 47 ; B. Trinder, *op. cit.* (2000), p. 65 ; Paulo Oliveira Ramos, « Promenade industrielle à Lisbonne », dans *L'Archéologie industrielle en France*, n° 46, 2005, p. 47 ; Adelaide Manuela da Costa Duarte, *O Museu Nacional da Ciência e da Técnica*, Coimbra, 2007, p. 117 ; J. Amado Mendes, *Estudos do Património. Museus e Educação*, Coimbra, 2009, p. 121 ; Beatriz Mugayar Kühl, *Preservação do Patrimônio Arquitetônico da Industrialização. Problemas teóricos de restauro*, Cotia (São Paulo), 2009, p. 37, note 1.

53. Francesco Vallardi (éd.), *Grande Enciclopedia Vallardi*, vol. 12, Milan, 1970, p. 834.

54. [Francisco Marques de] Sousa Viterbo, « Archeologia industrial Portuguesa. Os moinhos », dans *O Archeologo Português*, vol. 2, n° 8-9, 1896, p. 193-204.

55. *Ibid.*, p. 193.



confort de l'habitude pourraient bien être responsables de leur longévité. Dans leur pays d'origine respectif, plus ou moins sciemment, un réflexe patriotique sous-tend également leur perpétuation.

Indubitablement, van den Abeelen se trompe ; la locution nominale « Révolution industrielle » n'est pas d'origine belge. Elle est non seulement plus ancienne que ce qu'il a toujours soutenu, mais elle est même antérieure à ce que David S. Landes établit au début des années 1990.

René Evrard fait usage de l'expression « archéologie industrielle » cinq ans avant Michael Rix. Il est peu probable qu'Hudson connaissait la publication d'Evrard ; la revue *Les Vennes* était un journal d'entreprise à faible tirage et de diffusion locale.

Certes, *Archeologia industrial Portuguesa. Os moinhos* paraît en 1896. Cependant, pour son auteur, le concept d'industrie n'était pas encore ce qu'il sera pour van den Abeelen, Hudson, Evrard ou Rix. Au Portugal, la révolution industrielle ne commence que dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, et encore, très localement et fort modestement<sup>56</sup>. En revanche, lorsque ces derniers publient leurs réflexions, la troisième Révolution industrielle prend naissance ; l'industrie lourde (en particulier la houillerie et la sidérurgie) commence à décliner, tant en Belgique qu'en Angleterre<sup>57</sup>. L'émergence d'une nostalgie face à un environnement technologique, économique et social en mutation pourrait aussi les avoir influencé.

En ayant osé l'association des deux mots, et inspiré peut-être par la double compétence dont jouissait le photographe Clément Dessart, René Evrard ne devrait-il pas être considéré, si pas comme l'inventeur de la locution nominale « archéologie industrielle », du moins comme l'un des premiers à l'utiliser dans son acception moderne.

56. A. H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, 1998, p. 372 et 445-446.

57. Pascale Fabre, Danièle Fabre, *Histoire de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle*, t. 4, *De 1945 à 1974*, Bruxelles, 1995, p. 206 sq.



VALORISER LES RECHERCHES  
DU GROUPE DE RECHERCHES AÉRIENNES DU SUD BELGE.  
MISE EN ŒUVRE D'UN SITE INTERNET COLLABORATIF  
DE DIFFUSION ET D'INTERPRÉTATION

Christophe BREUER<sup>1</sup>

Une villa antique se détachant dans des cultures de blé, des tranchées soulignées par un léger gel, une voie romaine révélée par une trainée blanche dans un champ... L'archéologie aérienne offre d'extraordinaires clichés de nos paysages et capture les traces évanescentes de notre passé. En contribuant significativement à la connaissance archéologique depuis une cinquantaine d'années, la prospection par avion a pu se développer et dispose désormais d'une réelle reconnaissance en tant qu'outil scientifique.

Si la moisson de l'archéologie aérienne est incontestablement exceptionnelle, elle est néanmoins confrontée à de nombreux défis : risque de pillage des sites archéologiques repérés et publiés, difficulté de traitement et d'interprétation multidisciplinaire de nombreux clichés, pérennité des collections de données photographiques, constitution de bases de données utiles à la recherche scientifique, concurrence avec des services gratuits de consultation de photographies satellitaires et intégration des nouvelles approches développées sur internet. L'archéologie aérienne a probablement besoin de se réinventer pour exploiter tout son potentiel.

Le Groupe de Recherche Aérienne du Sud Belge (GRASB) est confronté à ces problèmes et a souhaité mettre en œuvre un projet pilote pour tester des solutions à ces nombreux défis. Le projet pilote, basé sur la mise en œuvre d'un site internet collaboratif de diffusion et d'interprétation des clichés, a été conçu pour respecter la propriété intellectuelle. Adapté pour des petites structures, il a démontré à la fois le potentiel de cette approche innovante, mais aussi les nombreux défis qu'il reste à relever.

Après une introduction sur l'archéologie aérienne, ses potentialités et ses défis, notre communication détaillera le projet pilote mené par le GRASB. Nous détaillerons les spécifications de celui-ci, depuis la réalisation des métadonnées des clichés jusqu'à leur présentation dans un outil de recherche interactif. Nous verrons comment l'approche géographique permet un renou-

1. Géographe, urbaniste à l'Université de Liège – Département de Géographie.

vement de la prise en main des données, plus proche des nouveaux outils qui inondent internet en mettant à disposition profusion de photographies aériennes et satellitaires.

## I. L'archéologie aérienne : la moisson

L'accroissement de l'accessibilité des moyens aéroportés dès les années 1950 a permis un développement sans précédent de la prospection aérienne aux fins archéologiques. Largement documentée, cette nouvelle approche de la recherche archéologique a offert des découvertes inédites aux chercheurs. Plusieurs « archéologues de l'air » ont pu mettre en œuvre une méthodologie rigoureuse et des bases de données photographiques robustes. Évoquons plus particulièrement Jacques Dassié<sup>2</sup> ayant opéré en Poitou-Charente, Roger Agache dans le nord de la France<sup>3</sup>, Raymond Chevallier<sup>4</sup> dont les manuels ont fait référence ou, plus proches de nous, Charles Leva dont les innombrables photographies aériennes ont immortalisé les paysages de Belgique<sup>5</sup>. Les personnalités ne doivent néanmoins pas occulter les associations qui soutiennent les prospecteurs et fournissent un travail remarquable.

Il n'en va pas autrement pour le GRASB qui, depuis le milieu des années 1970, a prospecté le sud de la Belgique grâce à des vols aériens à basse altitude<sup>6</sup>. Cette activité, rythmée par les vols successifs, a permis de constituer une photothèque originale de traces supposées archéologiques : *crop marks*, *soil marks* et autres indices microtopographiques ou paysagers. Les clichés immortalisent également chantiers de fouilles, paysages urbains et bâtiments remarquables. Entre 1976 et 2005, le GRASB a répertorié près de 6500 clichés aériens sur support argentique. À partir de 2005 jusqu'en 2012, ce sont près de 800 clichés qui ont été pris au format numérique.

Lorsque les traces observées du ciel laissaient supposer des vestiges intéressants, des sondages ou des fouilles ont régulièrement été entrepris pour confirmer l'origine des traces et, le cas échéant, dater les éléments archéologiques. Les nombreuses publications ayant pour origine une découverte de

2. J. Dassié, *Manuel d'archéologie aérienne*, Paris, 1978.

3. R. Agache, R. Chevallier, G. Schmiedt, *Études d'archéologie aérienne*, Paris, 1966.

4. R. Chevallier, *L'avion à la découverte du passé*, Paris, 1964.

5. Par exemple : Charles Leva, « Prospections aériennes de voies romaines en Belgique », *Revue archéologique de Picardie*, 17 (1999), p. 111-122.

6. Voir la communication de Guy Fairon, « 30 ans de recherches archéologiques aériennes sur le Sud belge et régions limitrophes », *Actes du IX<sup>ème</sup> Congrès de l'Association des cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Liège, 2012.

l'archéologie aérienne démontrent à la fois les potentialités de la prospection aérienne, mais aussi la complexité de l'interprétation des traces révélées.

Si la prospection aérienne a été largement utilisée par l'archéologie, elle suscite également l'intérêt dans d'autres champs disciplinaires. À titre d'exemple, les géomorphologues peuvent exploiter les images aériennes pour explorer les structures géologiques<sup>7</sup>, et les géographes ou les agronomes peuvent étudier l'évolution des paysages grâce aux photographies aériennes (observation du parcellaire ancien, analyses paysagères, etc.). Si l'exploitation des clichés a généralement été confinée à l'archéologie et à l'édition d'ouvrages de prestige, il est certainement possible d'ouvrir cette approche à des disciplines pour lesquelles l'observation de structures naturelles ou anthropiques peut avoir un intérêt.

## II. La prospection aérienne : les défis

Après 50 ans de pratique, la prospection aérienne est donc devenue un outil puissant et robuste de l'archéologie moderne, tout en suscitant l'intérêt croissant d'autres disciplines. Malgré l'émergence de services gratuits de mise à disposition de photographies aériennes ou satellitaires (Google Earth, Bings Maps, portail cartographique de la Région wallonne, etc.), les clichés issus de la prospection aérienne conservent leur intérêt grâce à la spécificité de leur point de vue (orientation oblique), de la flexibilité de l'outil (vols à la demande, orientation et axes choisis) et de la répétition des survols (certains sites à haut potentiel sont survolés régulièrement). Malgré ces avantages compétitifs, le bilan de la prospection aérienne n'est pas entièrement positif et elle a encore de nombreux défis à relever. Nous détaillons ici les principaux défis auxquels est confrontée la discipline.

### 1. Premier défi : trouver l'équilibre entre protection des sites et diffusion de la connaissance

Faisant le bilan de 35 années de prospection aérienne, Roger Agache indique :

« [...] le bilan des prospections d'avion n'est pas entièrement positif, loin de là. D'une part, on ne peut nier que la publication des résultats a entraîné une recrudescence des pillages »<sup>8</sup>.

7. Par exemple : M. Bekeart, *Étude photo-géomorphologique et photogéologique dans la région de Neufchâteau-Martelange*, Mémoire de l'Université de Liège, 1977.

8. R. Agache, « Le bilan de 35 ans de prospections aériennes à vue est-il spectaculairement positif ou dangereusement illusoire », *Revue archéologique de Picardie*, 17 (1999), p. 50.

En effet, le pillage des sites révélés par les photographies aériennes est un souci permanent des archéologues aériens. Devant la crainte de voir des sites entiers vandalisés, la tentation du repli et de la rétention de l'information est forte, au risque de voir disparaître cet inestimable héritage lorsque les prospecteurs cessent leurs activités.

Nous ne pouvons néanmoins pas occulter que l'absence de diffusion des photographies a un coût. En premier lieu, elle exclut d'emblée une approche collaborative de l'archéologie aérienne en écartant généralement le monde associatif de toute exploitation des données. Deuxièmement, cette limitation de l'accès à l'information alimente la méconnaissance et empêche une appropriation du patrimoine local et la mise en œuvre de protections appropriées. Enfin, il est probable que l'absence d'information sur la localisation des vestiges ait engendré au moins autant leur destruction que des pillers ou archéologues maladroits (construction de bâtiments, infrastructures, travail agricole, etc.).

Au surplus, il est difficile d'estimer l'impact réel de la publication d'informations issues de l'archéologie aérienne sur la fréquence des pillages. Cette augmentation des pillages reste hypothétique si l'on considère l'accès aisé aux publications classiques dans des bibliothèques, ou encore les nouvelles sources d'information (Google Earth, etc.).

Le premier défi de la prospection aérienne est donc probablement de trouver un équilibre entre le risque de diffuser les clichés au plus grand nombre, et la possibilité d'accroître la connaissance en permettant leur exploitation par différents acteurs (populations, chercheurs, administrations, etc.).

## *2. Second défi : transformer de belles images en informations scientifiques*

Regrettant parfois la recherche du beau cliché au lieu du cliché scientifique, R. Agache souligne que l'archéologie aérienne ne peut se résumer à une collection de « fantômes du passé »<sup>9</sup>. Le second défi de l'archéologie aérienne est probablement là : devant la quantité, devant la qualité, devant l'abondance des clichés obtenus au gré d'un travail rigoureux et de longue haleine, il faut interpréter, il faut traiter, il faut capitaliser la connaissance.

Cette tâche n'est pas aisée, car elle implique une analyse multidisciplinaire difficile à mettre en œuvre et la constitution de bases de données dont la réalisation est complexe. La valorisation de ces recherches au travers de publications est également une tâche importante. Ce travail est par nature chronophage et repose, dans de petites structures associatives, sur peu de personnes. Elles ne sont pas taillées à la mesure de la tâche et doivent envisager de nouvelles formes de coopération qui permettraient d'exploiter plei-

9. *Ibidem*, p. 51.

nement le potentiel du matériel accumulé pour le transformer en connaissance.

### *3. Troisième défi : s'adapter aux mutations contemporaines de l'accès aux clichés*

Nous souhaitons enfin aborder les changements profonds qui existent au sujet de la mise à disposition des photographies aériennes et satellitaires. Autrefois produits rares et chers, les photographies aériennes sont aujourd'hui largement diffusées et peu coûteuses. Avec l'émergence de différents services de visualisation en ligne des clichés, chacun peut s'improviser prospecteur amateur à l'aide d'interfaces ergonomiques. Cela n'enlève rien à la spécificité de la prospection aérienne, mais réinvente la manipulation des données et leur diffusion. La prospection aérienne ne peut assister passivement à ces bouleversements et doit s'adapter pour en tirer le meilleur parti.

### *4. Réinventer l'archéologie aérienne et la gestion des données*

Les défis de l'archéologie aérienne ne se limitent certainement pas à ces trois points. Ils résument néanmoins les freins majeurs à une valorisation optimale de ce patrimoine photographique.

Outre un changement des pratiques de la prospection aérienne, ces défis nécessitent la mise en œuvre d'outils innovants de gestion et de diffusion des photographies et de leurs métadonnées. Ces outils devront être plus proches des utilisateurs, permettre une interopérabilité des données, assurer leur stabilité (système de référence, normes partagées), etc. Il sera en outre utile d'apporter une solution robuste à l'intégration de données issues de sources diversifiées dont différents acteurs sont producteurs (associations, cercles ou groupes locaux, administrations, etc.).

L'archéologie aérienne nous semble être à un tournant important de son développement. Entre diffusion et repli, photographie esthétique et clichés scientifiques, valorisation et protection, la discipline doit se réinventer.

## III. Un projet pilote pour le GRASB

Afin de valoriser le travail réalisé et rendre utilisable l'information pour un public spécialisé, le GRASB a décidé de mettre en œuvre un site internet proposant de nombreuses photographies aériennes. L'objectif est de créer une plateforme collaborative de diffusion et d'interprétation des clichés. Cette entreprise constitue un projet pilote, supporté financièrement par la Fondation Roi Baudouin.

Le site internet a été conçu en prenant en compte différentes contraintes : la nécessaire flexibilité de l'outil pour être adapté à une structure légère telle que ASBL, la continuité du service dans le temps et la question cruciale du droit d'auteur. Par ailleurs, nous souhaitons développer un outil innovant permettant de tester de nouvelles approches d'outils archéologiques en les intégrant par une approche spatiale (cartographique). Le territoire devient ainsi une porte d'entrée originale du produit de la prospection archéologique, en se rapprochant d'une évolution structurelle observée chez les utilisateurs des NTIC.

### 1. Constitution de la base de données

Aussi sophistiqué soit-il, un site internet se résume le plus souvent à une ou plusieurs bases de données. Le site internet du GRASB est construit autour de la base de données de ses photographies. Chaque photographie est référencée et détaillée avec un ensemble de descripteurs. Lorsque cela était possible, des normes stables ont été utilisées afin d'assurer pérennité et interopérabilité des données.

Les variables de STR1 à STR3 (structures observées), TYP1 à TYP3 (types de traces) et CHRO (chronologie) sont d'ordre interprétatif. Les structures sont relatives aux traces observées : il s'agit donc d'une description (fossés, ruines, etc.). Les types de traces sont normés et appartiennent aux grandes catégories de traces observées par avion : microtopographie, *soil marks* (différence observée due à la texture du sol), *crop marks* (différence observée due à la croissance différentielle des plantes), indice paysager, trace directe, etc. Par ailleurs, une précision est donnée sur le type de sol sur lequel la trace est rencontrée (prairie, culture, labour, etc.). Ces éléments permettent une première interprétation et une description systématique des photographies.

Par ailleurs, nous avons systématisé l'usage de coordonnées internationales ne se basant pas sur des standards fluctuants (par exemple les coordonnées « Lambert Belge » dont les normes évoluent régulièrement). Les photographies sont donc localisées grâce aux coordonnées en latitude et en longitude, ce qui permet en outre une interopérabilité optimale avec différents outils de gestion et de représentation des données.

La table ci-dessous détaille les descripteurs pour chaque photographie :

Variable	Description de la variable
ID	Numéro d'identification de la photographie (automatique)
NUMV	Numéro du vol
NUMP	Numéro de la photographie (manuel)



PAYS	Pays dans lequel la prise de vue a été effectuée
PROV	Province ou région administrative dans laquelle la prise de vue a été effectuée
REGI	Région agrogéographique dans laquelle la prise de vue a été effectuée
COMM	Commune dans laquelle la prise de vue a été effectuée
LOCA	Localité dans laquelle la prise de vue a été effectuée (Village, lieu-dit, etc.)
COPO	Code postal de la localité
COOX	Longitude (°, ', ")
COOY	Latitude (°, ', ")
STR1	Structure observée (1)
STR2	Structure observée (2)
STR3	Structure observée (3)
TYP1	Type de trace observé (1)
TYP2	Type de trace observé (2)
TYP3	Type de trace observé (3)
CHRO	Chronologie attribuée au cliché (si déterminée)
DATE	Date de la prise de vue
ALTI	Altitude de la prise de vue (en pds)
ORIE	Orientation de la prise de vue
SUPP	Support original de la photographie
RESO	Résolution du fichier numérique (en dpi)
AUTE	Auteur de la photographie
CRED	Crédit photographique
DROI	Droit de diffusion
PUBL	Référence des publications contenant la photographie
CONF	Confidentialité de la fiche pour la visualisation sur internet
CONL	Confidentialité de la localisation du cliché pour la visualisation sur internet
FICH	Nom du fichier photographique

Tableau 1 : indicateurs de la base de données photographiques

Bien que cela ne soit pas encore systématisé, il pourra être possible à partir du numéro de vol (NUMV) d'accéder aux données de celui-ci. Il est en effet établi que les conditions de vol et les conditions météorologiques influencent l'apparition de traces.

De manière prospective, de telles bases de données pourront être enrichies automatiquement à l'aide de bases de données externes. Il est concevable d'importer, par exemple, les précipitations cumulées lors du mois précédent

la prise de vue, ou encore les conditions de vent. La base de données du GRASB a été créée dans cette perspective. Néanmoins, les bases de données actuelles, coûteuses et peu accessibles, ne permettent pas encore une telle approche intégrative.

Variable	Description de la variable
nd	Date du vol
nd	Aérodrome à partir duquel le vol a été effectué
NUMV	Numéro du vol (élément commun avec la base de données des photographies)
nd	Type d'avion
nd	Nom du pilote
nd	Heure de départ du vol
nd	Heure d'arrivée du vol
nd	Durée du vol
nd	Prix du vol
nd	Conditions météorologiques
nd	Variation des conditions météorologiques
nd	Température
nd	Appareil photographique
nd	Type d'objectif utilisé
nd	Réglage numérique de l'appareil photo
nd	Nombre de prises de vues
nd	Numérotation dans le répertoire
nd	Parcours suivi par l'avion
nd	Remarques éventuelles

Tableau 2 : indicateurs de la base de données des vols

## 2. Outil de recherche sur base de critères

Afin de permettre une consultation de la base de données du GRASB, deux entrées ont été utilisées. Elles permettent aux utilisateurs enregistrés du site de consulter les photographies et leur fiche descriptive.

Premièrement, la consultation peut être réalisée sur base de mots clés : l'utilisateur peut sélectionner une zone géographique (commune, région

agrogéographique) ou une thématique (types de trace, etc.). Enfin, l'utilisateur peut introduire un mot-clé et faire une recherche sur l'ensemble de la base de données.

L'utilisateur obtient alors une liste de photographies qui reprend le numéro de la photographie, une miniature de celle-ci et ses principales caractéristiques. Chaque ligne peut être sélectionnée et mène directement à la fiche détaillée de la photographie.

Vous pouvez effectuer votre recherche selon un classement géographique, thématique ou par mots-clés. Il est également possible d'effectuer directement via la carte proposée ci-dessous (son chargement peut nécessiter quelques instants selon la vitesse de votre connexion).

**Recherche géographique**

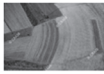
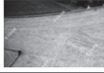

Ardennes

**Recherche thématique**

Bordure E.25.

Bordure E.25.  
Bordure N.4.  
Bordure N.81.  
Céréales  
Crop mark  
Forêt  
Forêts  
L.R.  
Landes  
Mais  
mises à blanc  
paysage  
prairie  
Regain  
Soil mark

**Recherche par mots-clés**

Numéro	Fichier	Provif	Thématique	Type 1	Type 2	Type 3	Date
51_4448		Luxemb		Soil mark	-	-	1999-09-12
52_4609		Luxemb		Haute-Sûre Soil mark	Regain	-	2000-07-01
52_4787		Luxembourg Habay		Soil mark	-	-	2000-07-01

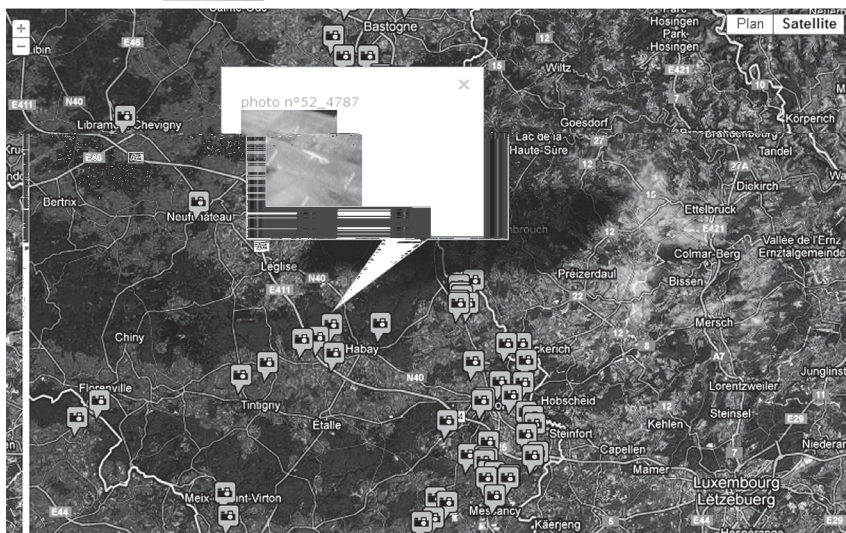


Fig. 1 : Module de recherche par mots-clés (en haut) et par navigation cartographique (en bas).

Une seconde entrée à la base de données a été imaginée sur base cartographique. Utilisant les coordonnées introduites dans la base de données des

photographies, il est possible de les visualiser sur un fond de plan (importé de Google). Cette approche nous est apparue très intéressante, car elle permet de visualiser les zones prospectées et de développer une navigation ergonomique proche des utilisateurs. Chaque cliché est représenté sur la carte par une icône interactive. La carte est dynamique, permet de changer d'échelle ou de glisser d'un endroit à l'autre.

### 3. Fiche de présentation des photographies

Tel qu'indiqué précédemment, chaque photographie dispose d'une fiche particulière générée automatiquement à partir de la base de données. Cette fiche reprend une partie substantielle des métadonnées du cliché. Dans un avenir proche, il sera également possible d'obtenir les informations de vol à partir d'un simple lien. Sur la fiche se trouve également une vue satellitaire qui permet de comprendre l'environnement et le contexte géographique du cliché.

À partir de chaque fiche, il est possible de commander une copie haute résolution de la photographie. L'utilisateur enregistré peut faire la demande à des fins de recherche scientifique, de publication ou de diffusion sur internet. Il peut également laisser un commentaire.

**Numéro de la photo : 51\_4359**

Province : Luxembourg  
 Commune : Fauvillers  
 Région : Ardennes  
 Localité : Strainchamps  
 Coord : 49 53 N / 5 41 E  
 Période : Indéterminé  
 Date prise de vue : 1999-09-12  
 Altitude : 2000 mètres / Orientation : S-E  
 Support : Diapositive / Résolution : 120dpi  
 Description : - Voie  
 Type : Paysage - Prairie - L.R.  
 Crédit : Guy Fairon NA

**Commander la photo**

**Usage**

- Recherches scientifique
- Publication
- Web

**Commentaire**

Photo: Guy Fairon n°51.4359 - Copyright G.R.A.S.B.

Plan Satellite

Google

Fig. 2 : détails de la fiche du cliché 51\_4359.

Le site internet se définissant comme un outil de recherche collaborative, une prochaine version de celui-ci permettra de suggérer aisément une interprétation du cliché au gestionnaire du site.

#### 4. Protéger le contenu intellectuel

Notre attention a été constamment sollicitée par les problématiques complexes du droit d'auteur et du pillage archéologique. À cet effet, nous avons développé différentes stratégies :

- Les coordonnées indiquées ont été volontairement dégradées pour ne pas indiquer un emplacement précis. Si un utilisateur souhaite accéder aux coordonnées précises d'un cliché, il lui sera nécessaire de contacter le gestionnaire du site internet qui dispose d'une base de données exhaustive et précise.

- Les photographies ont été mises à disposition à une résolution de 120 dpi, soit une résolution largement suffisante pour un affichage écran, mais insuffisante pour une impression de qualité ou un agrandissement au format poster.

- Sur les photographies en ligne a été incrustée la mention « © GRASB », de manière à rendre le fichier non exploitable aux autres fins que celle de visualisation et de recherche.

- Enfin, comme évoqué précédemment, l'accès à la base de données n'est possible qu'après un enregistrement manuel auprès du gestionnaire du site internet qui vérifie et valide les informations personnelles fournies par l'utilisateur. Cette identification permet de contrôler toutes les interactions de l'utilisateur avec le site.

Tout en étant conscients que sur internet aucune information ne peut être totalement protégée, ces mécanismes nous semblent être un point d'équilibre intéressant entre protection, flexibilité et ergonomie.

#### IV. Vers une intégration spatiale des sources d'information : le projet pilote de la voie romaine Arlon-Tongres

Le GRASB a édité plusieurs *Cahiers du GRASB* traitant des voies romaines dont Arlon constituait une étape importante<sup>10</sup>. Ces objets très éten-

10. H. Boreux, « Metz-Tongres, la section Metz-Arlon », *Les cahiers du GRASB*, 8 (2), 1992, p. 1-36 ; H. Boreux, « Metz-Tongres, la section Arlon-Tongres », *Les cahiers du GRASB*, 9 (1), 1993, p. 3-47 ; C. Breuer, « Analyse géographique d'une voie romaine : la section d'Arlon à Tongres », *Bulletin de la société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, 2008, 47, p. 4-113.

du et dont la connaissance dépend autant du tracé que des éléments archéologiques bordant la voie nous sont apparus être de bons candidats pour un projet pilote donc l'entrée principale serait territoriale.

Capitalisant sur le Prix Robert Beaujean 2009 octroyé à la recherche sur la voie romaine Arlon-Tongres, nous avons développé une section spécifique du site internet consacrée à ce patrimoine majeur dont la connaissance est partielle et bien adaptée à ce genre d'outil de présentation.

L'interface cartographique présente sur un fond d'images satellitaires le tracé de la chaussée, les points d'intérêt la bordant, mais aussi la position des différentes fouilles et publications ayant permis d'identifier le tracé de la voie et son environnement direct. Il s'agit d'une intégration assez puissante des sources d'informations et un outil important pour la visibilité des recherches en archéologie.

## Conclusion et perspectives

La prospection aérienne est probablement, après 50 années d'une inestimable moisson, à un tournant stratégique de son évolution. Confrontée à l'émergence de nouveaux outils, elle devra se réinventer pour conserver sa plus-value et assurer la pérennité de ses données originales. Les défis sont à la hauteur d'une production intense mais fragmentée, qui dessine les contours mouvants d'une connaissance scientifique en construction.

Le projet pilote mené par le GRASB a permis de mettre en œuvre un site internet collaboratif de diffusion et d'interprétation de son importante base de données photographique. Cet outil robuste et flexible s'adapte aux exigences de petites structures associatives tout en mettant à disposition des acteurs impliqués une plateforme d'échange respectueuse de la propriété intellectuelle et soucieuse du risque de pillage archéologique.

Ce projet innovant n'est cependant qu'une modeste contribution aux réflexions en cours. Il sera en effet nécessaire de s'interroger sur l'exploitation de ces données pour la protection et la valorisation des éléments archéologiques, sur la mise en compatibilité de ces données issues du monde associatif avec les données des administrations (aménagement du territoire, services de prospection et de sauvegarde, etc.), ou encore sur la reproduction de cette expérience à d'autres échelles et avec un nombre accru d'associations impliquées. C'est certainement au prix de ces évolutions significatives que la prospection aérienne pourra pérenniser ses découvertes, capitaliser sur son savoir et confirmer son rôle significatif dans l'élaboration de la connaissance du passé de nos territoires.

## LA CONTRIBUTION DU CHST-ULG À L'INVENTAIRE DES TERRAINS POTENTIELLEMENT POLLUÉS EN WALLONIE

Olivier DEFÊCHEREUX, Arnaud PÉTERS<sup>1</sup>

Dans le cadre de conventions de recherches engagées, depuis janvier 2010, par le SPW-DGO3-DPS<sup>2</sup> [plus loin, « le SPW »], le Département d'étude des sites industriels du Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège [plus loin, « le CHST »] est chargé de contribuer à la réalisation d'un inventaire wallon des terrains potentiellement pollués. Prévu par le décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols en Wallonie<sup>3</sup> (Art. 10), cet inventaire est conçu comme un outil d'intelligence et de gestion des sols potentiellement pollués [plus loin, « l'inventaire »]. La mission du CHST porte sur son enrichissement en données historiques validées reposant sur une chronologie large : du début du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Notons que le même décret propose une nomenclature d'activités à risques de pollution qui balise les recherches menées par le CHST<sup>4</sup>.

Cet article ambitionne, premièrement, de revenir sur les enjeux méthodologiques rencontrés au cours de ce chantier de recherche appliquée qui mobilise une équipe pluridisciplinaire<sup>5</sup>. Ensuite, il s'agira de dresser l'état d'avancement des travaux. Enfin, les perspectives de recherche soulevées par ces derniers seront ébauchées.

La contribution du CHST à l'inventaire s'inscrit dans une démarche exploratoire qui repose sur deux étapes : la première a abouti à la définition d'une méthodologie d'enrichissement de l'inventaire ciblant les données historiques à mobiliser prioritairement ; la seconde, entamée en 2010, consiste dans l'exploitation de ces ressources aux fins d'alimenter l'inventaire.

1. Chargés de projets au CHST-ULg – Département d'étude des sites industriels.

2. Service public de Wallonie – DGO3 (Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement – DGARNE) – Direction de la protection des sols.

3. Publié au *Moniteur Belge* du 18/02/2009 et *addendum* du 6/3/2009.

4. Cette liste est proposée à l'Annexe III du décret et comprend 231 types d'établissements à risque potentiel.

5. L'équipe affectée à cette mission est constituée de géographes, d'historiens, d'un archéologue et de documentalistes.

## 1. Mise au point d'une méthodologie propre à l'enrichissement de l'inventaire

La mission du CHST s'intègre dans un cadre formel défini en amont par le SPW et qui prend la forme d'un système d'information géographique (SIG). Celui-ci a pour composants :

- un territoire : celui de la Région Wallonne ;
- une unité de base : la parcelle cadastrale ;
- un modèle d'entité géographique à privilégier : le périmètre d'activités, qui prend idéalement la forme surfacique d'un polygone.

Dans ce cadre concret, le CHST se charge de constituer des bases de données inventoriant d'anciens sites concernés par des activités à risque potentiel. Celles-ci associent données géographiques (géo-référençant les entités géographiques) et attributaires (données descriptives de ces entités géographiques). D'un point de vue méthodologique, ces contraintes furent naturellement déterminantes étant entendu que la qualité des « données-sources » et les limites de leur transposition en données géo-référencées doivent être constamment prises en compte. À cet égard, les recherches peuvent s'inspirer de la littérature récente qui s'est développée sur le thème des *Historical Geographical Information System*<sup>6</sup>. La mobilisation de l'outil SIG dans le domaine de la recherche en géographie historique, histoire des techniques et histoire urbaine renouvelle les perspectives liées aux thématiques des paysages et implantations industriels<sup>7</sup>. Elle donne, du reste, un sens nouveau à la compilation et à l'analyse des données historiques.

Quelles ressources documentaires mobiliser pour identifier les données les plus pertinentes dans ce contexte spécifique ? Pour répondre à cette question, il s'agissait de mener une vaste enquête au cœur du paysage des ressources documentaires disponibles et susceptibles d'apporter des informations systématiques en matière de sols wallons. D'emblée, un objectif s'imposa : donner la priorité aux documents et archives les plus à même de permettre (1) une délimitation de périmètres à un niveau de précision spatiale élevée et (2)

6. Voir, en particulier, trois synthèses récentes : L. Gregory, P. Ell, *Historical GIS : technologies, methodologies and scholarship*, Cambridge, 2007 ; A.K. Knowles, *Placing History : how maps, spatial data and GIS are changing historical scholarship*, Redlands, 2008 ; A. von Lünen, C. Travis (dir.), *History and GIS : epistemologies, considerations and Reflections*, Londres, 2013.

7. Voir, à titre d'exemple, le numéro spécial de la revue *Histoire et Mesure*, 19 - 3/4 (2004) : *Systèmes d'information géographique, archéologie et histoire* ; J.-L. Arnaud, *Analyse spatiale, cartographie et histoire urbaine*, Marseille-Aix-en-Provence, 2008 ; J.-L. Kerouanton, « Pour l'utilisation des SIG en histoire des techniques : entre documentation et analyse spatiale », in *Documents pour l'histoire des techniques*, 18, 2009, p. 81-94.



une définition précise des activités menées dans ce périmètre. La qualité de l'information géographique et celle qui concerne la nature des activités industrielles furent donc les premiers critères pris en compte.

En outre, il convenait, à la demande du SPW, de privilégier une documentation offrant la meilleure couverture spatiale. Afin d'alimenter le SIG en données pertinentes, les documents proposant des informations valables pour la plus grande partie du territoire wallon furent dès lors considérés comme prioritaires.

Enfin, la prise en compte de données s'inscrivant dans une chronologie large s'imposait également. Au regard de l'histoire très riche de l'industrialisation de nos régions, le modèle des trois industrialisations, proposé, entre autres, par Robert Halleux semble, de ce point de vue, constituer une grille de lecture pertinente<sup>8</sup>.

Ainsi, notre enquête permet de définir trois types de ressources documentaires comme les plus pertinentes par rapport aux objectifs de la recherche :

#### *a) Les cartes topographiques*

Elles présentent l'avantage de proposer à diverses périodes des informations spatiales portant sur l'ensemble du territoire étudié et permettant une analyse diachronique. L'investigation systématique des cartes de base produites depuis la Carte de Ferraris (1770-1778) – première cartographie à grande échelle de l'Europe – jusqu'à la dernière Carte topographique de la Belgique dressée par l'Institut géographique national (1995-2006) pourrait ainsi permettre la création de couches d'informations historiques successives. La chronologie de la production des cartes de base concorde, du reste, avec les grandes étapes de l'industrialisation de la Belgique<sup>9</sup>. Une telle investigation présente toutefois d'importantes limites qui ont contribué à exclure sa mise en œuvre. La documentation cartographique a, en effet, pour principale carence l'imprécision en ce qui concerne la représentation des sites industriels et, plus encore, l'identification des activités qui y sont menées. De ce point de vue, elle ne peut fournir qu'une information très partielle.

8. Première industrialisation : 1780-1860 ; deuxième industrialisation : 1870-1945 ; troisième industrialisation : depuis 1945. À chacune de ces révolutions industrielles correspond un système technique particulier qui définit la symbiose entre les matières premières, matériaux et sources d'énergie. La première industrialisation est caractérisée par l'adoption du système coke-fonte-vapeur, la seconde par l'acier, l'électricité, la chimie et les moteurs à combustion interne, la troisième, enfin, repose sur le développement du nucléaire, des nouveaux matériaux, des biotechnologies, et, enfin, des technologies de l'information et de la communication. Voir, R. Halleux, « Les concepts opératoires : information, savoir-faire et innovation », *Vers une histoire économique de la Wallonie*, Charleroi, 2005, p. 35-72.

9. Pour une présentation de ces cartes topographiques de base, voir *La Belgique en cartes. L'évolution du paysage à travers trois siècles de cartographie*, Tielt, 2006.

Tableau 1 – Les cartes topographiques de base

Carte	Chronologie	Phases de l'industrialisation
Carte de Ferraris	1770-1778	Aube de la 1 <sup>re</sup> Révolution industrielle
Carte de Vandermaelen	1846-1854	Terme de la 1 <sup>re</sup> Révolution industrielle
Carte du Dépôt de la Guerre	1865-1883	2 <sup>ème</sup> Révolution industrielle
Carte topographique de la Belgique (Institut cartographique militaire – ICM2)	1883-1905	2 <sup>ème</sup> Révolution industrielle
Carte de Belgique (Institut cartographique militaire – ICM3)	1910-1950	2 <sup>ème</sup> Révolution industrielle
Carte de Belgique (Institut cartographique militaire)	1945-1981	3 <sup>ème</sup> Révolution industrielle
Carte de Belgique (Institut géographique national)	1995-2006	3 <sup>ème</sup> Révolution industrielle

À cet égard, la carte de Vandermaelen fait figure d'exception pour deux raisons notables<sup>10</sup>. D'une part, elle a une vocation industrielle revendiquée par son auteur qui poursuit l'ambition de proposer un tableau de la Révolution industrielle dont il contemple l'achèvement. D'autre part, cette carte est levée à une époque où la densité de l'urbanisation est suffisamment faible pour introduire un grand nombre de mentions d'établissements industriels à l'échelle du 1/20000.

Ces arguments, associés à ceux de la disponibilité et du géo-référencement de la carte, encouragèrent l'équipe à se livrer à une investigation systématique. Le mérite de l'opération consistait à réaliser, sous la forme d'une base de données géographiques, une première couche d'informations validées et portant sur le terme de la première Révolution industrielle.

#### b) Les autorisations d'exploiter

L'application, à partir de 1810, d'une législation consacrée à la réglementation des nuisances industrielles a généré une riche masse documentaire. De récents travaux ont décrit l'esprit et la lettre de l'important décret napoléonien d'octobre 1810 – dont le bi-centenaire a été dernièrement célébré – qui constitue la toute première législation complète sur la question en Europe<sup>11</sup>.

10. À propos de cette carte, voir : H. Elkhadem (dir.), *Inventaire raisonné des collections cartographiques Vandermaelen conservées à la Bibliothèque royale de Belgique*, vol. 2 : C. Chantraine, B. Op de Beeck, *Carte topographique de la Belgique au 1:20.000*, Bruxelles, 1994.

11. Voir, surtout, G. Massard-Guibault, *Histoire de la pollution industrielle. France (1789-1914)*, Paris, 2010 ; T. Le Roux, *Le Laboratoire des pollutions industrielles, Paris, 1770-1830*, Paris, 2011.

Soumettant l'implantation d'établissements industriels à l'autorisation des autorités publiques, elle les répartit en trois classes, soumise chacune à un régime spécifique<sup>12</sup>. Largement favorable à l'origine aux industriels, elle consacre également les droits des propriétaires de terrains situés dans l'environnement immédiat des usines.

Appliquée d'emblée dans nos régions à la faveur de l'annexion à la France, cette législation y introduit le régime juridique des établissements incommodes, insalubres et dangereux qui sera en vigueur jusque 1946. Dès 1824, le décret français est remplacé par l'arrêté royal du 31 janvier qui modifie le classement des usines et ateliers<sup>13</sup>. La mise en œuvre de cette législation s'est avérée délicate à cause de l'imprécision du concept de nuisances et, plus encore, des négociations permanentes auxquelles elle donna lieu entre des acteurs aux intérêts divergents. Outre ces enjeux, elle présente également l'intérêt, pour l'historien, d'avoir mis en place une procédure d'examen préalable à l'implantation ou à l'agrandissement des usines qui enregistre les éventuelles oppositions formulées par les riverains, les résultats de l'enquête *de commodo et incommodo* et les avis techniques qui l'accompagnent.

L'arrêté royal du 12 novembre 1849<sup>14</sup> redéfinit les procédures à suivre selon les classes d'établissements industriels tout en s'inscrivant dans une évidente continuité de principes par rapport aux législations de 1810 et 1824<sup>15</sup>. Surtout, la nouvelle loi prescrit, via son art. 2, la réalisation de deux plans de l'établissement, joints à la demande<sup>16</sup>. L'arrêté royal du 15 avril 1850<sup>17</sup> modifie cet article. Désormais, le plan figuratif des lieux doit s'adapter à l'échelle du plan cadastral de la localité où l'établissement doit être érigé. Le rayon est également modifié<sup>18</sup>. Ces prescrits législatifs, on le voit,

12. Les établissements de première classe doivent être éloignés des habitations particulières. La deuxième classe recense les établissements dont l'éloignement n'est pas rigoureusement nécessaire mais dont les opérations ne doivent pas incommoder les voisins ni leur causer de dommages. Les établissements de troisième classe peuvent demeurer à proximité des habitations mais sont soumis à la surveillance de la police.

13. *Journal officiel du royaume des Pays-Bas*, t. 19, n° 19, Bruxelles, 1824, p. 3-23. Pour le commentaire de cette législation, voir I. Parmentier, *Histoire de l'environnement au Pays de Charleroi. Pollution et nuisances dans un paysage en voie d'industrialisation*, Charleroi, 2008, p. 159 et sv.

14. *Moniteur belge. Journal officiel*, Bruxelles, 1849, n° 316, p. 3321-3327.

15. J. Vilain, *Traité théorique et pratique de la police des établissements dangereux*, Bruxelles, 1857, p. IX.

16. Le premier plan est dressé à l'échelle de 2mm/m et comprend un rayon de 300 m. Le second plan, dressé à l'échelle de 5mm/m, comprend la disposition des locaux ainsi que les emplacements occupés par les appareils. La demande et les plans sont transmis du cabinet du Roi au Ministre de l'Intérieur qui envoie les documents au gouverneur de la province en lui demandant d'instruire le dossier et de vérifier l'exactitude des plans.

17. *Moniteur belge. Journal officiel*, Bruxelles, 1850, n° 107, p. 941.

18. Il est de 200 m pour les établissements de première classe, de 100 pour ceux de deuxième classe et de 50 m pour ceux de troisième classe.

ne sont pas sans conséquence pour l'exploitation de ces archives dans le cadre d'un SIG.

À partir de 1863<sup>19</sup>, la responsabilité de l'administration provinciale est étendue aux établissements de première et deuxième classe qui fusionnent dans une nouvelle catégorie (1a et 1b). Cette évolution explique que les archives des fonds des Établissements incommodes, insalubres et dangereux ont longtemps été conservées par l'autorité provinciale. Cette nouvelle catégorisation subsistera jusque 1933<sup>20</sup>. Notons que de très nombreux arrêtés porteront sur l'introduction ou le retrait de certains établissements dans l'une des catégories<sup>21</sup>.

Le Règlement général pour la protection du travail (RGPT) met fin, suite aux arrêtés des 11 février 1946 et 27 septembre 1947, à ce régime juridique. Ce dernier générera également un fonds documentaire abondant exploitable dans le cadre de la présente recherche.

Par rapport aux objectifs de la mission du CHST, l'abondante documentation générée par ces législations présente de nombreux intérêts. À propos de l'identification des activités industrielles, mais aussi des équipements et infrastructures, les autorisations s'avèrent aussi riches que précieuses. Du reste, on l'a dit, ces documents s'accompagnent souvent de plans permettant d'opérer une spatialisation des sites industriels autorisés. À défaut de plans, on y trouve généralement d'autres types d'informations spatiales (adresses, lieux-dits, hameaux, etc.). Accumulée depuis les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'avènement du Permis d'Environnement en 2002, cette documentation présente l'avantage d'une couverture chronologique très longue. Elle est aujourd'hui conservée dans les dépôts provinciaux des Archives de l'État et est inventoriée, ce qui permet de prendre la mesure de l'ampleur de chacun des fonds<sup>22</sup>. En ce qui concerne la Province du Hainaut, les fonds ont malheureusement été détruits<sup>23</sup>.

19. Arrêté royal du 29 janvier 1863. Voir, *Le Moniteur belge. Journal officiel*, Bruxelles, 1863, n° 30, p. 469-474.

20. Arrêtés royaux des 10 août 1933 et 15 octobre 1933. Voir *Moniteur belge. Journal officiel*, Bruxelles, 1933, n° 251, p. 4417-4461 et n° 294, p. 5341-5379.

21. Ils sont évoqués, au même titre que la jurisprudence, dans G. Abel, *Code industriel belge*, Bruxelles, 1905 ; E. Hellebaut, C. Allard, *De la police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. Recueil des lois, règlements et arrêtés sur la matière annotés des décisions judiciaires et administratives, des circulaires et instructions ministérielles et d'observations pratiques*, Bruxelles, 1885 ; J. Sauveur, *Législation belge des établissements dangereux, insalubres ou incommodes*, Bruxelles, 1857.

22. Pour le fonds conservé à Anderlecht, voir M.-T. Polart, *Provinciaal Bestuur Brabant. Gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen, 1819-1954. Gouvernement provincial du Brabant. Établissements dangereux, insalubres ou incommodes, 1819-1954*, 2001, (t. 17) ; pour le fonds d'Arlon, un inventaire non édité (format papier) est disponible sur place ; pour le fonds conservé à Liège, voir P. Pieyns-Rigo, *Inventaire des autorisations d'établissements insalubres et dangereux établis dans la province de Liège (1815-1908)*, 2 tomes, Bruxelles, 1985 ; pour le fonds de Namur, voir J. Lambert, *Archives de l'Administration provinciale de Namur : répertoire sommaire des dossiers relatifs aux industries et aux commerces 1820-1943*, s.l., 1996.

### *c) Les archives du Cadastre*

Pour pallier cette dernière lacune, l'équipe du CHST envisage de recourir à une troisième catégorie de ressources documentaires, les archives du Cadastre belge conservées par l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (Service public fédéral Finances)<sup>24</sup>. Trouvant ses origines lointaines dans les décrets français des 23 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1790, le cadastre belge s'inscrit dans la lignée du cadastre parcellaire napoléonien conçu en 1807<sup>25</sup>. Défini par le Règlement pour la Conservation du Cadastre (arrêté royal du 10 février 1835), il a une fonction essentiellement fiscale. Son objet essentiel est ainsi de permettre la perception de l'impôt foncier et de suivre annuellement les transformations apportées aux parcelles du point de vue de leur configuration, de leur nature et de leur propriétaire<sup>26</sup>.

Parmi cette masse documentaire, le CHST a identifié deux types de documents à mobiliser prioritairement :

- les matrices cadastrales qui, par commune, listent pour chacun des propriétaires l'ensemble des parcelles sur lesquelles il possède un droit réel, ainsi que les mutations qu'ont connu ces parcelles. Ces documents sont disponibles depuis les origines du Cadastre belge pour toutes les communes wallonnes ;
- les tableaux descriptifs des bâtiments exceptionnels et industriels (N° 233D), dont la vocation est de taxer les entreprises et la force motrice. Ils comprennent presque systématiquement des plans et une description des unités d'un établissement.

Dans un premier temps, l'exploitation de ces archives du Cadastre n'est envisagée que pour la Province du Hainaut et les Cantons de l'Est.

## 2. Alimentation de l'inventaire en données historiques validées : état des lieux

Les ressources documentaires à mobiliser ayant été définies, l'alimentation de l'inventaire pouvait débuter. Cette opération – dont les objectifs et finalités sont réévalués régulièrement par le SPW – constitue un vaste chantier destiné

23. Notons toutefois que pour les périodes française et hollandaise, de 1810 à 1830, le fonds d'autorisations est conservé à Mons. Un fonds d'autorisations postérieures à 1980 est également conservé au DPA de Mons.

24. Des projets de transfert d'une partie de ces fonds vers les Archives de l'État existent.

25. P. Clergeot (dir.), *Cent millions de parcelles en France : 1807, un cadastre pour l'Empire*, Paris, 2007.

26. R. Schonaerts, « À propos de l'origine du cadastre parcellaire en Belgique », *Cahiers de l'Urbanisme*, 72 (2009), p. 18-22.

à s'étendre sur plusieurs années. Dans l'état actuel du projet, la constitution de trois bases de données géographiques est envisagée. Chacune repose sur l'analyse systématique d'une des trois ressources documentaires évoquées ci-dessus et vise, pour rappel, à associer pour l'ensemble des établissements industriels inventoriés, des données à la fois descriptives et spatiales.

(1) La première base de données, issue de l'analyse systématique de la carte de Vandermaelen opérée en 2010-2011, est aujourd'hui achevée. En raison de l'échelle initiale de la carte (1/20000), une échelle d'analyse limitée à 1/5000 fut définie afin de ne pas attribuer une fausse précision à la source<sup>27</sup>. 5694 périmètres d'activités de types industriels au sens large ont été localisés et définis (voir Fig. 1). Identifier ces périmètres sur un support historique n'était toutefois pas suffisant ; il s'agissait par ailleurs, à la demande du SPW, de reporter leurs emprises sur des supports contemporains (cartes topographiques et parcellaires). L'opération s'avéra particulièrement délicate, notamment parce que la carte de Vandermaelen repose sur une projection différente – celle de Flamsteed<sup>28</sup>, en l'occurrence – de celle des cartes IGN récentes, basées sur la projection Lambert. Un repositionnement manuel des périmètres digitalisés a donc dû être opéré sur base d'éléments objectifs<sup>29</sup>. Au final, trois couches géographiques, correspondant aux trois supports utilisés, ont été créées : la première porte sur la carte de Vandermaelen, la seconde concerne la carte IGN des années 1990, la troisième, le Plan de localisation informatique du SPW (PLI)<sup>30</sup>. Sur ce dernier support, à partir des périmètres historiques, une sélection des parcelles cadastrales concernées, 24.464 au total, a été réalisée.

Pour une analyse plus détaillée de la nature des données rassemblées et des perspectives de recherches qu'elles suggèrent, nous renvoyons à une autre contribution des mêmes auteurs dans le présent ouvrage.

(2) La seconde base de données à constituer repose sur l'étude systématique des autorisations d'exploiter. Ce chantier de grande ampleur a été entamé en 2011 selon certaines priorités définies par le comité accompagnant les recherches. Les modalités d'investigation, qui comprennent une numérisation partielle des documents, ont été définies lors d'une phase de test menée en amont dans chacun des fonds. D'un dépôt à l'autre, la taille de ces derniers

27. Le gain de précision apporté par une échelle de travail plus grande serait illusoire, l'exactitude de l'information spatiale étant intrinsèquement faible, vu l'échelle de la carte.

28. Il s'agit d'un cas particulier de la projection de Bonne.

29. Cette étape consista en une translation accompagnée d'une rotation, et ne comprend aucune déformation. Elle s'opéra en relatif sur base d'éléments « repères » : immeubles, clochers, carrefours, confluences de cours d'eaux, etc.

30. La version V07 du PLI (situation au 01-01-2008) a été utilisée pour ce travail.

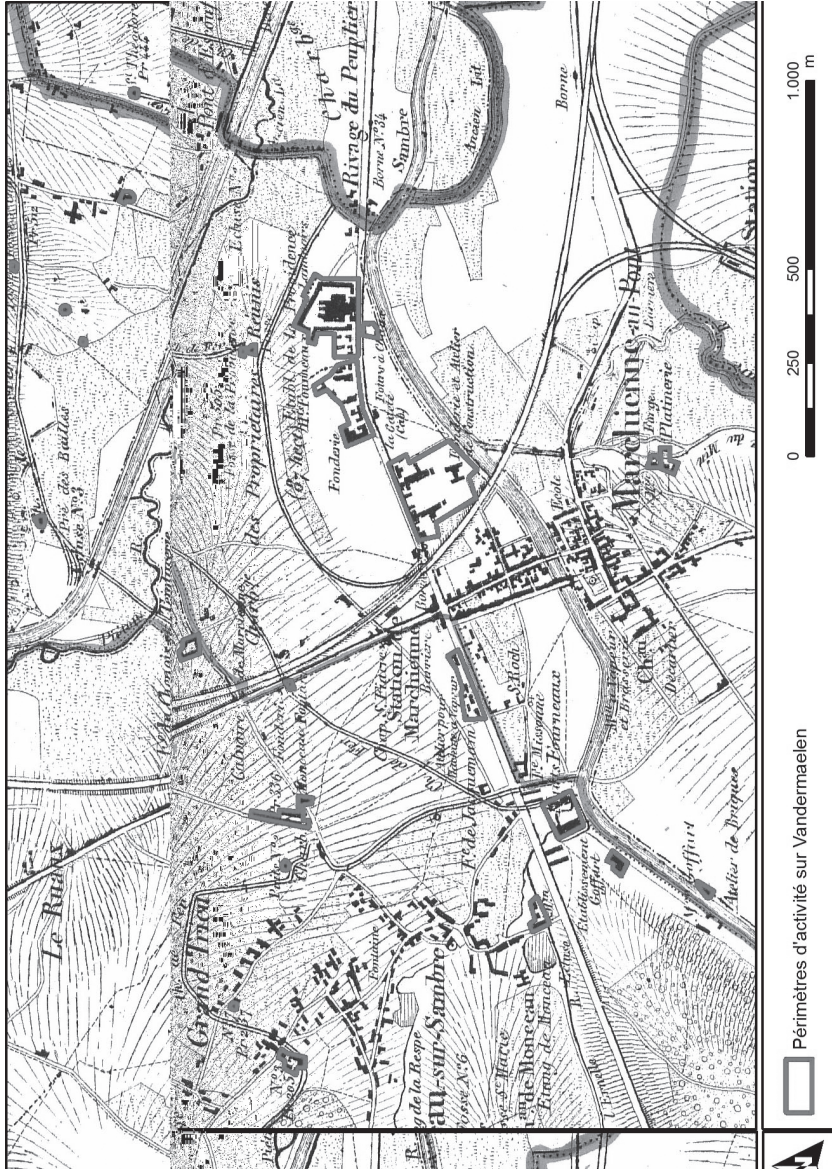


Fig. 1 ; Illustration du travail sur la carte de Vandermaelen.

est très variable. Ces différences reflètent, d'abord, la densité variable des tissus industriels des diverses provinces. D'autre part, à cause des aléas liés aux transferts des dossiers depuis l'institution provinciale vers les Archives de l'État, les fonds du Brabant wallon et de Namur s'avèrent incomplets. En tenant compte des inventaires existants, les estimations suivantes ont été réalisées à propos du nombre de dossiers et de la chronologie qui les concerne :

Tableau 2 - Estimations de l'ampleur des dossiers à investigue

Fonds	Chronologie	Dossiers
EID Brabant	1819-1954	417
EID Hainaut <sup>a</sup>	/	/
EID Liège	1815-1980	~70.000
EID Luxembourg	1830-1993	~18.000
EID Namur	1820-1943	2969 <sup>b</sup>

a. Notons toutefois que pour les périodes française et hollandaise, de 1810 à 1830, le fonds d'autorisations est conservé à Mons. Un fonds d'autorisations postérieures à 1980 est également conservé au DPA de Mons.

b. Pour le fonds de Namur, classé par secteurs d'activités, seuls les secteurs présentant des risques potentiels de pollution ont été traités en priorité. Le nombre de dossiers dans l'ensemble du fonds est évalué à 5000 dossiers.

Vu l'ampleur du fonds liégeois, et le caractère incomplet de l'inventaire existant – la période 1909-1945 n'étant pas inventoriée – il fut décidé de se concentrer, à Liège, sur la période de l'Entre-deux-guerres qui comprendrait selon les estimations actuelles environ 13000 dossiers. Les autres fonds, par leur ampleur moindre, mais également du fait de leur mode de classement, se prêtent davantage à une investigation systématique.

Dans l'état actuel des recherches, seuls les fonds de Namur et du Brabant ont été intégralement investigués<sup>31</sup> (voir fig. 2).

(3) La troisième base de données est à constituer à partir des archives du Cadastre. Ce chantier n'a pas débuté et la méthodologie de sa réalisation est en cours de définition.

La méthode permettant d'identifier les informations pertinentes est néanmoins déjà définie. En ce qui concerne les matrices cadastrales, l'identification des sites industriels peut s'opérer *via* les natures cadastrales définissant à l'échelle de chaque parcelle une occupation ou une activité. Quant aux tableaux descriptifs, par définition, ils concernent, du moins pour une grande majorité, des sites industriels dont ils répertorient l'équipement.

31. Au 28 février 2013 : 2969 dossiers ont été traités pour le fonds de Namur et 417 pour le fonds du Brabant.



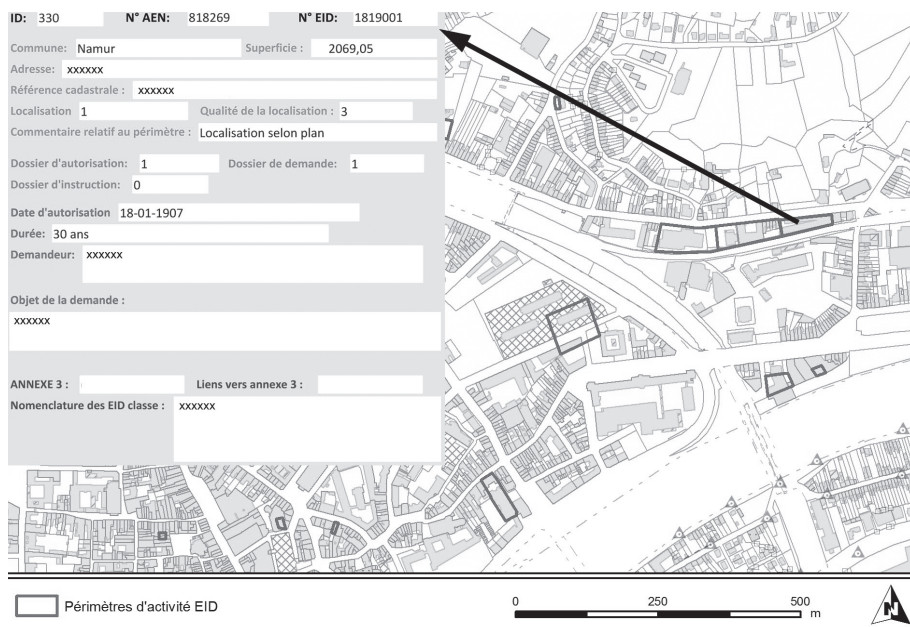


Fig. 2 : Illustration du travail sur les autorisations EID de Namur.

### 3. Mettre en perspective les données

La spécificité de la contribution du CHST réside dans la finalité appliquée de cette recherche historique menée à grande échelle. Sa première vocation est en effet de participer à la constitution d'un outil, l'inventaire, dont la forme et l'usage sont prédéfinis. Dans ce contexte, il convient de proposer une approche critique pointant les limites des ressources documentaires exploitées et les contraintes liées à leur exploitation. À chaque couche d'informations géographique créée par le CHST sont ainsi associées des « métadonnées » qui explicitent les choix méthodologiques et insistent sur les enjeux critiques liés à l'encodage et à la spatialisations des données. Des indices de qualité portant sur la localisation des périmètres et sur la nature des activités y sont, par exemple, proposés pour chaque base de données constituée.

À plusieurs stades, les données historiques doivent être mises en perspective. D'abord, en amont, lorsqu'il convient de convaincre le SPW de l'intérêt de leur mobilisation. Ensuite, en aval, lorsqu'il s'agit de les valider scienti-

fiquement. Dans ce cadre, plusieurs projets de recherches sont d'ores et déjà envisagés. Ils prendront nécessairement, dans un premier temps, la forme d'état des lieux et de comptes-rendus intermédiaires.

Les données rassemblées par le CHST présenteront, une fois leur compilation et leur validation achevées, un intérêt évident pour la recherche à trois points de vue au moins :

- premièrement, le caractère inédit du rassemblement de ces données historiques au cœur d'un vaste inventaire, permettant de croiser une série d'informations, doit être souligné ;
- deuxièmement, au vu des caractéristiques des ressources documentaires exploitées et surtout de leur complémentarité, les données proposeront un portrait remarquable et évolutif du paysage industriel wallon. Elles permettront en effet de constituer une série d'inventaires de sites industriels caractérisés par trois niveaux de précision : depuis la carte, qui n'a aucune vocation à l'exhaustivité, au Cadastre qui, par définition, attribue à chaque parcelle une nature industrielle ou non, en passant par les autorisations qui, dans la plupart des cas, localisent les activités de l'établissement industriel et leur extension ;
- troisièmement, les données rassemblées présentent l'intérêt de promouvoir l'étude des dynamiques spatiales liées à l'industrie, à une échelle géographique modulable, jusqu'à celle de la parcelle cadastrale.

En ce sens, les recherches sur l'histoire industrielle de nos régions pourraient, à partir d'analyses macroscopiques ou microscopiques, enrichir les perspectives et approches propres à plusieurs domaines de recherches.

On songe d'abord à l'histoire environnementale qui se consacre, entre autres questions, à l'étude historique des nuisances industrielles ou encore à la conjugaison souvent conflictuelle des phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation. À cet égard, plusieurs recherches récentes ont démontré l'intérêt de l'étude d'importants corpus de dossiers d'autorisation<sup>32</sup>.

Ces mêmes dossiers se révèlent également d'une grande richesse pour l'histoire des techniques. Ils permettent en effet, par exemple, de réaliser des études, sur le long terme, des procédés mis en œuvre et des normes techniques prescrites.

32. En se limitant à l'historiographie belge, on peut citer : I. Parmentier, *op. cit.* ; M. Marin, *Dossiers van gevaarlijke, hinderlijke en ongezonde bedrijven : kritiek en bruikbaarheid voor historisch onderzoek. Een analyse aan de hand van 1ste klasse vergunningen in het Provinciaal Archief West-Vlaanderen, 1863-1970*, Gand, 2010.

Les préoccupations de l'histoire économique et de l'histoire des entreprises – tant dans leurs approches macro que micro, réservées alors à un secteur ou une catégorie d'entreprises – peuvent également trouver ici un nouveau terrain de questionnement. Pour ne citer qu'un exemple, l'étude de la reconstruction industrielle dans l'immédiat après-(première)guerre pourrait s'envisager à partir des bases de données du CHST. Les données apporteront en effet un éclairage concret sur les caractéristiques sectorielles et spatiales qui caractérisent cette période de redéploiement industriel.

Enfin, dans les domaines de la géographie, les travaux du CHST permettent d'envisager, grâce à l'intégration de ces données dans un SIG, une série de recherches portant, par exemple, sur la question des paysages industriels et des localisations de l'industrie. Les données récoltées suggèrent ainsi des recherches combinant analyse spatiale et typologie des activités.



## LES PAVAGES DE NOS VILLES HISTORIQUES ET LEUR INTÉRÊT PATRIMONIAL

Maurice LORENZI, Francis TOURNEUR

« ...nous étions de bonne heure à Bruxelles. C'est une bien belle ville ; à vrai dire pleine de bosses, ça monte et ça descend, mais le pavement est impeccable ; on y marche comme dans une chambre... »

Léopold Mozart, le 17 octobre 1763, en chemin pour Versailles...

Le pavage est un domaine plutôt négligé, considéré sans doute comme d'une trop grande simplicité par rapport aux autres champs de l'aménagement des espaces publics et de l'architecture. Sa maîtrise n'est cependant pas évidente, tant pour le choix judicieux des matériaux lithiques que pour leur mise en œuvre, et elle avait atteint en nos régions un niveau de perfection rarement égalé – Voltaire ne disait-il pas que, depuis les exemples mythiques de l'Antiquité, les routes les mieux réalisées étaient celles des Belges ? En effet, les fameuses « chaussées thérésiennes » sont restées gravées dans les mémoires et, à cette époque, l'importance des voies pavées était considérable, aussi bien pour faciliter les activités commerciales en temps de paix que les mouvements de troupes en temps de guerre. Quant à l'intérêt des pavages urbains, il s'est imposé fort tôt, que ce soit pour des raisons pratiques et sanitaires voire hygiénistes, ou d'ordre esthétique et de prestige. Les changements considérables opérés au XX<sup>e</sup> siècle dans les modes de transports et les habitudes de déplacements ont bouleversé la donne, par l'introduction massive de nouveaux revêtements, hydrocarbonés ou en béton notamment, et les pavages ont acquis une image passéiste malheureuse, au point d'être considérés comme source d'inconfort voire de nuisances diverses. Or, ces pavés concourent de façon certaine à la qualité et à la spécificité de nos paysages bâtis, et par là à leur valeur patrimoniale. Ils méritent donc toute l'attention dans les démarches de conservation, de restauration et de valorisation de ce patrimoine. L'intention de cette brève contribution est de souligner cet intérêt multiple d'un objet injustement négligé, le pavage urbain.

## Le sous-sol wallon, source inépuisable de matériaux de qualité

La Belgique présente un sous-sol aux caractères étonnamment variés, pour un territoire somme toute restreint. C'est en particulier en Wallonie que sont concentrées les roches compactes, seules aptes à livrer des produits conformes aux exigences techniques d'un pavage. Ce paysage géologique régional est surtout de nature sédimentaire, avec de rares occurrences de roches d'origine magmatique, à la seule exception notoire des gisements porphyriques, dont l'application la plus fréquente est justement la fabrication de pavés. Ces porphyres se retrouvent surtout en deux localités, Lessines et Quenast, où ils ont été exploités tôt et fort intensivement, au moins à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de roches aux couleurs variées, dans les gris, nuancés de bleu ou de vert, et des teintes lie-de-vin, la pâte fine de la gangue étant mouchetée de grands cristaux clairs. Le caractère massif de la pierre la rend plutôt rétive au façonnage et même le clivage n'en est pas facile, requérant une maîtrise précise du geste, avec les nécessaires retouches au petit marteau pour fabriquer des produits aux dimensions plus ou moins standardisées. Les images anciennes sont saisissantes, par le contraste entre les immenses carrières aux équipements impressionnants (ascenseurs, rails, etc.) et les huttes très primitives des épinceurs, aux pratiques apparemment archaïques, en tout cas artisanales. La « dureté » exceptionnelle rend le porphyre très résistant à toutes les contraintes et en fait un matériau tout naturellement réutilisable. Mais il se polit assez facilement et prend dès lors un aspect glissant problématique pour la sécurité, surtout pour les sabots des chevaux. Il était dès lors exclu de l'utiliser autrefois pour des voiries en pente, même légères, ou des cours d'écuries.

Les grès, deuxième gamme majeure de roches à pavés de notre sous-sol, ne présentaient pas ce souci de glissance, leurs produits gardant des arêtes vives et empêchant tout dérapage intempestif. Les roches sédimentaires siliceuses sont fréquentes dans le sous-sol belge, mais certains niveaux privilégiés ont été exploités de façon plus intense pour la confection de pavés. Ce sont d'abord les « Grès du Condroz », d'âge géologique famennien (Dévonien supérieur, Primaire), qui ont livré ces produits en quantité. Les gisements sont largement répartis à travers tout le Condroz, de la haute Meuse dinantaise jusqu'aux confins de l'Ourthe et de l'Amblève, avec de légères variantes locales. Le matériau est ici stratifié, ce qui facilite quelque peu son extraction. Pour la suite, les gestes de « refente » et de « recoupe » sont assez comparables, suivis de la finition par l'épinceur. Outre les éléments robustes de voirie, une partie de la production consistait en matériaux de trottoirs, les caractéristiques platines de format carré, souvent posées sur pointe. Ensuite, ce sont les grès tertiaires, développés en masses plus ou moins volumineuses dans les sables du Landénien (Paléocène) et exploités dans les régions de

Tirlemont et de Binche (Bray) notamment, pour la fabrication de pavés et de moellons. Ces pavés de voirie, à la tête bombée, prennent au sol une patine rousse très typique, alors que la cassure fraîche du matériau est plutôt claire. On les retrouve dans les chaussées brabançonnes et hennuyères, mais aussi dans certains environnements urbains.

En plus de ces trois matériaux majeurs, exploités à grande échelle et diffusés largement au-delà des zones de production, en tout cas à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, il y eut une très grande quantité de petites carrières dans des roches très variées, pour une consommation quasi locale. Sans vouloir être exhaustifs, retenons les calcaires gréseux du Tertiaire (de type « pierre de Gobertange » près de Jodoigne), les arkoses vertes du Brabant (près de Tubize) et les innombrables variétés de grès, d'arkoses et de quartzites du Condroz, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de l'Ardenne. Toutes ces pierres bien distinctes, très liées évidemment à un terroir local ou subrégional, en constituent toute la saveur distinctive et la spécificité propre.

#### L'avènement d'un modèle urbain structuré, rue et trottoirs

Le pavage des rues et des places fait partie dès l'époque médiévale des préoccupations courantes des édiles urbains. Les archives en font preuve, les fouilles en mettent fréquemment au jour des vestiges et surtout les figurations très nombreuses témoignent de ce mode de couverture des sols, soulignant souvent son caractère de prestige par rapport à la simple terre battue. Les modèles ont évolué, structurant petit à petit l'espace par le traitement des sols, notamment pour l'évacuation des eaux, et par des éléments en relief, tels que bornes ou chasse-roues, pour délimiter les aires respectives et protéger le bas des façades. Les habitudes de cheminements se modifiant, le trottoir est apparu dans le paysage urbain, déjà dans les programmes d'aménagements de type « classiques à la française », avec ces places régulières et ces programmes architecturaux unifiés, qui se développent chez nous au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais il faut attendre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour que s'implante vraiment le modèle traditionnel de nos villes et villages : une voirie circulée pavée, cernée de filets d'eau au pied de bordures plus ou moins saillantes, qui délimitent des trottoirs parfois protégés par des bornes. Le système est lié à une organisation complexe, à la fois des circulations, voitures, cavaliers et piétons, et des évacuations d'eau, avec la généralisation des égouttages par des chenaux souterrains – sans compter le soin particulier apporté au programme des plantations. Une ville comme Liège a connu à cette époque de grands plans détaillés d'aménagements des quartiers, notamment sous la direction de l'architecte communal J.E. Remont. Les bordures étaient confectionnées le plus souvent en pierres bleues, avec d'ingénieurs

dispositifs latéraux d'engrenage (nommés « boutons/boutonniers ») et différents modèles de finitions des arêtes et des surfaces, selon les municipalités. De même, les typologies de bornes étaient adaptées, avec des particularités locales caractéristiques. Ce modèle très organisé s'est répandu dans les villes et les villages jusqu'à la première guerre mondiale au moins. Les espaces circulés étaient conçus avec différents matériaux, porphyre ou grès selon les pentes, et avec des appareillages variés, grosses boutisses posées en ligne ou petites mosaïques en spires, queues de paon, éventails, etc. De façon plus parcimonieuse, les dallages de pierres bleues se sont développés, appréciés pour les trottoirs, pour leur moindre relief, avec diverses finitions de surface destinées à les rendre non glissants.

Le développement du trafic automobile et les perfectionnements apportés à d'autres modes de revêtements de sols, tels que les hydrocarbonés ou les applications des bétons, ont changé déjà le paysage dans l'entre-deux-guerres. Les pavés de rue ont disparu sous des océans de tarmac, pour des raisons supposées de planéité et de confort. On pouvait encore espérer les voir un jour revenir à la lumière – l'usure des couches de bitume permettant parfois d'entrevoir les trésors cachés dessous...

### Les pavages urbains, un patrimoine en danger ?

La fin du <sup>xx</sup>e siècle a marqué d'autres tournants, en sens divers, qui compliquent quelque peu le paysage. On a constaté dès les années '80 un retour des matériaux naturels, dans toutes leurs gammes d'applications, y compris en voiries et aménagements d'espaces publics. Les carrières avaient entre-temps fort évolué : les fermetures nombreuses d'après guerre ont réduit considérablement le nombre d'entreprises et diminué la gamme de matériaux disponibles. Les gisements de porphyre se sont orientés exclusivement vers la production de granulats, très appréciés pour leur robustesse, et la fabrication de pavés a cessé complètement dès les années '60. Les gestes se sont perdus et il est fort peu probable de voir un jour cette production reprendre. Mais les démontages de voiries anciennes alimentent en abondance un commerce de seconde main et la réutilisation de pavés de porphyre est toujours possible. Les carrières de grès, devant l'absence de demande pour les pavés, avaient fermé leurs portes ou s'étaient concentrées sur la production de moellons. Aussi, lorsque le marché s'est rouvert aux pavés de pierres, l'importation de tels produits s'est développée considérablement. Notre pays a toujours été une plaque tournante commerciale pour l'Europe occidentale et le port d'Anvers constitue évidemment une porte d'entrée majeure pour les produits importés. Dès le <sup>xix</sup>e siècle, des granites rouges de Suède étaient introduits dans le pays, sous forme de pavés et de bordures, fréquents dans



les rues d'Anvers, moins dans les autres villes. À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la mondialisation a ouvert plus larges les horizons et ce sont désormais les pays d'Asie dont les produits inondent nos marchés. Chine et Inde, bien sûr, mais aussi Sud-Est asiatique livrent en abondance pavés, dalles et bordures, de qualité et d'aspect variables. Le recul déjà acquis permet de constater que certaines fournitures médiocres ne résistent pas plus de quelques années aux rigueurs de nos climats. C'est surtout une banalisation extrême qu'apporte à nos paysages urbains cette introduction massive de pierres exotiques : quelques modèles standards dominent le marché et on voit partout désormais les mêmes pavés indiens d'un gris terne et salissant couvrir les espaces autrefois dévolus aux roches du terroir !

Mais des changements plus profonds ont affecté la conception même de ces aménagements d'espaces publics. Le « tout à la voiture » d'autrefois a provoqué par ses excès des réactions souvent radicales, par la mode des piétonniers d'abord, par des concepts plus subtils ensuite. Les plans de mobilité, de plus en plus répandus, tentent de comprendre les flux et de cerner les différentes zones en fonction de leurs affectations et de leurs besoins spécifiques. On a vu émerger des notions comme celles d'espaces partagés, plus récemment encore d'espaces de rencontres – où les différents usagers sont supposés coexister harmonieusement, notamment par la très stricte limitation des vitesses de circulation. En parallèle, les usagers faibles ont fait valoir leurs droits, tout à fait légitimes, d'accessibilité optimale et de confort – tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les cyclistes. Dans cette optique, on a vu apparaître la pratique des pavés sciés, qui consiste à scalper les pavés anciens, pour les remettre en œuvre avec un joint à fleur, annulant quasi tout relief. Tout cela a conduit à l'abandon progressif puis massif du modèle traditionnel de voirie évoqué ci-avant, avec ses délimitations nettes d'espaces séparés selon les usages, pour un mode très global de revêtement uniforme et quasi plan, de façade à façade. Tout au plus faut-il résoudre évidemment l'évacuation des eaux et implanter judicieusement les éléments indispensables de mobilier urbain (bornes, bancs et poubelles), en prévoyant bien entendu l'éclairage efficace et, dans certains cas, des plantations.

Les paysages urbains sont donc aujourd'hui en pleine mutation. Exemple emblématique, la ville de Tournai, incontestablement une des cités les plus patrimoniales de notre région, a décidé récemment de renouveler tous les sols du noyau urbain sur la rive gauche de l'Escaut, autour de la vénérable cathédrale. Un grand bureau parisien a conçu un modèle unique d'aménagement uniforme, axé autour d'un filet métallique (« fil d'or ») et adaptable à toutes les situations. Aussi, les voiries et trottoirs du centre ancien, majoritairement pavés, sont-ils remplacés progressivement par des dallages en pierres bleues, à l'appareillage raffiné, mais voulus d'une grande planéité.

Les réactions des habitants sont déjà nombreuses, la question qui revient constamment étant « Tournai n'a-t-il pas perdu son âme ? »...

### Pistes de réflexion en guise de conclusion provisoire

Notre proposition est donc simple : il faut accorder une attention plus soutenue à tous ces projets d'aménagements qui voient le jour un peu partout, bien en examiner le contexte pour cerner la valeur patrimoniale de ces sites urbains et ruraux. Il faut aussi dresser un état des lieux détaillé de la situation existante, l'état sanitaire de la réalisation et la qualité des matériaux mis en œuvre, en identifiant si possible leur ancienneté. On peut alors réfléchir en pleine connaissance de cause à un projet d'aménagement nouveau, respectueux du contexte – avec un apport de matériaux nouveaux de qualité, si nécessaire, ou la remise en œuvre des matériaux anciens, simplement déposés et nettoyés – solution évidemment la plus recommandable dans une optique globale de développement durable. Il importe vraiment de souligner l'intérêt patrimonial des sols extérieurs et leur importance fondamentale dans tout réaménagement d'un paysage bâti, urbain ou rural.

Il existe déjà des éléments intéressants dans différents textes administratifs, tels que le CWATUPE (Code wallon pour l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le patrimoine et l'énergie), où l'article 398 traite spécifiquement de la question du traitement de sol en centre ancien protégé (« Les recouvrements de sol en pavés des rues, places, ruelles, impasses, doivent être maintenus où ils existent »). On pourrait compléter par la recommandation ou l'obligation de recours à des matériaux conformes à ceux utilisés dans le contexte immédiat de caractère patrimonial pour les aménagements nouveaux. Par ailleurs, il existe en d'autres régions ou pays voisins des initiatives intéressantes, dont on pourrait judicieusement s'inspirer – que ce soit en France, où les sols anciens font de nos jours l'objet de relevés précis et de mesures de conservation ou de restitution intéressantes, ou en Italie où chaque ville présente sa spécificité de revêtement, dont l'intérêt est pris en compte dans les aménagements et les valorisations. En plus, on pourrait favoriser la réutilisation systématique en place des éléments anciens déposés et récupérés, ce qui s'inscrirait tout à fait dans la philosophie de développement durable aujourd'hui à l'honneur. Enfin, on pourrait suggérer la création d'une cellule d'aide rattachée aux pouvoirs locaux, pour sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et apporter des réponses précises aux questions de conception, de prescription, de réalisation, de contrôle et d'entretien de ces voiries à caractère historique. C'est dans le cadre de toutes ces réflexions diverses que la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles a mis en place un groupe de travail sur cette thématique des revêtements de sols en contextes patrimoniaux.



Fig. 1 : Bouvignes, ruelle ancienne.



Fig. 2 : Bouvignes, ruelle issue de la rénovation urbaine.

## Références bibliographiques

Les pistes de littérature sont nombreuses, technique, historique, esthétique et autres. Les quelques références reprises ci-après doivent être considérées comme des ouvertures à un domaine fort vaste et varié.

Fr. Boulvain & J.L. Pingot, « Genèse du sous-sol de la Wallonie », *Mémoires de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique, collection in-8°, 3<sup>e</sup> série*, tome 34 (n° 2082), 2011, p. 1-190 [pour une bonne introduction récente au contexte géologique et une bibliographie détaillée sur le sujet].

CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), « Sols urbains : pour une approche sensible », *Dossiers* n° 162 (2004), p. 1-205 [parmi les nombreuses approches contemporaines, une réflexion particulièrement aboutie].

CERTU, « Revêtements de sol en pierre en site historique. Dalles, pavés, calades, empierrements : exemples anciens et récents », *Dossiers* n° 205 (2009), p. 1-224 [une approche exemplaire des sols anciens, d'une grande précision].

Baron Haussmann, *Mémoires* (édition établie par Fr. Choay), Paris (Seuil), 2000 [pour les réflexions approfondies d'un des plus grands aménageurs urbanistes du XIX<sup>e</sup> siècle].

E. Poty & E. Chevalier, *L'activité extractive en Wallonie. Situation actuelle et perspectives*, Namur (Région Wallonne), 2004 [pour un portrait actualisé de l'industrie extractive régionale].

J.-P. Sosson, *Les travaux publics de la Ville de Bruges XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Les matériaux. Les hommes*, Bruxelles, 1977 (Crédit communal de Belgique, coll. Histoire Pro Civitate, n° 48), p. 1-375 [pour un bon exemple d'analyse d'une situation médiévale].

# L'UTILISATION DE SOURCES HISTORIQUES DANS LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DES PRODUITS DU TERROIR WALLON

Marie GOEURY, Isabelle PARMENTIER, Marianne SINDIC, Jean-Marc CHEVAL<sup>1</sup>

## Introduction

Depuis deux ans, un projet destiné à promouvoir les produits du terroir a été lancé sous l'égide du Service public de Wallonie (Direction de la Qualité de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement [DGARNE]), et est mené conjointement par l'Université de Liège (Laboratoire Qualité et Sécurité des Produits agroalimentaires, Gembloux Agro-Bio Tech) et par l'Université de Namur (PolleN – Pôle de l'histoire environnementale).

Ce projet amène les historiens à collaborer et à dialoguer avec des spécialistes de la technologie agroalimentaire et des producteurs, afin de mettre sur pied ou de consolider un dossier de labellisation<sup>2</sup>. Ce faisant, ils pratiquent une « histoire appliquée » – appelée aussi *Public History* dans le monde anglo-saxon –, directement en prise avec les besoins actuels de la société et du monde économique<sup>3</sup>.

## 1. Une cellule de soutien aux producteurs

En février 2011, une Cellule d'Appui scientifique aux Indications géographiques (CAIG) a été mise en place par la DGARNE. L'objectif de cet organe est de soutenir les groupements de producteurs wallons désirant introduire un dossier de reconnaissance de leur produit en tant qu'Appellation

1. PolleN – Pôle de l'histoire environnementale de l'Université de Namur ; ULg-GxABT ; DGARNE.

2. On entend ici par « label » un signe de qualité officiel (cautionné par une autorité publique), un signe de qualité étant un signe (marque ou élément figuratif) collectif, mis à la disposition d'un ensemble de producteurs par un titulaire indépendant sans droit d'usage de ce signe, en l'occurrence ici l'UE, apposé sur un produit ou un ensemble de produits afin d'informer le consommateur sur les caractéristiques particulières de ce produit ou de cet ensemble de produits.

3. H. Rousso, « L'histoire appliquée ou les historiens thaumaturges », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 1 (1984), p. 105-122.

d'Origine protégée (AOP), Indication géographique protégée (IGP) ou en tant que Spécialité traditionnelle garantie (STG)<sup>4</sup>. La cellule accompagne les producteurs dans leur démarche de rédaction d'un cahier des charges et dans le travail de caractérisation du produit. En raison des exigences des instances d'agrément, deux disciplines ont été sollicitées : la technologie agroalimentaire et les sciences sociales, se traduisant par l'engagement de deux chercheurs supervisés par deux professeurs, les uns en Sciences agroalimentaires à Gembloux<sup>5</sup>, les autres en Histoire à Namur<sup>6</sup>. La partie technologique est prise en charge par les premiers, qui rédigent le cahier des charges technique et organoleptique, tandis que le volet socio-historique relève des seconds qui, grâce à la consultation de documents d'archives ou de documents imprimés, voire de sources orales, établissent un lien entre les spécificités, la réputation du produit et l'aire géographique sélectionnée.

La promotion des produits du terroir wallon figure explicitement dans la « Déclaration de politique régionale 2009-2014 » de la Région wallonne et s'inscrit dans la politique européenne de qualité des produits agricoles. En 1992, l'Europe, souhaitant garantir la réputation des produits régionaux et assurer une concurrence loyale entre les producteurs, a créé un système de valorisation plus uniforme pour les produits agroalimentaires de qualité et d'origine géographique spécifique, à savoir les AOP-IGP-STG. Elle établit des règles communes en matière de protection et de promotion des Indications géographiques et Spécialités traditionnelles (jusqu'alors, chaque État Membre disposait de ses propres labels). L'accès au système fut ensuite élargi en 2006 aux produits émanant de pays tiers de l'UE. Tout récemment, les réglementations relatives aux indications géographiques et spécialités traditionnelles garanties ont été intégrées dans une base légale plus large, le règlement (UE) n° 1151/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires. Le système des AOP-IGP-STG impose que chaque producteur désireux de bénéficier d'un de ces labels respecte un cahier des charges mettant en avant les spécificités du produit, sous le contrôle d'un organisme certificateur<sup>7</sup>.

4. Afin de bénéficier d'une appellation, les groupements de producteurs doivent soumettre quatre documents : le Cahier des charges qui reprend des informations d'ordre général sur le produit, ses caractéristiques, sa méthode d'obtention, son lien avec l'aire géographique, etc. ; le Cahier des charges technique qui est le document de référence pour les producteurs puisqu'il contient une description technique très poussée et le plan minimum de contrôle ; les Annexes incluant les cartes de l'aire géographique, la bibliographie et les copies des documents prouvant le lien entre le produit et le terroir ; et le Document unique qui est un résumé du Cahier des charges.

5. Le Professeur Marianne Sindic et les chercheuses Julie Guisset, puis Sophie Delacharlerie.

6. Le Professeur Isabelle Parmentier et la chercheuse Marie Goeury.

7. En Wallonie, il s'agit de PROMAG (Organisme d'inspection et de certification de produits et de système de gestion de la qualité pour les secteurs agricole et agro-alimentaire, basé à Marche-en-Famenne).

Les Appellations d'Origine protégée (AOP) témoignent d'un lien essentiel et exclusif entre les spécificités du produit et le terroir. Toutes les étapes de fabrication doivent avoir lieu dans la zone géographique délimitée, comme c'est le cas pour le fromage de Herve par exemple. Un peu moins strictes puisque seule une étape de fabrication doit se produire dans la zone géographique retenue, les Indications géographiques protégées (IGP), quant à elles, ne présentent pas ce lien essentiel et exclusif avec le terroir ; la seule réputation peut suffire. Dans ce domaine, l'exemple wallon du pâté gaumais est assez significatif. Le troisième label, les Spécialités traditionnelles garanties (STG), dont bénéficient en Belgique certaines bières acides (lambic, gueuze, faro, krielk, etc.), protège une recette ou une méthode de fabrication et ne lie pas les caractéristiques du produit au terroir.

La procédure d'enregistrement peut s'avérer assez longue, se déroulant à deux niveaux successifs, national (régional en Belgique) et européen. En Wallonie, après une phase de consultation du dossier (qui peut engendrer des oppositions) et la remise d'un avis par la Commission consultative scientifique pour les produits agroalimentaires, le Gouvernement wallon prend un arrêté protégeant provisoirement la dénomination du produit dans l'attente de la reconnaissance européenne. Le dossier est ensuite transmis à la Commission européenne qui, après examen, publie le « document unique » (c'est-à-dire une forme de résumé du dossier) au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). Cette publication initie une seconde phase de consultation, communautaire cette fois, d'une durée de plusieurs mois. En l'absence d'opposition, la dénomination du produit est enregistrée au JOUE, se voyant par-là octroyer une protection définitive contre toute usurpation. Cette protection implique que tout opérateur, voulant bénéficier de la dénomination, respecte strictement le cahier des charges déposé auprès de l'UE.

## 2. L'histoire du produit et le terroir : un lien explicite et direct

Fournir les informations requises par le cahier des charges implique la mobilisation de différentes sciences sociales, et entre autres de la discipline historique. Il s'agit plus précisément de la rédaction du point 2.6. « Lien avec l'origine géographique », subdivisé en trois sous-points. D'une part, les spécificités de l'aire géographique (le terroir) y sont mentionnées (climat, sols, couverture paysagère, activités humaines, etc.), d'autre part, les spécificités du produit ainsi que son antériorité et sa réputation y sont présentées. En outre, le lien entre le produit et le terroir doit être démontré.

La définition du « terroir » a évolué au fil des décennies, acquérant une complexité qui reflète sa richesse sémantique. Aujourd'hui, on entend par terroir « un espace géographique délimité, défini à partir d'une communauté

humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs et de pratiques fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace, et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition »<sup>8</sup>.

Le rôle de l'historien est de voir s'il est possible d'établir un lien entre le produit (ses spécificités) et le terroir, inscrit dans une certaine profondeur chronologique. Son objectif est également de retrouver des témoignages d'anciennes techniques de fabrication ou d'élaboration et de dresser un historique des méthodes de préparation du produit. Grâce à certaines sources, il essaie de déterminer la réputation du produit dans la zone, voire au-delà, à plus grande échelle.

L'exemple de la *Plate de Florenville*<sup>9</sup>, une variété de pommes de terre, est éclairant. L'aire géographique liée à la dénomination « Plate de Florenville » correspond à une zone située dans le sud de la Belgique (Lorraine belge, aussi appelée, d'un point de vue géologique et agricole, « Région jurassique », seule région datant de l'Ère secondaire en Belgique)<sup>10</sup>. La zone de production de la *Plate de Florenville* se trouve plus particulièrement dans une partie de cette Région jurassique, en Gaume (appellation historico-géographique), sur deux bancs pédologiques spécifiques (sols sablo-limoneux ou limono-sableux) qui s'étirent autour de Florenville, d'est en ouest, et vers le sud-est de cette localité. Cet espace est tout particulièrement délimité, au nord, par la forêt et le massif ardennais (celui-ci ayant un impact direct sur le climat et sur les cultures dans l'aire déterminée). Les régions de la Lorraine française et de la Champagne-Ardenne (au sud et à l'ouest), ainsi que le pays d'Arlon (à l'est), en déterminent les confins. Compte tenu de ces caractéristiques, la région présente des spécificités en matière climatique. En effet, la Gaume est connue pour son microclimat. Sa continentalité et son orientation favorable (relief de cuestas avec des terres à l'adret) en sont les causes principales. Protégée des vents froids du nord par le massif de l'Ardenne qui est de plus haute altitude (hauts plateaux dépassant généralement les 500 m et culminant à 694 m tandis que le plateau lorrain ne va pas

8. Proposition de définition faite par le groupe de travail INRA/INAO lors des Rencontres internationales Planètes terroirs, UNESCO, Paris, 10 novembre 2005, en ligne sur <http://planete-terroirs.org/spip.php?article55> (consulté le 7 mars 2013.)

9. Voir M. Goeury, I. Parmentier, « La Plate de Florenville, une pomme de terre gaumaise : histoire d'un produit du terroir », *Les Cahiers Brunehaut*, 23 (2012), p. 31-32.

10. L.-F. Genicot (e.a.), *La Lorraine belge*, Liège, 1983 (Architecture rurale de Wallonie) ; R. Steffens et R. Tavernier, *Les sols de la Lorraine belge*, Gand, 1971 (Mémoire de la Société belge de pédologie, 4).



au-delà des 465 m d'altitude), la Gaume jouit d'un climat plus doux et plus sec. Elle bénéficie d'une durée moyenne d'insolation annuelle supérieure aux autres régions de Belgique et d'une quantité de précipitations annuelles inférieures (le massif ardennais faisant obstacle aux masses nuageuses). Cette situation climatique privilégiée – qui vaut parfois à la Gaume d'être appelée la « petite Provence »<sup>11</sup> et qui la différencie des régions qui lui sont juste limitrophes, et notamment du climat rude de l'Ardenne – était déjà observée autrefois, comme en témoignent les relevés de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Ces conditions climatiques et pédologiques ancestrales ont contribué à l'orientation économique et agricole de la Lorraine belge, et plus spécifiquement, de la Gaume. La région s'est orientée très tôt vers l'agriculture (plutôt que vers l'élevage qui, lui, caractérise d'autres régions luxembourgeoises)<sup>13</sup>. Les observations faites par Louis Verhulst, dans son mémoire relatif à la Lorraine belge publié par l'Académie royale de Belgique en 1920, en attestent<sup>14</sup>. Ce développement agricole se fera notamment autour de la culture de la pomme de terre. Dans cette optique, l'utilisation des terres sablonneuses a toujours été préférée par les cultivateurs, notamment des alentours de Florenville : les bancs sablonneux sont considérés, au contraire des terres marneuses ou argileuses, trop lourdes, comme contribuant à la qualité de la pomme de terre<sup>15</sup>. La *Plate de Florenville* présente donc :

- un lien naturel, pédologique, à travers les sols de la Gaume et plus particulièrement les sols sableux que l'on y rencontre, favorables à l'obtention d'une Plate de très haute qualité culinaire ;
- un lien historique et économique, par une tradition ancestrale de production de la pomme de terre.

11. Surnom rapporté en 1854 par J.-C. Houzeau (*Essai d'une description physique de la Belgique, au point de vue de l'histoire et de la description du globe*, Bruxelles, 1854, p. 228) et utilisé par la suite à maintes reprises (A. Delmer, « Sous-sol, sols, eaux », A. Lanotte (dir.), *La Lorraine : ensembles ruraux de Wallonie*, vol. 2, Liège, 1983, p. 15, et nombreux guides touristiques).

12. Belgique. Ministère de l'Agriculture. Service des Agronomes de l'État, *Monographie agricole de la région jurassique*, Bruxelles, 1901, p. 3.

13. L. Verhulst, *La Lorraine Belge*, Bruxelles, 1920, p. 71 (Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques, Mémoires, Collection in-8, Série 2, t. 11) ; L. F. Genicot (e. a.), *La Lorraine Belge*, Liège, 1983, p. 12 (Architecture rurale de Wallonie).

14. L. Verhulst, *La Lorraine Belge*, Bruxelles, 1920 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires, Collection in-8, Série 2, t. 11).

15. E. Tandé, *Les communes luxembourgeoises*, t. 3 : *L'arrondissement de Virton*, Bruxelles, [1889] 1980, p. 985 ; L. Verhulst, *La Lorraine Belge*, Bruxelles, 1920, p. 71 (Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires, Collection in-8, Série 2, t. 11) ; P. Roger, *Notices historiques sur Virton*, [Virton], 1932, p. 455 ; C. Vandebroek, *Agriculture et alimentation*, Gand-Louvain, 1975, p. 238 et 260 (Centre belge d'histoire rurale, n° 49) ; L.-F. Genicot (e.a.), *La Lorraine Belge*, Liège, 1983, p. 12 (Architecture rurale de Wallonie).

### 3. L'histoire du produit et le terroir : un lien implicite et diffus

L'ancienneté du produit est parfois loin d'être explicite et le lien avec le terroir peut aussi être basé sur une tradition des modes de production dans le secteur. L'exemple du miel de Wallonie illustre ce lien parfois implicite. Avec son territoire parcellaire, la Wallonie est couverte d'une végétation mellifère disparate. Toutefois, l'apiculteur wallon a pu, de longue date, perfectionner son savoir-faire (plus spécifiquement la technique de la cristallisation dirigée) grâce à un environnement scientifique particulièrement dynamique (Sociétés apicoles, Centre apicole de Recherche et d'Informations<sup>16</sup>...). On lui reconnaît une maîtrise de la technique apicole depuis les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en ayant une connaissance fine de la flore aux alentours de son implantation que l'apiculteur peut pallier d'éventuelles difficultés<sup>17</sup>, notamment en adaptant les alentours de son rucher en choisissant lui-même les espèces végétales mellifères appréciées par les abeilles. Si, depuis l'Antiquité, l'homme récolte le miel des abeilles, ce n'est que depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que les producteurs et consommateurs se sont lancés dans le développement d'une apiculture plus technique. Bien que la Wallonie ne soit pas la première à avoir perfectionné les méthodes apicoles, elle s'illustre par son dynamisme, notamment grâce à l'élevage et à la sélection des abeilles, et à l'utilisation de ruches modernes à cadres mobiles<sup>18</sup>. Dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, des expériences pour l'agrandissement des cellules sont réalisées, notamment au Rucher Expérimental de Tervuren<sup>19</sup>. Ce contexte favorable repose sur la « puissance d'association » qui caractérise l'apiculture belge, telle que la décrit E. Vassart dans une communication sur la politique de vente du miel lors du X<sup>e</sup> Congrès International d'Apiculture en 1935<sup>20</sup>. En témoigne la création,

16. Voir le site [www.cari.be](http://www.cari.be)

17. L. I. Vandegaer, G. Junieaux, « Apiculture », *Encyclopédie Agricole Belge*, t. 2, Bruxelles, 1930, p. 673.

18. Fr. Burvenich, *Apiculture moderne. Flore mellifère arbustive*, Liège, [1898], p. 1.

19. Le Rucher Expérimental de Tervuren a été rendu célèbre par les travaux du Professeur Ursmar Baudoux (originaire de Binche, trésorier de la Fédération Apicole du Brabant Wallon et délégué à la Fédération Apicole Wallonne et à la Chambre Syndicale d'Apiculture). Ce rucher apparaît, dans la presse spécialisée, dans des rubriques consacrées aux diverses Sections Apicoles. À la mort d'U. Baudoux, en 1934, le Rucher Expérimental, composé de 15 colonies, est racheté par la Chambre Syndicale (« Nécrologie », *L'Apiculture Belge. Organe de la Fédération des Sociétés d'Apiculture de la Wallonie*, 4 (avril 1934), p. 90-91 ; « Fédération Apicole du Brabant Wallon », *L'Apiculture Belge. Organe de la Fédération des Sociétés d'Apiculture de la Wallonie*, 5 (mai 1934), p. 124 ; « Chambre syndicale belge d'apiculture », *L'Apiculture Belge. Organe de la Fédération des Sociétés d'Apiculture de la Wallonie*, 6 (juin 1934), p. 155-156 ; J. Nivaille, « 100 ans d'apiculture en Belgique de 1890 à nos jours », *Les carnets du CARI*, 40 (1/1994), p. 43.

20. E. Vassart, « La politique de vente du miel », *X<sup>e</sup> Congrès International d'apiculture, Bruxelles, 1935, Discours, rapports et vœux émis*, s. 1., 1936, p. 150.

dès 1894, d'une Chambre Syndicale d'Apiculture<sup>21</sup> (création à laquelle participe activement F. de Lalieux de la Rocq, président de l'Union Apicole du Hainaut-Brabant). Celle-ci a pour mission d'assurer le développement de la science apicole en Belgique et la défense des intérêts des apiculteurs auprès des institutions nationales et internationales. C'est elle, par exemple, qui, en 1895, adressa une requête auprès des responsables des Chemins de Fer pour que les voies soient bordées de plantes mellifères. En plus de cette Chambre Syndicale devenue Union Professionnelle en 1898<sup>22</sup>, plusieurs Associations Apicoles ont vu le jour à travers toute la Wallonie à partir de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Celles-ci se fédèrent, dès 1936, en une Union des Fédérations Provinciales d'Apiculture de Wallonie (U.F.P.A.W.) qui rassemble les Fédérations Apicoles de chaque province wallonne. Grâce à ces structures et à ce contexte scientifique porteurs, les producteurs ont acquis la maîtrise qu'il fallait pour s'adapter aux conditions du terroir et à sa couverture pollinique, et ont fabriqué un miel de qualité, différent des miels produits hors Wallonie, notamment par son caractère « tartinable ». La réputation du miel de Wallonie est d'ailleurs ancienne : ce miel a notamment été primé à l'Exposition universelle de Paris en 1900<sup>24</sup>.

#### 4. Quelles sources historiques consulter ?

Les autorités européennes ont souhaité, dans ce processus de reconnaissance officielle, accorder une place non négligeable à la dimension historique. En effet, elles imposent aux producteurs de faire la preuve de la légitimité de la dénomination du produit en retraçant le parcours à travers les décennies. Elles n'ont pas fixé de durée minimale *a priori* pour juger du

21. S. Dubois, « Historique de la Chambre Syndicale Belge d'apiculture », *IV<sup>e</sup> Congrès International d'Apiculture, Bruxelles, 25-26 septembre 1910. Rapports*, Huy, s. d., p. 32 ; J. Nivaille, *Les 12 premiers Congrès Internationaux d'Apiculture de 1897 à 1939*, Bruxelles, 1995, p. 5-6.

22. S. Dubois, « Historique de la Chambre Syndicale Belge d'apiculture », *IV<sup>e</sup> Congrès International d'Apiculture, Bruxelles, 25-26 septembre 1910. Rapports*, Huy, s. d., p. 33.

23. J.-M., Bohet, « Situation de l'apiculture en Belgique », *Quel avenir pour quelle apiculture : Communications présentées à l'occasion de la journée d'information organisée par le Centre Apicole de Recherche et d'Information à Louvain-la-Neuve le 3 mars 1985*, Gembloux, 1985, p. 22.

24. F. J. Le Bon, « Causerie apicole », *L'Apiculteur belge. Bulletin mensuel de l'Union Apicole du Hainaut-Brabant et Extensions*, 9 (septembre 1900), p. 130-131 ; F. J. Le Bon, « Histoire de l'Exposition Belge d'Apiculture à Paris », *L'Apiculteur belge. Bulletin mensuel de l'Union Apicole du Hainaut-Brabant et Extensions*, 5 (mai 1901), p. 67-70. Voir Fig. 1 : Photo du Pavillon Belge des Abeilles à l'Exposition de Paris en 1900, *L'Abeille et sa Culture, Bulletin mensuel de la Fédération d'Apiculture de Condroz et Hesbaye*, 8 (août 1901), p. 1.

caractère suffisant ou non de cette antériorité. Cependant, les produits trop récents ne pourront pas bénéficier d'une protection.



Fig. 1 : Photo du Pavillon Belge des Abeilles à l'Exposition de Paris en 1900, *L'Abeille et sa Culture*, *Bulletin mensuel de la Fédération d'Apiculture de Condroz et Hesbaye*, 8 (août 1901), p. 1.

Afin de répondre aux exigences des instances d'agrément, les investigations se doivent d'être diversifiées et rigoureuses. Les sources envisagées dans le cadre de ce projet remontent essentiellement au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, mais les chercheurs n'hésitent pas à solliciter une documentation plus ancienne qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, voire aux siècles antérieurs.

Le point de départ est généralement constitué par des traditions familiales, des savoirs transmis oralement ou par écrit au gré des générations de producteurs. Il s'agit souvent d'un ensemble de données riches mais fragmentaires, où se mêlent de précieuses données techniques, des anecdotes et des légendes, qui ont toute leur importance, mais qui ne peuvent constituer à elles seules l'argumentaire du dossier de demande d'agrément. Il convient

dès lors de mobiliser également en parallèle d'autres sources, de nature diversifiée, qu'il importe de rassembler et de « croiser », d'autant plus que les informations sont souvent brèves et éparées.

Les publications agronomiques et horticoles s'avèrent utiles pour étudier le développement des savoir-faire. Dans le cas du dossier « miel de Wallonie », elles éclairent l'abondante réflexion scientifique qui a entouré la production de miel pendant des décennies et, par exemple, le passage du fixisme (ruches placées dans des paniers en paille ou des troncs d'arbres) au mobilisme (ruches à cadres mobiles permettant la récolte du miel sans tuer la colonie)<sup>25</sup>. Les dictionnaires anciens ou dialectaux, quant à eux, permettent de clarifier la signification du terme qui est au cœur de la dénomination. On apprend ainsi, grâce à ce type de sources, que le *sirôpe* « se dit absolument de l'extrait sucré des poires, pommes ou prunes. C'est une des spécialités au Pays de Herve »<sup>26</sup>. Parmi les sources privilégiées, citons aussi la presse et les revues professionnelles spécialisées qui abordent plus en détails les produits et leur confection, et sont d'un grand apport, entre autres iconographique. Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, la spécificité « cularde » de la race Blanc-Bleu Belge est, à maintes reprises, illustrée et décrite dans des publications spécifiques telles que la revue « Les Élevages belges »<sup>27</sup>. D'un autre côté, les recettes et menus gastronomiques anciens, qui ne sont guère faciles à retrouver, témoignent des pratiques alimentaires et de l'intégration des produits dans des mets réputés. Le jambon d'Ardenne, également appelé jambon de Bastogne, figurait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle dans les menus les plus raffinés, comme c'est le cas en 1859 lors d'un repas donné par la Compagnie d'Artillerie de la Garde civique de Mons<sup>28</sup>. Quant aux publications touristiques d'époque, elles permettent de développer le volet « réputation » et de mieux cerner la notoriété que le produit s'est forgée. L'escavêche est ainsi mentionnée dans un guide gourmand de 1938 comme étant une spécialité gastronomique de poisson de la province de Hainaut<sup>29</sup>. Enfin, on peut encore ajouter d'autres types de sources, sollicitées notam-

25. Abbé Degavre, « Bilan apicole du XIX<sup>e</sup> siècle », *L'Apiculteur belge. Bulletin mensuel de l'Union Apicole du Hainaut-Brabant et Extensions*, 12 (décembre 1900), p. 183-184 ; L. I. Vandegaer, G. Jeuniaux, « Apiculture », *Encyclopédie Agricole Belge*, t. 2, Bruxelles, 1930, p. 686-687.

26. Ch. Semertier, *Vocabulaire des boulangers, pâtisseries, confiseurs, etc.*, Liège, 1894, p. 55.

27. A. Stasse, G. Detal, « La race bovine Blanc-Bleu-Belge », *Les Élevages belges*, 2 (février 1974), p. 18-32. Le dossier Blanc-Bleu Belge est initié simultanément par des producteurs des trois Régions (wallonne, flamande et bruxelloise).

28. Voir Fig. 2.

29. La Bonne Auberge, *Guide gourmand régional : Belgique et Luxembourg*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1938, p. 17.

ment pour l'historique de la production des vins (comme le Côtes de Sambre et Meuse ou les Vins des Jardins de Wallonie), tels que les recensements agricoles<sup>30</sup>, les cartes anciennes<sup>31</sup> ou les sources matérielles<sup>32</sup> qui, tous et toutes, contribuent à parfaire notre connaissance de l'histoire du produit et à répondre, de la sorte, aux impératifs du cahier des charges.

## Conclusion

Ce tour d'horizon n'a pas la prétention d'épuiser l'heuristique des sources en matière d'histoire de l'alimentation, vaste champ historiographique qui s'est développé depuis plusieurs décennies<sup>33</sup> et qui connaît depuis quelques années un regain d'intérêt, vraisemblablement dû aux préoccupations actuelles en matière de santé publique et de culture biologique. Il vise à donner un aperçu de la démarche adoptée dans le cadre d'un projet spécifique d'histoire appliquée aux produits du terroir et à leur reconnaissance officielle. Au cœur de multiples enjeux économiques, patrimoniaux et identitaires<sup>34</sup>, les produits du terroir ne sont pas toujours des objets historiques aisés à cerner. Établir leur histoire et les liens que ces produits ont entretenus au fil des années avec leur terroir nécessite la mise en œuvre d'une documentation primaire et secondaire variée, d'une démarche d'enquête assidue (il s'agit souvent de retrouver une aiguille dans une botte de foin), et d'une posture intellectuelle particulièrement ouverte pour rencontrer les besoins des producteurs sans trahir les données historiques.

30. Le recensement agricole de 1846 mentionne par exemple les vignobles du territoire wallon et la production de vin (Royaume de Belgique. Ministère des affaires économiques. Institut National de statistiques, *Recensement agricole et horticole au 15 mai 1846*).

31. La *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris (1771-1778)* permet notamment d'identifier les vignobles sur le territoire wallon (entre autres dans les régions de Namur et de Huy).

32. Par exemple, des pressoirs du XIX<sup>e</sup> siècle (Collection du Musée de la vie wallonne, document reproduit dans J.-M. Martens, « La viticulture en Belgique : vues historiques et prospectives », *Parcs Nationaux. Bulletin trimestriel de l'Association Ardenne et Gaume*, 38 (1983, fasc. 2), p. 80.

33. On se rappellera ici l'ouvrage pionnier, dans le domaine francophone, de J.-J. Hémar-dinquer, *Pour une histoire de l'alimentation*, Paris, 1970 (École pratique des hautes études. 6<sup>e</sup> section, Cahiers des annales, 28). Depuis lors, de nombreux outils ont été élaborés pour favoriser les recherches dans ce secteur (voir entre autres la *Food Bibliography* élaborée par l'Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (Tours, France) et la *Villa I Tatti The Harvard University Center for Italian Renaissance Studies* sur [http://www.foodbibliography.eu/index\\_fr.asp](http://www.foodbibliography.eu/index_fr.asp), consulté le 14 mars 2013, et les revues spécialisées *Food and History* (Brepols) ou *Food, Culture and Society* (Berg)).

34. Voir A. Campini, P. Scholliers et J.-P. Williot (dir.), *Manger en Europe : patrimoines, échanges, identités*, Bruxelles, 2011 (Collection L'Europe alimentaire, 1) ; Cl. Delfosse, « La patrimonialisation des produits dits de terroir », *Anthropology of food*, 8 (2011), sur <http://aof.revues.org/6772>, consulté le 4 mars 2013.

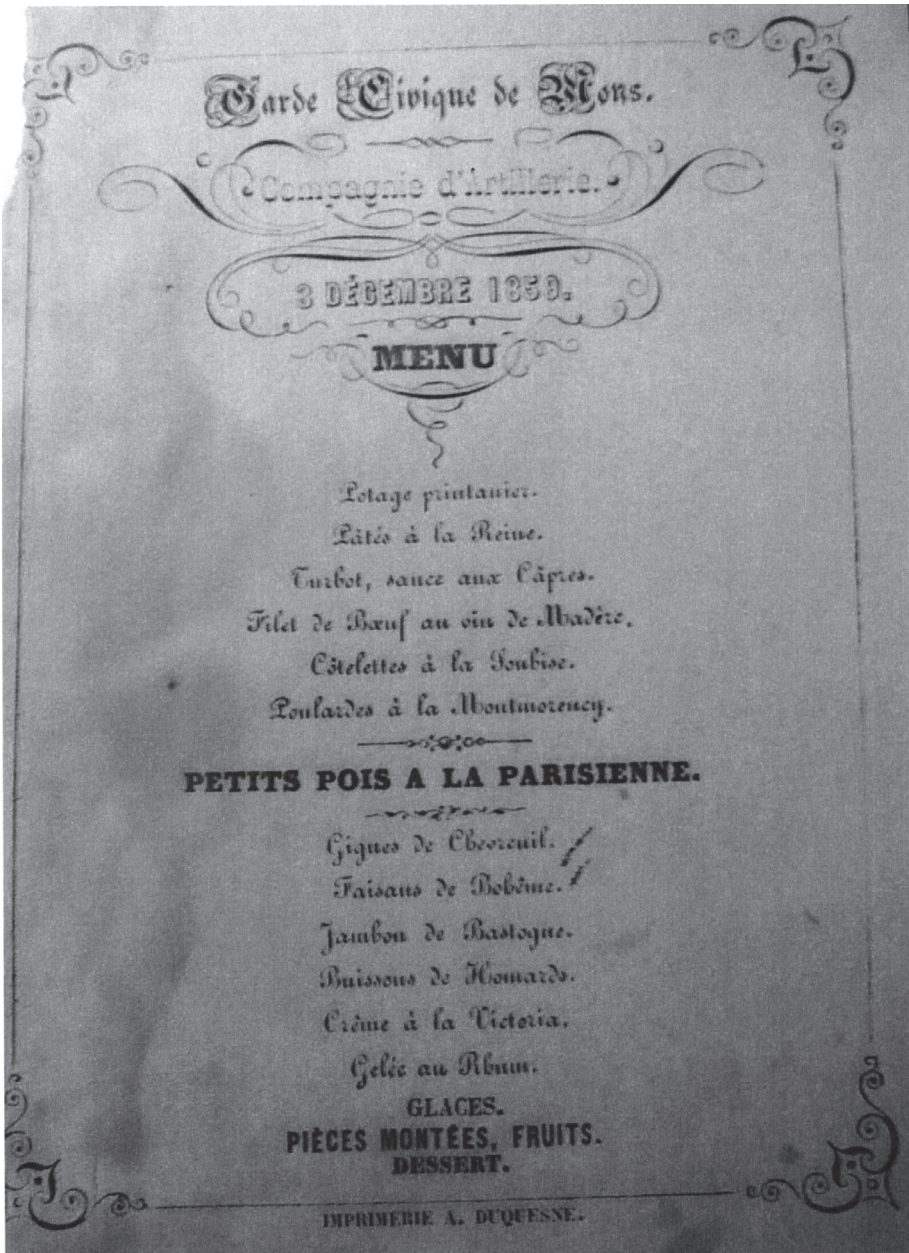


Fig. 2 : Menu du 3 décembre 1859, Garde civique de Mons, Compagnie d'Artillerie (Collection privée de M. Didier de Meester de Betzenbroeck, Woluwé-Saint-Lambert).





## L'ADN UN INSTRUMENT NOUVEAU POUR LA GÉNÉALOGIE, L'ARCHÉOLOGIE ET L'HISTOIRE

Marc VAN DEN CLOOT

La recherche ADN est la nouveauté la plus spectaculaire dans le domaine de la généalogie : elle permet de retrouver des liens familiaux ainsi que le trajet migratoire d'un individu comme *homo sapiens*. Cette recherche est basée sur l'analyse du chromosome Y mâle qu'on hérite exclusivement de la lignée paternelle. Chacun de nos 46 chromosomes, c.-à.-d. 23 paires, dont la moitié est héritée de chaque parent, est constitué en deux brins d'ADN de *ca* 1 milliard de cubes de construction, comportant uniquement 4 bases chimiques, qu'on appelle les nucléotides. Nos caractéristiques physiques et intellectuelles sont transmises par les 44 chromosomes autosomales. La 23<sup>ème</sup> paire qui détermine notre sexe est le sujet de nos recherches génétiques. Les hommes ont un chromosome X et un chromosome Y, tandis que les femmes possèdent deux chromosomes X. Puisque seulement les hommes peuvent transmettre leur chromosome Y à leur fils, ce chromosome déterminera la lignée paternelle. Cela explique pourquoi les projets ADN s'occupent de préférence de participants masculins.

Les hommes de science savent lire la séquence des nucléotides et déterminent ainsi pour chaque individu sa série typique : le haplotype. Nos cellules contiennent deux sortes d'ADN : l'ADN nucléaire ou ADN-Y et l'ADN mitochondrial ou ADNmt qui est transmis par la lignée féminine. Les brins d'ADN se copient continuellement afin de créer des cellules nouvelles. Pendant ce processus se produisent à certains endroits sur le chromosome (*les marqueurs*) des erreurs : les mutations, qui seront transmises au cours des générations successives.

Il y a deux sortes de mutations : la *mutation de pointe (SNP ou snip)* très rare – une fois par *ca* 1 million de générations – qui se produit aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Elle est donc très utile à étudier pour les migrations humaines qui ont peuplé le monde entier à partir de son berceau africain, ce qu'on appelle la génographie. À long terme, cela ouvrira aussi des perspectives pour l'étude de l'histoire régionale et locale.

Les *mutations de répétition (STR)* se produisent uniquement chez les hommes à la moyenne d'une fois par 182 générations. La comparaison des valeurs STR de plusieurs hommes, permet de déterminer des parentés. Il est

aussi possible de les comparer avec l'ADN de trouvailles archéologiques, mais ce genre de recherche est encore assez rare à cause des difficultés techniques (l'ADN se dégrade avec le temps) et du prix considérable de l'analyse.

Par comparaison des haplotypes de plusieurs hommes, on peut les classer en une vingtaine de grandes haplogroupes. Grâce aux snips on subdivise ces groupes en subhaplogroupes. En langage populaire : les personnes appartenant au même haplo- et subhaplogroupe, descendent d'un ancêtre masculin commun. Ceci est la base de la génétique généalogique.

Combiner les résultats de la recherche ADN avec ceux de la recherche généalogique classique, est le but des projets ADN de *Familiekunde Vlaanderen* (avec ca 1.100 participants actuellement). Après la détermination de leur haplo- et de leur subhaplogroupe, les participants sont comparés les uns aux autres. C'est ainsi qu'on a découvert une parenté génétique chez 42,63 % du total des participants. Si on y en extrait les participants d'origine belge, ce chiffre atteint même 49 % ! C'est à dire que ces personnes ont un ancêtre commun qui se situe entre aujourd'hui et les environs de l'an mille. Un résultat unique ! Entretemps les résultats ont été publiés en deux livres *DNA Brabant* et *DNA België* (en néerlandais ; info sur le site internet [www.brabant-dna.org](http://www.brabant-dna.org)). Ces projets jouissent depuis lors d'une renommée internationale.

Ce résultat éclatant est le fruit d'un examen scientifique poussé, basé sur l'analyse de 37 (actuellement 38) marqueurs. En comparaison, le fameux *Genographic Project* international examine seulement 12 marqueurs, ce qui suffit pour en tirer des conclusions sur le plan génographique, mais ne permet pas d'en déduire des conclusions valables en ce qui concerne les parentés génétiques. Puisque les laboratoires universitaires européens se limitent plutôt à la recherche génographique, la KU Leuven (Louvain) se situe actuellement en tête de la génétique généalogique et cela, grâce aux initiatives et à l'organisation des projets ADN de *Familiekunde Vlaanderen*.

Il est important de noter que ce type d'analyse d'ADN n'a rien à voir avec les recherches à des fins médicales, criminologiques ou juridiques. La prise d'ADN, supervisée par un membre de l'organisation, se fait en grattant un peu de muqueuse buccale avec deux petites brosses. Cet échantillon est analysé à l'université de la KU Leuven et après environ deux mois le participant reçoit un certificat avec ses résultats personnels. En les comparant avec ceux d'autres participants, on détermine leur degré de parenté génétique et la distance qui les sépare de leur ancêtre commun.

*Familiekunde Vlaanderen* a lancé deux projets successifs en 2009 et 2010, partiellement subventionnés par le Ministère de la culture flamande. Le premier projet examinait le territoire de l'ancien duché de Brabant, le deuxième

comprenait toute la Belgique, la Flandre française et le Grand-Duché de Luxembourg. Le tableau ci-dessous montre clairement le peu de réponses en provenance des régions francophones, tant en notre pays qu'à l'étranger. Les causes étaient multiples, mais malheureusement pour nous la presse s'est intéressée trop peu et trop tard aux projets. Par contre la situation en Flandre et aux Pays-Bas était beaucoup plus favorable.

	Objectif	Résultat	%
Anvers	200	223	111,5
Brabant-Flamand	120	132	110,0
Brabant-Wallon	50	17 (33)	34,0
Noord-Brabant (NL)	130	130	100,0
<i>Total ancien Brabant</i>	<i>500</i>	<i>502</i>	<i>100,4</i>
Limbourg	100	74 (26)	74,0
Flandre Orientale	120	113 (7)	84,2
Flandre Occidentale	130	137	105,4
<i>Total Flandres</i>	<i>670</i>	<i>679</i>	<i>101,3</i>
Hainaut	80	15 (65)	18,8
Liège	90	14 (76)	15,6
Namur	70	14 (56)	20,0
Luxembourg	40	5 (35)	12,5
<i>Total Wallonie</i>	<i>330</i>	<i>65(265)</i>	<i>19,7</i>
<i>Total Belgique</i>	<i>1000</i>	<i>744 (256)</i>	<i>74,4</i>
Flandre Française (F)	90	5 (85)	5,6
Grand Duché de Luxembourg	30	2 (28)	6,7
<i>Total du projet</i>	<i>1250</i>	<i>881 (369)</i>	<i>70,5</i>

Au nombre total de 881 participants s'ajoutent encore 83 personnes non-subsventionnées à cause du surplus de leur région ou parce qu'elles ne répondaient pas complètement aux conditions de participation.

Néanmoins les résultats obtenus se montraient d'une importance scientifique et généalogique de premier ordre. Une première conclusion est la diversité génétique de notre population : pas moins de 10 des 20 haplogroupes connus dans le monde ont été repérés. D'autre part la domination très nette du haplogroupe R1b avec *ca* 61 % est la preuve d'une stabilité génétique remarquable. Pourtant cette constatation correspond parfaitement avec la situation dans nos pays voisins, compte tenu de notre histoire marquée par tant de migrations. Le taux du R1b en France est de *ca* 70 %, de *ca* 70 à 80 % en Angleterre, culminant même jusqu'à 90 % au Pays basque

et en Irlande. Aux Pays-Bas, R1b se situe entre 55 et 60 %, et plus vers l'est et vers le sud de l'Europe centrale le chiffre diminue.

Dans le tableau, les haplogroupes I et J sont subdivisés respectivement en I1 et I2, J1 et J2 parce qu'ils montrent une distribution différente malgré une origine commune.

Haplogroupe/(Snip)	Nombre	%	Origine et distribution
R1b (M343)	637	61,43	Moyen-Orient, Anatolie, Europe Occident
I1 (M253)	124	11,96	Balkan – Europe Centrale – Scandinavie
I2(M223/P37.2/P215)	75	7,23	Caucase – Balkan – ex-Yougoslavie
E1b1b (M215)	52	5,01	Afrique du Nord – Méditerranée
J2a/b (M410/M12)	44	4,24	Mésopotamie – Phéniciens – Grecs – Romains
R1a (SRY10831.2)	39	3,76	Ukraine – Russie – Scandinavie
G2a (P15)	39	3,76	Caucase – Georgie – Arménie
J1 (M267)	11	1,06	Mésopotamie – Arabes – Juifs
T (M70)	7	0,68	Moyen-Orient – Égypte
L (M11)	5	0,48	Inde/Pakistan – Russie – Europe Septentr.
Q (M242)	3	0,29	Sibérie – Amérique du Nord et du Sud
A (M91)	1	0,10	Haplogroupe le plus ancien en Afrique !!!

En analysant plus en profondeur les snips (mutations de pointe), les haplogroupes (Hg) sont subdivisés en subhaplogroupes (SubHg) dont les 10 les plus importants sont représentés avec leur snip dans le tableau suivant :

Hg	SubHg	Snip subHg	Nombre	%	Origine hypothétique
R1b	R1b1b2a1	U106	253	26,25	(Germain/Francis ???)
R1b	R1b1b2a2	P312	205	21,27	(Celts ???)
I1	I1	M253	109	11,31	(e.a. les Vikings ???)
R1b	R1b1b2a2g	U152	100	10,37	(Celtique ???)
R1a	R1a1	M17	37	3,84	
I2	I2b	M223	36	3,73	
G2	G2a3	U8	29	3,01	
E1	E1b1b1a2	V13	27	2,80	
J2	J2a	M410	22	2,28	
R1b	R1b1b2	M269	17	1,76	
Total			835	86,62	

Mettons tout de suite en garde quant à l'interprétation des origines ! Du point de vue scientifique il est tout à fait impossible de prouver ces hypothèses tant répandues sur l'internet. On confond ici les groupes génétiques avec des peuples culturels. Prenons par exemple le cas d'immigrants italiens ou marocains de la troisième génération (ou plus), nés en Belgique. Actuellement ils seront (et se considèrent comme) flamand, wallon ou bruxellois, mais ils portent toujours la caractéristique génétique héritée de père en fils pendant des milliers d'années et qui est différente de celui de la majorité de leur compatriotes.

Comme cité plus haut, les résultats les plus étonnants provenaient de l'analyse des parentés entre les participants. En étudiant les haplotypes des personnes faisant partie du même subhaplogroupe, on compare par marqueur les valeurs de leurs allèles, c.-à-d. du nombre de leurs mutations répétitives (STR). Ces différences constatées parmi les 37 marqueurs analysés nous donne la distance génétique qui permet d'estimer le temps qui sépare les participants de leur ancêtre commun (*TMRC*A = *Time to the Most Recent Common Ancestor*). Le tableau suivant donne un aperçu total des parentés trouvées dans les deux projets ADN :

Nombre total de parentés (*matches*) sur 964 participants : 411 ou 42,63 %.

Distance génétique	TMRCA	(années/générations)	Nombre	Parenté
0 = 37/37 marqueurs	ca 270 ans	ca 9 générations	9	(certaine)
1 = 36/37 marqueurs	ca 420 ans	ca 14 générations	20	(certaine)
2 = 35/37 marqueurs	ca 540 ans	ca 18 générations	31	(certaine)
3 = 34/37 marqueurs	ca 690 ans	ca 23 générations	51	(probable)
4 = 33/37 marqueurs	ca 810 ans	ca 27 générations	51	(probable)
5 = 32/37 marqueurs	ca 930 ans	ca 31 générations	81	(possible)
6 = 31/37 marqueurs	ca 1050 ans	ca 35 générations	168	(possible)

Chaque participant a donc reçu un certificat avec les valeurs des allèles pour chacun des 37 marqueurs analysés, ce qui constitue son haplotype ; en plus il apprend le subhaplogroupe auquel il appartient ainsi que le snip qui définit ce subhaplogroupe. Au moyen de son code personnel et du mot de passe qui lui sont accordés par *Familiekunde Vlaanderen*, il peut accéder à notre site internet [www.brabant-dna.org](http://www.brabant-dna.org) comportant un « forum ». Ce « forum » lui permet de poser des questions et de prendre contact avec d'autres participants, même anonymement s'il le désire, grâce au code personnel.

À la fin du deuxième projet il y avait encore des candidats pour une analyse d'ADN. Pour répondre à la demande, *Familiekunde Vlaanderen* a lancé ensuite un *Projet Ouvert* non-subventionné qui est accessible à tout le monde sans restriction de nationalité ou de lieu d'origine. Ce projet est actuellement toujours en cours et compte déjà une centaine de participants. En outre nous avons créé pour les personnes ayant fait une analyse ADN à l'étranger, la possibilité de rejoindre notre base de données. Ceci à condition de nous procurer une copie de leurs certificats STR et SNP, ainsi que leurs données généalogiques (fichier gedcom). Ils reçoivent des codes d'accès comme les autres participants et sont repris dans les analyses régulières de parenté. Actuellement 26 personnes de différentes nationalités sont acceptées dans notre base de données.

Comme déjà dit plus haut, nos projets ADN ont une côte faible en Wallonie. D'autre part quelques analyses thématiques ont clairement montré l'importance des études de migrations dans les régions limitrophes, aux Pays-Bas et en France en particulier. C'est ainsi que l'idée est née de combler ces lacunes en élargissant le *Projet Ouvert* pour créer un réel *Projet Benelux*, incluant les régions adjacentes en France, en Allemagne et en Angleterre. Chaque homme intéressé ayant des ancêtres dans ces régions peut participer. Les intéressés peuvent télécharger le texte des conditions de participation et de notre politique de protection de la vie privée, ainsi que le formulaire d'inscription sur le site internet [www.brabant-dna.org](http://www.brabant-dna.org). Si cela ne réussit pas, demandez-les par courriel au responsable du projet : [marc.vandencloot@telenet.be](mailto:marc.vandencloot@telenet.be)

Pour organiser ce *Projet Benelux* dans les régions limitrophes, nous cherchons des bénévoles (organisations ou personnes privées) pour la promotion du projet et pour organiser éventuellement des prises d'ADN dans leur région. *Familiekunde Vlaanderen* s'occupera de leur formation. Les personnes ou organisations intéressées peuvent contacter le responsable du projet par courriel.

## L'HÉRALDIQUE FÉMININE DANS LES PATENTES NOBILIAIRES BELGES

Jean-Jacques VAN ORMELINGEN

Les faveurs nobiliaires décernées à des sujets féminins par les souverains qui ont régné sur le territoire de la Belgique actuelle depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux temps présents doivent être situées dans le contexte nobiliaire non seulement de chaque époque mais aussi en fonction du ressort territorial<sup>1</sup>. La lente évolution de la politique nobiliaire vers l'égalité de traitement entre hommes et femmes, telle que pratiquée de nos jours, se reflète dans les particularités de l'héraldique féminine, spécialement quant à la forme de l'écu et aux ornements extérieurs<sup>2</sup>.

### Ancien Régime

Les promotions nobiliaires accordées dans les Pays-Bas méridionaux par les Habsbourg d'Espagne, en ce compris les archiducs Albert et Isabelle, sont encore essentiellement inspirées de liens féodaux ou militaires. De ce fait, elles sont réservées aux hommes : octroi de la chevalerie à titre personnel ou érection d'une seigneurie importante en baronnie, en comté voire en duché, dont le propriétaire pouvait dès lors porter le titre. Parmi les réhabilitations et les anoblissements conférés ainsi que parmi les confirmations d'armoiries accordées, onze seulement le sont à titre posthume entre 1628 et 1709<sup>3</sup>. C'est le défunt que le souverain a voulu honorer même si les lettres

1. P. Janssens, *L'évolution de la noblesse belge depuis la fin du Moyen Âge*, Bruxelles, 1998.

2. Le contenu de l'écu et les supports, qui, au cours des dernières décennies, témoignent parfois de choix typiquement féminins, ne sont pas analysés dans la présente étude. Voir R. Harmignies, « Les concessions d'armoiries féminines en Belgique au XX<sup>e</sup> siècle », in *Archives héraldiques suisses*, 2002, p. 75-76.

3. Les comptages mentionnés dans la présente étude sont basés sur les relevés de faveurs nobiliaires, contenus dans P. Janssens et L. Duerloo, *Armorial de la noblesse belge du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1992 ; G. de Hemptinne et Ph. de Bounam de Ryckholt, *Lettres de noblesse octroyées par Sa Majesté Baudouin Roi des Belges, seconde partie (1991-1993)*, Bruxelles, 1993 ; P. De Win, *Adelbrieven – Lettres patentes de noblesse 1993-2000*, Tielt-Bruxelles, 2001 ; P. De Win, *Adelbrieven – Lettres patentes de noblesse 2001-2008*, Tielt-Bruxelles, 2010. Des tableaux détaillés figureront dans le développement de cette communication, à paraître dans *Le Parchemin*.

patentes sont levées par les enfants des deux sexes ou par la veuve et quelle que soit la formulation de la faveur. En aucun cas les armoiries contenues dans les lettres patentes ne comportent celles de la veuve ni ne décrivent celles des filles ; ce sont exclusivement celles du défunt.

Sous la domination des Habsbourg d'Autriche, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, on ne compte que trente-huit faveurs nobiliaires qui ont été octroyées à des veuves. Il faut y ajouter huit cas où des filles sont citées nominativement comme bénéficiaires d'une faveur accordée à titre posthume à leur père, voire à leur grand-père<sup>4</sup>. Elles obtiennent généralement un anoblissement ou une réhabilitation avec concession de noblesse pour autant que de besoin, éventuellement avec augmentation d'armoiries ; les faveurs équivalentes sont accordées en même temps à leurs enfants (39 cas). Les sept autres cas concernent une augmentation d'armoiries, trois confirmations des honneurs et prérogatives d'une veuve de chevalier, un titre de baronne et deux de comtesse (dont la baronne précitée) du nom de leur défunt mari.

En fait, c'est l'homme prédécédé qui est récompensé à titre posthume pour ses mérites personnels, qui sont d'ailleurs explicitement mentionnés dans les lettres patentes. Dans la grande majorité des cas (37 sur 46 soit 80,4 %), les lettres patentes ne concèdent que des armes masculines. Il s'agit donc de celles du défunt.

Dans seulement neuf cas (19,6 %) la bénéficiaire voit ses armoiries personnelles mentionnées dans les lettres patentes.

Les armes féminines trouvent place, trois fois dans un écu écartelé et quatre fois dans un écu parti. Pour ces sept cas, l'écu est décoré d'ornements extérieurs réservés aux hommes, que l'écu soit de forme ovale (3 x) ou en accolade (4 x). Il s'agit donc des armoiries des fils du défunt.

Dans deux cas particuliers, les armoiries féminines sont représentées accolées à celle du défunt mari parce que la veuve est anoblie à titre personnel en même temps que ses enfants. Il s'agit de Jeanne-Antoinette Terwe (1733), veuve en premières nocces de Pierre van Thienen, conseiller-pensionnaire de Bruges, et en secondes nocces de Jacques van Ockerhout, licencié en droit, ainsi que de Marie-Jeanne-Rose Leuwers (1780), veuve de Louis-Josse Walwein, échevin d'Ypres. Les armoiries du couple sont décorées des ornements extérieurs correspondant à l'écu masculin (voir fig. 1). Comme les armoiries de Jeanne-Antoinette Terwe sont placées dans un écu ovale et celles de Marie-Jeanne-Rose Leuwers dans un écu en accolade, on ne peut en déduire un usage constant de la part de la chancellerie des Pays-Bas, à Vienne, quant à la forme de l'écu féminin, ces deux cas constituant manifestement des exceptions.

4. Nous n'avons pas tenu compte des faveurs qui furent octroyées par la chancellerie de l'Empire et qui n'ont pas été renouvelées après leur révocation en 1734.





Fig. 1 : Armoiries de Jeanne-Antoinette Terwe, veuve en premières noces de Pierre van Thienen et en secondes noces de Jacques van Ockerhout (1733). Extrait de P. Janssens et L. Duerloo, *o.c.*

Pour pallier une défaillance de noblesse en ligne maternelle, le souverain ne devait pas nécessairement procéder à des anoblissements de personnes du sexe féminin ou à des anoblissements posthumes. Les dispositions des lettres patentes pouvaient inclure une concession de quatre quartiers nobles, ce qui assimilait le bénéficiaire aux nobles « de race ». Ainsi l'accès à certaines institutions nobles, exigeant quatre, huit voire seize quartiers de noblesse, était facilité à sa famille. Toutes les faveurs de ce genre, accordées à des ressortissants des Pays-Bas méridionaux, y ont été révoquées en 1734. À partir de cette date, cette faveur n'a plus été accordée par les souverains des Pays-Bas.

Par contre la chancellerie impériale et celle du Vicaire de l'Empire lors des *sede vacante* en ont généreusement accordé entre 1594 et 1796 aux ressortissants des principautés ecclésiastiques de Liège et de Stavelot<sup>5</sup>. Aussi ne rencontre-t-on aucune faveur concédée à une femme dans ces deux principautés relevant directement de l'Empire, à deux exceptions près : une concession du titre de chevalier banneret du Saint-Empire et de quatre quartiers nobles à Georges-Mathieu de Roever ainsi qu'à sa mère Christine-

5. Nous avons relevé 127 cas de concession de quatre quartiers nobles en faveur de familles liégeoises. À noter que les patentes décernées par le comte de Waldburg-Zeyll à de nombreuses familles liégeoises ne comportent pas cette clause.

Catherine de Matthys comme veuve de François de Roevers (1697), et ensuite un anoblissement avec concession de quatre quartiers de noblesse et l'autorisation de faire précéder son nom de la particule pour Marie-Jeanne Beeckman, épouse d'Edmond Fabribeckers, chevalier du Saint Empire (1720). Même dans ce dernier diplôme décerné à une femme mariée, les armoiries Beeckman sont représentées dans un écu en accolade et décorées des ornements extérieurs réservés à un homme. Le nombre de diplômes levés par des femmes entre 1710 et 1796 est insignifiant par rapport au total des faveurs octroyées durant la même période (47 sur 2697<sup>6</sup>, soit 1,74 %). À trois rares exceptions près, l'héraldique féminine est inexistante dans les patentes nobiliaires d'Ancien Régime.

### Nouveau Régime

Le système nobiliaire imaginé par Napoléon, empereur des Français, avec ses titres liés à une fonction et avec la constitution de majorats pour rendre un titre héréditaire, ne laissait aucune place aux femmes, hormis les membres de la famille impériale.

Le roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas réservait un rôle politique à la noblesse. Elle était regroupée par province en corps équestres, qui élisaient un tiers des membres des États provinciaux. Ce système nobiliaire n'envisageait pas de représentativité pour les femmes. Afin de s'assurer du soutien des familles qui appartenaient sous l'Ancien Régime à la noblesse des provinces de son nouveau royaume, il accorda cependant des reconnaissances de noblesse à des veuves ou à des filles d'un père prédécédé. Dans chacun des douze cas relevés, seules les armoiries masculines sont représentées et décrites dans les lettres patentes. Exceptionnellement le roi Guillaume I<sup>er</sup> accorda un titre personnel à une femme : le titre de marquise à Marie-Françoise-Joséphine del Halle, veuve de Louis-Adrien-Joseph-Ghislain d'Yve (1822), le titre de princesse de Grimberghe à la comtesse Marie-Josèphe-Félicité-Guislainne d'Ongnies, épouse du comte Guillaume de Merode, marquis de Westerloo, prince de Rubempré (1827), et le titre de baronne aux sœurs Juliette-Joséphine et Adelaïde-Catherine Ghislainne van Reynegom de Buzet (1827). Et c'est uniquement pour la marquise d'Yve que les archives du *Hoge Raad van Adel* ont conservé un dessin des armoiries d'alliance de la bénéficiaire ; les deux écus y sont en accolade<sup>7</sup>.

6. Nombre cité par P. Janssens, *o.c.*, p. 384-385.

7. Les armoiries familiales de la marquise sont identiques à celles reconnues à son frère, Jacques-Joseph-Lambert del Halle, lors de sa réception au corps équestre de la province de Namur en 1824 ; *Etat présent de la noblesse belge*, 1990, p. 29.

Sous le royaume de Belgique les choses changèrent faiblement : entre 1831, date de l'avènement du roi Léopold I<sup>er</sup>, et 1978, année qui marque un changement radical de la politique nobiliaire avec l'instauration d'une commission d'avis sur les concessions de faveurs nobiliaires, 68 faveurs ont été accordées à des femmes. La moyenne sur cent ans ( $68/1,47 = 46,3$ ) est quasiment identique à celle du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour lequel 47 cas ont été comptabilisés.

On peut classer les faveurs nobiliaires accordées aux femmes pendant cette période en cinq catégories<sup>8</sup>.

La première regroupe les reconnaissances de noblesse. Puisque la noblesse ancienne est considérée comme imprescriptible, le Roi des Belges donne généralement une suite favorable à la demande de reconnaissance, y compris du titre anciennement porté dans la famille. Quand une telle demande est introduite par une femme de son propre chef, les lettres patentes attribuent à la bénéficiaire un écu en losange<sup>9</sup>. Celui-ci est souvent mais pas obligatoirement accompagné d'une devise. Il est parfois décoré d'une cordelière ou d'un ruban avec une floche aux extrémités, sans que cela ne soit mentionné dans la description. Une couronne correspondant au titre accordé somme l'écu en losange. Les ornements extérieurs d'origine guerrière, donc typiquement réservés aux hommes, comme le heaume avec son bourrelet et ses lambrequins, ne sont jamais attribués à la gent féminine. Quand la reconnaissance est introduite par une veuve du chef d'un défunt mari et quel que soit le sexe des enfants bénéficiaires, les armoiries sont celles du défunt.

De nombreuses concessions de noblesse sont en fait une sorte de consécration du statut social d'une famille entière qui depuis plusieurs générations s'est intégrée dans la noblesse par ses alliances, par ses fonctions et par son mode de vie. Lors de concessions de ce genre, les filles d'un père prédécédé sont appelées, en même temps que leurs frères et leurs oncles, à bénéficier de la faveur et à lever des lettres patentes. Elles constituent la deuxième catégorie. La forme de l'écu et les ornements extérieurs suivent les mêmes règles que celles énoncées pour la catégorie précédente. Quand l'anoblissement est obtenu par une veuve du chef de son défunt mari et quel que soit le sexe des enfants bénéficiaires, les armoiries sont celles du défunt.

La troisième catégorie concerne des concessions posthumes, plus ou moins déguisées. Les veuves obtiennent une concession de noblesse person-

8. Ce classement est forcément arbitraire car des solutions « sur mesure » sont imaginées pour donner suite aux demandes insistantes de bénéficiaires influents.

9. Au début du règne de Léopold I<sup>er</sup>, on note exceptionnellement deux écus de forme ovale pour Pétronille-Josèphe-Françoise Popelaire, épouse du chevalier Josse-Joseph-Ghislain van Male de Ghorain (1841) et pour la baronne Thérèse-Marie de Fenyvessy (1857).

nelle avec le titre qu'on attribue concomitamment dans d'autres lettres patentes au(x) fils. Ce sont toujours les mérites de leur mari défunt qui sont récompensés. Les conseillers du souverain hésitaient vraisemblablement à émettre des patentes avec effet rétroactif. Deux exceptions – Davignon et Verhaegen – liées à la Première guerre mondiale, confirment la règle. Mais même dans ces deux cas, la veuve a obtenu à titre personnel le même rang que son défunt mari. Logiquement, on donne à ces veuves des armoiries nouvelles, différentes de celles de leurs enfants (voir Fig. 2). À partir de 1957, afin d'éviter la levée coûteuse de deux lettres patentes, les veuves furent autorisées par Arrêté royal à porter devant le nom de leur défunt mari le titre qui était concédé parallèlement à un enfant.



Fig. 2 : Armoiries de la baronne Mathilde Hannecart, veuve de Jules Rolin, dont le fils aîné a obtenu concomitamment le titre de baron (1921). Extrait de P. Janssens et L. Duerloo, *o.c.*

Moins fréquentes sont les concessions d'un titre accordé à une dame. Dans trois cas recensés, la concession d'un titre est en fait une faveur accordée au père ou au grand-père, dont le titre va s'éteindre faute d'héritier mâle. Les quatre veuves qui obtiennent l'autorisation de porter à titre personnel un titre plus élevé que celui détenu par leur défunt mari se voient attribuer des armes parties, toujours représentées dans un losange et sommées de la couronne correspondant à leur rang. Exceptionnellement, les armes féminines sont supportées (4 cas) ou posées sur un manteau (1 cas). Quand le port d'un titre est étendu à tous les porteurs du nom des deux sexes ou quand les armoiries d'une branche sont modifiées, les lettres patentes ne comportent que les armoiries masculines.

Avant 1978, il est extrêmement rare qu'une faveur nobiliaire vienne récompenser des mérites personnels d'une femme. En 1977, l'anoblissement concomitant d'Albert Lilar, ministre d'État, et de son épouse, la femme de lettres Suzanne Lilar, née Verbist, amorce une nouvelle politique en matière de faveurs nobiliaires. À partir de Suzanne Lilar, toutes les femmes anoblies avec un titre obtiennent des supports ou des tenants (voir Fig. 3).

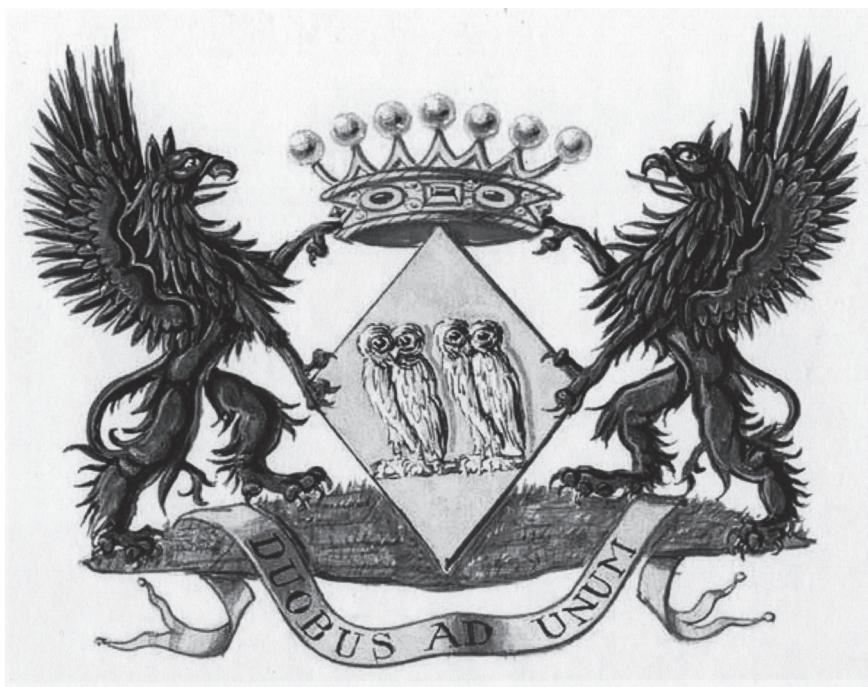


Fig. 3 : Armoiries de la baronne Suzanne Verbist, épouse du baron Albert Lilar (1977). Extrait de P. Janssens et L. Duerloo, *o.c.*

Depuis son instauration en 1844, le Conseil héraldique de Belgique a veillé à rédiger des diplômes précisant clairement quelles étaient les armoiries d'un bénéficiaire du sexe féminin. Ces précisions sont omises quand un diplôme concerne des bénéficiaires des deux sexes ; dans ce cas seules les armoiries masculines sont décrites et reproduites, comme pour les faveurs héréditaires décernées à un homme<sup>10</sup>. En fin de compte, de 1831 à 1978, seuls 49 diplômes contiennent des armoiries féminines pour lesquelles la forme en losange a été constamment respectée (voir tableau).

Catégorie	Total	Uniquement armoiries masculines	Armoiries féminines
Reconnaissances de noblesse et/ou de titre	25	12	13
Anoblissements	16	4	12
Concessions posthumes	9	0	9
Titres féminins	16	3	13
Mérites personnels	2	0	2
Total	68	19 (= 27,9 %)	49 (= 72,1 %)

## Après 1978

Jusqu'en 1978, la prérogative royale s'exerçait pleinement et souverainement. À partir de 1978, ce sont les membres de la commission d'avis sur les concessions de faveurs nobiliaires qui font annuellement des propositions au Roi. Depuis lors, le nombre de femmes anoblies a augmenté significativement : 55 entre 1978 et 2008, soit une moyenne presque quatre fois supérieure à celle observée pendant les périodes antérieures. De plus, la nature des faveurs accordées a drastiquement évolué sans que la forme de l'écu et les ornements extérieurs ne soient modifiés.

Entre 1978 et 2008, 51 femmes ont été anoblies pour leurs mérites personnels, 4 autres cas étant des reconnaissances. Comme il n'existe pas d'équivalent féminin pour le titre de chevalier, les femmes obtiennent généralement un titre de baronne et, une seule fois, un titre de vicomtesse et un titre de comtesse. Les cas de simple noblesse sont moins fréquents (5 cas sur 51).

10. L. Arendt et A. De Ridder, *Législation Héraldique de la Belgique 1595-1895. Jurisprudence du Conseil Héraldique 1844-1895*, Bruxelles, 1896, p. 434.

La noblesse de la femme est toujours personnelle. La jurisprudence nobiliaire belge respecte l'ancien droit coutumier : elle n'autorise que la transmission de la noblesse paternelle, et encore, uniquement aux enfants issus de mariage, seuls les mâles pouvant la transmettre à leur tour<sup>11</sup>. Les armoiries accordées par lettres patentes à une femme sont, par la force de cette règle, personnelles. Un écu parti aux armes de l'époux prédécédé, tel que celui reconnu en 1983 à Anne de Hennin de Boussu Walcourt, veuve d'Antoine du Bois de Bounam de Ryckholt, constitue une dérogation aux principes en vigueur, tout comme le coupé inédit dans les armoiries de la baronne Jean Berghmans, née Élisabeth Lhoist, adopté en 2005 vraisemblablement pour des raisons de lisibilité d'une composition héraldique chargée.

Depuis 1978, lorsque la femme anoblie est veuve, elle obtient l'autorisation de porter son titre de baronne devant le nom de son défunt mari. Dans plusieurs cas – 7 sur 51 (= 13,7 %) – le mari obtient de son côté en même temps une faveur nobiliaire, de rang supérieur (2 x), équivalent (4 x) ou inférieur (1 x). Surprenante fut en 1995 l'autorisation accordée au mari de la baronne Monika Van Paemel, femme de lettres flamande, de porter le titre de son épouse devant son propre nom, Butzen, sans qu'il ne soit anobli et sans que ne lui soient attribuées des armoiries. Depuis lors ce type de faveur a été décerné à quatre reprises.

En 2006, une nouveauté apparut dans l'étendue des faveurs nobiliaires d'une femme : outre le fait que le mari est autorisé à porter le titre de sa femme anoblie, les enfants issus de ce mari sont également anoblis. Cette transmission ne peut se faire que dans les liens d'un mariage, condition indispensable pour une noblesse héréditaire. À ces enfants sont attribuées des armoiries nouvelles qui comportent celles de leur mère dans le parti senestre. En fait, la partie dextre peut être considérée comme celle du mari (voir Fig. 4).

Ainsi est-on arrivé au terme d'une lente évolution qui permet à une femme mariée de transmettre à son mari et à ses enfants certaines dispositions de la faveur obtenue à titre personnel. La politique nobiliaire vis-à-vis de la gent féminine s'est progressivement adaptée en Belgique aux acquis de l'émancipation de la femme<sup>12</sup>. Une équivalence totale entre hommes et femmes impliquera logiquement l'abandon du caractère héréditaire de la noblesse belge sous peine de ne plus pouvoir assurer la sécurité juridique des bénéfi-

11. La rédaction des lettres patentes a été revue en 1988 pour bien préciser la transmission de la noblesse aux enfants *issus de mariage*. P. De Win, « De overgang van adeldom en adellijke titels volgens het vigerend adelsrecht in België », in P. De Win (éd.), *Le droit nobiliaire et le Conseil héraldique (1844-1994)*, Bruxelles, 1994, p. 93.

12. Depuis peu la transmission d'un nouveau titre par primogéniture masculine semble abandonnée pour éviter une discrimination entre enfants de sexe différent. Lorsque le Roi souhaite particulièrement distinguer un sujet, il accorde actuellement la transmission du titre à tous ses descendants porteurs du nom.

ciaires puisqu'ils se multiplieraient à chaque génération sous d'autres patronymes.



Fig. 4 : Armoiries de la baronne Raymonde Foucart et des enfants issus de son mariage avec Guy Kleynen (2006). Extrait de P. De Win, *Lettres patentes de noblesse 2001-2008, o.c.*



## L'INTERROGATION DES BASES DE DONNÉES : NOUVELLES ÉVOLUTIONS

Pierre VELDEN

### État des lieux

Le mouvement actuel de numérisation de notre patrimoine imprimé multiplie les chemins d'accès à la connaissance. Désormais, on peut avoir accès aux pages d'un livre ou d'une revue conservés dans les grandes bibliothèques mondiales. Donner accès aux images des documents est déjà un grand pas ; donner accès aux contenus des livres est encore mieux : c'est là qu'interviennent les techniques OCR (*Optical Character Recognition*). Pour rappel, ces techniques permettent de « lire » la photographie d'un document imprimé et d'y reconnaître les caractères d'imprimerie. À l'issue de ce traitement, un fichier PDF est généré ; le texte peut y être aisément sélectionné et copié dans un traitement de texte. Toutefois, ces techniques connaissent certaines limites : il est difficile, voire impossible, de les appliquer aux imprimés anciens (avec les « s » longs) ou aux textes latins. Même une impression contemporaine peut parfois poser problème : mal encrée, elle « passe » difficilement et les résultats en sont directement affectés lors de la copie dans un traitement de texte (« belge » lu « beige », « mais » lu « niais » etc.).

Dans ce cadre, on ne peut guère effectuer qu'une recherche sur une chaîne de caractères avec tout le bruit et le silence que cela suppose : si on fait une recherche sur « milieu », il faut aussi faire la recherche sur le pluriel « milieux ». Que dire alors de la recherche sur un verbe dont il faut conjuguer toutes les formes... Si on fait une recherche sur un groupe de mots, par exemple « attentat du Petit-Clamart », cela ne ramènera que les passages où ces caractères sont présents, laissant de côté les passages contenant les mots « tentative d'assassinat du général de Gaulle » ou « attentat du 22 août 1962 ». La seule condition pour localiser l'information dans ces circonstances est de connaître à l'avance le contenu de la base de données ! Mais cette recherche reste toute même fort limitée.

Dans les bases MySQL, contenant un ou plusieurs champs de recherche, le problème reste le même : la recherche est limitée à des index (menus déroulants) ou, s'il existe, à un champ de recherche libre ; pour pouvoir le remplir, il s'agit de connaître également à l'avance les termes employés dans le contenu de la base.

Même avec un moteur de recherche comme *Google*, les mots recherchés se trouvent soit dans le corps du texte, soit dans les mots-clés placés en tête des pages des sites web.

On le voit, le problème est double : d'une part, les moteurs de recherche classiques n'effectuent la requête que sur base des mots encodés par l'utilisateur ; d'autre part, les données sont dépourvues d'une structure qui les rendrait plus exploitables par des machines.

## Enjeux

Pour se convaincre des enjeux de la situation actuelle, signalons que la quantité des informations électroniques gérées augmente de 50 % par an. Or, dans l'information produite aujourd'hui, 70 à 80 % des éléments ne sont pas structurés. Et pour retrouver de l'information ou simplement naviguer dans ces 70 à 80 %, il faut presque d'avance en connaître le contenu. Aujourd'hui, des études tendent à montrer que les professionnels passent neuf heures par semaine à chercher de l'information, dont au moins trois à quatre heures sans résultat. Cela a pour conséquence que du temps est consacré (2,5 heures par semaine) à recréer l'information non retrouvée. Enfin, si la croissance annuelle de l'information numérique est de l'ordre de 50 %, les effectifs des personnes chargées de sa gestion n'augmentent que de 3 % par an. Ces chiffres à eux seuls laissent entrevoir le risque de voir la société submergée par l'information qu'elle a elle-même produite<sup>1</sup>.

Naguère dans les bibliothèques, les bibliothécaires constituaient des fichiers thématiques pour aider les lecteurs à retrouver de l'information. Aujourd'hui, il conviendrait donc de faire la même chose avec la masse d'informations numériques à notre disposition. Mais la tâche s'avère titanesque. À titre indicatif, l'éditeur Thomson Reuters a estimé que 2.000 mois de travail-homme seraient nécessaires pour indexer 2.000.000 de notices (résumés d'articles, abstracts) provenant de revues scientifiques. Car le problème est bien là. Dans cette montagne de données qui nous submerge, le défi est de simplement retrouver l'information rapidement et de manière pertinente.

## Agir sur les données : l'analyse sémantique des contenus

Partant de ce constat, le monde de l'informatique, soucieux d'optimiser les processus de recherche et d'accès à l'information, a développé de nou-

1. D. Mayer, *Introduction à l'enrichissement sémantique de contenu*, Paris, Temis, 2011, p. 2.

velles approches basées sur des enrichissements de contenus par une analyse sémantique de ces contenus (au niveau web, c'est le web sémantique).

Ces opérations ont pour but d'ajouter automatiquement des mots-clés aux documents et/ou d'y reconnaître des concepts, des noms propres et leurs fonctions...

De manière générale, ces opérations analysent les textes, en décrivent le contenu de manière plus systématique et plus conceptuelle et offrent ainsi des fondations plus solides aux processus de recherche. Ces opérations d'analyse sémantique des contenus font appel à des ressources linguistico-sémantiques (taxonomies, ontologies, thésaurus) ; des ressources morpho-syntaxiques ; des méthodes statistiques.

Sans entrer dans les détails, cette analyse sémantique des contenus (puisque'elle extrait de l'information, on parle souvent d'« extraction d'information » ou « *Information Extraction* ») permet de structurer une information qui est, au départ, dépourvue de toute structure logique (documents en « langage humain » versus documents en « langage informatique »). Voici, à titre d'exemple, la différence entre des données non structurées et structurées :

- Lettre écrite par Albert I<sup>er</sup> à Loppem le 11 novembre 1918 (non structuré : la machine ne voit qu'une chaîne de caractères) ;
- Lettre écrite par <personne>Albert I<sup>er</sup></personne> à <lieu>Loppem</lieu> le <date=11-11-1918>11 novembre 1918</date> (structuré : la machine peut déterminer une personne, un lieu et une date).

Ces technologies comprennent donc tout d'abord une phase de « lecture » et de « compréhension » du texte par des outils d'analyse linguistique. Ces technologies sont ainsi basées sur le TAL (traitement automatique des langues) combinées à des outils d'analyse statistique.

Ces traitements comprennent notamment :

Traitement au niveau morphologique :

- Identification des mots simples et composés,
  - identification des catégories (verbe, substantif, adjectif, ...),
- Lemmatisation (identification de la forme canonique dans le dictionnaire) (égaux > égal, irai > aller) (y compris les fautes orthographiques : philoxéra >> phylloxéra) ;

Traitement au niveau syntaxique :

- Identification des relations entre les mots (groupes verbaux, nominaux...),
- Construction d'un schéma représentant la phrase ;

Traitement au niveau sémantique :

- Désambiguïsation (Orange/orange, Pierre/pierre, Paris, paris, enceinte...),
- Identification des prédicats et de leur rôle (lieu, agent...);

Traitement au niveau du texte :

- Identification des anaphores grammaticales. Par exemple : « Louis XVI fut arrêté à Varennes. Le roi fut ensuite ramené à Paris ». Si « Louis XVI » est repéré comme un nom, en revanche, un système non linguistique risque de ne pas repérer les mots « le roi » comme se rapportant à « Louis XVI ». Il risque donc de voir une multitude de descripteurs, parce qu'il ne parvient pas à les relier. Alors qu'un système doté de capacités linguistiques unifiera les mots « Louis XVI » et « roi ».
- Identification des synonymes : « histoire littéraire » et « histoire de la littérature » risquent d'être pris comme deux descripteurs différents, tout comme « histoire de la Sublime Porte » ou « histoire de l'empire ottoman ». Le traitement linguistique permettra ici de les unifier.
- Identification de la thématique (sujet traité par le texte) (suivi d'une normalisation et d'un regroupement de ces thèmes et enfin un calcul de pertinence indiquant l'importance du thème dans le document) (« *terminology mining* » ou « *terminology extraction* »),
- Reconnaissance d'informations semi-structurées comme les tableaux,
- Reconnaissance de phrases importantes selon un point de vue donné (« Dans ce texte, nous étudierons... » « J'insiste sur le fait... »),
- Reconnaissance de correspondances multilingues (mise en relation des termes extraits avec les termes correspondants d'un corpus apparenté dans une langue étrangère : *truth*/vérité) ;

Traitement au niveau du corpus :

- Identification de la nature des documents (articles, brochures, textes juridiques...),

– Identification de la structure thématique du corpus (sujets traités par le corpus) ;

Dans ces traitements, la reconnaissance des entités est considérée comme une tâche à part entière. Nous avons mentionné plus haut le cas de « Louis XVI ». Dans une phrase telle que « Louis XVI fut guillotiné le 21 janvier 1793 », les entités nommées doivent être repérées : <personne>Louis XVI</personne> fut guillotiné le <date>21 janvier 1793</date>.

Il s'agit donc de repérer un mot, ou un groupe de mots appartenant à des classes telles que les noms de personnes, de lieux, d'organisations, les valeurs, les dates...

À ce niveau, deux traitements sont possibles : soit les entités nommées sont simplement détectées (« Louis » est reconnu comme prénom), soit les entités nommées sont reconnues et les mots « Louis XVI » sont reconnus comme désignant un roi de France qui a vécu de 1754 à 1793.

Cette extraction des entités nommées établit aussi des relations de liens anaphoriques du type : « Louis XVI fut guillotiné le 21 janvier 1793. Il avait été arrêté à Varennes en juin 1791 ». Le pronom « Il » deviendra une entité nommée reliée à l'entité nommée « Louis XVI ». Si ailleurs dans le texte, les mots « Louis Capet » figurent dans le texte, ils pourront aussi être rattachés à « Louis XVI ».

Cette liste des « sous-processus » n'est pas exhaustive mais elle donne une idée des informations à extraire d'un texte.

Ces traitements supposent donc des outils intelligents constitués de listes (établies automatiquement mais retravaillées manuellement). Ainsi, « General Electric » est un conglomérat industriel américain et non le nom d'un général américain de la guerre de Sécession ou de la Seconde Guerre mondiale. De la même manière, il faut aussi organiser des listes intelligentes de noms communs. Pour ce faire, les spécialistes ont ainsi créé des « taxonomies », des « thésaurus » et des « ontologies », c'est-à-dire des ensembles de mots (noms d'objets ou concepts) articulés entre eux selon des relations précises (synonymie : instant-moment ; hyperonymie : continent-pays ; hyponymie : pays-continent...). Une ontologie appliquée à un texte permettra donc à l'utilisateur de ce texte de prendre connaissance de documents connexes par les relations entre les concepts contenues dans l'ontologie. Comme ces listes de noms propres ou de concepts développées dans un domaine ne sont généralement pas efficaces dans un autre domaine, il faut chaque fois recréer une liste pour traiter tel ou tel type de documents. C'est là que l'homme intervient – généralement un spécialiste du domaine en question.

Une fois ces outils constitués par l'homme, la machine peut effectuer le travail de reconnaissance et d'enrichissement automatiquement. Dans la reconnaissance d'entités nommées, le degré de fiabilité peut atteindre 93 % (97 à 98 % pour une intervention humaine). Nous évoquions plus haut le cas d'enrichissement de 2.000.000 de documents. Au lieu des 2.000 mois de travail-homme, c'est seulement cinq mois qu'il a fallu avec un programme automatique.

Au bout du processus, la recherche sur « Orange » offrira la possibilité de faire la recherche sur « Orange-Nassau (famille) » ou sur « Orange (ville) ». La recherche sur « show » apportera les résultats sur « spectacle », « droit » sur « droit civil », « droit pénal » ou « droit canonique », « loisirs de plein air » sur « jardinage », « promenade », etc.

Agir sur les moteur de recherche : les requêtes en langage naturel

Ces données analysées sémantiquement (qui donnent donc naissance à ce que l'on appelle aujourd'hui le web sémantique) peuvent être mises en relation avec un formulaire de requête utilisant le langage naturel. Le module de recherche travaillera donc sur la question de l'utilisateur en analysant le rôle syntaxique de chaque mot. Il confrontera cette analyse aux documents qui, eux, ont fait l'objet d'une analyse sémantique.

Ces technologies nouvelles, qui sont en plein développement, permettront, espérons-le, de faire face au raz-de-marée documentaire auquel nous assistons. Leur utilisation conditionne le développement harmonieux de la « société de la communication », au plus grand bénéfice de tous.

# GUIDE DES SOURCES RELATIVES AU JUDAÏSME ET AUX POPULATIONS JUIVES EN BELGIQUE, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLES

Gertjan DESMET, Pascale FALEK ALHADEFF<sup>1</sup>, Pierre-Alain TALLIER<sup>2</sup>

## Introduction

En septembre 2011, les Archives de l'État ont initié un nouveau projet visant à réaliser un guide des sources relatives à l'histoire du judaïsme et des populations juives en Belgique aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>3</sup>.

En effet, excepté quelques articles publiés par Jean-Philippe Schreiber<sup>4</sup>, il n'existe pas à ce jour de véritable outil permettant d'identifier les sources concernant l'histoire juive en Belgique. Il est complexe d'obtenir une vue d'ensemble des fonds et collections éparpillées au sein de nombreuses institutions. Ce guide est destiné à combler cette lacune. Deux chercheurs sont engagés à temps plein pour deux ans afin de mener à bien ce projet.

La présente communication envisagera la méthodologie utilisée pour cette recherche, le planning établi et enfin, un aperçu des résultats obtenus à ce jour.

## Méthodologie

Les Archives de l'État ont développé une expertise certaine en matière de guides des sources. Cette recherche bénéficie grandement de l'expérience de l'institution en la matière.

L'une des questions spécifiques se posant pour ce projet fut de définir de manière théorique quelles archives doivent être prises en considération

1. Chargés de projet aux Archives générales du Royaume.

2. Chef de Section aux Archives générales du Royaume.

3. Ce projet est mené par Pascale Falek-Alhadéff et Gertjan Desmet sous l'impulsion et la direction de Pierre-Alain Tallier, chef de la Section Histoire contemporaine. Nous remercions Anne Morelli, Frank Caestecker, Philippe Pierret, Jean-Philippe Schreiber, Rudy Van Doorslaer et Karel Velle, qui nous prêtent leur concours dans le cadre du comité d'accompagnement/comité scientifique.

4. J.-P. Schreiber, « Joodse Gemeenten, instellingen en organisaties », in P. Van Den Eeckhout et G. Vanthemsche (éds.), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> eeuw*, VUB Press, Bruxelles, 3<sup>e</sup> éd., 2003, p. 1027-1048. J. Déom, B. Dickschen, C. Massange et J.-P. Schreiber, *Les Juifs en Belgique. Guide bibliographique*, Bruxelles, Fondation de la Mémoire contemporaine, 2008.

lorsqu'on traite du judaïsme et des populations juives. Dans le cas d'archives relatives à une organisation juive identifiée comme telle ou à une communauté religieuse, c'est assez simple. Le problème se pose lorsque l'on dépasse l'aspect strictement religieux et organisationnel. En effet, il s'avère plus complexe d'identifier les personnes d'origine juive en tant qu'individus, leur identité juive étant rarement mentionnée comme telle dans les sources. Les documents datant de l'Entre-deux-Guerres, de la Deuxième Guerre mondiale et de l'immédiat après-guerre mentionnent néanmoins assez fréquemment la judéité des personnes concernées, celles-ci y sont fréquemment perçues et désignées comme juives. Pour la période de la Seconde Guerre mondiale, sont pris en considération tous les documents liés à la « question juive » et aux populations juives en général. Dans les cas où l'identité de l'individu n'est pas clairement mentionnée, ne pouvant nous référer uniquement à l'onomastique, nous tenterons de croiser les sources afin d'identifier au mieux l'origine de la personne concernée.

Cette recherche débuta en se basant sur les sources mentionnées dans la littérature. Nous visons l'exhaustivité, tout en sachant que celle-ci ne pourra être atteinte. L'un des principaux objectifs de ce projet est de découvrir de nouveaux fonds d'archives, des archives oubliées, méconnues, ainsi que des sources non utilisées à ce jour pour l'étude du judaïsme en Belgique.

Ce projet se base sur les règles et méthodologie propres à l'archivistique (normes ISADG et ISAAR notamment). Les fonds sont décrits sous forme de fiches standardisées et agencées selon le producteur d'archives. En pratique, on trouvera une fiche pour chaque producteur d'archives, que ce soit une personne physique, une association ou une institution, ainsi qu'une ou plusieurs fiches décrivant chaque fonds d'archives produit par ce producteur. Ces deux fiches sont liées. Elles permettent de voir immédiatement si les archives produites par un même producteur sont divisées en plusieurs fonds conservés par différentes institutions.

Les informations présentées dans ces fiches correspondent à une série de champs émanant de deux descriptions archivistiques standards : l'une pour décrire le producteur d'archives (ISAAR), l'autre pour les fonds d'archives (ISAD). Certains champs sont à remplir obligatoirement, d'autres sont facultatifs. Il nous faut préciser que ce guide inclut exclusivement des documents d'archives, papier et audiovisuel. Les collections d'objets et d'œuvres d'art sont en dehors du cadre de ce projet.

Afin de mener ce projet à bien dans les limites temporelles imparties, une approche pragmatique fut adoptée. Le projet étant limité à deux ans, nous ne pouvons ouvrir systématiquement toutes les boîtes d'archives contenant potentiellement des documents relatifs au sujet étudié. Si le fonds d'archives a déjà fait l'objet d'un inventoriage consciencieux, le travail en sera grandement facilité. Par ailleurs, certaines séries ou types d'archives trop générales



pour un sujet comme celui-ci, mais contenant néanmoins des informations de qualité, comme les registres de population ou les tribunaux, seront référencés *via* des fiches générales.

Ce projet couvre une période assez large, près de deux siècles, de 1795, date à laquelle fut instaurée l'égalité des droits civils et politiques pour les Juifs de nos régions, à 1983. Les domaines couverts sont vastes : le culte israélite, la Shoah, mais aussi les grandes entreprises créées par des personnes d'origine juive, les associations socio-culturelles, clubs sportifs, etc. Ce guide tentera de montrer la diversité des populations juives en Belgique.

Le rôle joué par la communauté scientifique dans le cadre de ce projet est loin d'être négligeable. La contextualisation et la description des producteurs d'archives est grandement facilitée lorsqu'existent déjà des travaux les identifiant. L'apport d'inventaires et de bordereaux de versements est essentiel, nous permettant de garder le cap dans cet océan d'archives. Aussi, nous tenions à remercier les archivistes nous ayant aidé à nous y retrouver et ceux nous ayant indiqué, ci et là, des pièces ou séries non répertoriées à ce jour dans les inventaires publiés.

## Visibilité

Ce projet résultera en un guide des sources publié par les Archives de l'État. Cette publication sera en théorie également accessible sous forme d'une banque de données informatiques. Par ailleurs, au fur et à mesure de l'avancée dudit projet, les chercheurs publient des articles scientifiques et de vulgarisation exposant les résultats préliminaires obtenus ou éclairant plus spécifiquement certains fonds d'archives retrouvés<sup>5</sup>. Enfin, le projet est présenté dans diverses conférences afin de toucher un public large et varié. Il fut notamment présenté à l'Université d'Anvers en mai 2012 au 5<sup>th</sup> *Contact Day Jewish Studies on the Low Countries*, à Paris en juillet 2012 au 31<sup>ème</sup> *Congrès international de généalogie juive* et le 9 décembre 2012 à la séance plénière de l'*International Task Force for Holocaust Remembrance* à Bruxelles.

## Planning

Ce projet commença en septembre 2011. Nous procédons en trois phases, en fonction du type d'institutions conservant les archives. La première étape

5. G. Desmet et P. Falek, « À la recherche de sources méconnues... Archives et Histoire Juive en Belgique », in *Science connection*, n° 38, Juillet-Septembre 2012, p. 28-31.

fut consacrée aux Archives générales du Royaume et aux Archives de l'État dans les Provinces. La deuxième phase visa les archives conservées dans les institutions publiques, principalement les Archives du Ministère des Affaires Étrangères, du Service Victimes de Guerre, archives des Parlements, des Provinces, des Villes, ou encore du Ceges/Soma. La récolte fut fructueuse ! La troisième phase est consacrée aux archives conservées par des institutions privées. Pour des raisons logistiques, furent réalisées en priorité les fiches relatives aux fonds conservés par le Musée Juif de Belgique, l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Gand et l'École de Commerce d'Anvers, institutions qui comptèrent de nombreux étudiants juifs, originaires de l'Empire russe, puis d'Europe centrale et orientale. Les institutions privées peuvent être divisées en deux groupes, celles émanant des communautés juives et liées directement au judaïsme belge, et les autres. Sont dès lors consultées les archives du Consistoire Central israélite de Belgique, des communautés juives, des centres communautaires, du Service social juif, de l'Institut Martin Buber, de l'Institut pour la Mémoire Audiovisuelle juive, ou encore de la Fondation pour la Mémoire contemporaine. Sont également consultées les archives des partis politiques et centres d'archives comme l'AMSAB ou, dans un autre registre, l'ADV.N.

La dernière phase du projet sera consacrée à paufiner le manuscrit et à compléter les détails manquants.

## Résultats préliminaires

Nous avons trouvé bien plus de sources qu'expecté. Ce qui, bien-entendu, est une excellente nouvelle. Néanmoins, vu que le nombre de fonds au sein desquels nous avons découvert des informations pertinentes pour le sujet est plus important qu'initialement prévu, cela implique que la description de ces fonds sera moins détaillée que si nous nous étions concentrés sur un nombre limité de fonds d'archives.

Il faut tout d'abord souligner le cas de fonds connus des chercheurs, et utilisés comme principales sources pour de nombreuses recherches historiques. Pour ceux conservés par les Archives de l'État, on notera notamment les archives du ministère de la Justice, comprenant de grandes séries comme celle des Options de Patrie, les archives relatives à l'Administration des Cultes, les dossiers généraux et individuels de la Police des Étrangers<sup>6</sup>, les

6. F. Plisnier et F. Caestecker, *Inventaire des archives du Ministère de la Justice Administration de la Sûreté publique (Police des étrangers) Dossiers généraux : deuxième versement 1930-1960*, Bruxelles, AGR, 2008. F. Caestecker, F. Strubbe et P.-A. Tallier, *Les dossiers individuels des étrangers produits par la Sûreté publique (Police des Étrangers) (1835-1943)*, Bruxelles, Jalon de Recherche, AGR, 2009.

cours et tribunaux, mais aussi les archives des Séquestres de la Première Guerre mondiale. On notera aussi la copie numérique des archives de l'*International Tracing Service* de Bad-Arolsen.<sup>7</sup> Pour la plupart des fonds susmentionnés, il existe des inventaires et bordereaux de versement, permettant de s'y retrouver dans ces kilomètres de documents. Parmi les sources connues de longue date, on citera aussi les archives conservées par le Ceges/Soma, par le Musée Juif de Belgique à Bruxelles et par la *Kazerne Dossin*, Mémorial, Musée et Centre de Documentation sur l'Holocauste et les Droits de l'Homme, à Malines.

Les archives reprises dans ce guide couvrent une longue période : de 1795, année au cours de laquelle l'occupant français octroya aux Juifs l'égalité des droits civils et politiques, à 1983. Si la période, près de deux siècles, est celle de la longue durée, le champ des domaines couverts est également fort vaste, reflétant la diversité des populations juives installées ou de passage sur notre territoire.

On notera des pièces datant du début du XIX<sup>e</sup> siècle, voire même des documents plus anciens, des périodes françaises et hollandaises. On trouve en effet trace de populations juives dans presque toutes les archives des provinces françaises et hollandaises, comme celles du département de l'Escaut ou de la préfecture de la Dyle.

Des dossiers relatifs aux Juifs et au judaïsme se trouvent également dans des fonds d'archives connus, ayant été exploités pour diverses recherches, mais pas à ce jour dans cette perspective particulière. C'est le cas notamment des archives de l'Association Royale belge de Football. Nous y avons trouvé des dossiers relatifs au club de football juif le F.C. Maccabi. Y sont notamment reprises les listes des joueurs, par année.

Les sources retrouvées reflètent admirablement l'appartenance des Juifs établis en Belgique à diverses classes sociales, des colporteurs aux grands industriels et banquiers ; une minorité non limitée à un secteur professionnel, bien au contraire. On retiendra notamment les archives des Magasins Hirsch & Cie, fondés par Lévi, dit Léo, Hirsch en 1869, situés rue Neuve à Bruxelles<sup>8</sup> ; une entreprise qui connut un grand succès à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces riches archives sont conservées aux Archives générales du Royaume 2 (Dépôt Joseph Cuvelier). En sus de documents comptables et administratifs relatifs au commerce à proprement parler ou aux employés, elles contiennent

7. F. Strubbe et P.-A. Tallier, *Copie numérique des archives du Service international de Recherches à Bad Arolsen : Consultable aux Archives générales du Royaume*, Bruxelles, AGR, Jalon de Recherche n° 30, 2012.

8. O. De Bruyn, *Inventaire des archives de la Maison Hirsch & Cie (Bruxelles, 1869-1962)*, Bruxelles, AGR, I 288, 2000. Véronique Pouillard, *Hirsch & Cie, Bruxelles, 1869-1962*, éd. de l'ULB, Bruxelles, 2000.

de magnifiques photographies et catalogues de mode, dévoilant les tenues à ne pas manquer pour briller en société au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. L'atout de ce guide des sources est de souligner l'intérêt de croiser ce fonds d'archives avec ceux découverts à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles, contenant une centaine de plans relatifs aux travaux de rénovation des magasins Hirsch & Cie au début du siècle, et une centaine de plans et dessins de la Villa Johanna, œuvre de bienfaisance créée à l'initiative de Léo Hirsch.

Force est de constater que certains fonds d'archives publiques ne sont pas à ce jour accessibles au grand public, et ce notamment à défaut de disposer d'inventaires ou d'instruments de travail. Par conséquent, ces sources sont moins connues puisque peu utilisées. C'est ainsi que nous avons pu faire des découvertes, ou redécouvertes, de fonds oubliés, méconnus, perdus dans la masse des documents conservés. Ce fut le cas notamment pour la collection des « Affiches juives » conservées aux Archives de la Ville de Bruxelles (AVB). Cette collection unique de 184 affiches en yiddish ou bilingues, incluant du français, n'était pas reprise dans les catalogues des AVB. Non inventoriée, elle fut perdue de vue, oubliée. Son inventariage nécessite d'engager une personne pouvant lire les caractères hébraïques. Il s'agit de pièces majeures reflétant l'essor socio-culturel juif à Bruxelles pendant l'Entre-deux-Guerres<sup>9</sup>. Cette collection complète celles conservées par le Musée Juif de Belgique et par le *Felix Archief* à Anvers<sup>10</sup>. Suite à cette découverte, les archivistes de la Ville de Bruxelles ont digitalisé cette collection, afin de la préserver au mieux, certaines affiches étant déjà en mauvais état, et de la rendre plus aisément accessible au public. Si la majorité des affiches concerne le théâtre yiddish, on trouvera également des appels à manifester, à assister à des conférences politiques, ou à prendre part à divers événements. On découvrira ci-joint une affiche annonçant un récital d'Hertz Grossbart, organisé le 8 décembre 1930 dans la salle de l'Union Coloniale à Bruxelles.

Un autre fonds d'archives méconnu car jusqu'à présent non-accessible est celui des Dommages de Guerre de la Seconde Guerre mondiale, récemment versés aux Archives générales du Royaume 2 (Dépôt Joseph Cuvelier)<sup>11</sup>. Ce fonds comprend une série centrale et des séries provinciales. Il contient près

9. P. Falek, « Guide des Sources pour l'Histoire Juive en Belgique. Découverte d'une Collection Oubliée : les 'Affiches Juives' de la Ville de Bruxelles », in *MuséOn*, n° 4, 2013.

10. D. Dratwa et Z. Seewald, *Avis à la Population. L'histoire juive s'affiche/Public Notice. Jewish history in posters*, Musée Juif de Belgique, Bruxelles, 2010.

11. P.-A. Tallier (textes rassemblés par/teksten samengebracht door), « *Une brique dans le ventre et l'autre en banque* ». *L'indemnisation des dommages aux biens privés causés par les opérations de guerre et assimilées. Sources pour une histoire plurielle du XX<sup>e</sup> siècle/Puin en wederopbouw. Oorlogsschadedossiers Tweede Wereldoorlog en verwante archieven. Bronnen voor een veelzijdige geschiedenis van de XX<sup>ste</sup> eeuw*, AGR/ARA, Bruxelles, 2012.

de 900.000 dossiers individuels reprenant des demandes de dédommagement émanant de particuliers et d'entreprises, ayant subi des dommages pendant le conflit. Les particuliers devaient être de nationalité belge, ce qui n'était le cas que de 10 % des Juifs établis en Belgique. Néanmoins, on note une sous-série de près de 300 dossiers individuels, utilisée par la Commission Buysse dans le cadre de ses travaux, reprenant des demandes de personnes d'origine juive résidant dans tout le pays<sup>12</sup>. On retiendra près de 290 dossiers pour la province d'Anvers, quelque 180 pour la province du Brabant, une petite vingtaine pour la province de Liège, 5 pour le Luxembourg, 4 pour le Limbourg et un dossier pour la Flandre Orientale. Ces dossiers individuels sont de taille et contenu variés<sup>13</sup>. Ils comprennent une mine d'informations pour l'histoire sociale, économique, mais aussi architecturale et environnementale. Toute personne souhaitant être dédommée devait fournir à administration maints détails et preuves concernant les biens et possessions détruits ou endommagés. Sont donc mentionnés les pièces de l'habitat, les meubles, la vaisselle, les habits, les produits ménagers, mais aussi les matériaux de construction de la maison, tout cela accompagné de plans et d'une estimation de la valeur des éléments perdus ou détruits.

Concernant la Seconde Guerre mondiale, la Shoah et l'immédiat après-guerre, il faut également mentionner les archives du Séquestre, conservées par les Archives de l'État. Ce fonds est composé de deux grandes séries, les dossiers de « suspects » et « d'ennemis ». Peu connu du grand public, on notera aussi, le fonds du Séquestre de la *Brüsseler Treuhandgesellschaft*, conservé en grande partie aux Archives générales du Royaume 2 (Dépôt Joseph Cuvelier), dont l'inventaire est en cours de réalisation.

Enfin, on compte également pléthore d'archives datant de l'après Seconde Guerre mondiale, et ce, tant pour les institutions publiques que privées. On en trouve notamment dans les archives provinciales, mais aussi pour les villes et communes, et bien sûr, on soulignera la présence des archives produites par les communautés et organisations juives.

12. La « Commission Buysse » fut la Commission d'étude des biens juifs ayant pour mission de faire la clarté sur le sort des biens des membres de la Communauté juive spoliés ou délaissés pendant la Seconde Guerre mondiale. La Commission a examiné 5.620 demandes, représentant 5.210 dossiers clôturés par personne ou famille spoliée, pour un dédommagement total de 35,2 millions d'euros. *Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique. Spoliation, Rétablissement des droits, Résultats de la Commission d'étude*, Bruxelles, Services du Premier Ministre, 2001.

13. G. Desmet et P. Falek-Alhadeff, « Une source incontournable pour l'histoire de la spoliation des Juifs en Belgique », in P.-A. Tallier, *op. cit.* (2012), p. 76-87.

## Conclusion

Ce guide a pour but de combler les lacunes existantes en matière d'identification des sources liées aux populations juives et au Judaïsme et, par conséquent, de répondre aux attentes des chercheurs, historiens amateurs ou professionnels, généalogistes et du grand public.

Il sera publié en français et en néerlandais. Des possibilités existent afin de poursuivre ce projet en vue de l'étendre aux sources conservées en dehors du territoire belge. En effet, de nombreux documents concernant les Juifs en Belgique sont conservés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, mais aussi aux États-Unis et en Israël. Ces sources complètent celles restées au plat pays. Les croiser s'avère nécessaire pour toute recherche scientifique sérieuse. Ce guide offrira dès lors un apport fondamental en matière de recherche scientifique, en histoire des migrations, tout en participant grandement au devoir de mémoire.

## L'INTÉRÊT D'UN THÉSARUS POUR LA GESTION D'UN IMPORTANT FONDS DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE L'EXPÉRIENCE D'ETOPIA

Marie-Laurence DUBOIS<sup>1</sup>, Akémi ROBERFROID<sup>2</sup>

Partant de notre expérience d'indexation des documents présents dans les fonds documentaire et d'archives que nous traitons, l'objectif de cet article est de témoigner de l'intérêt d'un thésaurus pour la gestion documentaire et la description de fonds et collections d'archives.

Présentation du centre de documentation et d'archives privées d'*Etopia*

Mis en place dès 1983 au sein du CEFE (Centre d'Études et de Formation en Écologie) pour encourager la réflexion autour du développement durable et du respect de l'environnement, le centre de documentation compte aujourd'hui plus de 15.000 ouvrages. Complété en 2003 par la création d'un centre d'archives privées, celui-ci a pour mission d'accueillir les archives liées à l'écologie politique et à la mouvance environnementale, d'assurer le traitement archivistique de ces fonds et de valoriser ces différentes collections auprès d'un large public.

Son patrimoine relativement jeune est à la fois de nature politique et associative. Il rassemble les archives du *parti Ecolo* et du *parti vert européen*, des archives issues d'associations environnementales comme celle des *Amis de la Terre Belgique* ou d'*Inter-environnement Wallonie* ainsi que de personnes engagées dès les années soixante dans la préservation de la nature ou dont les revendications sont à mettre en lien avec les fondements de l'écologie politique<sup>3</sup>.

Étant contemporain des nouvelles technologies de l'information et d'une société où la production de contenus est en expansion continue, *Etopia* doit développer des techniques et des méthodes nouvelles afin d'assurer la sau-

1. Coordinatrice du centre de documentation et du centre d'archives privées Etopia.

2. Documentaliste chez Etopia.

3. Pour un aperçu plus complet et détaillé de nos collections, voir : S. Zareba, A. Hendrick, *État des fonds et collections du centre d'archives privées d'Etopia* [en ligne], etopia, 2012. <http://www.etopia.be/spip.php?article79>.

vegarde à long terme des nombreux supports qui constituent ces archives. Le centre d'archives explore donc de nouvelles voies afin de relever ce défi numérique. C'est ainsi qu'il propose à ses producteurs d'archives des méthodes de classement facilitant l'organisation de leurs documents ainsi qu'une interface documentaire permettant un archivage courant de leurs productions<sup>4</sup> et facilitant les possibilités de recherches *via* un outil classificatoire : le thésaurus.

### L'informatique au service de la gestion documentaire et archivistique

L'informatisation du service commence en 1998 avec l'acquisition du logiciel documentaire *Alexandrie* développé par la firme française GB Concept. Cet outil permet de gérer séparément les archives et la documentation.

Depuis 2007, les ressources documentaires du centre sont accessibles sur Internet<sup>5</sup>. Le grand public peut ainsi consulter l'ensemble des références du centre de documentation ainsi que certaines archives. Les membres du personnel et collaborateurs du parti Ecolo bénéficient d'un accès aux archives produites par l'organisation *via* un profil sécurisé.

En plus des archivistes et des documentalistes, une cinquantaine de collaborateurs saisissent eux-mêmes dans la banque de données les documents produits par leur service. Une validation est effectuée régulièrement par la documentaliste de manière à normaliser et uniformiser la description, garantir la logique classificatoire et assurer une cohérence dans la présentation des métadonnées du catalogue.

Les métadonnées – données relatives aux ressources documentaires (titre, auteur, éditeur, mots-clés, etc.) sont d'une importance capitale : elles permettent notamment de faciliter la recherche documentaire, l'archivage des documents et l'interopérabilité avec d'autres bases de données internes ou externes.

Pour indexer l'ensemble des documents – soit définir les métadonnées « mots-clés » –, le centre utilise un thésaurus commun à la documentation et aux archives.

4. Pour plus de détails, voir : M.-L. Dubois, *Comment contribuer à la collecte et à la conservation de sources pour les historiens de l'écologie. L'exemple d'Étopia* [en ligne], etopia, 2010. <http://www.etopia.be/spip.php?article1164>.

5. Étopia. *Centre de documentation et d'archives d'Étopia* [en ligne]. <http://alexandrie.etopia.be>



## Aspects théoriques : indexation et langages documentaires

L'indexation est l'opération qui consiste à décrire le contenu intellectuel d'un document, en attribuant à celui-ci des mots-clés reflétant le(s) sujet(s) sur le(s)quel(s) il porte.

L'indexation peut se faire à l'aide de deux types de langages documentaires : le langage naturel ou le langage contrôlé.

Le langage naturel correspond au langage courant, non structuré et non hiérarchisé. Il convient de rapprocher ce type de langage documentaire des « tags », mots-clés choisis librement par l'utilisateur qui les associe à un document (texte, image, audio ou vidéo) pour décrire les sujets que celui-ci présente. Les tags sont aujourd'hui largement utilisés sur les blogs, ou des sites comme *Delicious*, *Flickr*, ou *Youtube*<sup>6</sup>.

Les moteurs de recherche comme *Google* utilisent aussi le langage naturel : en y effectuant des requêtes, le moteur balaie en tout ou partie l'intégralité du contenu des documents que son « réservoir » contient, il effectue ce qu'on appelle une recherche plein texte. Le langage naturel a l'avantage de proposer un nombre de termes et d'expressions illimité, il présente une souplesse évidente pour l'attribution de mots-clés et demeure par conséquent facile d'emploi pour les utilisateurs, mais ses inconvénients sont nettement plus nombreux à la recherche : il est susceptible de présenter un manque de cohérence (utilisation conjointe des singuliers et pluriels, par exemple), ainsi que des risques de polynymie<sup>7</sup> et de polysémie, engendrant respectivement silence et bruit documentaire.

Le langage contrôlé oblige la consultation d'outils documentaires tels que les listes d'autorité, les classifications systématiques (telles que la CDU ou Dewey) ou les thésaurus. En effet, ces outils contiennent un nombre limité de concepts, soit autant de termes ou d'expressions admises pour les recherches. Contrairement au langage libre, le langage contrôlé promet, grâce à la règle de l'unité de sens, un nombre de recherches moins important et l'obtention de résultats plus ciblés. Certains outils de langage contrôlé présentent un fonctionnement plus élaboré que d'autres : par exemple, les thésaurus.

6. Dans le cas d'images (*Flickr*) ou de vidéos (*Youtube*), les tags sont très importants en raison de l'absence de contenu textuel à analyser par les moteurs de recherche. La contribution des internautes à l'indexation (dite « tagging ») est donc essentielle pour permettre le référencement des ressources sur Internet.

7. Fait pour un concept d'être désigné par plusieurs termes synonymes.

Le thésaurus est une liste structurée et hiérarchisée de mots-clés – dits « descripteurs » – reliés les uns aux autres par plusieurs types de relations sémantiques :

1. les relations hiérarchiques, qui connectent ensemble un terme générique (TG) et un terme spécifique (TS),

Ex : (TG) violence → (TS) violence conjugale, (TS) violence sexuelle, (TS) harcèlement moral

2. les relations d'équivalence, qui connectent ensemble des termes synonymiques,

Ex : violence → maltraitance

3. les relations d'association, qui connectent ensemble des termes pouvant être associés (TA, terme associé) à d'autres par une autre relation que la hiérarchie (elles rapprochent généralement des descripteurs émanant de champs sémantiques/microthésaurus (MT) différents), soit pour marquer un lien significatif entre deux descripteurs\*, soit pour les éloigner d'une acception erronée\*\*, moyennant alors l'emploi de notes d'applications (NA) pour préciser l'usage prévu de ce terme dans le thésaurus.

\* Ex : violence (MT Questions éthiques) → TA : insécurité (MT Sécurité-Police)

\*\*Ex : viande → TA : alimentation animale

NA : Alimentation animale : sous ce terme, entendez la nourriture donnée aux animaux et non la viande

4. les relations d'équivalences interlinguistiques, qui relient un descripteur à celui auquel il correspond dans une ou plusieurs langues différentes.

Ex : violence → NL geweld, EN violence, DE gewalt, IT violenza

Le thésaurus ne prétend pas à l'exhaustivité. Son nombre de descripteurs doit refléter les sujets et domaines utiles à la structure professionnelle, sa richesse lexicale se veut par conséquent résolument restreinte. C'est un instrument combinatoire, qui permet de coordonner plusieurs concepts entre eux pour prétendre à davantage de précision. Il fait l'objet d'une logique booléenne (et, ou, sauf) et est donc « adapté aux opérations de base effectuées par l'ordinateur, d'où un succès immédiat et durable de ces langages documentaires en contexte informatisé »<sup>8</sup>.

## L'intérêt d'un thésaurus

Les avantages des thésaurus sont multiples et résident à plusieurs niveaux :

### *À l'utilisation*

De manière générale, le thésaurus est un outil capable d'interroger les ressources enregistrées – qu'il s'agisse d'archives ou de documentation – par le biais des thématiques et de manière transversale. Ainsi, chacun des mots-clés attribués au document constitue autant de points d'accès supplémentaires pour retrouver le document au sein de la base de données. En coordonnant ces mots-clés – donc en affinant la recherche thématique –, il est également possible d'obtenir les documents répondant à des besoins plus précis.

Le thésaurus constitue une porte d'entrée parfois plus accessible pour l'utilisateur qu'un plan de classement figé : la cohérence d'un fonds demeure souvent limpide pour ceux qui l'ont structuré, mais encore faut-il avoir « vécu » avec ce fonds – c'est-à-dire avoir appréhendé son contenu, avoir dégagé son fil conducteur et l'avoir trié et décrit – pour voir clair sur sa logique et identifier les trésors qu'il recèle.

Plus qu'un simple instrument permettant de définir et d'attribuer des mots-clés, le thésaurus, en tant qu'outil de langage contrôlé, permet une normalisation terminologique et vise à éliminer toute ambiguïté linguistique :

- Il « permet d'harmoniser le vocabulaire des auteurs, celui des indexeurs et celui des utilisateurs »<sup>9</sup>. En effet, ceux-ci ne parlent généralement pas le même langage. Ainsi, « le thésaurus fournit la liaison indispensable entre leurs vocabulaires, en traduisant chaque concept élémentaire par un mot ou une expression constituant un descripteur »<sup>10</sup> ;
- Il présente des règles d'écriture précises pour standardiser et, en ce sens, « simplifier » la formulation des requêtes<sup>11</sup> ;

8. M.-F. Blanchet, *Intérêt pédagogique des langages documentaires* [en ligne]. Savoir-CDI, 2000. <http://www.cndp.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/interet-pedagogique-des-langages-documentaires.html>

9. B. Menon, *Les langages documentaires : un panorama, quelques remarques critiques et un essai de bilan*. Documentaliste, science de l'information, 44/1 (2007), p. 18.

10. *Langages documentaires à structure combinatoire, thésaurus* [en ligne]. [http://fr.wikibooks.org/wiki/La\\_documentation/Langages\\_documentaires\\_%C3%A0\\_structure\\_combinatoire,\\_th%C3%A9saurus](http://fr.wikibooks.org/wiki/La_documentation/Langages_documentaires_%C3%A0_structure_combinatoire,_th%C3%A9saurus)

11. Forme substantive, masculin, singulier, forme développée en lieu et place des abréviations, sigles et acronymes, graphie la plus courante, mot le plus courant.

– Il résout les problèmes de polysémie ou d’homographie en affichant des parenthèses de précision ou des notes d’application pour écarter les équivoques ;

– Il résout les problèmes de polynymie/synonymie et dispense de la multiplication des requêtes documentaires en associant techniquement à un descripteur une série de concepts au sens similaire ou apparenté.

Plutôt que d’effectuer une équation de recherche extrêmement complexe ou autant de recherches qu’il y a de termes ou d’expressions apparentés, le thésaurus permet d’effectuer avec simplicité une seule recherche avec un maximum de résultats pertinents en guise de réponse.

Concrètement, une recherche *Google* – en langage naturel – sur les toits verts pourrait être l’occasion d’interroger le moteur pas moins de dix fois, sous les expressions suivantes : « toiture végétalisée », « toitures végétalisées », « toit végétal », « toits végétaux », « toit vert », « toits verts », « toiture verte », « toitures vertes », « toiture écologique », « toitures écologiques »... Bien qu’il n’ait pas pour vocation d’être exhaustif, le thésaurus, s’il contient le descripteur souhaité, permet une recherche unique puisque tous les autres concepts qui présentent un sens similaire à celui-ci sont techniquement liés à lui.

### *À la construction*

Le thésaurus est un outil souple. Il peut-être créé de toutes pièces pour correspondre au vocabulaire de l’organisation qui l’utilise, ou faire l’objet d’une importation partielle ou totale, et être adapté en fonction des besoins de la structure à tout moment. Il peut par ailleurs être général et couvrir un grand nombre de domaines (champs sémantiques) comme, par exemple, le thésaurus *Eurovoc* du Parlement européen<sup>12</sup>. *A contrario*, il peut aussi demeurer très spécifique, comme le thésaurus *Mesh* associé à la base de données spécialisée en médecine *Medline*<sup>13</sup>.

### La construction du thésaurus

Comme il est dit précédemment, un thésaurus peut être créé intégralement (conception directe) ou être emprunté à un autre organisme, dont la spécialité et les matières couvertes sont communes (conception indirecte).

12. *Eurovoc* [en ligne]. <http://eurovoc.europa.eu/drupal>

13. *Mesh* [en ligne]. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/mesh>

### *La conception directe*

En théorie, la construction d'un thésaurus se fait en plusieurs étapes. Il convient dans un premier temps de réunir le vocabulaire approprié en consultant dictionnaires, lexiques, tables des matières de manuels, ou en se référant directement aux archives ou à la documentation à traiter.

Tout le vocabulaire extrait doit ensuite être normalisé (opter pour les formes substantivées, le genre et le nombre au masculin singulier, l'écriture la plus fréquente...), puis réduit de sorte à ne garder que les vocables les plus significatifs par rapport à la structure dans laquelle il sera utilisé. Ensuite, vient la structuration du vocabulaire, où l'on articule la colonne vertébrale du thésaurus selon plusieurs microthésaurus et définit la position sémantiquement hiérarchique des concepts les uns par rapport aux autres.

### La conception indirecte

Michèle Hudon<sup>14</sup> recommande de ne pas « réinventer la roue » en construisant un thésaurus qui existe peut-être déjà. Elle propose le repérage de thésaurus analogues, c'est-à-dire afférents en tout ou partie au domaine d'activité couvert par l'institution demandeuse<sup>15</sup>. Elle préconise aussi une évaluation de la compatibilité de ceux-ci selon trois aspects : la richesse conceptuelle (complétion de l'environnement sémantique (domaines)), la richesse lexicale (le degré de spécificité) et l'organisation sémantique (la structure du thésaurus). Ces trois critères doivent être confrontés aux attentes de l'institution et correspondre autant que possible aux besoins de cette dernière. Un thésaurus doit être testé sur un échantillon de plusieurs centaines de documents à indexer et rechercher pour pouvoir être évalué et validé.

### La construction du thésaurus d'*Etopia*

Le thésaurus d'*Etopia* a été créé de toutes pièces en 1998 lors de l'informatisation du service. La documentaliste s'est inspirée d'une liste thématique – initialement créée et employée par l'association environnementale où elle travaillait précédemment – ainsi que des thésaurus *Eurovoc*, *Urbamet*, celui du groupe Ecolo au Parlement wallon et de la CDU. Aucune règle n'a été scrupuleusement suivie pour la construction du thésaurus, mais il a, au fil

14. M. Hudon est professeure agrégée et responsable du doctorat en sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal.

15. M. Hudon, *Le thésaurus : conception, élaboration, gestion*. ASTED, 1994, p. 29.

des années et des mises à jour, fini par répondre précisément aux besoins d'indexation du centre.

En 2006, une arborescence thématique a par ailleurs été élaborée à la demande des collaborateurs afin de disposer de liste de mots-clés pour classer les archives et documents sur les répertoires partagés et serveurs informatiques ou pour identifier les personnes selon des thématiques liées à leur expertise. Le thésaurus construit par le centre de documentation a servi de base à la réflexion de cet instrument classificatoire, mais semblait ne pas correspondre exactement à la réalité des collaborateurs et présenter une complexité relative. Le choix a donc été fait d'élaborer deux listes fermées et simplifiées (thématique générale et thématique secondaire) qui se sont ajoutées à côté du thésaurus employé à Etopia.

### Mise à jour d'un thésaurus

Il est nécessaire de mettre à jour et d'enrichir un thésaurus avec une certaine régularité<sup>16</sup> pour maintenir l'efficacité de l'outil.

Cette mise à jour se fait par l'ajout, la modification ou la suppression de descripteurs ou des relations sémantiques qui lient ceux-ci.

Généralement, il convient de vérifier :

- Si tous les vocables sont correctement compris ;
- S'ils sont encore d'actualité ;
- Si certains descripteurs ne semblent pas entretenir une ambiguïté linguistique ou faire double emploi ;
- Si les relations hiérarchiques qu'entretiennent les descripteurs sont logiques ;
- Si certains termes sont peu ou pas utilisés<sup>17</sup> (voir si le niveau de spécificité des descripteurs n'est pas inutilement accru) ;
- Si certains termes sont trop utilisés (voir si le niveau de spécificité n'est pas insuffisant comparativement au cadre dans lequel le thésaurus est utilisé) ;

16. L'opération de mise à jour d'un thésaurus est à renouveler tous les six mois pour un thésaurus fraîchement construit et tous les deux ans au minimum pour un thésaurus plus ancien, selon Georges Van Slype : G. Van Slype, *Les langages d'indexation : conception, construction et utilisation dans les systèmes documentaires*. Paris, Les éditions d'organisation, 1987, p. 146.

17. Certains modules thésaurus permettent de voir le nombre de documents auxquels a été assigné chaque descripteur.

- Si des relations d'équivalence utiles pourraient être créées, de façon à optimiser les recherches ;
- Si les candidats descripteurs<sup>18</sup> qui ont été ajoutés sont indispensables ou superflus, etc.

### La mise à jour du thésaurus d'Etopia

Le thésaurus d'Etopia a fait l'objet de plusieurs révisions depuis sa création. Celle de 2008 a essentiellement permis de rapprocher le thésaurus et les listes thématiques qui ont été créées pour l'indexation des archives et l'identification des compétences des personnes<sup>19</sup>. Le thésaurus, par ces dernières modifications, s'est voulu plus proche de la « réalité du terrain », ce qui a permis de répondre beaucoup mieux aux attentes lexicales du personnel.

Actuellement, les documentalistes œuvrent à nouveau sur sa révision car certaines ambiguïtés sont constatées lors des recherches effectuées :

- Des descripteurs présentent des ambiguïtés et semblent faire double emploi.

Ex : utilisation conjointe des descripteurs « égalité des genres » et « égalité homme-femme » ;

- Des descripteurs présentent des relations hiérarchiques peu logiques ou inversées.

Ex : « efficacité énergétique », terme générique de « consommation d'énergie » ;

- Des synonymes nécessitent d'être créés pour identifier directement le descripteur retenu.

Ex : « voile » et « burqa » à ajouter comme synonymes de « port de signes convictionnels » ;

- Des descripteurs doivent être supprimés en raison d'un niveau de spécificité trop élevé par rapport aux besoins du service.

Ex : « pot catalytique » ou « médiation pénale » n'ont jamais été utilisés ni l'un ni l'autre en l'espace de plusieurs années ;

18. Termes créés entre deux révisions du thésaurus lorsque l'absence d'un concept se fait ressentir.

19. Cf. « construction du thésaurus d'Etopia ».

– Des descripteurs sont utilisés à outrance, suggérant le manque d'un univers sémantique plus spécifique pouvant être utilisé à bon escient pour les besoins d'indexation.

Ex : « Service public – entreprise publique », utilisé sur plus de 500 documents, alors que l'occurrence moyenne est de 20 ;

– Des descripteurs nécessitent d'être définis par une note d'application (faisant office de note d'explication, faute de champ prévu à cet effet) ou rendus intelligibles par l'emploi d'autres termes en raison d'une mécompréhension supposée de ceux-ci.

Ex : « eutrophisation » et « gender budgeting » sont en effet peu ou pas utilisés pour indexer les documents ;

– Revoir les candidats descripteurs créés par les collaborateurs, mesurer leur (in)utilité par rapport au contexte dans lequel ils pourraient être utilisés.

Ex : les concepts « hippothérapie », « surrégénérateur » font chez nous l'objet d'une trop grande spécificité. Pareillement, la création d'expressions telles que « liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays » s'avère problématique, puisque la vocation d'un thésaurus n'est pas l'exhaustivité. La post-coordination de « route » et « Liège (province) » sera donc préférée ;

– Etc.

Dans l'optique que « la construction d'un thésaurus implique une production menée en collaboration avec des experts en sciences de l'information et des experts du domaine sur lequel porte le thésaurus »<sup>20</sup>, les documentalistes d'*Etopia* ont collaboré avec les conseillers politiques pour la révision de leur thésaurus afin d'optimiser les services rendus aux utilisateurs.

Concrètement, chaque expert, responsable d'une ou plusieurs matières, est sollicité par la documentaliste pour revoir avec elle l'entièreté ou une partie de microthésaurus lié à ses thématiques de travail. Ensemble, ils confrontent l'existant – le vocabulaire et la structure du thésaurus – aux perceptions que les conseillers ont de « leur » matière. Le contenu du thésaurus est réagencé en fonction de la réalité du terrain, tout en évitant les suggestions qui pourraient nuire au fonctionnement du thésaurus (prétendre à l'exhaustivité, injecter des concepts existant dans d'autres microthésaurus, fusionner des concepts dont la séparation était indispensable par le passé...).

20. Université de Lyon. *La construction de thésaurus* [en ligne]. [http://spiral.univ-lyon1.fr/files\\_m/M6448/WEB/prototype/ressources/constructiondesthesaurus.html](http://spiral.univ-lyon1.fr/files_m/M6448/WEB/prototype/ressources/constructiondesthesaurus.html)



## Conclusion

La mise en place d'un thésaurus nécessite du temps et de la réflexion. Son utilisation implique nécessairement de former le personnel pour être maîtrisée. Cependant, notre expérience nous montre que cet outil aide grandement pour l'indexation des documents et les recherches effectuées par et pour nos utilisateurs. En effet, un thésaurus facilite l'accès thématique aux archives que nous conservons. Les chercheurs, historiens et utilisateurs de notre centre de documentation et d'archives disposent ainsi d'une clé d'accès supplémentaire pour effectuer des recherches transversales dans nos différents fonds et collections. Les descripteurs donnant aux concepts significatifs d'un document un poids supplémentaire, les résultats de la recherche n'en sont que plus précis et pertinents<sup>21</sup>.

Les thésaurus sont sources d'un gain de temps et d'argent lors d'une recherche d'information, tant ils permettent d'obtenir des résultats ciblés et pertinents. Par ailleurs, l'utilisation d'un langage contrôlé commun entre les membres de l'équipe comprenant des documentalistes et des archivistes développe la polyvalence et facilite l'interaction avec nos utilisateurs. « Les thésaurus sont sans doute les plus universels des langages documentaires, malgré (ou à cause de) leur caractère le plus souvent spécialisé. On en rencontre de toutes les tailles, dans tous les domaines, dans tous les pays et dans toutes sortes d'organisations »<sup>22</sup>. Quand un thésaurus est adopté, il permet d'accomplir des merveilles.

21. B. Menon, *op. cit.*, p. 19-20.

22. *Id.*



## ARCHIEFBANK VLAANDEREN : UNE BANQUE DE DONNÉES DES ARCHIVES PRIVÉES EN FLANDRE

Michel VERMOTE<sup>1</sup>

La présentation d'*Archiefbank*<sup>2</sup> dans le cadre de ce congrès a été une excellente occasion d'échanger des expériences avec des collègues, au départ d'un état des lieux de cette banque de données.

À la fin 2012, la banque de données comptait quelque 8.000 descriptions d'archives privées, dont 6.000 environ étaient accessibles dans le catalogue public. Les options de recherche avancée permettent aussi bien d'afficher des aperçus d'archives (des institutions de conservation) que de générer des guides d'archives thématiques. Afin de compléter ce répertoire, *Archiefbank Vlaanderen* compte sur la contribution constante de partenaires actifs dans le secteur patrimonial. La banque de données s'enrichit chaque jour de nouvelles descriptions d'archives, de formateurs d'archives et de descriptions d'institutions conservatrices.

Mais le congrès de Liège nous a en même temps offert la possibilité de débattre avec nos collègues francophones des problèmes soulevés par une telle tâche de coordination dans le secteur archivistique. Cette discussion s'est faite, dans une approche critique de notre propre pratique et en indiquant les améliorations possibles, sans pontifier, donc, mais avec l'intention de partager une expertise.

Les mots clés qui ressortent de la pratique sont : normalisation, flexibilité et coopération.

### Normalisation

Il va de soi que les métadonnées utilisées par *Archiefbank* pour les descriptions archivistiques au niveau des fonds sont basées sur les normes internationales.

1. Coordinateur Archiefbank Vlaanderen.

2. Voir <http://www.archiefbank.be/> et, pour la version française, <http://www.archiefbank.be/?q=node/166>

*Archiefbank* applique, pour la description des archives, la *Norme générale et internationale de description archivistique* ou ISAD(G)<sup>3</sup>. Cette norme a été élaborée au sein du Conseil international des Archives (IAC), association professionnelle internationale d'archivistes. Elle a été présentée pour la première fois en 1992. La deuxième version révisée a été adoptée et publiée lors du congrès mondial de l'IAC à Séville en 2000<sup>4</sup>. Cette norme porte sur la structuration et la définition des données relatives aux archives. Elle garantit une approche uniforme en matière de valorisation d'archives. Une traduction néerlandaise de l'ISAD(G) a paru en 2004 : le moment était idéal pour *Archiefbank*, qui a pu prendre en compte les résultats de cette avancée pendant la phase de construction de sa banque de données.

L'ISAD(G) définit vingt-six champs pour décrire les informations relatives au lieu de conservation, à l'intitulé, au producteur, au contenu, à l'accessibilité, à la consultabilité etc. des données. Seuls cinq de ces champs doivent impérativement être complétés.

Outre l'ISAD, qui est largement implémentée, il existe encore les normes ISAAR et ISDIAH.

En 1995, l'ISAD(G) a été complétée par une autre norme, portant sur la description des producteurs d'archives : la *Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles* ou ISAAR(CPF)<sup>5</sup>, révisée en 2004. Cette norme est implémentée de manière assez minimale par *Archiefbank*, au travers d'un ensemble limité de données.

En 2008, la série a été complétée par l'ISDIAH ou *Norme internationale pour la description des institutions de conservation des archives*<sup>6</sup>. Cette norme est un instrument de description des organisations gestionnaires d'archives. *Archiefbank* l'a, comme les précédentes, implémentée dans sa banque de données. La mission d'*Archiefbank* consistant par essence à indiquer où se trouvent les fonds d'archives ; les données relatives aux lieux de conservation sont très complètes.

Les modèles de données élaborés par *Archiefbank* ont fait leurs preuves dans la pratique. Ils contribuent à la pérennité de la banque de données et facilitent l'importation et l'exportation de métadonnées.

3. <http://www.archiefbank.be/doc/ISAD.pdf>

4. <http://www.ica.org/10225/normes/isadg-norme-gnrale-et-internationale-de-description-archivistique-deuxime-dition.html>

5. <http://www.ica.org/10230/normes/isaar-cpf-norme-internationale-sur-les-notices-dautorit-utilises-pour-les-archives-relatives-aux-collectivits-aux-personnes-ou-aux-familles-2me-dition.html>

6. <http://www.ica.org/10240/normes/isdiah-norme-internationale-pour-la-description-des-institutions-de-conservation-des-archives.html>

*Archiefbank* s'engage dans le secteur archivistique en promouvant l'implémentation de ces normes (relativement récentes). La formation à la saisie de données proposée par *Archiefbank* vise essentiellement à l'application de l'ISAD.

## Flexibilité

Bien que nous insistions sur l'application des normes, il est conseillé de montrer une certaine souplesse dans leur mise en œuvre. Il est important de tenir compte de la réalité du terrain, plutôt que de poser inflexiblement la norme comme condition *sine qua non* de l'intégration dans la banque de données.

Cette approche ressort du fait que le mot « archives » est interprété au sens large du terme. *Archiefbank* collecte les données relatives non seulement aux traditionnelles archives « papier », mais aussi aux enregistrements de type photos, films ou affiches, aux archives architecturales et artistiques, aux témoignages oraux, fichiers électroniques, etc. Les matériels mixtes (par ex. archives + documentation) sont également enregistrés et répertoriés dans leur ensemble. C'est ainsi que des descriptions de collections (appartenant pour la plupart à des cercles locaux et folkloriques) sont également intégrées, actuellement, dans *Archiefbank*. Il est prévu d'effectuer un travail plus approfondi sur ces données, pour en arriver à terme à des descriptions de fonds pour les producteurs d'archives indépendants concernés.

## Coopération

Il est évident que la réussite d'une telle entreprise dépend entièrement de la mise en œuvre d'une large coopération au sein du secteur. *Archiefbank Vlaanderen* est donc un groupement ouvert et collectif. La banque de données est développée en étroite collaboration avec divers partenaires actifs dans le secteur patrimonial au sens large et passionnés par le patrimoine archivistique en Flandre et à Bruxelles. Dans le secteur public, *Archiefbank Vlaanderen* collabore avec les Archives Générales du Royaume et de nombreux centres d'archivage de villes et de communes où sont conservés des dossiers d'archives privées. Les centres d'archives privées subventionnés par la Communauté flamande nous fournissent les données relatives aux fichiers d'archives qu'ils ont détectés. Toutes sortes de centres de documentation, les bibliothèques, les musées, les universités, les cercles locaux, les entreprises et les projets archivistiques locaux complètent la longue liste des partenaires d'*Archiefbank Vlaanderen*.

Il est inutile de préciser que la prospection de ce vaste paysage patrimonial se déroule par phases. Il s'agit d'une démarche à long terme. En ce sens, *Archiefbank* doit être considérée comme un « work in progress ».

### Modèles internationaux et... perspectives nationales ?

Il était aussi fait référence, dans la présentation d'*Archiefbank*, au contexte international et à des exemples de projets analogues, également fondés sur un logiciel performant et l'application de la norme internationale. L'initiative des Archives Nationales de France a été abondamment commentée. En créant la *Base d'Orientation et de Recherche dans les Archives* (BORA), « la direction des Archives de France a engagé une première application qui recense progressivement tous les fonds privés contenus dans les centres des Archives nationales et dans les services départementaux d'archives. Dans un second temps, seront associés à cette campagne les communes, les bibliothèques et l'ensemble des organismes publics et privés susceptibles de conserver des archives de cette nature. À terme, plusieurs milliers de fonds d'archives privées devraient permettre aux chercheurs de localiser directement sur internet les fonds qui les intéressent »<sup>7</sup>.

L'existence de banques de données d'archives similaires dans d'autres pays fournit une bonne base à un travail de coordination au niveau européen. Dans le cadre du projet APEnet<sup>8</sup>, financé par l'Europe, les archives nationales de plusieurs pays européens ont commencé à collaborer en 2009 à la réalisation d'un accès commun aux archives européennes. Ce travail a débouché, fin 2012, sur le lancement du « portail européen des archives », *Archives Portal Europe*<sup>9</sup>, une banque de données générique opérationnelle donnant accès à des informations sur le matériel archivistique de divers pays européens. Il s'agit de métadonnées à différents niveaux de description et d'accès archivistiques à des fonds conservés par des archives publiques. Le projet APEx (*The Archives Portal Europe network of excellence*)<sup>10</sup>, qui s'inscrit dans le prolongement du précédent, vise à la maintenance, à l'amélioration technique et à l'élargissement du contenu, dans les années à venir, de ce portail. Cette avancée laisse espérer une concrétisation des ambitions internationales dans ce domaine, qui sont aussi celles d'*Archiefbank Vlaanderen*.

7. <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/>

8. <http://www.apenet.eu/index.php?lang=fr>

9. <http://www.archivesportaleurope.net/fr/home>

10. <http://www.apex-project.eu/index.php>

## Épilogue

Quelques mois après le congrès de Liège, un accord culturel a été conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande<sup>11</sup>. Les principes qui y sont formulés vont tout à fait dans le sens d'une coopération transfrontalière telle que les contacts et échanges d'idées entre collègues en ont exprimé la volonté. Dans le cadre élargi d'une coopération culturelle, les spéculations autour de la création par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une banque de données d'archives en ligne apparaissent sans nul doute dans un autre éclairage.

11. <http://gouvernement.cfwb.be/moment-historique-l-accord-de-coop-ration-culturelle-approuv-par-les-gouvernements-des-communaut-s>, <http://www.cjasm.vlaanderen.be/cultuur/beleidsthemas/internationaal/samenwerkingsverbanden/franse-gemeenschap/>





## PARTIE 2

# COLLECTIONS MUSÉALES, ARCHIVISTIQUES, BIBLIOTHÉCONOMIQUES : ORGANISATION ET VALORISATION



## DU PRÉHISTOSITE DE RAMIOUL AU PRÉHISTOMUSEUM, REFORMULATION D'UN PROJET MUSÉAL

Marie WÉRA<sup>1</sup>, Fernand COLLIN<sup>2</sup>

### I. Carte de visite rétrospective... ce que nous sommes

Après dix-huit ans de fonctionnement et à la veille de sa quatrième phase de développement, le Préhistosite a entrepris un vrai travail de définition et de reformulation.

Le Préhistosite de Ramioul est situé à Flémalle (Liège, Belgique), au pied de la Grotte de Ramioul<sup>3</sup> et en face de la Grotte dite d'Engis. Cette dernière est découverte par Philippe-Charles Schmerling en 1829 ; elle est alors la première grotte au monde à livrer de « l'homme fossile associé à des restes d'animaux disparus ». On peut donc considérer que la Préhistoire est en partie née à Liège. Le Préhistosite bénéficie d'une légitimité du lieu, à la fois naturelle et historiographique.

Une carte de visite rétrospective permet de situer l'évolution de l'institution de 1994 à 2012. En 1990, le projet de tourisme culturel déposé par le Musée de la Préhistoire en Wallonie s'inscrit dans le redéploiement économique de la région liégeoise ; il est soutenu par des fonds européens (FEDER) et le Commissariat général du Tourisme du Service public de Wallonie. La provenance spécifiquement touristique de ces fonds motive le choix de l'appellation « Préhistosite de Ramioul ».

Dès le début, la médiation du Préhistosite s'appuie sur un proverbe chinois résumant bien le concept de découverte active dont il veut se doter : « j'entends, j'oublie, je vois, je comprends, je fais, je me souviens ». Fort de cette maxime, les dispositifs qui seront développés n'auront de cesse de rendre le visiteur acteur afin qu'il soit l'auteur de ses propres découvertes. Pendant dix-huit ans, le Préhistosite va croître ; il passe de 6.000 à 42.000

1. Responsable du service éducatif du Préhistosite de Ramioul, Préhistomuseum.

2. Directeur du Préhistosite de Ramioul, Préhistomuseum.

3. Découverte en 1907 par les « Chercheurs de la Wallonie », la Grotte de Ramioul, à l'origine du Musée, est un site archéologique et naturel classé patrimoine de Wallonie. Occupée par les hommes de Neandertal il y a 70.000 ans, puis par les Hommes modernes il y a 30.000 ans, la Grotte de Ramioul a conservé les restes de sept enfants de l'époque néolithique, il y a 4.300 ans.

visiteurs, de cinq à vingt-deux programmes de visites, d'une à deux expositions temporaires par an, de douze à quarante employés (soit de 7 à 25 équivalents temps plein). Il est petit à petit devenu un centre de formation pour les enseignants et pour des étudiants de hautes écoles ou d'universités. Il initie ou participe activement à des programmes de recherches grâce à son expertise en archéologie expérimentale. Enfin, de 1998 à 2012, ses publications se sont multipliées et diversifiées. On terminera ce *flashback* en signalant que, depuis 2007, le Préhistosite de Ramioul, Musée de la Préhistoire en Wallonie, est reconnu comme Musée de catégorie A par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est compétente pour la culture. L'ensemble de ces progressions n'a été possible que pour et par le public (40 % de recettes propres), que pour et par un soutien d'institutions publiques régionales, communautaires et municipales<sup>4</sup>.

Pas moins de trois phases de développement ont été nécessaires pour assurer cet accroissement. Hélas, ces ajouts successifs ont perturbé la visibilité et la compréhension des lieux et, malgré ceux-ci, le Préhistosite est toujours à l'étroit. Il est à l'étroit pour accueillir ces divers publics, il se sent désormais limité dans l'expression des nombreux enjeux culturels et scientifiques inhérent à la catégorie A. La réalisation de la quatrième phase de développement du Préhistosite de Ramioul est donc un chantier capital. Il ne va pas seulement résoudre les problèmes de lisibilité, de signalétique, d'espace. Il sera beaucoup plus que cela. À travers lui, le Préhistosite affirme ce qu'il est depuis 1994 et il ambitionne de redéfinir ce qu'il veut être dès 2015 : le Préhistomuseum !

## II. La vision, les enjeux... ce que nous voulons être

Toute la reformulation du projet muséal repose sur un syllogisme : si la médiation muséale est l'action résultant de la rencontre entre la science, le patrimoine et les publics et si la médiation est la raison du musée, alors le musée est médiateur. Le syllogisme peut sembler particulier et, pourtant, il rend compte d'un des caractères immanents du musée : la notion du choix. Dans toutes ses missions de gestion, d'acquisition, de conservation, d'étude, le musée opère des choix. Pour ne pas se scléroser, la politique d'une institution muséale du XXI<sup>e</sup> siècle, ouverte à tous, doit pouvoir répondre simultanément aux quatre questions : quoi, pourquoi, pour qui et comment, pour justifier ses projets. C'est donc à ce titre que le Préhistomuseum sera média-

4. La Fédération Wallonie-Bruxelles (culture), le Service public de Wallonie (tourisme, économie et patrimoine – via l'Institut du Patrimoine wallon), Commune de Flémalle (60 % de la subvention pour un budget de 1,5 million d'euros).

teur sur l'ensemble de sa chaîne opératoire, en réalisant ses missions par, pour et avec ses publics (Fig.1).

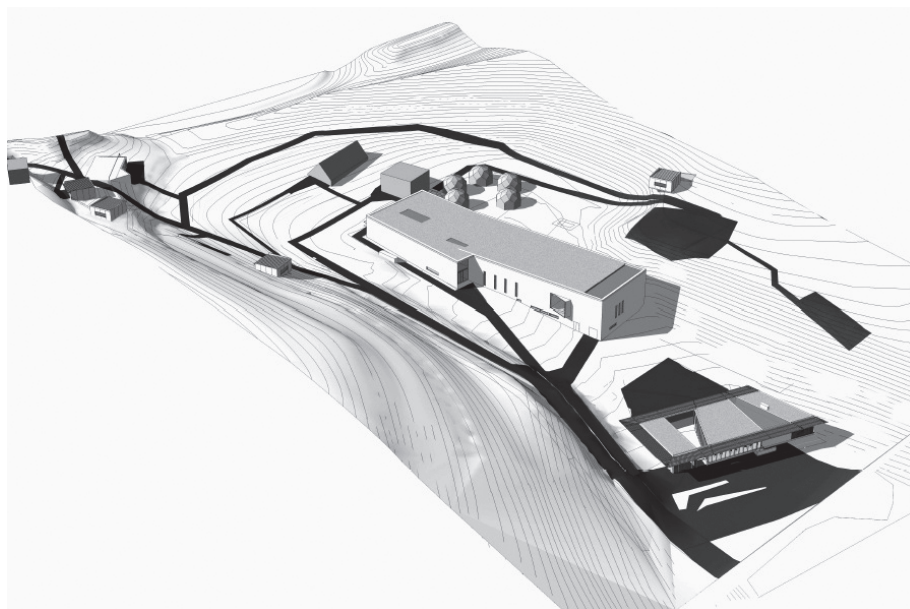


Fig. 1.

Dans sa reformulation, le Préhistomuseum veut assumer et répondre à des enjeux :

- culturels : en faisant réfléchir sur la question de l'identité et de ses expressions et sur la question de la construction du savoir ;
- sociétaux : en s'adressant au plus grand nombre et, en particulier, à ceux qui sont en « décrochage culturel » ;
- politiques : en favorisant le questionnement sur des enjeux de la société d'aujourd'hui et de demain et sur la question de « l'empreinte » ;
- scientifiques : en étant utile ;
- professionnels : en se professionnalisant constamment ;
- technologiques : en gardant l'humain au cœur de ses choix ;
- pédagogiques : en restant au service de l'apprentissage ;
- économiques : en pérennisant les emplois et les savoir-faire.

Pour réussir, le musée compte s'appuyer sur sept principes actifs. Telles les substances actives que les médicaments possèdent à des fins thérapeutiques, ils sont assimilés à un cadre méthodologique conceptuel guidant la vision de l'institution et induisant une attitude spécifique dans la réalisation des missions du musée.

Les sept principes actifs du musée-médiateur sont :

1. Le Préhistomuseum est une agora. Le musée est envisagé comme un lieu de dialogue et d'échange entre tous les publics (entre le public scientifique et les autres publics, avec les divers publics entre eux). Il n'est pas seulement un espace où se transmettent des savoirs, il est aussi une place publique où s'échangent des idées, des points de vue.

2. Le Préhistomuseum est citoyen. Il cherche à faire de ses visiteurs des CRACS (Citoyens Responsables, Acteurs, Curieux et Solidaires). Il inscrit ses projets dans l'esprit de l'éducation permanente, de la culture populaire dans ce qu'elle a de plus noble : le partage de la culture pour tous et avec tous. Il convoque la Préhistoire et les visiteurs autour de débats de société. Il sollicite le questionnement et favorise le dialogue dans le respect de la déontologie de la médiation<sup>5</sup>.

3. Le Préhistomuseum est un artiste. Comme un artiste, le musée-médiateur crée des tensions inattendues au cœur de nos contradictions fondamentales. Il fait preuve de créativité, pour que chaque dispositif soit unique, différent, alternatif. Comme dans un musée, chaque homme, chaque femme, chaque enfant collecte des souvenirs, il les trie, les range, les conserve et les transmet, que ce soit de manière immatérielle ou matérielle. Ainsi, dans ses expo-expériences, le Préhistomuseum espère éveiller le musée de chacun dans l'agora de nos questions existentielles.

4. Le Préhistomuseum est scientifique et un journaliste. En plus de garantir la pérennité de son patrimoine, de réfléchir à l'objectivité de sa démarche de collecte, d'étude et de valorisation de ses collections, le Préhistomuseum-médiateur se doit d'explicitier son processus de patrimonialisation et de recherche. Ainsi, en plus de contribuer à l'avancée des connaissances, il rend transparent le « point de vue » qui détermine tous ses choix et ses actions. Le *making off* est un processus qui participe activement au développement de la culture scientifique. Enfin, il

5. F. Collin, « Médiation du patrimoine archéologique », dans *Bulletin de la Société royale belge d'Études géologiques et archéologiques* « *Les Chercheurs de la Wallonie* », 41, 2001-2002 ; Code de déontologie de la médiation du Préhistosite, largement inspiré de [http://spj.org/ethics\\_codef.asp](http://spj.org/ethics_codef.asp)

respecte la déontologie muséale, il suscite des collaborations et s'intègre dans des réseaux de recherche.

5. Le Préhistomuseum est vivant et humain. Il cherche à faire vivre à ses visiteurs des expériences uniques, différentes de celles proposées par d'autres médias. Refaire un geste de la Préhistoire pour comprendre la variété et la richesse des comportements humains dans le temps et dans l'espace est un « leitmotiv ». Ses expositions sont des expériences conçues pour que le visiteur soit acteur de ses représentations et de ses apprentissages, il rencontre ainsi ses enjeux pédagogiques. Le Préhistomuseum poursuit quatre objectifs : procurer du plaisir, apprendre la Préhistoire, apprendre à apprendre, apprendre à agir et réagir.

6. Le Préhistomuseum est durable. Il gère l'impact de son activité sur l'environnement. La biodiversité qui l'entoure est inscrite au registre de ses collections au même titre que le patrimoine archéologique. Il tient compte des réalités sociales de son territoire pour développer ses actions. Il cherche des solutions durables pour sa consommation et sa gestion quotidienne.

7. Le Préhistomuseum est une entreprise. Il est un acteur économique qui participe au développement local. Il veille à l'épanouissement et à la professionnalisation de son personnel afin de développer une activité scientifique, culturelle et touristique de qualité. Il contribue par des recettes propres à son autofinancement et met sa gestion au service de l'accomplissement de ses missions. Il crée et pérennise des emplois. Le Préhistomuseum valorise sa commune, sa région et l'économie locale.

### III. Pour et avec le public... un focus sur les paradoxes et les usages du Public...

Avec ce statut de musée-médiateur, les publics, au même titre que les collections, constituent la préoccupation principale du musée. Les publics sont variés, ils se définissent par le nombre de participants, leurs âges, leurs statuts socioculturels, leurs besoins, leurs attentes, leurs pratiques et leurs usages. Les limites entre les différents profils ne sont pas toujours aussi claires qu'on le voudrait et c'est ce qui rend l'analyse laborieuse.

S'il est indispensable de définir ses publics, il est tout aussi important d'en avoir une vision plus comportementale. Qu'est-ce qui le motive à bouger ? Que recherche-t-il ? Sur base de quoi compare-t-il les offres touristique-culturelles ? Comment organise-t-il ses sorties ? Qu'achète-t-il ? Comment consomme-t-il ? Les questions sont d'ordre économique, mais l'offre culturelle doit s'en préoccuper car, une fois conçue, elle entre dans le domaine de

l'activité « commerciale » du musée. Depuis plus d'une dizaine d'année, de nouveaux concepts d'économies se développent, dont l'économie innovante<sup>6</sup>, l'économie créative<sup>7</sup> et même l'économie de l'apprentissage<sup>8</sup>. Leurs caractéristiques communes sont de se présenter comme des alternatives à l'économie de marché et, en ce qui nous concerne, d'être plus adaptées aux enjeux du tourisme et de la culture. Les premières infrastructures à s'emparer de ces concepts ont été les infrastructures de loisirs, des villes<sup>9</sup>. Et, pourquoi pas, aujourd'hui, les musées ?

Au sein de ces démarches, tenir compte des mutations sociologiques et économiques est devenu indispensable et le besoin de revoir les références habituelles de comportements de consommation et d'usages de biens culturels s'est fait ressentir<sup>10</sup>. L'étude et l'analyse se résument, notamment, en une série de paradoxes dans lesquels s'inscrivent la plupart des publics.

Les voici présentés sous la forme d'un tableau :

	Les comportements						
	opportunité/ envie/désir	recherche/ consulte	compare	décide/ organise	achète	consomme	reste en contact
Les paradoxes	Sait ce qu'il veut	Typicité	Prix	Anticipe	1 Offre qui lui ressemble	Plus	Collabore
	Ne sait pas	Atypicité	Temps	Last minute	1 Offre qui l'étonne	Moins	Ne collabore pas
		Qualité	Gain	Esclave	1 Service		
		Perte	Compagnon	Intime			
		Gratuit		Public			
		Payant		Séparé			
		Valeur		Ensemble			

6. <http://innovation.rhonealpes-tourisme.com/wp-content/uploads/2011/02/Actes-du-Forum-2009.pdf>

7. Rapport sur l'économie créative 2008. Le défi d'évaluer l'économie créative, vers une politique éclairée, CNUCED, 2008 ([http://unctad.org/fr/docs/ditc20082ceroverview\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/docs/ditc20082ceroverview_fr.pdf); [www.12rives.com/economie-cr%C3%A9ative/](http://www.12rives.com/economie-cr%C3%A9ative/); [www.observatoire-omic.org/pdf1110743245Bouquillion\\_LeyCorf\\_Icrea\\_Europe\\_rapport\\_OMIC\\_1.pdf](http://www.observatoire-omic.org/pdf1110743245Bouquillion_LeyCorf_Icrea_Europe_rapport_OMIC_1.pdf))

8. Réseau de veille en tourisme. Chaire de tourisme Transat. École des sciences de la gestion, Montréal ; <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001560/156026f.pdf>

9. <http://veilletourisme.ca/2004/09/15/le-tourisme-dapprentissage-fait-ses-classes-dans-une-multitude-de-domaines/?tagged=4>

10. [www.greenfrance.org/wp-content/uploads/2012/03/Green\\_france-2012\\_09\\_24\\_-JMochon\\_PhMallein\\_diffusable1.pdf](http://www.greenfrance.org/wp-content/uploads/2012/03/Green_france-2012_09_24_-JMochon_PhMallein_diffusable1.pdf)



					Mono active		
					Multi active		
					Déductive		
					Inductive		

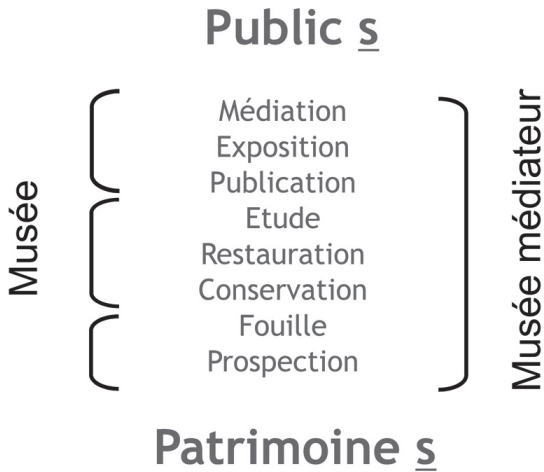
Doit-on s'approprier cette vision économique pour définir la gestion d'une offre culturelle ? Est-ce un outil de conception ou de communication ? Est-ce une contrainte vécue comme le dictat des publics à satisfaire absolument ? Le musée ne perd pas-t-il son âme ? Oui et non ! Décrite par certains, assimilée par d'autres, l'économie créative pose question<sup>11</sup>. Le Préhistomuseum s'en est emparé pour évaluer la diversité des thèmes, des approches et des dispositifs de sa nouvelle offre culturelle et il l'a surtout englobée dans une identité, des enjeux, des principes actifs qui sont le cadre réel de son travail et de sa gestion.

#### IV. La redéfinition de l'offre culturelle et touristique du Préhistomuseum

Sur base des principes actifs et de l'usage des publics énoncés ci-dessus, nous avons formulé ou reformulé différentes propositions du Musée aux visiteurs, sous la forme de treize expositions-expériences (douze permanentes et une temporaire). En 2014-2015, le Préhistomuseum se définira vis-à-vis du public comme un musée de trente hectares situés dans la forêt de la Grotte de Ramioul. Il se présentera comme une agence de voyage pour la Préhistoire, avec trois destinations (Nature, Sciences, Patrimoine) et deux manières de voyager (par l'action en toute liberté et par l'animation avec un archéologue-médiateur).

Les expositions-expériences seront déclinées sous des formes très diverses, considérant qu'une balade en pleine nature sur des thèmes donnés avec un propos et des expériences à vivre peut être considérée comme une exposition « classique » dans le concept, mais alternative par sa formulation. L'ensemble des dispositifs projetés sera visitable avec ou sans médiateur (Fig.2).

11. [http://wiki.labomedia.org/index.php/%C3%89conomie\\_cr%C3%A9ative](http://wiki.labomedia.org/index.php/%C3%89conomie_cr%C3%A9ative)



## La médiation est la raison d'être du Musée



Fig. 2.

Les douze expositions-expériences et les expositions temporaires traiteront des thèmes suivants :

### *1. La grotte de Ramioul, site archéologique et naturel*

La Grotte de Ramioul, à l'origine du musée, est un site archéologique et naturel classé patrimoine de Wallonie. Découverte en 1907 par les « Chercheurs de la Wallonie », elle est intacte ; la visiter est un privilège qu'il ne faut pas galvauder.

### *2. Chercher l'homme derrière l'outil, best of des collections*

L'exposition permanente du Musée présente le « best of » des collections et des sites préhistoriques de Wallonie dans une perspective originale : les points communs qui existent entre nous, aujourd'hui, et les hommes de la Préhistoire.

### *3. Le Foyer, petits plats grande Histoire*

L'originalité est que la cafétéria et le restaurant sont en même temps un lieu d'accueil qui offre les services indispensables au confort des visiteurs et un centre d'interprétation sur l'alimentation durant la Préhistoire. Autour du feu, les visiteurs pourront vivre l'expérience des goûts et des odeurs d'aliments « préhisto-compatibles ».

*4. Les ambassades du Musée de l'éphémère – Art contemporain*

Rencontres fortuites, matérialité futile de nos émotions vitales, les œuvres de l'artiste Werner Moron ramènent les visiteurs à nos questions existentielles, celles que nous nous posons depuis la nuit des temps !

*5. Les métiers de l'archéologie, les coulisses du musée*

En pénétrant là où, d'habitude, ils sont exclus, les visiteurs pourront ainsi découvrir par eux-mêmes comment le Musée acquiert, conserve, étudie, montre et explique au plus grand nombre ses collections. Ouvrir les coulisses du Centre de conservation, d'étude et de documentation, c'est sensibiliser à la conservation du patrimoine.

*6. Gestes et savoir-faire préhistoriques, ateliers pratiques*

Refaire un geste, découvrir une technique complexe de la Préhistoire est une étonnante leçon de modestie pour les visiteurs du troisième millénaire. Tous les ateliers de pédagogie du geste sont animés par des archéologues<sup>12</sup>.

*7. Le laboratoire d'archéologie expérimentale, démonstrations et chantiers de reconstitutions*

Le laboratoire d'archéologie expérimentale du Préhistomuseum donne vie aux vestiges préhistoriques et les visiteurs pourront y rencontrer des préhistoriens au cœur de leur questionnement et parcourir leurs projets de recherche. Expérimenter aujourd'hui les gestes des artisans d'hier donnent à comprendre les traditions, les us et coutumes, les cultures de la Préhistoire.

*8. L'homme et la nature, parcours pieds nus*

Retirer ses chaussures pour penser autrement ! Deux kilomètres à pieds nus en pleine nature, pour nous pencher sur des questions de notre temps à l'invitation de la Préhistoire. Quelles empreintes les hommes, les femmes et les enfants de la Préhistoire nous ont-ils laissées ? Et nous, demain, quelles empreintes laisserons-nous aux générations futures ?

*9. Mémoires du paysage, balade dans un site classé*

La nature reprend toujours ses droits, si on lui en laisse le temps et l'espace. L'espace actuel *Natura 2000*, encerclé par une carrière de calcaire, fut aussi un lieu d'extraction de l'alun. La balade proposée par le Préhistomuseum permet de prendre conscience à la fois de l'impact de nos actes, mais aussi de la force de la nature.

12. F. Collin, M. Wéra M. & S. Debois, « La médiation du Patrimoine au Préhistosite de Ramioul », dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 76, 2010, p. 70-72.

*10. Des hommes comme vous et moi, le labyrinthe végétal de l'évolution*

L'arbre généalogique de l'homme est complexe et il est si simple de s'y perdre. C'est ce que le musée propose aux visiteurs. Le défi ? Parcourir sept millions d'années d'évolution dans un labyrinthe végétal. Dans ce labyrinthe végétal, les visiteurs sont amenés à s'interroger sur le propre de l'homme. Une manière décalée d'aborder simplement la relativité de la science.

*11. Revenons à nos moutons, animaux et plantes des premières fermes*

Une exposition en pleine nature, qui emmène les visiteurs à la découverte de véritables animaux et plantes rustiques d'aujourd'hui, lesquels ont conservé beaucoup de points communs avec leurs cousins de la ferme préhistorique. L'exposition conduit les visiteurs au cœur de la domestication, quand le monde devient progressivement agriculteur-éleveur, quand l'économie devient progressivement production et consommation.

*12. Mammouths, cerfs et Cie, re-devenir chasseurs*

Une exposition où les visiteurs vont à la rencontre des animaux des périodes glaciaire et tempérée de la Préhistoire. À chaque climat, son environnement. À chaque environnement, sa faune. Pour chaque animal, sa technique de chasse. Loin des clichés du chasseur préhistorique violent et sanguinaire, l'exposition emmène les visiteurs à la découverte d'animaux particuliers et de gestes techniques précis.

*13. 600 m<sup>2</sup> d'exposition temporaire*

L'espace est modulable en trois parties pour accueillir simultanément plusieurs expositions. Un gradin rétractable de deux cents places permet l'organisation de colloques, conférences et spectacles. Quatre thèmes d'exposition seront régulièrement proposés aux visiteurs : la Préhistoire ; l'archéologie ; l'ethnographie ; le passé et le présent.

## Conclusion

Demain, cette notion de musée-médiateur appliquée à l'ensemble des missions du Préhistomuseum deviendra une attitude muséale particulière, une « posture » que nous expérimentons dans toutes les dimensions de notre projet d'agrandissement. C'est un pari difficile à l'heure où les musées se départissent de leurs médiateurs et où les guides-animateurs sont ignorés dans la plupart des projets muséaux. Le futur nouveau musée agrandira encore son service éducatif (il passera de 24 à 30 archéologues-médiateurs).

Demain, le Préhistomuseum sera :

- Un musée vivant et convivial, où des archéologues passionnés proposent aux visiteurs de vivre une expérience unique pour découvrir notre patrimoine archéologique et naturel.
- Une agora, un lieu de dialogue et d'échange, pour tous les publics, y compris les scientifiques, où se transmettent des savoirs, s'échangent des idées, des points de vue. Le musée ambitionne de contribuer significativement au développement de la société, en contribuant à ses débats, tout en prônant l'esprit critique et la liberté d'expression.

Demain, le Préhistomuseum sera novateur, attractif, original, rigoureux et scientifique.

Il désire sensibiliser les publics à la préservation du patrimoine et à la culture scientifique dans un esprit de tolérance d'humanité, de citoyenneté et de respect de l'environnement. Il se remet constamment en question afin de faire évoluer sa déontologie et ses pratiques et de réorienter, le cas échéant, ses différentes missions et leurs objectifs.

À titre personnel, un médiateur est quelqu'un qui, simultanément, est artiste, journaliste, citoyen, passionnant, professionnel, manager, éducateur, pédagogue, à l'écoute, curieux, généreux, modeste et ambitieux. Si le musée était une personne, il serait tout cela à la fois...



COMMENT ALLIER CONSERVATION PRÉVENTIVE  
ET MÉDIATION CULTURELLE ?  
LA CRÉATION D'UN CENTRE DE CONSERVATION, D'ÉTUDE ET  
DE DOCUMENTATION AU PRÉHISTOMUSEUM

Cécile JUNGELS<sup>1</sup>, Marie WÉRA<sup>2</sup>, Fernand COLLIN<sup>3</sup>

En 2015, le Préhistosite de Ramioul deviendra le Préhistomuseum<sup>4</sup>. Au travers de cette reformulation, le Musée veut se définir comme musée médiateur dans tous ses secteurs d'activités. En effet, si la médiation muséale est l'action résultant de la rencontre entre la science, le patrimoine et les publics, alors le musée est médiateur sur l'ensemble de sa chaîne opératoire, depuis l'acquisition, la conservation et l'étude jusqu'à la diffusion de l'information archéologique.

Le musée médiateur réalise ses missions par, pour et avec ses publics. Il participe au processus de patrimonialisation en opérant des choix : choix dans la nature des collections qu'il acquiert et conserve, choix dans les sujets de recherche qu'il développe, choix dans les propos qu'il aborde, dans les messages qu'il délivre et dans la façon dont il implique le visiteur dans sa réflexion (visiteur acteur de ses propres découvertes).

Le musée médiateur se veut être le reflet des enjeux de sa société. Il est l'expression de questionnements existentiels de l'époque ou du moment, et ce même au travers de sa pratique de collecte. Ainsi, les missions de conservation et d'étude des collections, habituellement rattachées au secteur scientifique d'une institution muséale, participent également au processus de médiation. C'est pourquoi le Préhistomuseum prévoit ce nouveau centre de conservation, d'étude et de documentation (CCED) accessible au public au cœur ce de concept muséal.

1 Cécile Jungels, Responsable du Service scientifique, Préhistomuseum, Rue la Grotte, 128, B-4400 Flémalle, [cjungels@prehisto.museum](mailto:cjungels@prehisto.museum).

2 Marie Wéra, Responsable du Service éducatif, Préhistomuseum, [mwera@prehisto.museum](mailto:mwera@prehisto.museum).

3 Fernand Collin, Directeur, Préhistomuseum, [direction@prehisto.museum](mailto:direction@prehisto.museum).

4 Wéra & Collin, dans ce volume.

## Pourquoi, pour qui ?

En 2008, le Préhistosite a été reconnu comme musée de catégorie A de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La création d'un CCED dans le futur Préhistomuseum répond aux enjeux scientifiques, sociaux et culturels de cette reconnaissance et à une volonté de professionnaliser le Musée dans la réalisation de ses missions de conservation et d'étude.

Le CCED du Préhistomuseum veut faire réfléchir sur la construction des savoirs et sensibiliser à la démarche scientifique en explicitant son propre processus de patrimonialisation. C'est par ce positionnement que le CCED participe à l'enjeu de société du musée qui veut faire de ses visiteurs des *CRACS* (Citoyens Responsables, Acteurs, Curieux et Solidaires). Ainsi, il sollicite le questionnement, l'esprit critique et le dialogue, comme dans un processus de recherche.

Le CCED a pour mission d'accueillir différents types de publics - le grand public comme le public spécialisé (chercheurs, étudiants) – et cherche à les faire se rencontrer. Il est, est donc lui aussi une agora où se partagent des idées et des points de vue différents.

Parmi ses hôtes, le CCED du Préhistomuseum inclut les patrimoines qu'il conserve : collections archéologiques, documentation et biodiversité sont autant de patrimoines que le musée a choisi d'intégrer à son inventaire et à sa gestion.

Patrimoines et publics sont mis sur le même pied d'égalité et interagissent. Ainsi, le CCED favorise la préservation du patrimoine en sensibilisant le visiteur (POUR le patrimoine PAR le public). De même, le CCED éveille la curiosité et suscite le questionnement pour amener le visiteur à prendre conscience de son propre processus de patrimonialisation (POUR le public PAR le patrimoine).

Le musée réalise donc ses missions pour et par le public, pour et par le patrimoine (fig. 1).



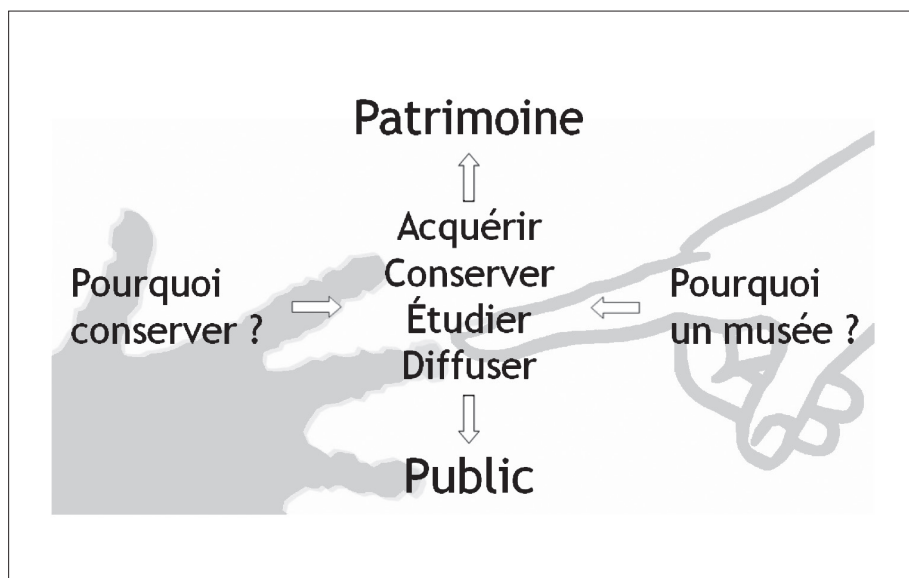


Fig. 1 : Les 4 missions muséales au service des « hôtes » (publics et patrimoine) et des objectifs du Musée.

### Quels messages ?

Le CCED est une des douze « expositions-expériences » du Préhisto-museum (« Archéologie | Métiers et recherche »). Elle offre au visiteur une occasion unique de pénétrer dans la sphère professionnelle du musée, au cœur des collections. La visite de cette exposition s’articule autour des quatre missions muséales – acquérir, conserver, étudier, diffuser – qui reflètent le cycle de vie des collections archéologiques depuis leur sortie de terre jusqu’à leur exposition dans le musée. Elle présente les différents métiers de l’archéologie qui interviennent tout au long de ce cycle, et la démarche scientifique qui sous-tend toute recherche. La découverte du CCED s’opère notamment grâce à une visibilité directe sur les espaces de stockage, de gestion et d’étude des collections.

L’acquisition d’une collection archéologique commence bien souvent par la réalisation d’une fouille. Elle constitue tant le point de départ de toute recherche archéologique que l’aboutissement d’un questionnement auquel elle tente d’apporter une réponse.

Par une visibilité sur les véritables réserves du CCED et sur des boîtes de collections authentiques, le visiteur appréhende le soin apporté au conditionnement et au stockage des collections et comprend le statut patrimonial qui leur est conféré. Le musée l'amène ainsi à se demander pourquoi conserver ces milliers d'objets et à s'interroger sur la raison d'être d'un musée d'archéologie.

Dans les coulisses du musée, le visiteur se rend compte que les collections sont examinées, manipulées, étudiées, interprétées... Il découvre les métiers de la recherche, ainsi que les manipulations et interventions nécessaires pour que les objets puissent livrer leurs messages. Le visiteur découvre ainsi la vie des collections que l'on pense endormies dans les réserves et la dynamique de recherche et de questionnements qui leur donne un sens.

Enfin, la salle de lecture de la bibliothèque fait partie de l'exposition. La publication constitue l'aboutissement d'une recherche, mais aussi son point de départ. La diffusion de l'information archéologique vers le public, spécialisé ou profane, est indispensable : sans elle, toute démarche d'étude serait vaine. La documentation joue un rôle primordial dans la démarche scientifique et l'approche systémique nécessaire pour donner un sens au mobilier archéologique.

### Pourquoi l'appellation « CCE(D) » ?

L'une des missions du musée est de conserver le patrimoine dont il a la responsabilité en respectant les normes et procédures de la conservation préventive. Les « CCE », créés en France depuis 2007, ont pour vocation de conserver de façon pérenne les mobiliers archéologiques et de mettre le matériel et la documentation scientifique à disposition des chercheurs pour en favoriser l'étude et la valorisation<sup>5</sup>. Ils constituent un véritable label de qualité qui s'appuie sur les normes de l'ICOM, dont le Préhistoricum a voulu s'inspirer pour mener à bien ses missions de conservation, d'étude et de mise à disposition des collections.

5 Voir documents de référence mis en ligne par le Ministère de la Culture ; Les CCE sont définis comme « des unités de traitement et de gestion destinées à répondre aux besoins des archéologues et des musées en organisant une mutualisation des moyens et des compétences, en termes de conservation préventive, d'accessibilité, de valorisation scientifique des collections et du produit des fouilles, ainsi que de médiatisation auprès du grand public ». Les deux missions fondamentales des CCE sont d'assurer la conservation pérenne et de favoriser l'étude des mobiliers. Une troisième mission, à développer, est d'effectuer le transfert de mobiliers à vocation patrimoniale (collections archéologiques) aux musées de France dont le projet scientifique et culturel (PSC) et les réserves le permettent.

Référence : [http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce\\_precis\\_methodo.pdf](http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce_precis_methodo.pdf).

Le recrutement d'un consultant en conservation préventive (Célia Rague-neau, M&M, Paris) s'est avéré indispensable pour que le Musée puisse bénéficier d'une expertise adéquate en matière de conservation préventive<sup>6</sup> et de gestion sanitaire des collections, pour la réalisation du cahier des charges du futur CCED, pour le pilotage du chantier des collections et pour l'élaboration d'un programme de formation en vue d'une professionnalisation de l'équipe scientifique<sup>7</sup>.

En effet, la création d'un CCE nécessite la formation du personnel en charge des collections mais aussi la sensibilisation de toute l'équipe du musée susceptible d'être en contact avec les collections ou de renseigner le visiteur : la conservation préventive touche à l'organisation globale du musée. Les premières étapes de cette formation furent la participation du personnel à l'évaluation puis au chantier des collections du Musée (*cf. infra*) et la participation aux sessions de formation organisées par l'asbl « Musées et Société en Wallonie ».

Dans la partie professionnelle du CCED, les différents espaces d'accueil, de gestion, de traitement et de stockage des collections sont prévus et respectent la chaîne opératoire et le cheminement des collections : zone de livraison, zone de quarantaine, zone d'emballage/désemballage/stockage temporaire, salle de lavage, salle de premiers traitements et petites restaurations, salle d'inventaire, labo photos, réserves des collections, magasin du centre de documentation, salles d'étude des collections et de consultation des documents... (fig. 2).

Tous les espaces sont conçus pour maintenir le plus naturellement possible une hygrométrie et une température constantes (20°, 50% d'humidité relative). Une réserve sèche est prévue pour les objets métalliques et les photographies. Des matériaux neutres et non polluants ont été choisis pour les revêtements intérieurs, les mobiliers et les conditionnements.

6 Les réflexions menées depuis de nombreuses années par des professionnels de la conservation (comité international de l'ICOM pour la conservation, ICOM-CC) ont abouti à une définition internationale officielle de la conservation préventive, publiée par l'ICOM en 2008 : la conservation préventive est « l'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir. Elles s'inscrivent dans le contexte ou l'environnement d'un bien culturel, mais plus souvent dans ceux d'un ensemble de biens, quels que soient leur ancienneté et leur état. Ces mesures et actions sont indirectes – elles n'interfèrent pas avec les matériaux et structures des biens. Elles ne modifient pas leur apparence ». Elle se distingue ainsi de la « conservation curative » et de la « restauration », qui sont des actions directement entreprises sur les biens culturels.

Référence : <http://www.icom-cc.org/54/document/icom-cc-rsolution-terminologie-franais/?id=743#.UOA166xXuSo>

7 Païn, 2012.

C'est pour respecter ces normes de conservation et de sécurité que le Préhistomuseum a opté pour des réserves visibles et non pas visitables. De grandes surfaces vitrées offrent une visibilité au public tout en garantissant la sécurité et la stabilité du climat dans les zones de conservation et d'étude.

### Pourquoi intégrer le centre de documentation au CCED ?

Le centre de documentation du Musée conserve un important fonds d'archives, d'ouvrages et de revues dont les thèmes sont dictés par les collections, les propos et l'histoire du Musée.

La particularité des collections d'archéologie est la conservation simultanée du matériel archéologique et des archives de fouilles (plans, coupes, dessins, relevés, photos, carnets de fouilles...). Leur approche croisée est indispensable pour comprendre le matériel lors d'une étude et lui donner du sens. Le Musée se doit donc de conserver les objets, mais aussi et surtout le lien entre ces objets, leur contexte et leur documentation. Celle-ci constitue un patrimoine à conserver, au même titre que le mobilier archéologique.

C'est pour affirmer ce lien indissociable entre collections et documentation (archives et bibliothèque) que le Musée a décidé de les regrouper dans une même unité de gestion conceptuelle et physique - le CCED - mais aussi virtuelle, dans une base de données commune.

La publication est l'aboutissement du cheminement d'un objet archéologique depuis sa sortie de terre en passant par sa conservation et son étude. Elle permet la diffusion de l'information archéologique vers le public, spécialisé ou profane. C'est une étape-clé de la démarche archéologique, de la construction des savoirs et une des raisons d'être de la conservation. C'est pourquoi la salle de lecture du centre de documentation fait partie intégrante de l'exposition-expérience du CCED<sup>8</sup>.

8 Raynaud, Jungels & Collin, dans ce volume.

## Conclusion

Par une transparence sur ses démarches et par le dialogue entre les différents publics et domaines qu'il convoque, le CCED veut montrer que le patrimoine et la recherche sont vivants, en constante évolution et remis en question, non figés. C'est pourquoi le CCED est conçu comme une plateforme de rencontre entre les publics et les patrimoines et qu'il offre une **visibilité** sur ses espaces professionnels, sur ses processus et ses procédures.

La conservation préventive est un moyen, pas un but en soi. Elle est au service de la mission de conservation qui est, au même titre que les autres missions muséales, un objet de médiation, puisque le Préhistomuseum se veut médiateur dans tous ses secteurs d'activités.

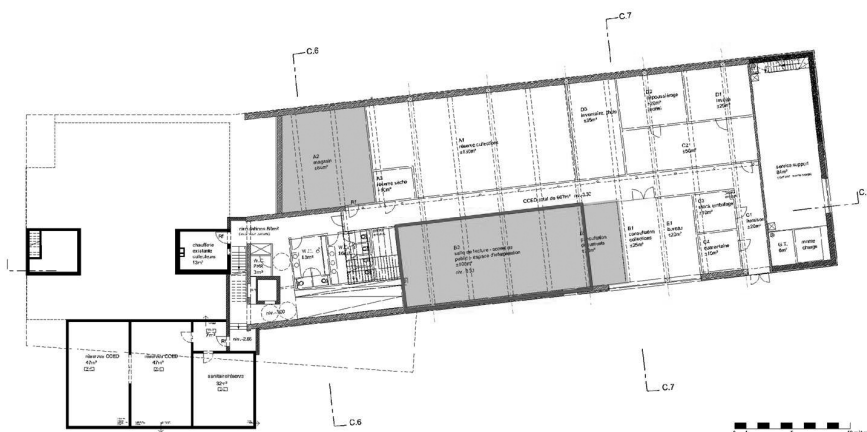


Fig. 2 : Plan du CCED (modifié d'après un plan original, Atelier d'Architecture A.I.U.D. sprl, février 2012). En grisé : les locaux du centre de documentation ; en encadré : la partie publique du CCED, qui offre une visibilité sur les espaces professionnels.

## Références

### *Conservation préventive :*

« Résolution adoptée par les membres de l'ICOM-CC à l'occasion de la XV<sup>e</sup> Conférence triennale, New Delhi, 22-26 septembre 2008. Terminologie de la conservation-restauration du patrimoine culturel matériel » :

<http://www.icom-cc.org/54/document/icom-cc-rsolution-terminologie-franais/?id=743#.UOAl66xXuSo>

Silvia Païn, « Formation des archéologues à la conservation préventive : pour une démarche de conservation », In Situ[En ligne], 19 | 2012, mis en ligne le 21 septembre 2012, consulté le 29 novembre 2012.

URL : <http://insitu.revues.org/9820> ; DOI : 10.4000/insitu.9820

### *CCE :*

« Aide-mémoire technique portant sur la mise en œuvre de la conservation à long terme des mobiliers archéologiques et de la documentation scientifique au sein d'un centre de conservation et d'étude (CCE) », Utica, 2008 : [http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce\\_aide\\_memoire.pdf](http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce_aide_memoire.pdf)

« Du dépôt archéologique au centre de conservation et d'étude. Guide méthodologique », Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine et Direction des musées de France, abcd, 2008 : [http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce\\_guide.pdf](http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce_guide.pdf)

« Du dépôt archéologique au centre de conservation et d'étude. Exemples illustrant la réflexion sur les CCE », Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine et Direction des musées de France, abcd, 2008 :

[http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce\\_fiches\\_exp.pdf](http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce_fiches_exp.pdf)

« Précis méthodologique pour la création des Centres de conservation et d'étude (CCE) », Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information, 2008 :

[http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce\\_prcis\\_methodo.pdf](http://www.archeologie.culture.gouv.fr/pdf/cce_prcis_methodo.pdf)

## UN CENTRE DE DOCUMENTATION AU SERVICE DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Cécile JUNGELS<sup>1</sup>, Roland RAYNAUD<sup>2</sup>, Fernand COLLIN<sup>3</sup>

### Introduction

La quatrième phase de développement du Préhistosite de Ramioul – qui deviendra le « Préhistomuseum<sup>4</sup> » – prévoit la création d'un centre de conservation, d'étude et de documentation (CCED) accessible au public<sup>5</sup>.

Les « CCE », créés en France depuis 2007, ont pour vocation de conserver de façon pérenne les mobiliers archéologiques et de mettre le matériel et la documentation scientifique à disposition des chercheurs pour en favoriser l'étude et la valorisation (voir documents de référence mis en ligne par le Ministère de la Culture, <http://www.archeologie.culture.gouv.fr>). Ils constituent un véritable label de qualité qui s'appuie sur les normes de l'ICOM.

Le Préhistomuseum a décidé d'intégrer le centre de documentation au CCE et d'en faire un espace de médiation du CCED. Ce dernier abritera l'une des douze expositions-expériences proposées par le Préhistomuseum.

En 2012, le Musée a rédigé la Vision qui sous-tend la politique de conservation, d'étude et de valorisation du futur CCED, ainsi que la Vision spécifique du centre de documentation présentée ci-dessous.

### La vision du centre de documentation

Le centre de documentation du Musée de la Préhistoire en Wallonie conserve un important patrimoine documentaire en Préhistoire et archéologie. Il se place au cœur du centre de conservation, d'étude et de documentation en Préhistoire (CCED). Le centre de documentation a en charge

1 Cécile Jungels, Responsable du Service scientifique, Préhistomuseum, Rue de la Grotte, 128, B-4400 Flémalle, [cjungels@prehisto.museum](mailto:cjungels@prehisto.museum).

2 Roland Raynaud, Documentaliste, Préhistomuseum, [rraynaud@prehisto.museum](mailto:rraynaud@prehisto.museum).

3 Fernand Collin, Directeur, Préhistomuseum, [direction@prehisto.museum](mailto:direction@prehisto.museum).

4 Voir Wéra & Collin, dans ce volume.

5 Voir Jungels, Wéra & Collin, dans ce volume.

la bibliothèque et les archives de l'institution. C'est un lieu de culture scientifique, de construction et de diffusion des savoirs favorisant le goût de la recherche et l'esprit critique.

Les différents publics ont besoin d'avoir accès à des ressources à jour et fiables en Préhistoire et archéologie. Ils espèrent trouver dans le centre de documentation un espace de référence convivial pouvant fournir des réponses rapides et pertinentes à leurs demandes. Le documentaliste-archiviste est au service des missions du Musée en agissant par, pour et avec le public. Il fournit une aide-conseil dynamique et personnalisée qui passe par l'humain en jouant un rôle de médiateur entre l'information et l'utilisateur. Il travaille en réseau avec des institutions partenaires afin d'étendre au maximum les offres en matière de ressources. La recherche de la satisfaction permanente de l'utilisateur et des partenaires sera l'objectif d'une véritable démarche « qualité » dans les services d'information-documentation.

Le centre de documentation s'engage à assurer la conservation des documents et permettre l'accès au plus grand nombre à ses fonds, dans le respect des normes et des règles déontologiques en vigueur dans le domaine des bibliothèques et des archives. Il suit au plus près et anticipe l'évolution technologique du support électronique en matière de conservation, de stockage et de diffusion de l'information.

### Un centre de documentation intégré au CCED

Le centre de documentation conserve un important fonds d'archives, d'ouvrages et de revues dont les thèmes sont dictés par les collections, les propos et l'histoire du Musée. Il est, par nature, impliqué dans le processus de conservation des collections archéologiques et de diffusion des savoirs.

La particularité des collections d'archéologie est la conservation simultanée du matériel archéologique et des archives de fouilles (plans, coupes, dessins, relevés, photos, carnets de fouilles, etc.). Leur approche croisée est indispensable pour appréhender et comprendre le matériel lors d'une étude.

La publication est l'aboutissement du cheminement d'un objet archéologique depuis sa sortie de terre en passant par sa conservation et son étude. Elle permet la diffusion de l'information archéologique vers le public, spécialisé ou profane. C'est une étape-clé du métier de l'archéologue et une des raisons d'être de la conservation. On peut alors considérer le patrimoine documentaire comme faisant partie des « collections » au sens large : il doit être conservé et valorisé au même titre que le mobilier archéologique, puisqu'il participe à sa compréhension.



C'est pour affirmer ce lien indissociable entre collections, archives et documentation que le Musée a décidé de les regrouper dans une même unité de gestion conceptuelle et physique - le CCED - mais aussi virtuelle, dans une base de données commune. C'est aussi pour cette raison que le Musée a choisi de placer la salle de lecture du centre de documentation au sein de l'espace d'interprétation du CCED, consacré aux métiers de l'archéologie (exposition « Archéologie | Métiers et recherche »). Le Musée veut ainsi affirmer le rôle prépondérant de la documentation dans la démarche de l'archéologue. Le centre de documentation en sera d'autant plus vivant et intégré à la dynamique tant muséale que professionnelle du CCED (fig. 1).

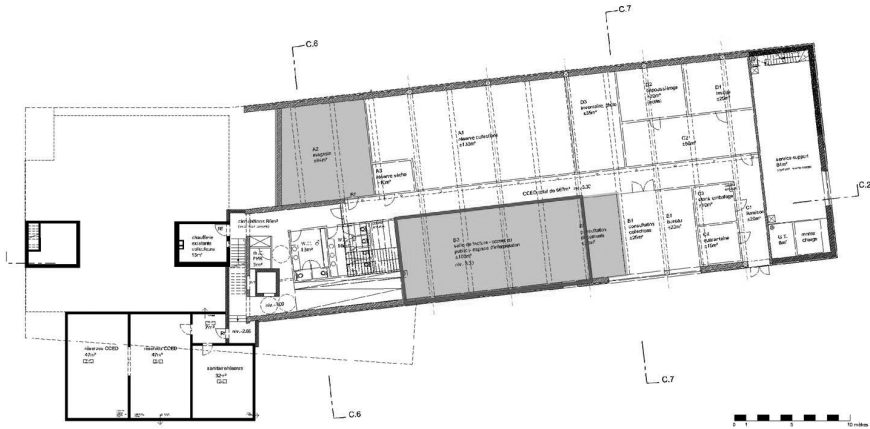


Fig. 1 : Plan du CCED (modifié d'après un plan original, Atelier d'Architecture A.I.U.D. sprl, février 2012). En gris : les locaux du centre de documentation ; en encadré : la partie publique du CCED, qui offre une visibilité sur les espaces professionnels et dans laquelle se trouve la salle de lecture du centre de documentation.

### Un centre de documentation, pourquoi, pour qui ?

Pour définir au mieux son offre et donc sa politique d'acquisition, le Musée a défini le public-cible et les missions fondamentales du centre de documentation.

C'est par la connaissance de son public et ses attentes que le centre de documentation peut définir son identité :

- Par les publics, on définit l'identité du centre de documentation.
- Pour les publics, on établit des priorités.
- Avec les publics, on affine les priorités.

Les cinq familles de publics auxquels s'adresse le centre de documentation du Musée sont le grand public (profane ou amateur), le milieu scolaire (élèves, instituteurs, professeurs), les médiateurs, le public scientifique (dans les domaines de la Préhistoire, de l'archéologie) et les collègues du monde muséal (muséologues, conservateurs restaurateurs, animateurs, etc.). Il peut s'agir d'usagers du centre de documentation ou de visiteurs du musée, de professionnels ou étudiants. Le Musée lui-même est également un utilisateur du centre de documentation, de même que les membres de *Chercheurs de la Wallonie*, qui sont à l'origine du principal fonds documentaire et archivistique géré par le centre de documentation.

Les thématiques qui sous-tendent la politique d'acquisition du centre de documentation sont définies par ces publics, par la nature du patrimoine conservé par le Musée (collections archéologiques, grotte, biodiversité) et par l'offre culturelle du Musée, dont le centre de documentation est une des portes d'entrée. Ces thématiques sont, pour l'essentiel : la Préhistoire, l'archéologie, la technologie/typologie, l'anthropologie, l'ethnologie, la nature/l'environnement, la médiation, la muséologie, la conservation, auxquelles s'ajoutent les thématiques des douze expositions-expériences qui seront proposées par le Préhistomuseum.

Les missions du centre de documentation se définissent pour/par le patrimoine documentaire qu'il conserve et pour/par les publics qu'il accueille :

- Valoriser la politique documentaire car elle est une part de l'identité du Musée de la Préhistoire en Wallonie en mettant en avant son fonds unique et original ;
- Acquérir des documents en rapport avec les missions du Musée ;
- Assurer la chaîne documentaire et archivistique du traitement des documents dans le respect des normes (inventaire, classement, publicité, gestion des prêts ou de la consultation, tri et élimination des doubles) ;
- Assurer une veille permanente pour la mise à jour de l'information, qu'elle soit de nature scientifique (préhistoire et archéologie) que technologique (gestion documentaire ou méthode de médiation) ;
- Favoriser le partenariat avec d'autres bibliothèques ou centres d'archives spécialisés en Préhistoire et archéologie afin d'étendre au maximum les offres en matière de ressources aux usagers ;
- Favoriser la culture et le partage de l'information en orientant ou conseillant les usagers à travers les différentes ressources.

Le centre de documentation est en quelque sorte un « GPS de l'information » : le documentaliste propose une aide-service à ses usagers. Si la ressource n'est pas disponible au Musée, il oriente l'utilisateur vers des partenaires, dans une dynamique de réseau de l'information. Le documentaliste est, quant à lui, un médiateur de l'information et des messages du Musée.

Il ne fait pas que fournir de l'information : il aide l'utilisateur à développer son esprit critique, à comprendre la démarche scientifique et de construction des savoirs.

### Conclusion : les messages du centre de documentation

Pénétrer au centre de documentation, c'est pénétrer au coeur du CCED. Le lieu offre un double message :

- celui de la culture scientifique, de la construction et la diffusion des savoirs, de l'esprit critique ;
- celui de la raison d'être d'un musée, du sens de la conservation des collections.

Ces messages passent notamment par l'exposition sur les métiers de l'archéologie, dont la diffusion de l'information est l'aboutissement.



## CRÈVECŒUR, RENAISSANCE D'UNE FORTERESSE

Claire-Marie VANDERMENSBRUGGHE

Outre la gestion de la *Maison du patrimoine médiéval mosan* à Bouvignes, la MPMM a reçu, depuis 2008, la mission de mettre en réseau des sites médiévaux, propriétés de la Wallonie, à savoir : Crèvecœur et Château-Thierry (commune de Dinant), Poilvache (commune d'Yvoir), et Samson (Commune de Thon-Samson). De cette manière, la Wallonie et son administration (SPW-DGO4-Département du Patrimoine, en synergie avec l'IPW) visent à accroître la cohérence de la gestion, la valorisation et la visibilité de ce patrimoine médiéval remarquable de la vallée de la Meuse.

C'est ainsi qu'en février 2010, la *Maison du patrimoine médiéval mosan* s'est vu confier la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour des travaux de consolidation, de sécurisation et de mise en valeur des ruines de la forteresse de Crèvecœur par le Service public de Wallonie (DGO4-Patrimoine).

### La forteresse de Crèvecœur des origines aux années '50

Les ruines de la fortification de Crèvecœur, situées sur la rive gauche de la Meuse, dominent l'ancienne cité médiévale de Bouvignes (Dinant), mentionnée pour la première fois en 1015 dans les miracles de saint Gengulphe « *vicus* de Bouvignes ». Ses origines sont, aujourd'hui encore, mal connues. À Dinant, les querelles de pouvoir entre le prince-évêque et le comte de Namur ont incité ce dernier à établir à Bouvignes une ville neuve avec son château, son église, son marché et ses fortifications. Sa position stratégique, face à Dinant, devenue liégeoise, en fait une des villes majeures du comté de Namur. Bouvignes reçoit en 1213 une charte de franchises inspirée de celle de Namur.

La forteresse de Crèvecœur renforce le système défensif de la ville de Bouvignes tant pour assurer le contrôle du trafic fluvial que pour défendre le comté. La première mention connue date de 1355-1356 : « en le tour deseure Bovingne que ons appelle Crèvecuer »<sup>1</sup>.

1. *Cartulaire de la commune de Bouvignes*, éd. J. Borgnet, Namur, 1862, p. 172 (comptes des domaines Namur, 1355-1356, fol. 68v°).

Les vestiges les plus anciens datent du XIV<sup>e</sup> siècle, période qui correspond au renforcement de la première enceinte de la ville (Fig. 1).

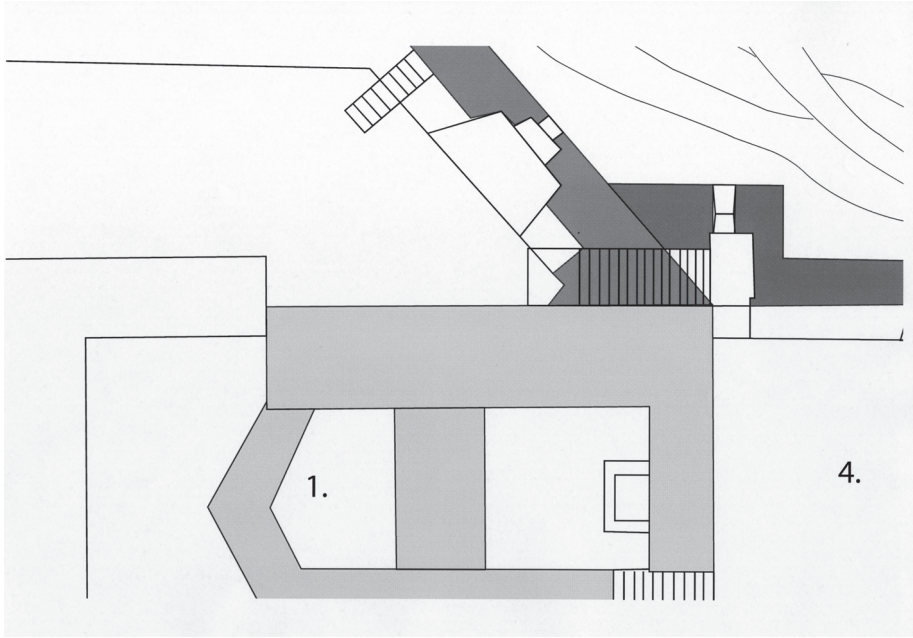


Fig. 1 a : Plan d'évolution de la forteresse de Crèvecœur. Levé J.-N. Anselijn, & J. De Bie. Interprétation I. Leroy.

Selon la chronique rimée de Floreffe, le donjon aurait probablement été édifié vers 1320, en réaction à la construction par les Dinantais, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, de la tour de Montorgueil sur la rive droite de la Meuse en face de Bouvignes. Crèvecœur se présente alors sous la forme d'une tour carrée de 10 m de côté, protégée à l'ouest par un bec (éperon triangulaire) (Fig. 1-1). L'étage inférieur est constitué d'une cave/citerne voûtée en berceau. Les murs de près de 3 m d'épaisseur sont montés en blocs calcaires de grand appareil.

En 1388, d'importants travaux portent sur la construction d'un nouveau mur d'enceinte, englobant la tour carrée (Fig. 1-2). Ce mur est constitué de pierres de taille soigneusement jointes au mortier de chaux rosé. Un fossé est également creusé dans le rocher (Fig. 1-3), côté ouest, vers le plateau relié sans doute par un pont-levis. De plus, deux archères-niches contrôlent les côtés nord et sud de la forteresse. Un escalier devait probablement relier la courtine aux archères.

Au milieu du  $xv^e$  siècle, faisant suite au siège de Bouvignes par les troupes liégeoises (1430), de nouveaux travaux sont entrepris à Crèvecœur. Une tour hémisphérique est construite côté est, vers la Meuse (Fig. 1-4). Deux escaliers, situés de part et d'autre du donjon, permettent d'y accéder. La partie inférieure de celle-ci est voûtée en cul de four et percée de trois canonnières. De plus, une poterne aménagée, côté sud, constitue une sorte de sortie de secours (Fig. 1-5).

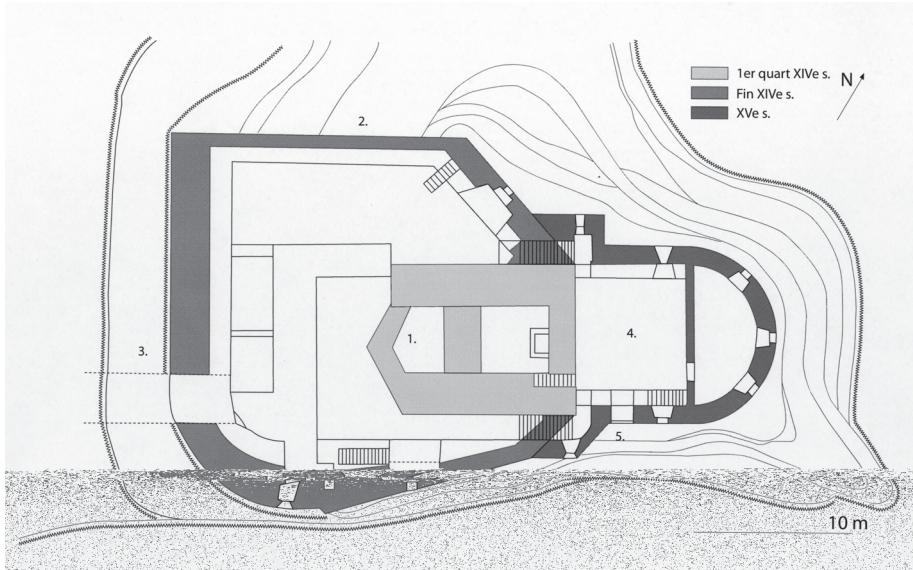


Fig. 1 b : Plan d'évolution de la forteresse de Crèvecœur. Levé J.-N. Anselijn & J. De Bie. Interprétation I. Leroy.

Lors du sac de Bouvignes de 1554 par les troupes françaises d'Henri II, le donjon est mis hors d'usage. Entre 1567 et 1580, il bénéficie de quelques travaux de restauration afin de lui assurer un rôle de poste de guet.

Dès 1672, le site perd son caractère militaire et est peu à peu démantelé.

Dans la deuxième moitié du  $xix^e$  siècle, une campagne de restauration, sous la direction de l'architecte Boveroulle, est entamée, notamment, pour des raisons de sécurité. En effet, de nombreuses chutes de pierres menacent les maisons en contrebas. C'est ainsi que la quasi-totalité des parements sont démontés et que l'on construit, côté sud, une série de terrasses en escaliers pour protéger les habitations. Ces terrasses seront supprimées en 1950-1951 à l'occasion d'importants travaux de restauration entrepris par le Ministère des travaux publics.

## La forteresse de Crèvecœur aujourd'hui

Depuis 2003, le Service public de Wallonie (DGO4-Département du Patrimoine) est propriétaire des ruines de Crèvecœur à Bouvignes. Ces vestiges médiévaux, jadis entretenus par la Régie des bâtiments, nécessitaient une intervention lourde pour garantir leur conservation mais surtout l'accessibilité du public et des randonneurs qui s'y promènent. La sécurisation du site passe par une phase de nettoyage et d'entretien de la végétation, de consolidation des murailles et d'aménagement d'un parcours de visite, à charge de la Wallonie (Fig. 2).



Fig. 2 : Le site de Crèvecœur en 2012. Photo I. Leroy © MPM.

Crèvecœur fait, depuis toujours, partie des nombreux attraits paysagers et patrimoniaux que compte Bouvignes/Dinant. Située non loin du GR 125/126 et bénéficiant d'un magnifique point de vue sur la vallée de la Meuse, le site accueille de nombreux visiteurs à toute heure et en toutes saisons. De plus, la présence de la Maison du patrimoine médiéval mosan au cœur de l'ancienne cité médiévale insufflé une nouvelle dynamique patrimoniale à ces lieux.



N'ayant plus bénéficié de travaux de restauration depuis les années 1950, il était urgent de réaliser des travaux de consolidation, de maintenance, de sécurisation et de mise en valeur du site.

En 2010, la MPMM a donc relevé le défi d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration et de valorisation des ruines.

Plusieurs étapes ont été déterminées pour la mise en œuvre des travaux. Certaines d'entre elles ont pu être menées simultanément.

1. État sanitaire et recommandations générales (2008) ;
2. Abattage et premier traitement de la végétation (2009) ;
3. Démarches administratives ;
4. Études historique et documentaire (2011) ;
5. Sondages archéologiques (2011 et 2012) ;
6. Première expertise sur le terrain et travaux préliminaires (2011) ;
7. Travaux de consolidation, sécurisation et mise en valeur (2012).

### *1. Démarches administratives*

– 2010 : mise en place d'un comité d'accompagnement composé de représentants du SPW-DGO4, B. Collard (restauration) et J. Plumier (archéologie), J. de Pierpont (expert), I. Leroy (collaboratrice scientifique de la MPMM) et Cl.-M. Vandermensbrugge (directrice de la MPMM) ;

– Désignation d'un auteur de projet sur base d'un marché public de service par appel d'offres (12 juin 2010) ;

– Rédaction du Cahier spécial de charges pour les travaux par l'architecte, auteur de projet après sa désignation (publié le 17 mai 2011) ;

– Procédure de Certificat de patrimoine (délivré le 18 mars 2011) ;

– Permis d'urbanisme (octroyé le 26 juillet 2011) ;

– Procédure de marché public et désignation d'entreprise (11 août 2011).

### *2. Études historique et documentaire*

En préalable à la réalisation du cahier de charges pour les travaux, un dossier documentaire a été dressé afin d'estimer le taux des reconstructions récentes (fin XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) (Fig. 3). Le travail d'observation et de comparaison

de clichés anciens et de documents tels que les cartes postales a permis de mettre en évidence des zones entièrement reconstruites.



Fig. 3 : La canonnière sud vers 1890. Collection privée.

Par ailleurs, l'étude croisée de ces divers documents figuratifs a contribué à la reconstitution d'une chronologie des phases de restauration souvent mal documentées.

### 3. Sondages archéologiques

Quelques sondages archéologiques ponctuels ont été réalisés avec l'aide du Service de l'Archéologie en province de Namur du SPW. Ils avaient pour double objectif, d'une part l'observation du niveau de la roche dans les endroits touchés par les travaux et, d'autre part, la vérification de certains phasages chronologiques.

Durant trois jours et demi, cinq sondages de très faible emprise ont été réalisés : deux au niveau de la cour inférieure, le long du mur de clôture de la salle hémisphérique, et trois au niveau du donjon primitif.

Les deux sondages de la cour intérieure ont prioritairement été réalisés afin de vérifier le niveau de la roche pour envisager le drainage ultérieur dans ce secteur.

Deux autres sondages ont été réalisés au niveau du donjon primitif, sur ce qui constitue aujourd'hui une plateforme. Le dernier sondage avait pour objet de dégager et d'observer la pointe de la tour à bec.

#### *4. Première expertise sur le terrain et travaux préliminaires*

Avant de pouvoir procéder à une première expertise sur le terrain, il a fallu dégager l'abondante végétation qui avait envahi l'ensemble de la fortification.

C'est en 2008 que J. de Pierpont a pu, lors de son étude préliminaire, mettre en évidence les problèmes essentiels dont souffraient ces ruines, à savoir l'étanchéité des caves, des passages voûtés et des faîtes de murs. En effet, lors des travaux de restaurations réalisés dans les années 1950, les interventions et reconstructions de certains murs ont été exécutées à l'aide de mortier de ciment. Les ruines se sont alors comportées de manière différente en fonction des zones concernées. Afin de pouvoir déterminer exactement l'épaisseur des zones ayant subi des reconstructions, il a fallu procéder à des carottages verticaux et horizontaux.

#### *5. Travaux de consolidation, sécurisation et mise en valeur*

Les études et analyses préliminaires aux travaux ont permis de mieux déterminer le traitement le plus adapté pour chaque partie de l'édifice, tantôt sur les vestiges originaux, tantôt sur les interventions récentes.

Souhaitant réaliser des économies d'échelle, le Service public de Wallonie a conçu un projet raisonnable pour éviter le recours à des interventions lourdes entraînant des coûts financiers excessifs. Trois objectifs ont été définis :

- Favoriser des interventions durables en adéquation avec les ruines par le biais de travaux adaptés et ciblés ;
- Réfléchir à des solutions durables pour un entretien minimum pour ce site librement accessible ;
- Rendre le site lisible et compréhensible par un cheminement et un parcours cohérent.

Les interventions ont d'abord consisté en des travaux de stabilisation des murs. Il a ainsi fallu remonter et remaçonner certaines zones menaçant de s'effondrer.

Un exemple d'intervention dans la voûte au-dessus de la canonnière sud : une reconstruction partielle au mortier de ciment avait été réalisée dans les années 1950 en connexion directe avec des éléments liés au mortier de

chaux. Un point dur en relation avec un point souple a provoqué une cassure et donc un désordre dans la pierre. La maçonnerie s'est rigidifiée et a provoqué l'éclatement des pierres. Ce qui a conduit à une déstabilisation de l'arc initial et à la formation d'un arc de décharge artificiel pouvant engendrer la chute de la voûte. De plus, étant donné que la partie supérieure de la canonnière n'était plus étanche, la percolation de l'eau a dissout les mortiers de chaux anciens. Le manque d'étanchéité du mur ainsi que le mélange des liants mortiers de chaux et ciment augmentent les risques d'effondrement de la voûte. La zone concernée a donc fait l'objet d'un travail de démontage et de remontage de l'ensemble menacé ainsi qu'une étanchéisation par la pose d'une membrane EPDM avec couvert végétal.

La sécurisation du site passe par la consolidation des murs mais aussi par le placement d'éléments de sécurité tels que rambardes, mains courantes et escaliers d'accès. Un jeu de passerelles métalliques détermine un parcours de visite.

La couleur choisie pour ce jeu de passerelles se marie avec l'édifice en pierre. De plus, l'horizontalité des balustrades et rambardes définit la hauteur du mur et détermine l'intervention humaine de 2012.

La pose de panneaux informatifs sur le site lui-même et sur les particularités du paysage environnant vient compléter l'aménagement à destination des visiteurs pour que les ruines de Crèvecœur préservent encore longtemps l'attrait qu'elles ont toujours exercé sur la population de la région et sur les voyageurs passant par la vallée mosane.

## LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ARLON VIENT DE FAIRE PEAU NEUVE

Laetitia ZEIPPEN

Après le Musée Archéologique d'Arlon : un nouveau visage en 2008, le Musée Archéologique d'Arlon vient de faire peau neuve.

Le Musée Archéologique d'Arlon doit principalement sa renommée à sa section gallo-romaine regroupant une très belle collection de sculptures funéraires taillées dans d'imposants blocs en pierre calcaire. C'est par ailleurs l'une des plus importantes galeries lapidaires d'Europe. Grâce à leur réemploi à la fin du III<sup>e</sup> siècle dans les fondations du rempart romain, les pierres ont été bien conservées. Des centaines d'objets témoignant de la vie quotidienne et du savoir-faire des Gallo-romains offrent également un large aperçu des coutumes et mœurs de nos ancêtres. N'oublions pas non plus les dépôts funéraires d'une riche famille mérovingienne, exposés au premier étage.

Le Musée est reconnu par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis le 20-12-2011 en catégorie C. C'est pourquoi le Musée se doit d'être à l'écoute de ses visiteurs et des attentes de ses publics. Ses quatre missions sont : acquérir, conserver, diffuser et étudier, il doit les remplir de façon proportionnelle et professionnelle. Un programme a donc été mis en place sur plusieurs années.

Revenons sur l'évolution du Musée depuis 2007.

Dès 2007, l'équipe du Musée Archéologique du Luxembourg et les collaborateurs scientifiques de l'Institut Archéologique du Luxembourg ont entamé un réel travail de réflexion sur le Musée : ses objectifs, son public cible, le réaménagement des collections, les réserves. Ce travail s'est poursuivi et concrétisé notamment par le réaménagement de la section mérovingienne en avril 2007 et de la section gallo-romaine en juin 2011.

En avril 2007, les vitrines de la section mérovingienne se voient réorganiser dans le cadre de l'exposition Saint-Martin. Le matériel archéologique, issu essentiellement du site du « Vieux Cimetière », est davantage mis en valeur. Le visiteur peut contempler l'objet pour ce qu'il est. Les vitrines deviennent thématiques et les cartels identifient chaque objet. Fin 2011, le classement par tombe est privilégié comme nouveau critère d'organisation. Les collections mérovingiennes sont revues et un nouveau classement s'opère. En 2012-2013, des travaux de remplacement de châssis et de revê-

tement de sol, vont permettre à l'équipe de repenser la réorganisation de l'ensemble du premier étage. La section mérovingienne accueillera des expositions temporaires, ce qui permettra de faire vivre cette partie du Musée. À cet étage se trouveront également exposés les objets issus des fouilles de la villa gallo-romaine de Mageroy et des sites gallo-romains arlonais fouillés par le Service Public de Wallonie.


En juin 2011, s'est achevé un relifiting complet de la section gallo-romaine qui devrait permettre aux visiteurs de mieux s'imprégner de la vie de nos ancêtres. Cette profonde réorganisation est issue d'une volonté de dynamiser les collections et de diffuser, de façon plus didactique, de riches renseignements auprès du grand public.

En effet, les visiteurs sont aujourd'hui invités à découvrir plusieurs nouveautés :

– Trente grands panneaux illustrent les thématiques exposées

Les panneaux contiennent des informations générales, ainsi que de nombreuses illustrations. Ils sont numérotés afin de permettre un parcours plus aisé, notamment à destination du public scolaire.

## L'ÉPIGRAPHIE



**L'épigraphie** (du grec *επιγραφή*: inscription) latine est une science historique et archéologique qui a pour objet l'étude, le répertoire et la traduction des inscriptions antiques gravées dans la pierre, l'argile ou le métal.


Les principales inscriptions héritées de l'Antiquité sont des épitaphes, des inscriptions votives, commémoratives ou à caractère administratif. Les légendes des pièces de monnaies ou les inscriptions sur céramiques ressortent aussi du domaine de l'épigraphie.

*Monnaie en or d'Auguste*

### Les inscriptions religieuses

Fort répandues partout dans l'Empire romain, elles consistent souvent en un remerciement d'une personne à l'égard d'une ou de plusieurs divinités, à la suite d'un vœu exaucé.

Ces documents sont très intéressants dans nos régions pour connaître les noms des divinités locales ou résultant d'une acculturation religieuse gallo-romaine.



*Inscription votive sur céramique en l'honneur du dieu Mercure*


### Les inscriptions funéraires

Elles sont généralement concises et très standardisées dans leur contenu comme dans leur présentation. Certaines épitaphes échappent à la règle de par leur importante longueur, leur originalité et même parfois par leur caractère poétique. Dans tous les cas, les inscriptions funéraires permettent de se représenter des personnes dans la société (vie de famille, métier, passions, ...): ce sont parfois de véritables curriculum vitae.

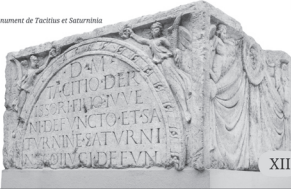
Durant l'époque impériale, les inscriptions funéraires commencent généralement par une invocation aux Dieux Mânes (*Dis Manibus* ou *D M*), qui représentent les âmes des défunts dans l'au-delà.

Ensuite est cité le nom de la personne, accompagné dans certains cas de la mention de son origine, de son métier, de ses affectations...


Le nom de l'épouse ou de l'époux est souvent indiqué pour signaler soit que le défunt est enterré en sa compagnie soit que le tombeau a été réalisé selon ses bons soins, selon des dispositions énoncées dans le testament.



*Le pilier de Maximianus*



*Le monument de Tacitina et Saturnina*



*Le cippe de Marcellina Africa*

Fig. 1 : Panneau explicatif sur l'épigraphie © L. Zeippen.

– Les vitrines

Les vitrines mettent en lumière le savoir-faire des artisans. La céramique est présentée selon plusieurs thèmes : la vaisselle de table (de tous les jours et de luxe), la cuisine (préparation et cuisson des aliments) et le stockage (conservation et transport). Une toute nouvelle vitrine est consacrée à l'enfance. Y sont notamment exposés des biberons, une dînette et des jetons. La vitrine des métiers est également une nouveauté. Pour les illustrer, des objets bien sûr, mais aussi des aquarelles commandées pour l'occasion à Jean Depiesse, artiste arlonais. Son talent d'aquarelliste, il l'utilise particulièrement pour évoquer, en quelques traits et quelques coups de pinceaux, la vie de nos ancêtres. Il met une grande vivacité dans ses œuvres, souvent réalisées avec rapidité, mais toujours avec justesse.



Fig. 2 : Vitrine exposant la céramique selon diverses thématiques © L. Zeippen.

– L'étiquetage

Un étiquetage complet commente les collections. Chaque objet est dorénavant décrit de façon concise grâce à des cartels. Chaque bloc sculpté est replacé dans son contexte de fouilles (date et lieu de découverte) et chronologique. Un bref descriptif propose aux visiteurs une lecture attentive des scènes représentées et attire leur attention sur des

particularités intéressantes à remarquer (ex : polychromie). Les blocs sculptés ont reçu un cartel principal et éventuellement deux autres secondaires pour les faces latérales. Dans la galerie exposant le matériel archéologique, chaque objet est identifié par un numéro qui renvoie à un cartel pour l'ensemble d'une vitrine ou partie de vitrine.

– La collection lapidaire

La scénographie du Musée imaginée dans les années 70 par l'Institut Archéologique du Luxembourg avec Louis Lefèbvre, conservateur de l'époque, sous la direction d'André Marchal, muséologue et conseiller au Ministère de la Communauté Française convient encore assez bien pour la collection lapidaire. La muséographie de cette section est liée à la manutention des blocs sculptés pesant entre 500 kg et une tonne, voire plus pour certains.

Pour tous les passionnés d'archéologie, une nouvelle publication a été éditée. Consacrée aux Gallo-romains, elle constitue le premier tome d'une collection à venir et vous donne un avant-goût de ce que vous pouvez découvrir au Musée.

Un nouveau concept est enfin mis sur pied : « le Musée sort de ses réserves » avec tous les trois mois un objet inédit à découvrir en primeur. Exposé pour son côté exceptionnel dans la vitrine située dans l'espace d'accueil du Musée, un objet (ou un ensemble d'objets) est mis en lumière durant trois mois. Sorti tout droit des réserves, de retour de restauration ou nouvelle acquisition, il (re)trouvera par la suite le chemin des collections permanentes. Ce projet est l'occasion d'allier conservation préventive et médiation culturelle à travers la construction d'une vitrine spécifique.

La modernisation du Musée et la dynamisation de ses collections se poursuivra dans les années à venir, avec une volonté de développer les thématiques d'exposition et d'améliorer sans cesse les conditions de conservation de tout ce matériel archéologique et l'accueil des visiteurs.

La collaboration avec de nombreux partenaires tant dans les domaines scientifique que culturel et la poursuite de l'organisation d'événements temporaires (expositions, journées à thème, conférences, etc.) visent à participer au rayonnement du Musée et à créer de nouvelles perspectives.



## L'OFFRE ÉDUCATIVE PARTICIPE-T-ELLE À LA MARCHANDISATION DU MUSÉE ?

Marie DEPRAETERE

Les musées sont de plus en plus soumis aux lois du marché. La culture peut générer des emplois, des retombées économiques, du tourisme. Tant mieux. Mais le sous-financement que connaissent de nombreux musées, dû aussi à la multiplication de l'offre culturelle, les force à chercher de nouvelles sources de revenus, qu'ils trouvent en créant des « produits culturels ». Visite guidée, visite scolaire, visite en famille, conférence thématique, balade contée, visite en solitaire avec tablette numérique, visite de nuit avec lampe de poche, visite conçue comme une enquête policière, atelier d'arts plastiques, activités d'éveil pour crèches et petite enfance, ateliers créatifs pour enfants en centre de loisirs, visite pour adultes allochtones, pour adolescents en décrochage, pour malvoyants, pour malentendants, pour personne en situation de handicap physique ou mental... et j'en passe. Et tout ceci pour les seuls musées d'Art ou d'Histoire. Imaginez tout ce qu'il est possible de trouver dans un musée de Sciences naturelles, de Sciences et Techniques, dans un écomusée, etc. L'offre est illimitée, les possibilités sont innombrables, les équipes de médiation sont constamment poussées à en faire plus, à se renouveler, à être inventives.

Quelles conséquences cette mise sous pression des équipes de médiation et d'éducation muséale a-t-elle sur la qualité des activités proposées ? À l'heure de l'audimat, la médiation s'évalue-t-elle sur les chiffres de fréquentation du musée ou sur la richesse de la découverte et des apprentissages vécus ?

Opérons un rapide survol historique de la médiation muséale<sup>1</sup>.

### I. Historique de la médiation muséale

#### *1. La diffusion autour des premières collections privées*

L'humaniste du XVI<sup>e</sup> siècle conservant des objets rares et le possesseur éclairé d'un cabinet de curiosités du XVIII<sup>e</sup> siècle ont un point commun : ce

1. I. Burkhalter, A. Fauche, J. Pont & F. Vallet, « Pour un musée au service de la société et de son développement », dans *La Lettre de l'OCIM*, 2006, 105, p. 19-27.

sont des hommes de savoir, qui montrent, enrichissent et commentent leur collection en échangeant avec leurs pairs, membres comme eux de l'élite savante de leur époque.

## 2. *Le souci d'éduquer le peuple*

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le grand souci de vulgarisation qui naît dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle s'empare de la société. Il « invente » les musées, lieux universels de référence culturelle et patrimoniale, mais aussi de diffusion et d'enseignement, en même temps que s'institutionnalise l'école pour tous<sup>2</sup>. Des « conservateurs » sont désignés pour assurer la conservation et l'étude des collections dans les domaines des Beaux-Arts, de l'Histoire, de l'Histoire naturelle et des Arts appliqués. Les conservateurs sont aussi chargés de diffuser les savoirs liés aux collections dont ils ont la charge, en organisant des expositions et en publiant des catalogues, qui intéressent surtout les chercheurs du domaine ou un public très averti.

## 3. *Les premiers centres de démonstrations scientifiques et techniques*

Des espaces ne présentant pas de collections, mais des expositions sur des thèmes de science et de technique, sont ouverts au public en Europe dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'*Urania* à Berlin en 1888. Ils s'imposent avec la création du Palais de la Découverte à Paris en 1936. Il s'agissait alors de « sortir la science des laboratoires », de faire participer le public à la naissance de la découverte des sciences, source principale du progrès<sup>3</sup>. Pionniers dans le domaine de la vulgarisation à destination des publics néophytes, des démonstrateurs y présentent la science au grand public de manière spectaculaire, quoique rigoureuse, à l'aide de matériel scientifique moderne inspiré de celui utilisé dans l'enseignement<sup>4</sup>. Ces démonstrations se situent dans la ligne de la « science amusante » pratiquée dans les salons aristocratiques européens du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ouvert en 1969, l'Exploratorium de San Francisco continue dans cette ligne, tout en inaugurant l'ère du « libre service » avec ses modules d'exposition « *hands-on* » proposés aux visiteurs sans intervention humaine. Inaugurée en 1986, la Cité des Sciences de Paris est d'abord conçue selon ce principe, avant d'évoluer au fil du temps, en fonction des enquêtes menées

2. Lire à ce propos R. Schaer, *L'invention des musées*, Paris, Gallimard/RMN, 1993.

3. Dans une logique positiviste, les musées de Sciences et Techniques qui ouvrent leurs portes au tout début du XX<sup>e</sup> siècle adoptent ainsi bien souvent un discours militant pour évoquer une science toute puissante et salvatrice. Lire l'exemple édifiant du *Deutsche Hygiene-Museum* de Dresde, dans A. Gob, *Des musées au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 323-326.

4. Girault, Y. (dir.), *Des expositions scientifiques à l'action culturelle, des collections pour quoi faire ?*, Paris, MNHN, 2000.

par son « observatoire des publics » et en intégrant peu à peu des guides et des animateurs au cœur de ses expositions.

#### *4. Le constat d'échec dans les musées d'art*

Dans les années 1960, en Europe, après les pays anglo-saxons pionniers en la matière et alors qu'un effort de vulgarisation dans le domaine scientifique a été initié depuis longtemps, on prend conscience du fait que les musées d'Art sont réservés à des publics élitaires, comme le résume la célèbre citation de Pierre Bourdieu et Alain Darbel :

« ... s'il est incontestable que notre société offre à tous la possibilité pure de profiter des œuvres exposées dans les musées, il reste que seuls quelques-uns (en) ont la possibilité réelle. (...) L'œuvre d'art considérée en tant que bien symbolique n'existe comme telle que pour celui qui possède les moyens de se l'approprier, c'est-à-dire de la déchiffrer<sup>5</sup> ».

#### *5. De nouvelles ambitions, un nouveau métier*

Dès les années 1970-1980, les musées (Beaux-Arts, Histoire, Arts appliqués, Sciences et Techniques, Histoire naturelle) revisitent leurs missions fondamentales<sup>6</sup>. À côté des tâches dévolues aux conservateurs, de nouvelles fonctions émergent pour répondre à une demande politique et aux nouvelles exigences d'un public toujours plus large. Et c'est ce « grand public » qui devient l'une des trois grandes préoccupations des musées, outre la conservation et l'étude des collections. Dans ce but, diverses activités annexes se diversifient et se professionnalisent et, en particulier, celle de guide-conférencier. La traditionnelle conférence du spécialiste, conservateur ou commissaire d'exposition, évolue en une rencontre « d'égal à égal » entre le public et les objets exposés, dans une situation de libre communication et de dialogue. Ces premiers médiateurs de musée ne se considèrent plus comme des « transmetteurs » de savoirs, mais interagissent de manière dynamique « entre » savoir et public (souvent notés « publics » pour affirmer leur diversité). C'est dans l'air du temps, puisqu'au même moment, les théories constructivistes de l'apprentissage triomphent dans les nouvelles Facultés de Sciences de l'Éducation.

En Suisse, plus particulièrement, le débat sur cette profession émergente porte alors sur la distinction entre enseignant et pédagogue de musée. Jusque-là, on ne parlait que de la mission éducative des musées ; ce n'est que

5. Bourdieu, P. & A. Darbel, *L'Amour de l'art. Les musées d'art européens et leurs publics*, Paris, Minuit, 1966.

6. Le Marec, J., *Publics et musées. La confiance éprouvée*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 8.

progressivement que se sont dégagées les notions d'éducation formelle (à l'école) et informelle (dans la cité et d'autres lieux, comme les musées). En 1989, les deux comités de l'Assemblée des Musées suisses (AMS/VMS) et du Comité international des Musées (ICOM) suisse travaillent à la définition des professions de musée. Le terme de « chargé de médiation culturelle » est finalement adopté en 1994<sup>7</sup>.

### 6. En Europe, au fil des années 1990 – début des années 2000

Dans les musées d'Art, de Sciences naturelles et dans les premiers musées d'Histoire des Sciences, on voit progressivement apparaître des services « culturels » qui remplacent les services dits « pédagogiques » ou « éducatifs ». Les termes de « programmation culturelle » et de « formation en ingénierie culturelle » voient le jour. Accompagnant cette nouvelle terminologie, la logique économique entre en force au musée, basée sur l'événementiel, l'étude de marché, le rendement<sup>8</sup>. L'ancien pédagogue de musée devint alors souvent animateur et vise à attirer de nouveaux publics par des propositions originales, tandis que le versant purement éducatif est souvent repris par des enseignants détachés par l'école.

## II. Missions

### 1. Les missions du musée

Les missions de la médiation scientifique et culturelle de musée sont avant tout liées à l'institution « musée », dont l'actuelle définition est la suivante : « Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels et immatériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation »<sup>9</sup>. Cette définition date de 2004 mais a été affinée ultérieurement et est en réévaluation permanente. Sous sa forme actuelle, on peut noter que le terme de « patrimoine » n'y figure pas, alors qu'est apparu celui de « témoins ». Ce terme, associé à l'expression « au service de la société et de son développement », cerne au plus près la mission nouvellement définie qui incombe au musée, celle de

7. ICOM Suisse, *Les professions du musée*, Bâle, 1994.

8. Pour en apprendre davantage sur ces questions de glissement du musée comme lieu de découverte et d'apprentissage au musée comme lieu de divertissement, lire l'ouvrage dirigé par S. Chaumier, *Expoland. Ce que le parc fait au musée : ambivalence des formes de l'exposition*, Paris, Complicités, 2011.

9. *Statuts de l'ICOM*, 2004, art. 2§1<sup>er</sup>.

faire parler au public les témoins qu'il conserve et à laquelle participe largement le médiateur culturel.

## *2. Différentes possibilités de médiation*

On peut dégager trois axes principaux pour s'adresser au public.

L'institution, via ses médiateurs, vise à privilégier le plaisir (cf. plus haut le terme de « délectation » dans la définition du musée) que prendra le public à découvrir les savoirs liés au lieu, à lui donner envie d'y revenir, et d'en savoir plus, en en sortant. Les professionnels de la médiation culturelle sont ainsi amenés aussi bien à concevoir une programmation régulière de visites, d'animations ou de démonstrations que des événements plus complexes faisant intervenir un ou plusieurs partenaires extérieurs (scientifiques, artistes, comédiens). Tous les publics sont visés, mais plus particulièrement le public familial pendant les jours de haute fréquentation des musées (vacances scolaires, samedis et dimanches).

Pour satisfaire les demandes du public exclusivement scolaire, l'institution peut déléguer la partie éducative à un ou plusieurs enseignants détachés, en coordonnant et supervisant leur action (comme c'est le cas au Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique), ou la gérer en interne selon des propositions conçues par les médiateurs et adaptés à ce type de public. La gamme est large entre l'accueil direct avec prise en charge sur plusieurs jours (stages du type « classes musées » comme il existe des classes de neige ou de forêt – comme à la Cité des Sciences<sup>10</sup>) ou une demi-heure à une heure (démonstration, visite). Les visites scolaires vont de pair avec la proposition de documents écrits (dossiers pédagogiques, fiches pédagogiques, questionnaires) en complément d'une offre de formation des enseignants (d'une demi-journée à une journée).

L'institution muséale, via ses médiateurs parfois nommés « animateurs pédagogiques », vise ici à assurer sa mission éducative et utilise des outils familiers au système scolaire. Cependant, il s'agit surtout de tirer le meilleur parti du lieu : créer la surprise et l'émotion liées au cadre non scolaire. Médiateurs et enseignants constatent que le plaisir immédiat pris par les élèves au musée facilite à long terme l'ancrage des nouveaux savoirs, qui pourront être plus aisément travaillés ensuite à l'école.

L'institution muséale vise, enfin, via ses médiateurs, à être un lieu de débats (du genre « agora ») et à participer ainsi à l'éducation citoyenne de son public. Il s'agit là d'un type d'éducation visant plutôt les adultes, ceux qu'on regroupe sous l'appellation de « grand public ». L'objectif est d'éveil-

10. <http://www.universcience.fr/fr/education> (consulté le 15 janvier 2013).

ler chez les visiteurs un certain sens critique par rapport aux œuvres et objets divers, et à leur, histoire.

Travaillant, idéalement, en étroite collaboration avec conservateurs, restaurateurs, services de presse et de promotion, etc., et, par vocation, au contact et à l'écoute des publics, le médiateur culturel est au cœur du musée. Bénéficiant d'une vue d'ensemble sur divers secteurs de l'institution, il est le moteur d'une réflexion permanente sur la place et la fonction du musée dans la cité.

### III. Nouvelles responsabilités, nouveaux défis : la mutation du mécénat

Cette place du musée dans la société a désormais beaucoup évolué, notamment à la suite de la mutation du mécénat et mène à de nouvelles responsabilités et de nouveaux défis pour les services de médiation.

#### 1. *Le mécénat d'entreprise déserte la culture*

Selon une enquête CSA pour l'Admical (Association pour le Développement du Mécénat industriel et commercial en France)<sup>11</sup>, le soutien des groupes privés a chuté de 63 % entre 2008 et 2010. Entre 2010 et 2012, il remonte légèrement, mais cette chute du mécénat culturel reste inquiétante. L'enquête menée par Ipsos pour Prométhéa<sup>12</sup> (asbl qui a pour mission le développement du mécénat d'entreprise dans le domaine des arts et du patrimoine en Belgique) apporte des conclusions totalement identiques. De 2008 à 2010, le mécénat de la culture est passé de 975 millions d'euros à 380 millions d'euros, accusant une perte de 595 millions d'euros, soit 63 %. En 2012, ce chiffre s'est stabilisé à 400 millions d'euros.

En Belgique, la culture ne représente plus que 20 % du budget global du mécénat et se situe désormais en troisième position derrière le trio « social, éducation, santé » et le sport, lequel, en progressant de 26 %, occupe la seconde place en termes d'engagement. Les dés sont jetés : le mécénat culturel est en pleine crise, ou du moins se transforme radicalement. Le mécénat, en effet, à l'image de notre société avide de profits à court terme, a progressivement dérivé vers la communication, laquelle s'est ralliée naturellement aux grandes institutions culturelles. Plutôt que de financer quinze petites structures, les bailleurs de fonds privés préfèrent désormais investir dans un grand projet plus visible, comme ce fut le cas pour GDF-Suez et le Musée Magritte Museum.

11. Le Mécénat d'entreprise en France. Résultat de l'enquête Admical - CSA, 2012.

12. Étude sur le mécénat et le sponsoring d'entreprise. Enquête Prométhéa - IPSOS, 2012.

Tandis que les grosses structures voyaient leur mécénat se stabiliser, voire augmenter, la situation est devenue plus critique pour les plus fragiles. La concurrence n'a jamais été aussi rude : ces dix dernières années ont vu les banques et compagnies d'assurances fusionner, réduisant d'autant les guichets. Martine Tridde-Mazloum, Directrice de la Fondation BNP Paribas, a ainsi vu le nombre de demandes augmenter de 30 % depuis ces cinq dernières années et reçoit en moyenne quatre mille dossiers par an, dont deux ou trois seulement sont affectés<sup>13</sup>. Même son de cloche chez GDF-Suez qui, depuis le coup d'éclat Magritte, s'est montré très discret dans le mécénat culturel. À la Fondation Orange, la Chargée des projets culturels, Marie-Sophie Calot de Lardemelle, prévient : « Il faut que la culture réfléchisse. Le mécénat est en train de muter. On fait moins de projets mais à plus long terme. Du coup, on demande aux artistes ou aux institutions culturelles une implication dans l'entreprise qui dépasse la contrepartie du logo et des places de concerts. Nous ne sommes plus de simples bailleurs de fonds »<sup>14</sup>.

## 2. Apparition du mécénat croisé

Aider les grands, donc, ou alors les très faibles, qui n'ont aucun accès à la culture. C'est là l'autre facteur important : le glissement du mécénat vers la responsabilité sociale est désormais un fait établi. Les grands patrons doivent rendre des comptes à leurs actionnaires et à leurs salariés. Investir dans une campagne de promotion écologique ou soutenir les initiatives du social, de l'humanitaire ou de l'environnemental est désormais plus rentable en termes d'image et donc plus prisé par les grandes entreprises<sup>15</sup>. Ce changement d'attitude peut-être attribué à la fameuse RSE – responsabilité sociale des entreprises –, code de bonne conduite à base d'éthique responsable et d'utilité publique. Cette obligation favorise ce que l'on a nommé le « mécénat croisé » : un programme culturel ne sera soutenu que s'il appuie lui-même des actions sociales (insertion, actions éducatives, accessibilité des publics). Le discours auquel sont sensibles les entreprises aujourd'hui ne passe plus par la beauté de l'art, mais par la culture comme facteur d'équilibre de la société. Anne-Sophie Noël, responsable du développement culturel à la Monnaie, confirme : « Il est plus facile de trouver des fonds pour notre programme pédagogique *Dix mois d'école et d'opéra* que pour une création »<sup>16</sup>.

13. *Le mécénat d'entreprise déserte la culture*, dans *Le Monde*, 25 mars 2011 (entretien accordé à Marie-Aude Roux).

14. *Idem*.

15. Résultat de l'enquête Adlical, *op. cit.*

16. Entretien accordé le 7 août 2012.

#### IV. Exemples concrets

Ces nouvelles exigences de la part des mécènes ne sont pas sans conséquences sur le quotidien des équipes éducatives et de médiation, puisque ce sont désormais sur leurs épaules que reposent en grande partie les possibilités de financements privés des musées.

Pour évoquer quelques exemples parlants, je me baserai sur les activités menées par le musée Fabre de Montpellier, où j'ai eu l'opportunité de passer deux mois en immersion professionnelle au sein du Service des expositions. J'ai ainsi eu l'occasion de voir le « service des publics » à l'œuvre<sup>17</sup>.

##### 1. *Le soutien de Massif*

La société d'assurance Massif souhaite encourager et soutenir des actions culturelles en faveur des publics dit « socialement fragilisés » issus des « quartiers difficiles », son cœur de cible. Le Musée Fabre a donc entrepris en 2010 de consolider les liens qu'il entretient avec des associations de quartier, des maisons de jeunes, des groupes d'entraide locaux, etc., pour constituer un dossier de mécénat selon les critères voulus par le mécène potentiel. Ce travail d'ancrage dans la communauté urbaine et de proximité avec les non-publics de l'agglomération de Montpellier fait partie des objectifs à long terme du Musée Fabre, mais la création de ce réseau de contacts et l'installation d'une relation de confiance avec ces publics prend un temps et une énergie considérables aux équipes de médiation. Pour amener ces publics vers le musée, il faut créer des outils de médiation spécifiques, apprendre à connaître les gens, leur mode d'acquisition des savoirs, etc. C'est presque une rencontre de personne à personne pour préparer la rencontre avec l'objet. La subtilité de ce travail est de ne pas se laisser piéger par des dérapages ou des glissements de sens, qui peuvent induire en erreur sous prétexte d'ouverture<sup>18</sup>.

D'un point de vue purement pratique, pour organiser la participation des jeunes « des quartiers », le Directeur du musée a dû négocier un nouvel accord de mécénat avec la société de transport public de Montpellier (TAM), parce qu'aucune des associations ou maisons de jeunes n'avait les moyens financiers de prendre en charge le déplacement de ses membres. Ce nouvel

17. Pour avoir un aperçu de l'extraordinaire diversité de l'offre de médiation proposée par le Musée Fabre de Montpellier, consultez son site : [http://museefabre.montpellier-agglo.com/Visiter/Activites\\_culturelles/agenda](http://museefabre.montpellier-agglo.com/Visiter/Activites_culturelles/agenda).

18. Pour approcher toutes les subtilités de ce métier, lire A. Fauche, « Le médiateur culturel au musée : quelle spécificité, quelle formation ? », dans A. Giordan, J.-L. Martinand & D. Raichvarg (éds.), *Formation à la médiation et à l'enseignement* (= *Actes des XX<sup>e</sup> Journées internationales sur la communication, l'éducation et la culture scientifiques, techniques et industrielles*), Paris, DIRES, 1998, p. 279-284.



accord avec la TAM a été possible en utilisant le même levier que pour Massif : l'action sociale en faveur de la culture, parce qu'elle est porteuse d'une image positive pour l'entreprise. Pour que cette image valorisante puisse être communiquée aux actionnaires et partenaires extérieurs, les mécènes ont demandé que le Service de médiation assure un atelier de type écriture-vidéo. Cette trace matérielle du mécénat est en effet facilement exploitable par la suite. Ce sont donc les exigences du bailleur qui ont induit en partie la forme de médiation proposée par le musée. Le mécénat peut-il vraiment être aussi intrusif ?

La méthode est coûteuse en temps, en créativité, en énergie car elle entend de nombreux collaborateurs, cultivés, motivés, sensibles, pragmatiques. Le musée Fabre peut compter sur quinze membres du « Service des publics » formés spécifiquement à la médiation muséale (ce qui n'existe pas en Belgique), qui gardent constamment à l'esprit le souci éducatif et résistent à la tentation et à la demande du récréatif.

## *2. Le poids de l'Agglomération*

Le Musée Fabre est financé par Montpellier Agglomération. Régulièrement, des demandes spécifiques avec lesquelles le musée doit composer émanent de la Mairie. Lors de mon séjour, la ville souhaitait ainsi lancer un nouveau projet de synergie entre différents lieux culturels de la ville pour illustrer le grand brassage créatif possible à Montpellier et l'interpénétration des esthétiques artistiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Certes, une bien belle idée, mais...

Le musée Fabre fut donc sommé de devenir un lieu d'expression physique à l'occasion de la semaine du cirque qu'il devra accueillir en ses murs. Outre une conférence « classique » sur le cirque dans l'art du XX<sup>e</sup> siècle, le Service de médiation du musée a donc été sollicité pour donner du sens à ce partenariat cirque-musée et donner forme au projet. L'équipe, jeune et dynamique, est toujours ravie de pouvoir diversifier les activités, de varier les publics et ainsi de faire vivre le musée, mais elle a dû ici composer avec les contraintes techniques liées au musée et à la sécurité des œuvres, notamment. Pendant deux semaines, le musée a accueilli des élèves d'une école de danse pour la préparation d'un spectacle d'équilibristes dans une des salles consacrées pour l'occasion à l'imagerie du cirque. Le musée est donc temporairement devenu un lieu de travail et pas seulement un lieu de présentation (de représentation) du travail fini. Avant de proposer le spectacle au public, il a été nécessaire de passer par un temps d'appropriation du lieu comme espace sensible. La présence d'une médiatrice était indispensable en amont, pendant la conception du numéro, pour faire comprendre aux danseurs la spécificité du lieu et, en aval, pour amener le public à percevoir la poésie de cette rencontre improbable et les contraintes qu'il a fallu surmonter.

Ces deux exemples illustrent les nouvelles attentes auxquelles doivent répondre les services de médiation : correspondre aux exigences des mécènes pour ainsi amener des ressources vitales au fonctionnement de l'institution et attirer un public toujours plus nombreux et toujours plus diversifié, quitte à craindre un glissement vers l'événementiel et le spectaculaire.

## Conclusion

Cette évolution, qui semble ramener les visées éducatives à l'arrière-plan, est liée à des raisons économiques. Ne sont pas rares les établissements qui, au motif d'accessibilité, développent des approches par le jeu et dont le contenu éducatif, voire culturel, paraît de plus en plus être un alibi. Le musée est susceptible de glisser du côté du produit de consommation davantage que du service public œuvrant à l'éducation du plus grand nombre. Il est évidemment difficile au musée de résister à une évolution qui lui échappe. Qui plus est, il est de plus en plus dépendant de ce qui contribue parfois à une part non-négligeable de l'autofinancement de la structure, au travers des droits d'entrées, mais surtout de la tarification des médiations, des visites guidées, des ateliers et animations diverses, etc., commandités ou non par un mécène.

Le défi des services de médiation est de rester à l'écoute d'une société qui bouge, qui modifie ses modes de consommation, y compris culturels, tout en maintenant une exigence de qualité éducative dans le contenu des messages apportés aux publics. Il s'agit de résister à la tentation du récréatif pour continuer à faire du musée un espace privilégié d'enrichissement et d'échange entre générations, entre cultures, entre diverses formes d'art et de savoirs, entre différents espaces-temps.



Fig. 1 : Quand la médiation se mue en « divertissement éducatif » : Les aventures de Boutefeu, Conte, 2012 (M. Barthélemy, contes, accordéon – I. Chaudon, clown) © Musée Unterlinden-Colmar.



Fig. 2 : Les enfants inscrits au Groupe de pédagogie et d'animation sociale (GPAS) vivent une expérience de théâtre d'impro au musée des Beaux-arts de Brest. L'action sociale permet ici la découverte du musée (comédiens : M. Le Rest et L. Jaffrès du Théâtre du grain) © Musée des Beaux-arts de Brest.



« UN COSTUME, UN PORTRAIT »  
LES COULISSES D'UN PROJET SOCIO-CULTUREL  
AU MUSÉE DU CPAS DE BRUXELLES

Aurélie NOIRHOMME<sup>1</sup>

L'envie de dévoiler les coulisses de ce projet intitulé « Un costume, un portrait » vient non pas du visage sympathique qu'il expose (Fig. 1) mais des dispositifs mis en place pour le réaliser. En effet, il a réussi à faire fi du lieu d'exposition, a requis de nombreuses collaborations et a rempli son rôle premier de provoquer l'intérêt du public pour l'Histoire sociale. Témoignage d'une expérience, cet article se focalisera sur les différentes phases du projet, de sa conception à sa réalisation. Le contenu scientifique ne sera quant à lui pas abordé.



Fig. 1 : Un maître de la Suprême Charité, une nourrice, un nourrisson et deux enfants dits « enfants trouvés et abandonnés » © CPASB, 2009.

1. Conservatrice-adjointe.

Tout comme les CPAS de nombreuses villes belges (Anvers, Liège, Bruges, Lessines, ...), le CPAS de Bruxelles est l'héritier d'un riche patrimoine mobilier : peintures, sculptures, gravures, orfèvreries, matériel médical, etc. Ces œuvres ne sont pas présentées dans un bâtiment consacré aux collections mais depuis toujours exposées au sein même de l'administration. Sans minimiser les quelques avantages d'une telle situation, en terme financier et de surveillance, celle-ci se révèle problématique et complexifie toute organisation d'activité (jours et heures d'ouverture, locaux partagés, etc.). Dès lors, comment conjuguer les missions d'un CPAS et les devoirs d'un musée ? La cohabitation entre activités muséales et administratives relève du défi ! Chacun défendant légitimement l'importance de son travail et l'espace qu'il occupe. Les devoirs de valorisation et d'accessibilité du patrimoine sont plus souvent remis en cause, que par exemple la recherche scientifique, puisqu'elles impliquent un partage du « territoire ».

Avant de se plonger dans le sujet, il semble utile d'en préciser le contexte. Ce projet a été mené en 2009 dans le cadre des *Nocturnes* des musées Bruxellois organisées par le Conseil bruxellois des Musées<sup>2</sup> (CBM). La participation à ces nocturnes consiste en une ou deux soirée(s) d'ouverture à l'automne durant lesquelles une activité spécifique, c'est-à-dire sortant des visites guidées ordinaires, est proposée aux visiteurs. Ces ouvertures en soirée conviennent tout particulièrement à la situation du musée, moments plus propices à l'accueil des visiteurs. Enfin, la prise en charge par le CBM de toute la communication liée à l'événement (média, affiches, folders, etc.) décharge les participants d'un coût financier et d'un travail conséquent favorisant ainsi la participation de plus petits musées.

## 1. Conception : un espace inapproprié source de créativité

L'espace dédié à la présentation des collections est tout-à-fait inapproprié puisqu'il s'agit d'un long couloir et de salles de réunions. Un espace qui ne facilite pas la rencontre entre l'œuvre et le visiteur, perpétuellement gêné par le manque de recul, son champ visuel entravé par une série d'éléments perturbateurs : portes, bureau d'accueil, chaises, tables, chariots, et incommodé par les bruits qu'un tel lieu de passage peut engendrer en journée.

L'objectif est par conséquent d'animer ce lieu, de l'égayer, de le rendre vivant ! D'où l'idée de faire sortir les personnages des tableaux et photographies, de les faire s'évader de leur carcan habituel, leur redonner vie pour

2. Fondé en 1995, le Conseil bruxellois des Musées ([www.brusselsmuseums.be](http://www.brusselsmuseums.be)) représente, promeut et travaille avec plus de 100 musées de la Région de Bruxelles-Capitale, qu'ils soient publics ou privés.

quelques heures. Par leur tridimensionnalité, ces personnages rendent l'histoire palpable. Parfait trait d'union entre le visiteur et l'œuvre, ils sont aussi un moyen de faire oublier le lieu et un prétexte pour aborder des thématiques moins accessibles comme une profession et son évolution au travers des siècles ou encore l'histoire d'une institution.

L'enjeu est de créer une activité ludique sans négliger le contenu.

## 2. Phase d'observation combinée à la recherche scientifique

Dès lors, comment matérialiser ces personnages sans se pencher sur les costumes qu'ils portent et qui les caractérisent si bien ? Ce sont principalement des sources écrites et iconographiques et non des costumes originaux – malheureusement trop rarement conservés – qui documentent la confection « à l'identique » des futurs costumes. Tout le matériel à notre disposition – tableaux, photographies, gravures, archives, témoignages écrits – est décortiqué et confronté.

Seul un habit historique est retrouvé et précieusement agrémenté d'un témoignage oral. En effet, la Congrégation des sœurs hospitalières augustines de Bruxelles eut la riche idée de mettre en dépôt au KADOC<sup>3</sup> ses archives accompagnées d'un habit traditionnel. Très rapidement, un contact est pris avec la Sœur Supérieure Générale de cette congrégation qui au cours de trois entretiens s'est attachée à décrire et à commenter cet habit qu'elle a elle-même porté jusque dans les années 1960. Un témoignage d'une grande richesse, notamment concernant la mise en place de la coiffe faite d'une infinité de couches et sous-couches ou encore au sujet de l'utilité d'une partie de l'habit comme l'ampleur de la jupe qui permet une marche aisée et rapide.

Au terme de cette étape, les personnages à faire « revivre » sont sélectionnés sur base de la qualité des informations collectées sur les costumes.

- Un maître de la Suprême Charité, une nourrice, deux enfants et un nourrisson dits « enfants trouvés et abandonnés », XVI<sup>e</sup> siècle ;
- Deux sœurs hospitalières augustines de Bruxelles, XIX<sup>e</sup> siècle ;
- Une maîtresse à l'orphelinat et cinq orphelines, début XX<sup>e</sup> siècle ;
- Un médecin et deux infirmières, début XX<sup>e</sup> siècle.

Outre la présence de ces derniers, l'exposition permanente est légèrement modifiée par l'ajout de photographies et de costumes présentés sur mannequins fixes.

3. Le KADOC (<http://kadoc.kuleuven.be>) est le Centre de Documentation et de Recherche : Religion – Culture – Société.

Enfin, le sens de l'observation – stimulé par ces recherches – s'impose comme un élément supplémentaire à partager lors des futures visites guidées. La lecture attentive d'un costume est en effet à elle seule source d'informations sur la personne qui le porte et sur sa profession.

### 3. Ancrer le projet dans le quartier par le biais de collaborations (Fig. 2)

#### 3.1. Confection des costumes

Le projet devenu réaliste, une collaboration avec le Centre culturel Bruegel<sup>4</sup> (CCB) se met en place avec une facilité désarmante. Implanté dans le quartier des Marolles, il a pour objectifs de favoriser la rencontre entre les habitants et de promouvoir l'accès et la participation à la culture. Notre objectif commun est de trouver, au travers du tissu associatif du quartier, des couturières pour confectionner les costumes.



Fig. 2 : Confection et essayages des costumes © CPASB, 2009.

4. Le Centre culturel Bruegel ([www.ccbuegel.be](http://www.ccbuegel.be)) est une asbl liée à la Ville de Bruxelles.



Convaincre une association de s'engager concrètement dans le projet se révèle être une tâche ardue. Au fil des rencontres avec les responsables des différentes asbl du quartier, le pan créatif du projet reçoit un très bon accueil. Par contre, la nécessité d'établir un planning sur neuf mois est confrontée à un fonctionnement au jour le jour proposant des activités à caractère répétitif. Cette méthode de travail liée à la présence aléatoire de leur public, est le lot de toutes les associations contactées. Les portes se ferment les unes après les autres. Heureusement, le CARIA<sup>5</sup> relève le défi en se lançant dans l'aventure. Il s'agit d'une asbl dont l'objectif est l'accompagnement des familles et des personnes défavorisées du quartier des Marolles sur les plans culturel, économique, professionnel, matériel et familial afin qu'elles acquièrent notamment plus d'autonomie et prennent leur place dans la société. C'est au travers de leur atelier couture que les cinq costumes des « orphelines » sont réalisés.

Face à cette difficulté, le Centre culturel Bruegel confie à deux stylistes, à la recherche d'une activité, la mission de confectionner tout le reste des costumes. L'une est à peine sortie des études et la seconde proche de la retraite. Pour leur permettre de travailler ensemble, un espace « couture » est aménagé au sein du CCB.

Au total, quatorze costumes sont confectionnés et deux loués ainsi que quelques accessoires.

### *3.2. Des figurants bénévoles*

Dans un second temps et toujours en collaboration avec le CCB, des figurants sont recrutés pour incarner les personnages lors des soirées. Bénévoles, ils s'investissent parce qu'un lien les unit au quartier (travailleur, habitant) ou en raison du caractère artistique de l'événement. Les plus jeunes sont soit des enfants de figurants soit des élèves à l'école des devoirs gérée par l'asbl CARIA. L'engagement est important puisqu'il s'agit de libérer du temps pour les prises de mesure, les essayages, les répétitions et les soirées.

Accueillir tous les collaborateurs lors de la répétition générale, suivie d'un verre de l'amitié, a été révélateur. En plus d'ajuster le rôle de chacun, elle a permis au musée de remplir une de ses missions : être un lieu d'accueil et d'échanges. Pour ces personnes peu ou pas du tout habituées à fréquenter les musées, la présentation des œuvres, plus proche d'une décoration d'intérieur que d'une présentation muséale en a facilité l'approche. Et, cette particularité – moins intimidante – fut bénéfique puisque les figurants ont investi l'espace avec simplicité et sans complexe.

5. L'asbl CARIA (<http://bruxelles.alphabetisation.be/rubrique82.html>) est le Centre - accueil - recherche - information - animation.

Au travers de ces différentes collaborations, le projet s'est enrichi d'une dimension socio-culturelle et intergénérationnelle, il s'est aussi transformé en un projet de quartier.

#### *4. Outils de médiation*

Le costume en est le premier élément. Par sa qualité attractive, il facilite la rencontre entre le public et l'Histoire. C'est un dispositif parfait pour approcher un métier, une société, une époque.

Deuxièmement, chaque figurant, ayant préalablement reçu une fiche d'identité de son personnage, en fait une courte présentation. Sans être acteur, il dote son personnage d'une voix et est à même de répondre aux questions courantes.

Ces figurants costumés relèvent de l'expérience sensible, visuelle et tactile destinée à marquer les esprits. Même dans un musée, il est parfois possible de toucher !

Troisièmement, c'est le guide qui prend le relais. En partant du figurant, il entraîne le regard du visiteur vers l'œuvre et en entame un examen plus attentif. L'objet original existe bel et bien et sa présence crédibilise celle des figurants.

Enfin, la réalisation d'un carnet récapitulatif distribué aux visiteurs à la fin de l'événement prolonge le contact et fixe l'expérience sur papier. Avec un brin d'utopie, nous pouvons rêver : peut-être sera-t-il lu, montré ou même transmis à un ami ?

#### *5. Traces imagées*

Vu la qualité du travail effectué par les couturières et la contrainte du nombre de figurants à rassembler pour réitérer une telle expérience, il est décidé de faire appel à un photographe professionnel (membre du personnel) et à une vidéaste (habitante du quartier) pour conserver une trace de l'événement. Cette décision prise tardivement soulève la question du droit à l'image. Les autorisations sont malgré tout facilement collectées, mais a posteriori et un seul des figurants ne donne pas son accord.

Ces photographies sont essentielles à la diffusion de notre activité et régulièrement utilisées. Le film commenté quant à lui retrace en cinq minutes les grandes lignes de la visite. Son exploitation est envisagée, notamment par une insertion dans l'exposition permanente. Ce travail « post-projet » d'écriture de commentaires adaptés aux images, d'enregistrement des voix off (français – néerlandais) et du montage ont requis trois mois supplémentaires.

## 6. Rentabilité d'un tel projet ?

En mettant de côté la rentabilité financière, inexistante, ce type d'événement est primordial pour un petit musée. En effet, pour tout musée, le nombre d'entrées témoigne de la vie qui l'habite mais pour une petite structure comme la notre, c'est aussi un argument en faveur de son utilité d'exister.

Sachant que ce projet a été suivi par un temps plein soutenu par des aides ponctuelles de trois collègues pour un total de 180 visiteurs, ce projet a-t-il été rentable en terme de visibilité ? À cette question légitime, un non contraignant se présente d'emblée mais en mettant tous les éléments dans la balance : l'espace étriqué qui rend impossible l'accueil d'un public nombreux, le temps d'ouverture de deux soirées, une équipe et un budget réduits..., l'expression « faire avec les moyens du bord » adoucit quelque peu le jugement !

La rémunération vient avant tout des visages amusés et du retour positif des visiteurs. De plus, cette expérience sensible et originale a eu un impact à plus long terme sur leur mémoire. Il arrive, en effet, que le public fidèle ou les collègues des musées évoquent cet événement lors d'autres manifestations.

## 7. De fructueuses prolongations

La fin du projet a coïncidé avec l'ouverture de *Recréart*<sup>6</sup>. Il s'agit d'un atelier de couture où sont transformés des vêtements de seconde main en créations uniques revendues dans sa boutique. Suite à sa prestation très constructive lors du projet, la jeune styliste y est engagée pour encadrer des couturières au sein d'un projet d'insertion socio-professionnelle.

Enfin, il y a trois ans, la majeure partie des costumes est intégrée à la scénographie de l'exposition temporaire « 1210-2010. Marolles, terre d'accueil »<sup>7</sup> mais, cette fois, présentés sur mannequins fixes.

## 8. En guise de conclusion

Depuis l'an dernier, l'espace d'exposition au sein de l'administration s'est réduit. Face à cette réalité, de nouvelles formules de valorisation ne requérant pas un espace permanent pour s'exprimer sont en cours de recherches. Un revers qui nous réservera peut-être lui aussi de belles surprises.

6. *Recréart* (<http://recreart.canalblog.com>) est à la fois une boutique et un atelier de couture gérés par l'ASBL Job Office en partenariat avec le CPAS de Bruxelles.

7. Une exposition à l'initiative de l'asbl Hospitium ([www.hospitium.be](http://www.hospitium.be)) et réalisée en partenariat avec le Musée du CPAS de Bruxelles, les Musées royaux d'Art et d'Histoire – Porte de Hal et la Direction des Monuments et des Sites de la Région Bruxelles-Capitale.



# MUSÉES ET COLLECTIONS UNIVERSITAIRES : SPÉCIFICITÉS ET PROBLÉMATIQUES

Nathalie NYST

## Définitions

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il semble opportun de rappeler comment, dans ses statuts (article 3, section 1), le Conseil international des Musées (ICOM) définit précisément le musée : « le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation ». La question de l'application du terme « musée » aux musées et collections universitaires est dès lors posée ; comment en effet le musée universitaire se définit-il ? Si l'on en croit A. L. Freundlich<sup>1</sup>, « Le musée [universitaire] n'est pas une institution destinée au grand public comme le sont la plupart des musées ; [...] il n'est pas non plus un département d'une faculté ou d'une université, comme le sont la langue espagnole ou la biochimie, avec leurs équipes de chercheurs et d'étudiants. Si seulement il était l'un de ceux-là, son identité, sa fonction, sa philosophie et son budget seraient alors clairement définis. [...] La bête est en effet étrange (« *The beast is indeed strange* ») ».

Quarante ans plus tard, dans sa thèse de doctorat, Marta Lourenço établit le même constat : « *As yet, no clear all-encompassing definition of university museum appears to have been formulated. In fact, one of the stimulating aspects of university museums and collections is that their nature and history pose fundamental challenges to museology* ». Et d'ajouter : « *It should be noted that ICOM's definition is often considered problematic for university museums, particularly with respect to the interpretation of the terms open to the public and permanent institution.* »<sup>2</sup>.

1. A. F. Freundlich, « Is there something the matter with college museums ? », *Art Journal*, 24, 1964-1965, p. 150-151.

2. M. Lourenço, 2005. *Entre deux mondes. La spécificité et le rôle contemporain des collections et musées des universités en Europe/Between two worlds. The distinct nature and contemporary significance of university museums and collections in Europe*. Thèse de doctorat en Histoire des Techniques, Muséologie. Paris, Conservatoire national des arts et métiers. École doctorale technologique et professionnelle, 1, 2005, p. 19, p. 21.

## La prise de conscience de l'importance des musées et collections universitaires en Europe... et dans le monde

Les quelque trois mille institutions d'enseignement supérieur que compte l'Europe abritent environ treize mille musées et collections universitaires. Marta Lourenço<sup>3</sup> a montré que, de 1960 à aujourd'hui, les universités ont connu et connaissent des transformations profondes, lesquelles ont entraîné et continuent d'entraîner, de façon parfois encore plus aiguë en cette période de crise économique, des conséquences néfastes pour les musées et collections conservés dans leurs enceintes : problèmes financiers, problèmes (infra-)structurels, fermeture ou restructuration de départements, suppression de disciplines (minéralogie, paléontologie, etc.) et de postes de conservateurs et autres techniciens, colonisation des espaces d'exposition et d'entreposage par les laboratoires et autres fonctions administratives et techniques et donc « remisage » des pièces dans les couloirs ou les caves, voire élimination pure et simple de collections – à titre d'exemple, que vont devenir les collections liées aux laboratoires de Haute tension et de Machines électriques et les collections d'instruments électriques de la Faculté des sciences appliquées de l'ULB, qui devrait à moyen terme déménager du Solbosch à la Plaine (Fig. 1) ?



Fig. 1 : Vue du Laboratoire d'électricité – ULB © N. Gesché.

Pourtant, depuis les années 1980, les débats, colloques, conférences et autres réunions autour des collections universitaires pullulent ; des associations régionales, nationales et internationales de musées et collections universitaires ont été créées et de nouveaux réseaux apparaissent régulièrement, parallèlement à la prise de conscience qui gagne de nouveaux pays, comme le Mexique en 2006 (University Collections and Museums in Mexico), l'Ukraine en 2011, etc. Citons comme exemples d'associations nationales le *British University Museums Group* (1987), le *Council of Australian University Museums and Collections* (CAUMAC, 1992), la *Stichting Academisch Erfgoed* (Pays-Bas, 1997), les *University Museums in Scotland* (1998), l'*Asociación de Museos y Colecciones Universitarios Españoles* (2002), etc. En 2013, plusieurs associations régionales et internationales existent : l'UMAC, Comité international pour les musées et les collections universitaires de l'ICOM, fondé en 2001 ; UNIVERSEUM, *European Academic Heritage Network*, créé en 2000 ; ou encore l'*University Museums Network Southeast Asia* et le réseau des *University museums of the Mercosur* (Amérique latine), nés en 2010.

En marge de ces réunions et réseaux, quelques mesures ont vu le jour au niveau institutionnel. Le 7 décembre 2005, le Conseil de l'Europe (Strasbourg) a adopté la *Recommandation sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire* (Rec(2005)13)<sup>4</sup>.

« Ce document contient des recommandations spécifiques concernant les politiques, la législation, la gouvernance et la gestion, le financement, l'accessibilité, la formation professionnelle, la recherche, la sensibilisation, les relations avec les collectivités territoriales, et la coopération internationale. La recommandation encourage les directions des universités « à considérer l'ensemble du patrimoine de l'établissement d'enseignement supérieur comme relevant de [leur] responsabilité ultime, morale, administrative et juridique » et demande aux autorités de tutelle et aux universités de « prévoir le financement de leur politique du patrimoine dans leur propre budget, qu'il soit alimenté par des fonds publics ou privés, et de chercher à obtenir des ressources supplémentaires à l'extérieur »<sup>5</sup>.

Qu'en est-il des musées et collections universitaires dans la partie francophone de la Belgique ?

4. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres, *Recommandation Rec(2005)13 du Comité des Ministres aux États membres sur la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire et son Rapport explicatif*, adoptée par le Comité des Ministres le 7 décembre 2005, lors de la 950<sup>ème</sup> réunion des Délégués des Ministres. <https://wcd.coe.int> (consulté le 15 janvier 2013).

5. S. Soubiran, M. C. Lourenço, R. Wittje, S. Talas, T. Bremer, *Initiatives européennes et patrimoine universitaire*, dans *La Lettre de l'OCIM*, 123, 2009, p. 5-14, p. 7.

## Grandes spécificités des musées et des collections universitaires en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les trois « grandes » universités francophones belges (UCL, ULB, ULg) recèlent des musées et des collections, lesquelles partagent nombre de points communs spécifiques aux musées et collections universitaires de par le monde<sup>6</sup>.

### 1) *En termes de collections*

Il va de soi que les universités étant des institutions pluridisciplinaires, les collections qu'elles abritent encore en 2013 sont de natures extrêmement variées, même si la plupart sont liées à l'histoire naturelle et aux sciences naturelles. Les résultats de l'enquête menée en la matière par Marta Lourenço dans le cadre de ses recherches doctorales donnaient : *ca* 37 % de musées et collections d'Histoire et de Sciences naturelles, *ca* 21 % de collections artistiques et de sciences humaines, *ca* 18 % de collections liées à l'Histoire des Sciences et de la Médecine<sup>7</sup>.

### 2) *En termes de localisation*

Musées et collections sont généralement dispersés sur plusieurs campus, dans différents bâtiments et dans divers locaux. Ainsi, l'Université libre de Bruxelles dénombre au moins treize musées et collections répartis sur quatre sites bruxellois (Auderghem, Érasme, Plaine, Solbosch) et deux sites wallons (Couillet et Treignes). L'Université catholique de Louvain-la-Neuve compte au minimum quatre musées et collections officiellement répertoriés et partagés entre un site bruxellois (Woluwe) et un site wallon (Louvain-la-Neuve). Enfin, l'Université de Liège est riche d'une dizaine de musées et collections implantés sur au moins deux sites wallons (Liège et Waremme). Et il est fort probable qu'il en aille de même pour les collections conservées dans les autres institutions universitaires que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles – nonobstant le fait que ces institutions soient aujourd'hui réunies en trois académies universitaires<sup>8</sup>.

### 3) *En termes d'accessibilité*

La question de l'accessibilité se décline en quatre aspects : les horaires d'ouverture, les bâtiments abritant les collections, le manque de personnel et

6. M. D. Lourenço, *Entre deux mondes...*, p. 46-47.

7. M. D. Lourenço, *Entre deux mondes...*, p. 17.

8. Wallonie-Bruxelles : ULB et UMons ; Wallonie-Europe : ULg et Gembloux Agro-Bio Tech ; Louvain : UCL, FUSL et FUNDP.



une double barrière psychologique. Les horaires d'ouverture des musées et collections universitaires correspondent généralement aux horaires d'ouverture des universités qui les abritent. Ils sont donc généralement fermés le dimanche et ceux qui sont accessibles le samedi demeurent relativement rares. Et, quand bien même ils sont ouverts pendant le week-end, des problèmes d'éclairage ou de chauffage ne sont pas pour autant exclus... En effet, si le Département technique adéquat n'a pas été prévenu – et même, parfois, quand il l'a été –, le visiteur risque bien de s'égarer dans des couloirs sombres et glaciaux. Preuve en est au Réseau des Musées de l'ULB : à maintes reprises lors de manifestations du type *Printemps des Musées* ou *Dimanches des Musées de l'ULB*, quelle ne fut pas notre surprise de constater que le bâtiment était fermé et l'éclairage éteint en début de journée alors que les services concernés avaient été prévenus en temps et heure.

L'accès physique des visiteurs n'est par ailleurs pas toujours des plus aisés en termes de signalisation, essentiellement lorsque le musée ou la collection concerné(e) se trouve installé(e) dans un bâtiment qu'il partage avec divers autres services. C'est notamment le cas du Muséum de Zoologie et d'Anthropologie de l'ULB ou des Collections artistiques de l'ULg – Galerie Wittert. Sans parler de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour qu'un musée puisse être ouvert et accessible, il faut également qu'un accueil et un gardiennage minimaux y soient assurés, ce qui ne peut s'envisager sans personnel. Or, le personnel affecté aux musées et collections se partage bien souvent entre objets et centres de recherche, laboratoires ou charges d'enseignement, entre autres. Il n'est par conséquent pas forcément disponible en dehors des « heures de bureau ». Il faut encore mentionner le coût salarial supplémentaire qu'impliquerait la présence du personnel pendant les week-ends.

Enfin, musées et collections universitaires sont pour la plupart implantés au sein des campus, lieux hautement symboliques de la science et de la recherche ; ils sont par conséquent victimes d'une double barrière « psychologique » placée entre eux et le grand public, lequel doit franchir deux portes pour y pénétrer : celle de l'Université, temple du savoir et de la science, d'abord, celle du Musée, temple du patrimoine scientifique, ensuite.

Simultanément, leur proximité avec le creuset de la recherche fait des musées universitaires des témoins, voire des acteurs privilégiés de l'évolution des sciences et de l'ensemble des disciplines concernées : sciences « dures », sciences de la santé, sciences de l'éducation, sciences de l'histoire, etc. Ils disposent par conséquent d'un accès à la connaissance générée à l'instant même, puisque situés sur le lieu de production de cette connaissance, et constituent par là des lieux impératifs de la diffusion de cette production.

#### 4) *En termes d'histoire*

Les musées et collections universitaires sont, comme nombre d'autres musées « classiques », les résultats d'initiatives individuelles, de professeurs ou de chercheurs dans le cas des universités. Ces personnes ont le plus souvent créé ces outils comme supports didactiques à leurs enseignements ou comme conservatoires et laboratoires destinés à leurs recherches.

Ces entités muséales disposent d'outils tels qu'objets, équipements et laboratoires pour expliquer en quoi la science d'aujourd'hui diffère de la science d'hier ; elles conservent donc les preuves tangibles du processus de création et de transmission de la connaissance, de génération en génération. Comme le précisent Ferriot et Lourenço<sup>9</sup>, cette tangibilité de l'histoire de la connaissance et de la recherche est omniprésente :

« Elle est dans les équipements scientifiques qui ont été utilisés et réutilisés un nombre incalculable de fois à diverses fins, elle est dans l'appareil et dans le processus plus que dans l'objet. L'histoire de la connaissance est dans des centaines de pierres collectées pour une publication ou une thèse de doctorat, elle est dans ces énormes archives de la biodiversité, dans des collections d'art provenant d'expériences d'étudiants et dans le développement du processus artistique et créatif, dans les notes de laboratoire des scientifiques, dans les notes prises sur le terrain par les zoologues, dans la façon dont sont organisés les jardins botaniques et les herbiers. L'évidence tangible de l'évolution de la connaissance est intrinsèque à la manière dont les objets dans les musées et collections des universités sont rassemblés, organisés et utilisés ».

#### 5) *En termes de gestion*

La gestion des musées et collections universitaires relève fréquemment de la gageure, tant ils diffèrent dans leur organisation. Ils témoignent par exemple d'une variété de statuts : certains sont constitués en asbl, comme le Musée de la Médecine de l'ULB ou l'Aquarium-Muséum de Liège ; d'autres dépendent de services centraux de l'université, tels le Musée de Louvain-la-Neuve ou la Salle Allende – Collection de l'ULB ; d'autres encore de facultés, de départements, de services, etc., comme la Collection pharmaceutique Albert Couvreur de l'UCL, l'Expérimentarium de Chimie de l'ULB ou les Collections artistiques – Galerie Wittert de l'ULg.

La disparité entre ces entités muséales se décèle aussi tant au niveau des ressources humaines et financières que des infrastructures, notamment. Si certains musées disposent de personnel spécifique et formé à la muséologie et à la gestion des collections (e.g. Écomusée du Viroin à Treignes – ULB,

9. D. Ferriot, M. D. Lourenço. De l'utilité des musées et collections des universités, dans *La lettre de l'OCIM*, 93, 2004, p. 14.

Musée de Louvain-la-Neuve), la majorité doivent leur fonctionnement à des professeurs, assistants, chercheurs et étudiants qui y consacrent une part de leur temps et de leur activité et ont, pour la plupart, acquis de la sorte une certaine expérience muséale (e.g. Musée des Plantes médicinales et de la Pharmacie et Muséum de Zoologie et d'Anthropologie de l'ULB).

Au niveau financier, huit musées et collections universitaires francophones belges bénéficient de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2013. Cinq musées sont reconnus et subventionnés dans le cadre du décret du 17 juillet 2002 : 1) Aquarium-Muséum de Liège (ULg – asbl – Catégorie A – 250.000 €) ; 2) Écomusée du Viroin (ULB – asbl – Catégorie B – 70.000 €) ; 3) Musée de Louvain-la-Neuve (UCL – Catégorie B – 92.500 €) ; 4) Collections artistiques de l'ULg (Catégorie C – 20.000 €) ; 5) Musée de la Médecine (ULB – asbl – Catégorie C – 32.000 €). Un musée universitaire est dans un processus de mise en conformité (Insectarium Jean Leclercq – Hexapoda – ULg – asbl – 20.000 €). Un musée relève du Service des Arts plastiques (Musée en Plein Air du Sart-Tilman – ULg – asbl – 80.682 €). Enfin, le Centre de Culture scientifique de l'ULB à Charleroi-Parentville (asbl) dispose d'un budget annuel spécifique de 15.000 € (25.000 € jusqu'au 31 décembre 2012). Les autres sont soit financés par les autorités des universités, soit *via* les facultés, départements et services et perçoivent des montants très variables, le plus souvent insuffisants. Leurs gestionnaires se doivent donc de répondre à des appels à projets et de trouver des sponsors.

Enfin, sur le plan infrastructurel, les musées constitués en asbl disposent de leur(s) propre(s) bâtiment(s), généralement adaptés à leurs fonctions et dotés d'équipements relativement appropriés, tandis que les autres sont implantés au sein des facultés, dans des locaux peu adaptés à leurs fonctions, exigus et difficilement localisables.

#### 6) *En termes de fonctions muséales*

Comment les entités muséales des universités remplissent-elles les fonctions que l'ICOM attribue à un musée « classique » ? En ce qui concerne les moyens d'acquisition, ces institutions bénéficient de ressources quelque peu différentes, dans la mesure où la recherche, l'enseignement théorique et pratiques et les outils didactiques sont à l'origine de la constitution de la majorité des collections, comme nous l'avons vu plus haut. Il ne faut néanmoins pas omettre l'importance des dons et legs d'anciens professeurs, chercheurs, diplômés et autres, pas plus qu'il ne faut taire le fait que des achats existent également.

Nombre de musées et collections qui ne bénéficient pas de locaux spécifiques rencontrent des problèmes de conservation indubitables : manque d'espace, manque de matériel, d'outils et de qualifications techniques,

manque de personnel, etc. Ces lacunes constituent autant de freins à l'assurance de conditions de conservation adéquates. Mais, fort heureusement, des projets sont mis sur pied afin de sauver çà et là l'une ou l'autre collection en péril, comme l'explique Nicole Gesché-Koning dans ce volume au sujet des moulages de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB<sup>10</sup>.

En matière d'étude et de recherche, les musées et collections universitaires sont à la fois outils et acteurs, implantés dans les creusets de la recherche que sont les universités, à proximité directe des chercheurs de toutes les disciplines, coexistant avec la connaissance générée à l'instant même. Ce sont encore des témoins de l'histoire de la recherche et des sciences, qui conservent les traces tangibles du processus de création et de transmission de la connaissance de génération en génération et donc de l'histoire de la recherche.

Enfin, ces institutions sont, par excellence, des instruments et des lieux de la diffusion des savoirs, des lieux d'initiation aux sciences et aux connaissances, tant à l'intention de leurs propres publics « captifs » – enseignants, chercheurs, étudiants – qu'à celle des publics scolaires et du grand public. Les collections, les animations pédagogiques, les démonstrations et les manipulations sont autant d'outils pédagogiques destinés à expliquer au public en quoi la science d'aujourd'hui diffère de la science d'hier, mais aussi en quoi les collections universitaires mêlent quête de beauté et désir de précision, esthétisme et didactisme, art et sciences.

Comme les musées « classiques », les musées et collections universitaires sont donc bel et bien des lieux d'acquisition, de conservation, de recherche et d'étude ainsi que de diffusion. Par là, ils témoignent également des trois fonctions de l'Université que sont la recherche, l'enseignement et la diffusion des savoirs. Temples du patrimoine scientifique installés dans les murs de temples du savoir, les entités muséales des universités sont les interfaces désignées entre mondes muséal et universitaire, mais surtout entre l'Université et la Société dans laquelle elle s'inscrit. Il est par conséquent fondamental de les préserver et de les valoriser.

## Avenir des musées et collections universitaires en Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis une dizaine d'années au moins, des responsables de musées et collections universitaires francophones belges ont pris conscience de l'importance de ce patrimoine. Diverses initiatives existent donc aujourd'hui, dont

10. Voir N. Gesché-Koning, « Copies conformes : heurs et malheurs des collections de moulages », dans ce volume.

l'avenir dans le contexte économique et universitaire actuel demeure pourtant précaire.

À tout seigneur, tout honneur. Le Réseau des Musées de l'ULB a été créé en 2003 à l'initiative du Recteur Pierre de Maret et de responsables de collections (la plupart bénévoles, mais tous convaincus) et rassemble aujourd'hui treize musées et collections<sup>11</sup>. Un logo, des pages internet ([www.ulb.ac.be/musees](http://www.ulb.ac.be/musees)), une lettre d'information (*Newsletter*) (Fig. 2) et une brochure de présentation ont été créés. La signalétique interne (bâtimENTS) et externe (campus) a été améliorée. Le Réseau a rapidement adhéré à des associations nationales (ICOM-Belgique/Wallonie-Bruxelles, Conseil bruxellois des Musées) et internationales (Universeum, ICOM-UMAC). Il participe à des colloques nationaux et internationaux ainsi qu'à des manifestations de même envergure (*Nocturnes du CBM*, *ex-Printemps des Musées*, *Journée internationale des Musées*, *Fascination of Plants Day*, *Journée européenne du Patrimoine universitaire*, etc.). Le Réseau développe également des projets communs à l'ensemble de ses membres : *Dimanches des Musées de l'ULB* (2004-2007) ; expositions : *ULBulles. Les musées de l'ULB accueillent la BD* en 2009 et *Insoupçonnables beautés de la recherche. Le dessin dans les collections de l'ULB* en 2012 ; publications : *Les musées de l'ULB. L'Université libre de Bruxelles et son patrimoine culturel* (2009)<sup>12</sup> et *Insoupçonnables beautés de la recherche* (2012)<sup>13</sup>. D'autres projets sont en cours, comme l'édition d'une collection de présentation de chacun des musées et collections.

À l'UCL, à côté du musée professionnel qu'est le Musée de Louvain-la-Neuve, existe le projet « À la recherche des collections scientifiques et artistiques de l'UCL – Inventaire et valorisation » ([www.uclouvain.be/collections-universitaires.html](http://www.uclouvain.be/collections-universitaires.html)), piloté par Jean-François Rees et Marina Tolstoy, « mandatés par le Conseil rectoral pour établir l'inventaire du patrimoine scientifique et artistique constitué au sein des entités de recherche et d'enseignement en vue de sa conservation et de sa valorisation. Ils visitent chaque

11. Centre de Culture scientifique, Centre de Recherches et d'Études technologiques des Arts plastiques (CRÉA-Patrimoine), Écomusée du Viroin, Expérimentarium de Chimie, Expérimentarium de Physique, Jardin botanique Jean Massart, Musée d'Anatomie et d'Embryologie humaines, Musée de la Médecine, Musée de Minéralogie, Musée des Plantes médicinales et de la Pharmacie, Muséum de Zoologie et d'Anthropologie, Archives & Réserve Précieuse et Salle Allende – Collection d'Art contemporain.

12. N. Gesché-Koning, N. Nyst (éds.), *Les Musées de l'ULB. L'Université libre de Bruxelles et son patrimoine culturel/ULB Museums. The Free University of Brussels and its cultural heritage*. Bruxelles : Réseau des Musées de l'ULB. 170 p.

13. M. Depraetere, N. Gesché-Koning, N. Nyst (éds.). *Insoupçonnables beautés de la recherche. Le dessin dans les collections de l'ULB/Unsuspected beauties of research. Drawings in the ULB Collections*. Bruxelles : Réseau des Musées de l'ULB. 2012, 130 p.



## Lettre d'information du Réseau des Musées de l'ULB

### Le mot de la coordinatrice

Par Nathalie Nyst

Le Réseau des Musées de l'ULB débute l'année 2013 avec une importante nouvelle résolution : en faire toujours plus pour vous informer sur les activités des musées et partager avec vous les trésors cachés au creux de nos collections.

Une toute nouvelle lettre d'information paraîtra désormais trois fois par an ; vous y retrouverez cinq rubriques récurrentes.

Tout d'abord, **les actualités** vous informent des expositions ou activités diverses déjà en cours. **Les activités au programme** complètent cette première offre en vous dressant la liste des stages, ateliers, conférences, manifestations ou expositions qui se dérouleront pendant les trois mois qui suivent la parution de la lettre. Rien ne vous échappera plus !

**La rubrique Portrait** vous permet ensuite de mieux connaître

ceux qui consacrent leur temps et leur énergie à faire vivre nos collections. Elle est cette fois dédiée à Maurice Vanhaelen, infatigable responsable du Musée des Plantes médicinales et de la Pharmacie. **Les objets du trimestre** vous offrent l'occasion de (re)découvrir les trois derniers objets du mois parus sur la page Facebook du Réseau. Une proposition de rattrapage, en quelque sorte...

Enfin, **la petite histoire** se propose de vous faire découvrir un personnage, une collection, un bâtiment historique ou un autre élément méconnu de notre patrimoine.

Nous espérons que vous lirez avec plaisir et intérêt ce petit écho des collections universitaires et, au nom de toute l'équipe du Réseau des Musées de l'ULB, je vous souhaite une heureuse année 2013 !

#### Sommaire

→ Le mot de la coordinatrice	1
→ Les actualités	2
→ Les activités au programme	3
→ Portrait d'un responsable de collection	5
→ Les objets du trimestre	6
→ La petite histoire	9
→ Petites annonces	10



© Jardin Massart

Fig. 2 : Couverture de la *Lettre d'information du Réseau des Musées de l'ULB*, n° 1, janvier-avril 2013.

faculté et institut afin de dresser l'inventaire des pièces et collections dont les entités disposent, exposées dans des salles de réunion, bureaux, couloirs, laboratoires ou stockées dans des remises [...]»<sup>14</sup>. Cinq modèles de fiche sont mis en ligne relativement aux instruments scientifiques<sup>15</sup>, aux collections scientifiques<sup>16</sup>, au patrimoine artistique<sup>17</sup>, au mobilier ancien<sup>18</sup> et aux documents universitaires<sup>19</sup>. Le site n'a malheureusement pas été mis à jour depuis janvier 2011, mais une réponse est attendue de Marina Tolstoy.

À l'ULg, c'est l'Embarcadère du Savoir<sup>20</sup>, centre de culture scientifique, techniques et industrielle qui s'est installé principalement dans l'Institut de Zoologie (quai Van Beneden). Ce projet à visées éducative (« donner le goût des sciences, des techniques, de l'industrie à tous les publics, surtout aux jeunes ») et touristique (« créer une attraction touristique qui devrait accueillir 200 000 visiteurs par an ») rassemble des institutions rôdees en matière de diffusion des sciences et des techniques. Outre l'Université de Liège et son Aquarium-Muséum, l'Embarcadère du Savoir compte aussi la Maison de la Science et la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège ainsi que les Espaces botaniques universitaires (Jardin botanique de Liège, Observatoire du Monde des Plantes, Jardin de l'Embarcadère et Jardin botanique du Sart Tilman) et l'asbl Haute Ardenne (Mont-Rigi)<sup>21</sup>. Notons que ce projet concerne donc principalement les musées de sciences et techniques et pas, par exemple, les collections artistiques (Galerie Wittert, Sart-Tilman) ou préhistoriques et le Planétarium/Observatoire<sup>22</sup>. Soulignons néanmoins que les Collections artistiques devraient déménager dans l'ancienne bibliothèque et ainsi acquérir espace, visibilité et accessibilité.

14. [www.uclouvain.be/collections-universitaires.html](http://www.uclouvain.be/collections-universitaires.html) (consulté le 15 janvier 2013).

15. « Fabriqués au sein de l'université à des fins de recherche ; fabriqués sur commande d'un chercheur par une société commerciale ; qui ont représenté un progrès important ou ont permis de repousser les limites des connaissances ; illustrant une époque particulière dans l'évolution technologique ; utilisés par des chercheurs remarquables ; associés au patrimoine local, régional ou nation ».

16. « Utilisées jadis à des fins didactiques ; à usage scientifique présentant un intérêt pour les recherches futures ; associées au patrimoine local, régional et national ; cartes didactiques ; estampes et estampages ; photographies ; plaques de gravure ; maquettes et modèles (par ex. modèles moléculaires) utilisées jadis des fins didactiques ».

17. « Peintures ; sculptures ; dessins ; gravures ; céramiques ; lithos ».

18. « Vitrines ; armoires ; bureaux ; tableaux noirs ; meubles de salles de travaux pratiques, etc. ».

19. « Livres anciens ; notes de cours ; syllabus ; documents visuels et audiovisuels en rapport avec l'histoire et la vie de l'université ».

20. [www.embarcaderedusavoir.ulg.ac.be](http://www.embarcaderedusavoir.ulg.ac.be) (consulté le 15 janvier 2013).

21. Laquelle « a pour principal objectif la diffusion des connaissances scientifiques en rapport avec l'environnement naturel et humain de la haute Ardenne, et en particulier des Hautes-Fagnes » ([www.embarcaderedusavoir.ulg.ac.be](http://www.embarcaderedusavoir.ulg.ac.be), consulté le 15 janvier 2013).

22. [http://culture.ulg.ac.be/jcms/j\\_6/accueil](http://culture.ulg.ac.be/jcms/j_6/accueil) (consulté le 15 janvier 2013).

Les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur ont également un projet de conservation et de valorisation de leur patrimoine<sup>23</sup>. Outre d'importantes collections d'ouvrages anciens (manuscrits, livres imprimés, journaux anciens, cartes et plans anciens, archives), la Réserve précieuse de la Bibliothèque universitaire Moretus Plantin (BUMP) conserve des collections d'objets, comme des cartes postales du Collège Jésuite, des diapositives sur verre, des sceaux et des photographies<sup>24</sup>. Mais les FUNDP abritent, elles aussi, des collections d'instruments didactiques anciens, comme l'a montré notamment l'exposition *Au cœur des fleurs* organisée à la BUMP du 11 octobre 2007 au 30 avril 2008 par Anne-Marie Bogaert-Damin. L'exposition présentait en effet divers modèles botaniques utilisés pour l'enseignement, dont des modèles de la collection conservée aux FUNDP<sup>25</sup>.

Des projets et des initiatives existent donc bel et bien, mais comment assurer au mieux la pérennisation et la valorisation du patrimoine universitaire francophone belge ?

Conclusion – Proposition : « L'union fait la force »

À l'image de ce qui existe déjà chez nos compatriotes du nord du pays<sup>26</sup>, une plate-forme des musées et collections universitaires implantés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait être mise en place, sur base des Académies universitaires (Wallonie-Bruxelles, Wallonie-Europe et Louvain<sup>27</sup>). Cette plate-forme permettrait avant tout aux différents responsables de se rencontrer. Ses objectifs seraient :

- 1) une mise en commun des savoirs et des savoir-faire ;
- 2) un travail commun sur un règlement des collections, un chantier des collections, une méthode d'inventorisation, etc. ;
- 3) la constitution d'une base de données des collections universitaires en FWB ; etc.

23. Lors de la conférence de l'UMAC à Lisbonne en 2011, Isabelle Parmentier a présenté une communication intitulée *The scientific and historical heritage of a Jesuit University founded in 1834 : The Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix in Namur, Belgium*.

24. [www.fundp.ac.be/universite/bibliotheques/bump/numerisation/autres-documents](http://www.fundp.ac.be/universite/bibliotheques/bump/numerisation/autres-documents) (consulté le 15 janvier 2013).

25. [www.fundp.ac.be/universite/bibliotheques/bump/expositions/index](http://www.fundp.ac.be/universite/bibliotheques/bump/expositions/index) (consulté le 15 janvier 2013).

26. *Vlaams overlegplatform voor Academisch Erfgoed* (2008), à l'initiative de la *Commissie Academisch Erfgoed* de la KUL (Katholieke Universiteit te Leuven), elle-même créée en 2006, rassemble les universités de Gand, Anvers, Louvain et Bruxelles [www.arts.kuleuven.be/erfgoed](http://www.arts.kuleuven.be/erfgoed) – consulté le 15 janvier 2013).

27. Voir note 8.



Le Réseau des Musées de l'ULB a donc pour projet de réunir ses collègues des autres universités francophones dans ce but ; y associer les académies et les hautes écoles ultérieurement serait très certainement utile et enrichissant, ces établissements détenant également du patrimoine didactique. Si cette première étape se conclut par l'adoption d'une charte sur le « bon usage » du patrimoine universitaire, l'échelon supérieur pourrait être envisagé : une plate-forme commune avec nos collègues de Flandre. Rien ne sert en effet de vouloir réinventer l'eau chaude... ; mieux vaut de loin mettre en commun connaissances et expériences afin d'œuvrer à la préservation et à la valorisation de notre riche patrimoine universitaire.



COPIES CONFORMES :  
HEURS ET MALHEURS DES COLLECTIONS DE MOULAGES

Nicole GESCHÉ-KONING<sup>1</sup>

Si les collections de moulages ont fleuri au sein des académies et des universités du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup>, elles sont délaissées, voire tombent dans l'oubli, quand elles ne sont pas détruites ou reléguées dans un sombre recoin. Comment expliquer ce soudain dédain pour les canons de l'Histoire de l'Art ? Quel sort réserver aujourd'hui aux maigres survivants d'un patrimoine qui a connu ses heures de gloire ? Prendre son bâton de pèlerin pour retrouver les rares vestiges conservés ? Les restaurer ? Les reconvertir ? S'en inspirer ? Plusieurs pistes sont à envisager.

Pour l'histoire des collections de moulages, nous renvoyons à la publication de Valérie Montens, archiviste aux Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, dont nous reprenons ci-dessous quelques idées maîtresses. Si le plâtre est utilisé dès l'Antiquité pour la reproduction d'œuvres d'art, à la Renaissance, c'est son usage didactique qui sera développé : en effet, il devient alors « exercice » dans les ateliers ou « objet d'art » dans les collections privées. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la naissance des premières académies et collections de peintres et sculpteurs est à l'origine de la diffusion des moulages destinés à former les étudiants au « goût classique ». Rappelons ici la fondation, en 1711, de l'Académie de Bruxelles – qui a donc célébré récemment son 300<sup>ème</sup> anniversaire au cours de diverses manifestations<sup>2</sup> – et son acquisition, en 1772, de plâtres de sculptures antiques.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, véritable âge d'or des collections de moulages, leur vocation est double : les moulages vont servir tout d'abord de modèles aux artistes, mais seront également utilisés dans les académies pour leur valeur pédagogique. Ils sont ainsi mentionnés en 1848 à l'École de Gravure annexée à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. Un « Musée des

1. Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles/École supérieure des Arts & Université libre de Bruxelles (ULB) – Département Histoire, Arts et Archéologie/CReA-Patrimoine (Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine)/Réseau des Musées de l'ULB (Je remercie ici N. Nyst pour sa coordination si efficace du Réseau, pour son invitation à prendre part à ce congrès ainsi que pour sa relecture attentive de cette contribution).

2. Voir [www.arba-esa.be/300e](http://www.arba-esa.be/300e)

Plâtres » est par ailleurs installé au Palais des Académies. Il sera transféré en 1888 aux Musées royaux des Arts décoratifs et industriels – section « Art monumental » (actuels Musées royaux d'Art et d'Histoire) et confié à Antoine Van Hammée, professeur à l'Académie des Beaux-Arts. Plus de 600 moulages sont alors répertoriés. Leur nombre passe à 2000 dans le *Guide du visiteur* publié en 1900. Quant au catalogue de 1913, réédité en 1926, il comprend 5135 numéros.

C'est dans la suppression de la section d'Art monumental des musées en 1928 qu'il faut vraisemblablement voir le début de la perte d'attrait pour les moulages et leur vocation pédagogique, au profit d'une nouvelle logique commerciale face au développement des reproductions photographiques, mais également de l'idée de l'unicité de l'œuvre, « toute technique de reproduction 'détruisant' l'œuvre en même temps qu'il la répand »<sup>3</sup>. Ceci conduit l'étudiant de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles, Nicolas de Staël, à s'exprimer sur le sujet dans un courrier du 7 février 1937 adressé à sa mère adoptive : « l'original est spirituel à un degré inouï, la copie reste une plate parodie... »<sup>4</sup>.

Les moulages connaissent à l'époque de ce futur peintre renommé encore quelques défenseurs : c'est ainsi qu'est créée, en 1930, au sein de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULB, la Fondation archéologique, dont le but était de « favoriser l'étude de l'archéologie grecque [...] et constituer à l'Université de Bruxelles une bibliothèque et une collection de moulages, de photographies et de clichés de projection ». Au même moment, l'Université catholique de Louvain exposait sa propre collection de moulages<sup>5</sup> et une « Exposition internationale des moulages » était organisée au Cinquante-naire, sous l'égide de l'Office international des Musées de l'Institut de Coopération intellectuelle de la Société des Nations. Certains des moulages exposés se retrouveront dans la collection de la Fondation archéologique présentée au Musée Léon Leclère, ouvert sur le site du Solbosch, à la Villa Capouillet, en 1931 : « le public se dirigea vers la Villa Capouillet pour admirer la collection de moulages »<sup>6</sup>. Les fondateurs de se réjouir de cette ouverture : « notre joie est grande de posséder aujourd'hui un musée de reproductions qui, par sa valeur didactique et la richesse de ses suggestions esthétiques, est bien propre à développer chez nos étudiants le goût de

3. V. Montens, *Les moulages des Musées royaux d'Art et d'Histoire. Histoire de la collection et de l'atelier des reproductions en plâtre*, Bruxelles, MRAH, 2008, 79 p., p. 51.

4. N. de Staël, *Lettre à Mme Fricero* (7 février 1937), dans A. de Staël, « Lettres de Nicolas de Staël », *Catalogue raisonné de l'œuvre peint*, Paris, Ides et Calendes, 2000, p. 802.

5. B. Vanden Driessche, *Les moulages en plâtre, dans les académies et les universités belges*, dans *La Vie des Musées*, 15 (Dossier *Le moulage*), 2000-2001, p. 63-66.

6. Fondation archéologique de l'Université de Bruxelles, *Musée Léon Leclère*, Bruxelles, 1932.

l'archéologie. Nous souhaitons qu'en fréquentant les salles où sont disposés nos moulages, les jeunes gens éprouvent le désir de voir les modèles, les ensembles auxquels ils appartiennent, les sites d'où ils proviennent, palliant ainsi à la 'souffrance' de l'œil exercé de ne pas trouver dans le musée la matière originale, résistante, massive et patinée par les siècles »<sup>7</sup>.

Abandonnées et éparpillées au fil des ans, en raison d'un certain dédain vis-à-vis de ces collections devenues pour beaucoup obsolètes<sup>8</sup>, un cri d'alarme est lancé. À l'ULB, la collection fait aujourd'hui l'objet d'un important projet de collaboration entre son Centre de recherches en Archéologie et Patrimoine (CReA-Patrimoine) et l'École nationale des Arts visuels ENSAV-La Cambre pour la remise en état et l'exposition au public des moulages conservés : un premier recensement avait été réalisé dans les années 1990 par Georges Raepsaet à la demande de Charles Delvoye. Entre 2006 et 2009, la collection a fait l'objet d'un nouveau recensement général par les étudiants en Histoire de l'Art dans le cadre des cours de Sébastien Clerbois. C'est sur ce nouvel inventaire que je me suis basée pour établir l'historique de la collection<sup>9</sup>. L'étudiante Florence Depas proposa ensuite un catalogue raisonné dans le cadre de son mémoire de fin d'études (2011), réalisé sous la direction d'Athéna Tsingarida<sup>10</sup>.

À ce jour, 45 moulages d'œuvres antiques ont été conservés ainsi que 18 moulages de la période Moyen Âge – Temps modernes. Résultat du démembrement de la collection à la suite de la disparition, à la fin des années 1980, du Musée d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, seuls 63 moulages ont donc été retrouvés sur le total de 160 moulages répertoriés dans le catalogue de la Fondation archéologique de 1932 ! Les quelques rares exemplaires conservés méritent donc toute notre attention. Répartis dans plusieurs endroits éparpillés sur le campus, ces moulages présentent, essentiellement en fonction de leur lieu d'entreposage (Fig. 1), des urgences diverses. Une nouvelle étude est en cours : conduite par les étudiants en conservation des sculptures à La Cambre, sous la direction, pour La Cambre, de Dominique Driesmans, Marianne Decroly et Rodolphe Lambert et, pour l'ULB, de Sébastien Clerbois, Valentine Henderiks et moi-même. Chaque pièce a fait l'objet d'une analyse détaillée de son état de conservation afin de pouvoir déterminer les

7. *Ibid.*

8. *Faut-il détruire les moulages*, dans *Revue de l'art*, 1, 1992, p. 5-9 ([www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rvart\\_0035-1326\\_1992\\_num\\_95\\_1\\_347959](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rvart_0035-1326_1992_num_95_1_347959) – consulté le 18 janvier 2013).

9. N. Gesché-Koning, «Du Musée Léon Leclère au Musée d'Histoire de l'Art et d'Archéologie», dans N. Gesché, N. Nyst (éds.), *Les Musées de l'ULB. L'Université libre de Bruxelles et son patrimoine culturel*, Bruxelles, Réseau des Musées de l'ULB, 2009, p. 110-117.

10. F. Depas, *Catalogue des moulages de l'ULB réalisé à partir du catalogue de la Fondation Léon Leclère de 1932 et complété*, Bruxelles, ULB, Mémoire de Master en Histoire de l'Art et Archéologie de l'ULB, 2010-2011.

mesures nécessaires pour son maintien. Un premier rapport de La Cambre établit ainsi que « les moulages – pour la plupart ‘blancs’ sont de belle qualité. Leur aspect de surface, bien que parfois très poussiéreux, n’a pas été modifié par des interventions ultérieures (pas de surpeints ni de patine supplémentaire). Le plâtre est en général protégé par une fine couche modifiant à peine sa couleur. Il s’agit sans doute de gomme laque. Quelques moulages ont reçu une patine imitant le bronze pour leur donner un aspect semblable à celui de l’œuvre originale. L’état de conservation général est assez correct. Peu de moulages sont cassés ou lacunaires. Les plâtres conservés dans la réserve de la Réserve précieuse ont, par contre, souffert de dégâts d’eau. Ils sont actuellement secs, mais il ne faudrait pas que les moisissures qui les avaient contaminés continuent à se développer et se propagent à la Réserve précieuse voisine »<sup>11</sup>.



Fig. 1 : Un patrimoine universitaire en péril © N. Gesché.

11. Dossier interne de présentation du projet : *La collection des moulages de la Fondation archéologique hébergés à l’ULB – Projet de conservation-restauration et de patrimonialisation*, Bruxelles, septembre 2012.

« Ce projet de patrimonialisation et de mise en valeur de la collection des moulages archéologiques s'inscrit à la fois dans le souci, émis par la Fondation archéologique – qui en est le propriétaire et le gestionnaire – de conservation de ce patrimoine ainsi que dans la prise de conscience des personnes et services en charge de la culture à l'Université libre de Bruxelles, de la nécessité de mise en valeur des collections universitaires. Il s'intègre aussi bien au sein de l'activité de recherche du CReA-Patrimoine de l'ULB que dans les expertises et la recherche du département conservation-restauration de l'ENSAV La Cambre. Il trouve précisément sa dynamique dans le développement de la collaboration entre les deux institutions, en particulier au sein de la Finalité Musée et Conservation du Patrimoine »<sup>12</sup>.

Il rejoint ainsi les soucis de l'Association internationale pour la conservation et la promotion du moulage (AICPM), qui se veut un réseau vivant des collections de moulages au site internet géré par Bernard Van den Driessche et dont les buts sont à la fois la constitution d'un inventaire et d'une étude des collections publiques de moulages et la défense d'un certain type de savoir-faire ([www.plastercastcollection.org](http://www.plastercastcollection.org)).

Cette remise en valeur des collections de moulages de l'ULB est double : il s'agit tout d'abord de sauver ce qui reste d'une collection éclatée afin de pouvoir la présenter au public étudiant et extérieur, grâce à une présentation muséographique adéquate. Leur exposition dans la salle des Hautes Énergies de l'ULB permettrait de les exposer dans un lieu « industriel » sauvé de l'oubli et remis en valeur, dans une logique comparable à celle qui fait se côtoyer à la Centrale Montemartini à Rome un patrimoine industriel et des sculptures antiques. Au-delà, il s'agit également de la remise en valeur d'un patrimoine universitaire auquel contribue le Réseau des Musées de l'ULB par ses publications<sup>13</sup>, qui s'inscrit également ainsi dans le cadre du programme FUUP de l'UNESCO : Forum Université et Patrimoine<sup>14</sup>. L'intérêt de cette remise en valeur est à la fois pédagogique – les moulages pouvant retrouver leur vocation de soutien à l'enseignement de l'histoire de l'art par la confrontation directe avec une copie, certes, mais d'une œuvre maîtresse du cursus de tout étudiant, mais également de point d'analyse pour les cours

12. *Ibid.*

13. N. Gesché et N. Nyst (éds.), *Les Musées de l'ULB – L'Université libre de Bruxelles et son patrimoine culturel/ULB Museums – The Free University of Brussels and its cultural heritage*, Bruxelles, Réseau des Musées de l'ULB, 2009, 172 p. / M. Depraetere, N. Gesché-Koning et N. Nyst (éds.), *Insoupçonnables beautés de la recherche. Le dessin dans les collections de l'ULB/Unsuspected beauties of research. Drawings in the ULB Collections*, Bruxelles, Réseau des Musées de l'ULB, 2012, 130 p.

14. [www.universidadypatrimonio.net/fra/index.html](http://www.universidadypatrimonio.net/fra/index.html) (consulté le 15 janvier 2013).

de conservation et de restauration – et scientifique, vu le nouvel intérêt porté aux moulages sur le plan international<sup>15</sup>.

Un travail identique devrait être réalisé pour les moulages conservés à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles/École supérieure des arts, dont l'état de conservation est lamentable. À en croire une photographie du journal *Le Soir* du 14 janvier 1959, il n'est pourtant pas si loin le temps où les moulages occupaient tous les couloirs autour du cloître sous les ailes protectrices de la Victoire de Samothrace ! Aujourd'hui, quelques moulages relégués dans certains recoins ont néanmoins interpellé des étudiants : c'est ainsi qu'en juin 2011, Simon Dammame s'en est inspiré pour son jury de fin d'année et que son œuvre « Chrysalide » a, depuis, été présentée à Bruxelles (Chapelle des Brigittines) lors de la *Nuit blanche* du 6 octobre 2012. Cette « re-visitation » des moulages en plâtre antique a ainsi servi de « noyau », de point de départ d'une recherche visant à saisir la structure même du corps comme un tout et un ensemble de parties (Fig. 2) : « j'ai toujours admiré les plâtres académiques et j'ai beaucoup de considération pour les sculpteurs du passé. La lumière qui traversait par transparence ces corps classiques exprimait une certaine fragilité, un souvenir. Pendant toute ma scolarité, je me suis heurté au débat entre l'académisme et l'art contemporain. Il me semble essentiel de réagir et de questionner le monde dans lequel nous évoluons afin de produire un travail novateur ». Il explique ainsi sa démarche : « À travers la relecture de formes classiques, la chrysalide interroge le spectateur sur les enjeux de la création contemporaine. Le travail sur le scotch trouve son intérêt dans l'expérimentation du matériau (résistant, léger et translucide) et dans son rapport à la question du moulage et de la copie »<sup>16</sup>.

La démarche de cet étudiant pose la question du rapport au passé dans la formation des futurs artistes et étudiants des académies et sur la forme que doit revêtir l'apprentissage de ces références au passé. La même réflexion vaut pour les collections des universités. Dans ce contexte, le sauvetage ou non des collections de moulages doit faire l'objet d'une analyse tant aux plans national, qu'international, comme le fait l'AICPM. Il faut toutefois rester conscient que les valeurs accordées à ce type de document peuvent varier d'un pays et d'une institution à l'autre. On procédera donc au cas par cas, afin de répondre au mieux aux questions suivantes : à quel titre faut-il conserver ces moulages ? À titre documentaire, comme témoins d'une époque et d'une forme d'enseignement révolus ? Comme documents pure-

15. [www.plastercastcollection.org](http://www.plastercastcollection.org) (consulté le 15 janvier 2013).

16. Texte envoyé pour le catalogue de *Nuits blanches 2012* et communiqué par S. Dammame que je remercie ici.



ment historiques ? comme témoins d'une forme d'«illusion pédagogique»<sup>17</sup> ? ou tout simplement comme sources d'inspiration artistique ?



Fig. 2 : Simon Damamme, réappropriation des moulages antiques, scotch – Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles/École supérieure des arts (2012)  
© S. Damamme.

17. N. Gesché-Koning, « Les moulages dans les universités et les académies : l'illusion pédagogique ? », dans *L'invitation au musée*, 26, 2011, p. 24-28.



## LE PROJET DE LAET : UNE BIBLIOTHÈQUE MODÈLE À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

Cécile OGER, Stéphanie SIMON

Les bâtiments des places Cockerill et du Vingt-Août abritent en leur sein, depuis près de deux cents ans, la bibliothèque de l'Université de Liège. Prenant plus d'ampleur au fil des années, cette bibliothèque première est finalement devenue un véritable Réseau de bibliothèques dispersées autour de deux sites géographiques : la place du Vingt-Août et le campus du Sart Tilman. Les études ont changé, les habitudes également mais le besoin universitaire de connaissances scientifiques est resté. Quoique facilité par l'usage des nouvelles technologies de l'information, ce besoin est toujours compensé de manière importante par le recours à l'imprimé. Or, ces écrits ont dû et doivent toujours être conservés dans des endroits appropriés et fonctionnels. Les bâtiments de l'ancienne bibliothèque universitaire en sont un exemple. Si près de deux cents ans après leur appropriation par l'Université, les locaux initiaux abritent toujours les collections de la Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres<sup>1</sup>, leur parcours n'en est pas moins parsemé d'embûches, incidents et remaniements. Entre projets de réinstallation des collections dans des locaux neufs et plus adaptés, et projets de restauration et adaptation simple des locaux aux besoins du temps, les bâtiments de la bibliothèque ont maintes fois été repensés, restaurés et réaménagés. Parmi ces projets, celui de l'architecte Armand De Laet requiert toute notre attention : échafaudé durant l'Entre-deux-Guerres, il mobilisera le directeur de la bibliothèque jusqu'à la seconde guerre mondiale. Finalement abandonné, le projet n'en demeure pas moins intéressant : véritable témoin d'une architecture contemporaine imposant ses modèles dans la construction de bâtiments publics, son parcours et son destin témoignent également du difficile débat opposant une architecture fonctionnelle et pensée en fonction des usages, à une architecture esthétique où l'aspect du bâtiment devient le symbole et le faire-valoir d'une institution.

Fondée en 1817, l'Université de Liège s'implante dès ses débuts sur l'Isle al hochet, dans l'ancien collège des Jésuites wallons<sup>2</sup>. Peu d'informations

1. Depuis 2013, la nouvelle dénomination officielle de cette bibliothèque est Bibliothèque alpha (Architecture-Lettres-Philosophie-Histoire-Arts).

2. C. Oger et E. Micha, « Livres et architecture : les bibliothèques de l'Université de Liège », in *Art&Fact*, n° 28, 2009, p. 7-14.

nous sont parvenues quant aux infrastructures initiales de la bibliothèque universitaire. Le baron de Villenfagne d'Ignoul, membre du collège des curateurs de l'époque, mentionne l'installation des collections dans l'ancienne bibliothèque du collège, pourvue pour l'occasion d'un mobilier neuf<sup>3</sup>. La bibliothèque était alors située au premier étage d'une extension au collège des Jésuites dont la construction remonterait aux années 1717 à 1738<sup>4</sup>. Ce même bâtiment comprenait aussi probablement la salle capitulaire et le réfectoire du collège. Si la Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres est toujours située à cet emplacement aujourd'hui, seules les deux salles du rez-de-chaussée et la cage d'escalier ont conservé leur aspect originel.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est, pour la bibliothèque, une période de réaménagements multiples. D'importants travaux sont sans cesse nécessaires pour adapter les locaux aux collections croissantes. L'aile de la bibliothèque est ainsi agrandie dès les années 1820 par l'ajout de quatre travées aux travées existantes. Simultanément, l'Université dans son ensemble voit ses espaces réaménagés pour faire face au nombre croissant d'étudiants et de filières<sup>5</sup>. Dix ans plus tard, les locaux nécessitent de nouvelles adaptations : l'aile du bâtiment est complétée par Julien-Étienne Rémont dans le même style que la construction du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Quoique la bibliothèque n'occupe toujours alors que le premier étage du bâtiment, sa superficie est décuplée par les vagues de réaménagements successives. Elle comprend alors : « trois magnifiques salles décorées, reliées entre elles par des arcades à colonnes corinthiennes et surhaussées de voûtes ornées de caissons. Des rayons à pilastres gracieux, blanc et or, ajoutent l'aspect à la fois élégant et grave de l'ensemble »<sup>7</sup>.

La coupe axonométrique du bâtiment et les plans publiés dans le *Liber mémorialis* de 1869<sup>8</sup> nous permettent de localiser les services de la biblio-

3. De Villenfagne d'Ignoul (baron), *Sur l'Université de Liège, et sur les frères de la vie commune et les pères jésuites qui tinrent des écoles dans cette ville, lesquelles furent très fréquentées*, s. l. n. d., p. 8.

4. Cette extension au collège correspond à l'avant-corps droit du bâtiment ainsi qu'à la travée en retrait qui le relie à l'aile dite Paquay Barbière (du nom de son architecte) construite en 1717. Par ailleurs, cette extension figure sur une gravure de Remacle Leloup illustrant *Les délices du Pays de Liège* de Saumery, livre publié en 1738. L'extension ne peut donc avoir été construite qu'entre ces deux dates.

5. Vers 1820, Jean-Noël Chevron, chargé de l'aménagement de la nouvelle université, dresse les plans de nouveaux bâtiments : salle académique (inaugurée en 1824), aménagement des ailes du XVIII<sup>e</sup> siècle, amphithéâtre d'anatomie, salle de dissection et galerie (ces deux dernières ne seront jamais réalisées ou achevées) (Université de Liège. Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Chevron, J.-N., *Plan des bâtiments et jardins de l'Université de Liège*, 811 F).

6. Ph. Lesbroussart, *Université de Liège, notice*, Liège, 1841, p. 2.

7. Ph. Lesbroussart, *op. cit.*, p. 3.

8. A. Le Roy, *Liber memorialis, 1817-1867. L'Université de Liège depuis sa fondation : ouvrage rédigé et publié en vertu d'une décision du conseil académique, à l'occasion du premier jubilé semi-séculaire de l'Université (3 novembre 1867)*, Liège, impr. de J. G. Karmanne, 1869.

thèque et donnent une idée des aménagements de 1836. Ils montrent également ses extensions, entre 1842 et 1869, dans le bâtiment de la place Cockerill, où se trouvent le cabinet des musiques et une salle avec six colonnes. Le bureau du bibliothécaire en chef et la salle de lecture sont localisés dans l'aile Paquay Barbière. Quelques années auparavant, Fiess avait fait aménager l'ancien cabinet de lecture au dessus de l'amphithéâtre pour y conserver une partie des collections, dont les manuscrits, les partitions, les gravures, et le cabinet des médailles. Malheureusement, les aménagements successifs ne suffisent pas : la bibliothèque manque clairement de place, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette situation n'évoluera pas avant le début du XX<sup>e</sup> siècle : les collections s'accroissent mais pas l'espace de conservation. Anecdote qui illustre bien ce manque d'espace : en 1903, le baron Adrien Wittert fait don de ses collections à l'Université<sup>9</sup>. Les bibliothèques enrichissent alors leurs fonds de quelque vingt mille ouvrages<sup>10</sup> et d'un fonds important de dessins, estampes, objets d'art et tableaux. Mais dès 1904, leur catalogage est simplement arrêté : il manque de place dans les salles pour entreposer ces objets et documents.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque investit peu à peu le rez-de-chaussée du bâtiment<sup>11</sup> : une salle de lecture y est aménagée en 1906 pour les professeurs (l'actuelle salle Marie Delcourt) et la salle Wittert est inaugurée en 1908. Le cabinet du bibliothécaire en chef, la salle de lecture pour les étudiants ainsi que les autres services de la bibliothèque sont parallèlement installés au rez-de-chaussée, de façon à dédier le premier étage dans son ensemble aux salles de conservation. À l'aube de la Première Guerre mondiale, la bibliothèque universitaire occupe donc l'ensemble du bâtiment original.

Si le manque d'espace a été comblé en partie par les aménagements précédents, il n'est pas totalement résolu. Parallèlement, l'entassement de livres par milliers dans un espace limité entraîne un nouveau problème inattendu : le bâtiment ne supporte tout simplement plus le poids des collections. En 1932, la surcharge du magasin du premier étage de la place Cockerill entraîne l'évacuation des collections et services qui s'y trouvent<sup>12</sup>. L'année suivante, l'affaissement du plancher de la grande salle de l'ancien bâtiment

9. L. Dewez, « Le Baron Adrien Wittert (1823-1903) et son legs à l'Université de Liège », in *Trésors d'art de la collection Wittert*, catalogue d'exposition, Liège, 1984, p. 13.

10. Dont des manuscrits, incunables et imprimés précieux.

11. J. Brassine, « Chronique des Bibliothèques et Archives », in *Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique*, Bruxelles, 1905, p. 79.

12. Celles-ci seront dans un premier temps entreposées aux Archives de l'État à Liège et dans l'ancienne gare de Jonfosse, avant d'être transférées dans les sous-sols de l'ancienne Banque Liégeoise, située rue de l'Université.

est tel que plusieurs rayonnages se sont détachés du mur et qu'ils menacent de tomber. Les plafonds de l'étage inférieur présentent des lézardes préoccupantes. Le risque de voir s'effondrer tout l'étage de la partie centrale de la bibliothèque est avéré et des mesures d'urgence sont prises : les collections de journaux sont évacuées de la grande salle pour diminuer la charge que supporte le plancher, la salle de travail n'est plus accessible au public, une partie des bureaux sont transférés dans des locaux plus sûrs ; des avis et un plan d'évacuation sont affichés dans les zones qui ne peuvent être déménagées faute de place. Quelques jours plus tard, suite au fléchissement de la colonne qui se trouve dans le bureau du prêt, celui-ci est installé dans la salle de lecture qui ne peut plus accueillir dès lors qu'une dizaine de lecteurs.

Au tournant des années 1930, l'Université est devant un choix difficile : restaurer les locaux existants ou concevoir une nouvelle bibliothèque, dont les locaux seraient étudiés en fonction des usages, dès le départ. C'est dans cette direction que l'Université s'engage assez rapidement. Un premier projet de construction d'une nouvelle bibliothèque est soumis aux autorités par le bibliothécaire en chef, Joseph Brassinne, en mars 1933. Ce projet consistait en la restauration et le réaménagement de l'ancien bâtiment et en la démolition (sauf la façade vers la place du Vingt-Août) et la reconstruction des bâtiments place Cockerill. En 1936, le projet Brassinne est refusé. Décision est prise de démolir le bâtiment de la place Cockerill et de reconstruire à cet emplacement une nouvelle bibliothèque. L'ancien bâtiment et ses salles du XVIII<sup>e</sup> siècle sont également destinés « à disparaître dans un avenir prochain »<sup>13</sup>.

Un concours entre architectes belges est lancé rapidement. Dès 1937, le projet est finalement confié à l'architecte Armand De Laet<sup>14</sup>. Cet architecte né à Bruxelles en 1903, est diplômé de l'École Saint-Luc à Bruxelles. Il passe quelques années dans différents bureaux d'architectes, suit de nouveaux cours à l'École des Beaux-Arts à Paris, avant d'être nommé architecte de la Ville de Liège en 1933. Il travaillera dès lors à la restauration et l'agrandissement de plusieurs bâtiments liégeois. Il passe ensuite au service des bâtiments de l'État, au Ministère des Travaux Publics. Il réalisera notamment dans ce cadre quelques travaux au Palais des Princes-Évêques entre 1937 et 1939. C'est dans ce cadre qu'il se voit confier le projet de la bibliothèque universitaire.

Joseph Brassinne y sera fortement impliqué : la collaboration entre les deux hommes ne cessera pas. Le projet doit pouvoir répondre pratiquement aux besoins de la bibliothèque universitaire de l'époque tout en s'inscrivant au

13. Université de Liège. BGPhL, Archives des bibliothèques, section 1919-1939, *Immobilier*.

14. *Musée des archives d'architecture moderne. Collections*, Bruxelles, 1986, p. 177.

plan architectural dans l'air du temps. Plusieurs grandes bibliothèques belges et étrangères construites au début du XX<sup>e</sup> siècle sont visitées : les bibliothèques des Universités de Gand et de Bruxelles pour la Belgique, celles des universités de Bâle, Fribourg, Lausanne, Genève, Strasbourg ainsi que la bibliothèque Nationale de Luxembourg<sup>15</sup>.

Quoique la conception du projet sur plans ne soit pas arrêtée, les travaux commencent dès 1938 : le bâtiment de la place Cockerill est démoli. Pour la durée des travaux, les collections qui s'y trouvaient sont entreposées dans les greniers et caves du bâtiment de la place du Vingt-Août.

Dès le départ, le projet proposé par Armand De Laet se veut de grande envergure : construit en petit granit comme les bâtiments de la place du Vingt-Août, le nouvel édifice aura sa façade principale orientée vers la Meuse. Les magasins se répartiront sur sept étages construits en façade. Les installations pour le public telles que la salle des périodiques, la salle du catalogue et la salle de lecture se trouvent essentiellement au rez-de-chaussée. Cette salle de lecture est éclairée naturellement par de grandes baies vitrées qui donnent sur la cour intérieure et par une verrière au niveau de la toiture. Les bureaux du personnel, les services administratifs et une salle d'exposition sont prévus dans l'aile droite, place Cockerill. Le projet prévoit une série d'aménagements dans les sous-sols dont des abris pour le personnel et les collections en cas de guerre<sup>16</sup>.

Ce projet imposant d'Armand de Laet s'inscrit tout à fait dans l'air du temps. Il présente du point de vue esthétique de nombreux points communs avec d'autres projets contemporains comme ceux de la bibliothèque de l'Université de Gand ou de la bibliothèque de l'Albertine.

Le projet est présenté une première fois dans la presse en 1938. Une maquette est réalisée en 1939 et est exposée dans le pavillon des Universités lors de l'Exposition internationale de l'Eau, la même année.

Malheureusement, le début des hostilités en 1939 ralentit considérablement la poursuite du projet. Il n'est cependant pas abandonné. En 1943, la nouvelle bibliothécaire en chef, Madame Gobeaux-Thonet en reprend les rênes, en collaboration avec l'architecte Mossay. Armand De Laet est en effet retenu alors en Angleterre<sup>17</sup>. Le projet grandiose initialement prévu par Joseph Brassinne et Armand de Laet ne rencontre dès le départ pas son adhésion. Certes très esthétique, il ne rencontre absolument pas les nécessités fonctionnelles d'une bibliothèque de cette ampleur. Il apparaît que : « la capacité des magasins est insuffisante, et l'ordonnance des locaux a été sacri-

15. Université de Liège. BGPhL, Archives des bibliothèques, section 1919-1939, *Immobilier*.

16. Université de Liège. BGPhL, Archives des bibliothèques, section 1919-1939, *Immobilier*.

17. Il effectue des études pour la reconstruction à la demande du gouvernement belge.

fiée à la symétrie d'une façade imposante ». Il ressort également qu'une superficie trop importante est destinée à des salles d'exposition et de musée au détriment de locaux adaptés pour le personnel administratif et scientifique. Suite à ces remarques, des modifications sont apportées aux plans afin de répondre à ces nouvelles exigences<sup>18</sup>.

Parallèlement, le projet est soumis au Comité d'Urbanisme de la ville de Liège qui rend un avis clairement défavorable. On reproche au bâtiment prévu son manque de fonctionnalité et son esthétique. Il ressort également de ce rapport que l'emplacement prévu gênerait les plans urbanistiques de la ville qui compte bien installer à cet endroit le marché aux légumes<sup>19</sup>.

Un nouvel architecte, Thibaut, est engagé dans le projet en 1944. Celui-ci reprend la conception du nouveau bâtiment sans tenir compte des adaptations proposées par Mossay l'année précédente. Les nouveaux avant-projets (ils seront six au total) ne suscitent pas un vif enthousiasme.

La fin de la guerre arrive rapidement. Armand De Laet rentre au pays et reprend la direction du projet, pour une courte durée. Celui-ci est en effet finalement abandonné en 1946. L'Université préfère alors remettre en état l'ancien bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une campagne de rénovation est rapidement mise sur pied et les nouveaux locaux sont inaugurés en 1949<sup>20</sup>. Si la distribution du rez-de-chaussée reste inchangée, les grandes salles du premier étage sont remplacées par deux niveaux de magasin équipés de meubles en acier. Un entre-sol réservé aux bureaux et une cage d'escalier sont également construits. La mise en place est rapide mais la solution est de courte durée : sans construction nouvelle, les magasins prévus sont malheureusement insuffisants et une partie importante des collections restera stockée en attente de jours meilleurs dans des baraquements militaires dans la cour centrale, jusqu'à la construction d'un véritable magasin à livres au Sart-Tilman dans les années 1960.

Quant à Armand De Laet, il continuera par la suite de travailler pour le Ministère des Travaux Publics avec des édifices dont le style se réfère toujours au classicisme et à l'Art déco. En 1957, il restaure et agrandit le planétarium pour l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles. Dans les années 1960, il réalise les travaux du Lycée Royal de Forest et de son internat<sup>21</sup>.

18. Université de Liège. BGPhL, Archives des bibliothèques, section 1940-1945, *Immobilier*.

19. Une copie du rapport du comité d'urbanisme est consignée dans le dossier relatif au projet immobilier dans les Archives des Bibliothèques (1940-1945).

20. Université de Liège. BGPhL, Archives des bibliothèques, section 1946-1960, *Inauguration 1949*.

21. *Musée des archives d'architecture moderne. Collections*, Bruxelles, 1986, p. 180.



LA RECHERCHE HISTORIQUE,  
ACTRICE DE L'ACQUISITION D'ARCHIVES ?  
L'EXPÉRIENCE CONCRÈTE DES ARCHIVISTES DE L'ÉTAT  
EN PROVINCE DE NAMUR

Emmanuel BODART<sup>1</sup>

## 1. Introduction

Ces dernières années, les Archives de l'État à Namur n'ont pu exercer leur rôle de collecte de manière optimale en raison des problèmes récurrents posés par leur dépôt, manquant singulièrement d'espace de stockage. Toutefois, ce service a tenté de respecter une part de ses obligations en acceptant les versements de producteurs, conformément aux directives promulguées (par exemple pour le notariat). Il a aussi été particulièrement sensible aux sollicitations formulées par des chercheurs en quête de sources spécifiques pour mener à bien leur enquête.

C'est ainsi que des processus d'évaluation d'archives jusqu'ici largement délaissés par les Archives de l'État ont été entrepris avec plus ou moins de bonheur. Nous traiterons ici de quelques exemples marquants. Dans un premier temps, nous verrons quelle a été l'influence du Centre d'Histoire du Droit et de la Justice de l'Université catholique de Louvain. Dans un second, nous évaluerons deux opérations de surveillance et de collecte d'archives suscitées par des demandes de doctorants.

## 2. L'influence du Centre d'Histoire du Droit et de la Justice de l'Université catholique de Louvain

Le Centre d'Histoire du Droit et de la Justice (CHDJ) de l'Université catholique de Louvain<sup>2</sup> développe une importante activité de recherche fondée notamment sur les sources d'archives produites par les institutions judiciaires au sens large (y compris pénitentiaires et policières). Pour mener à bien ses missions, il a passé des accords ponctuels avec les Archives de l'État lui permettant d'accéder aux archives, versées par ces organes et dont

1. Archives de l'État à Namur.

2. <https://www.uclouvain.be/264811.html> (consultation le 4 janvier 2013).

les inventaires étaient incomplets, voire inexistants, et à celles encore conservées par les producteurs eux-mêmes.

Aux Archives de l'État à Namur, un relevé sommaire des archives des Tribunaux de Namur (fonds ancien) fut réalisé par ce centre à la fin des années 1990 et au début des années 2000<sup>3</sup>. Celui-ci s'est avéré précieux pour les archivistes de l'État, car il leur a permis d'identifier les différentes institutions productrices et de procéder sur de bonnes bases à l'ouverture à la recherche définitive de précieux fonds<sup>4</sup>. Pour certaines institutions, il demeure encore à ce jour le seul outil d'accès à la documentation conservée<sup>5</sup>.

Mais l'action du CHDJ s'est aussi focalisée sur les archives historiques de plusieurs institutions que les Archives de l'État à Namur ne pouvaient accueillir faute de place de stockage. C'est ainsi qu'il a obtenu l'autorisation de consulter les documents produits par le Tribunal des enfants, puis le Tribunal de la jeunesse de Namur. Avec l'autorisation des Archives de l'État et du Greffe du tribunal, un lot important d'archives fut même transféré directement dans les locaux du CHDJ. L'objectif était de mener une recherche doctorale sur les « pratiques judiciaires et institutionnelles envers les mineurs en difficulté »<sup>6</sup>. La contrepartie devait consister en un inventaire exploitable pour les lecteurs des Archives de l'État. Malheureusement, le projet n'a finalement donné lieu que bien tard à un relevé partiel et ne répondant pas aux normes de description archivistique en vigueur. Après le retour des archives ordonné par le Conseil scientifique des Archives de l'État, il a fallu reprendre pratiquement à zéro l'ouverture à la recherche des archives du Tribunal des enfants<sup>7</sup>. En outre, une partie significative du fonds (moins intéressante pour la recherche entreprise !) était restée en plan au Tribunal de première instance de Namur, à même le sol, sans aucun respect des conditions minimales de conservation<sup>8</sup>. Les limites de l'action d'un centre de

3. X. Rousseaux *et al.*, *Répertoire sommaire des archives des Tribunaux de Namur*, 2003 (inventaire dactylographié disponible en salle de lecture des Archives de l'État à Namur).

4. Fr. Jacquet-Ladrier et E. Bodart, *Inventaire des archives du Tribunal de commerce de Namur (1799-1934)*, Bruxelles, 2006 (Inventaires Archives de l'État à Namur, 53) ; J. Godinas, *Inventaire des archives de la cour d'assises de Namur et prédécesseurs en droit 1796-1990*, Bruxelles, 2011 (Inventaires Archives de l'État à Namur, 73).

5. Parquet du Procureur du Roi de Namur, Tribunaux civil et correctionnel de Namur et séries de documents déposés au Greffe du Tribunal de Première instance de Namur (fonds anciens). Un projet d'ouverture à la recherche des archives du Tribunal correctionnel de Namur est en cours et tire partiellement parti de ce relevé sommaire.

6. A. François, *Guerres et délinquance juvénile (1912-1950). Un demi-siècle de pratiques judiciaires et institutionnelles envers des mineurs en difficulté*, Louvain-la-Neuve, 2008 (UCL, Doctorat en histoire).

7. B. Petitjean, *Inventaire provisoire des archives du Tribunal de la Jeunesse (et Tribunal des enfants) de Namur 1912-1980* consultable sous forme dactylographiée en salle de lecture des Archives de l'État à Namur.

8. Fort heureusement, l'action conjointe de l'équipe des trieurs du SPF Justice dans le ressort de la Cour d'Appel de Liège et des Archives de l'État à Namur (Bernadette Petitjean) a permis de remédier à cette situation et a mené à un versement légal des archives restantes en 2011.

recherche qui n'a pas pour vocation la conservation d'archives historiques se dessinaient déjà.

En ce qui concerne les archives des établissements d'éducation de l'État qui se succédèrent à Namur dans le courant du xx<sup>e</sup> siècle, l'action du CHDJ devint réellement problématique. En raison de l'indétermination des Archives de l'État face au lot d'archives conservé par l'Institution publique de protection de la jeunesse de Saint-Servais à Namur (IPPJ), le centre jugea nécessaire de mener une opération de « sauvetage » des documents. Il franchit à cette occasion la ligne rouge, toutefois en toute bonne foi et avec des objectifs louables. Il s'agissait en effet d'entreprendre une enquête parallèle sur deux établissements pour jeunes délinquantes<sup>9</sup>. Une opération partielle de transfert des archives en vrac et sans véritable cohérence fut entreprise depuis les locaux de l'IPPJ jusqu'à Louvain-la-Neuve. Néanmoins, les Archives de l'État mirent un terme à cette opération en exigeant dès 2005 le versement immédiat de ces archives à Namur et en instaurant une procédure de consultation respectueuse des lois sur la publicité de l'administration et, surtout, sur la protection des données personnelles<sup>10</sup>. Un versement complémentaire des archives conservées à l'IPPJ intervint en 2008 et permit de rendre sa cohérence au fonds historique concerné<sup>11</sup>. Celui-ci a fait l'objet depuis d'une procédure d'ouverture à la recherche définitive<sup>12</sup>, avec la collaboration du CHDJ<sup>13</sup>.

Ce moment de crise permit aux parties concernées d'analyser la situation et de définir de nouvelles règles de coopération prometteuses, respectueuses du cadre légal comme des légitimes aspirations des chercheurs. Le CHDJ et les Archives de l'État conclurent une nouvelle forme de collaboration au tra-

9. V. Massin, *Observer, soigner, redresser. Les institutions publiques pour jeunes « délinquantes » en Belgique (Bruges/Saint-Servais), 1912-1965*, Louvain-la-Neuve, 2011 (UCL, Doctorat en histoire).

10. Par la volonté ferme de Karel Velle, Archiviste général du Royaume, et du Conseil scientifique des Archives de l'État qui mirent un terme définitif aux errements du passé. Ce transfert fut accompagné d'un bordereau de versement consistant en un inventaire sommaire et incomplet rédigé au sein du CHDJ. Ce document n'était pas satisfaisant en termes de description d'archives normalisée. Il montrait en outre que le transfert des archives de l'IPPJ vers le CHDJ était intervenu dans la précipitation, sans véritable discernement et sans évaluation préalable. Des archives sans intérêt historique avaient été emportées alors que d'autres, nettement plus intéressantes, avaient été laissées sur place.

11. Ce versement fut mené à bien en 2008 avec la parfaite collaboration de la Directrice de l'IPPJ de Saint-Servais (Archives de l'État à Namur, dossier d'acquisition 2008/8 : versement du 5 juin 2008).

12. J. Godinas, *Inventaire des archives de l'Institution publique de protection de la jeunesse de Saint-Servais et de ses prédécesseurs en droit 1837-1995*, Bruxelles, 2011 (Inventaires Archives de l'État à Namur, 72).

13. Julie Godinas a pu bénéficier des conseils de David Niget, chercheur post-doctoral au CHDJ, excellent connaisseur de l'histoire des établissements de l'État pour jeunes en Belgique. Cette collaboration a de plus abouti à la publication d'un jalon de recherche : J. Godinas et D. Niget, *Les archives des établissements d'observation et d'éducation de l'État : Jalon de recherche*, Bruxelles, 2012 (Jalons de recherche, 35).

vers notamment du Pôle d'attraction interuniversitaire « Justice et Société. Histoire sociopolitique de la Justice en Belgique (1795-2005) ». Des chercheurs-archivistes ont pu être engagés. Des campagnes de collecte systématique d'archives publiques ont pu être entreprises, parallèlement à des recherches doctorales suivies en copromotion (CHDJ-Archives de l'État). Des résultats substantiels ont été enregistrés aux Archives de l'État à Namur grâce à l'action efficace de François Welter. Celui-ci a en effet suivi la collecte des archives des anciennes Polices judiciaires près des Parquets de Dinant et de Namur<sup>14</sup>, a ouvert à la recherche ces deux fonds en respectant scrupuleusement les normes de description archivistique en cours au sein des Archives de l'État<sup>15</sup> et a mené à bien une recherche doctorale utilisant de manière privilégiée ces sources<sup>16</sup>.

Le manque de moyens des Archives de l'État à Namur dans les années 1990-2005 avait amené le CHDJ à entreprendre ses propres actions de consultation, puis de collecte d'archives, outrepassant en définitive clairement ses droits en se substituant partiellement à l'établissement scientifique fédéral pour répondre à ses besoins légitimes de sources d'information historique. Fort heureusement, le redressement amorcé par les Archives de l'État dès 2005 et la conclusion de nouvelles conventions de collaboration, plus saines et respectueuses des droits et obligations de chacun des partenaires, ont permis, en province de Namur, d'élargir l'offre de sources historiques aux chercheurs, scientifiques ou citoyens.

### 3. Les archives du Centre de recherches agronomiques de Gembloux et des établissements d'enseignement secondaire à Namur

Le 25 août 2008, un message électronique adressé aux Archives de l'État à Namur a attiré l'attention sur l'importance des stations de recherches agronomiques à Gembloux depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Son auteur était Lyvia Diser, doctorante de la Katholieke Universiteit Leuven, dont le sujet de thèse porte sur l'étude de l'histoire des Laboratoires de recherche de

14. Ces campagnes ont donné lieu à deux rapports de surveillance archivistique : B. Petitjean et Fr. Welter, *Service judiciaire d'arrondissement de Dinant : archives de l'ancienne brigade de Police judiciaire près le Parquet de Dinant. Rapport d'inspection*, novembre 2007 ; É. Bodart et Fr. Welter, *Service judiciaire d'arrondissement de Namur : archives de l'ancienne Police judiciaire près le Parquet de Namur. Rapport d'inspection*, mai 2008 (fichier central surveillance aux Archives de l'État à Namur).

15. Fr. Welter, *Inventaire des archives de la police judiciaire près le parquet de Dinant (1920-2000)*, Bruxelles, 2011 (Inventaires Archives de l'État à Namur, 68) ; Fr. Welter, *Inventaire des archives de la police judiciaire près le parquet de Namur (1920-2000)*, Bruxelles, 2011 (Inventaires Archives de l'État à Namur, 69).

16. Fr. Welter, *La police judiciaire près des parquets (1919-1952)*. Thèse de doctorat UCL en cours.

l'État belge depuis les années 1870. Elle souhaitait pouvoir consulter des documents produits aux premiers temps de la station agronomique de Gembloux, fondée par un scientifique allemand, Arthur Petermann, en 1872, et reprise par l'État dès 1883.

Le Centre wallon de recherches agronomiques de Gembloux, héritier des anciennes stations de recherche, est actuellement un organisme d'intérêt public soumis à l'autorité du Ministre wallon de l'Agriculture. Il doit donc pour la gestion de ses archives respecter le décret régional wallon du 6 décembre 2001<sup>17</sup>. Mais il a hérité au moment de sa création en 2002-2003 de l'ensemble des archives de l'ancien Centre de recherches agronomiques de l'État, fondé en 1951 en rassemblant toutes les stations existantes et intégré au Ministère (fédéral) de l'Agriculture. Celles-ci conservent dès lors un statut fédéral<sup>18</sup> et demeurent sous la surveillance de l'Archiviste général du Royaume ou de ses délégués, conformément à l'article 6 de la loi sur les archives du 24 juin 1955 modifiée le 6 mai 2009<sup>19</sup>.

Bien que de nombreux documents aient été détruits à des périodes indéterminées, les contacts pris avec la Direction du CRA-W ont permis de mettre au jour un cahier de consultations de Petermann. Lyvia Diser a pu le consulter sur place et l'utiliser pour sa recherche. Nos démarches ont donc permis de satisfaire, au moins partiellement, sa demande.

Au-delà des contacts pris avec les responsables du centre pour satisfaire la demande de la chercheuse, une véritable campagne de surveillance fut entreprise dans tous les sites d'activités du Centre afin de rédiger un tableau de tri global pour cet établissement<sup>20</sup>. Ce document a été approuvé par l'Archiviste général du Royaume en décembre 2009 et par le Directeur du CRA-W en mai 2010. Actuellement, la Direction du Centre prépare le versement de ses archives historiques sur base de ce travail. Cette opération devrait aboutir dans le courant de l'année 2014.

Au mois d'octobre 2010, l'attention des Archives de l'État pour les archives historiques de l'Athénée royal François Bovesse de Namur fut attirée par une jeune chercheuse de la KU Leuven, Sofie Onghena. Celle-ci

17. *Moniteur Belge* du 20/12/2001, p. 44165.

18. Ce qui est confirmé par un échange de courrier entre le Ministre fédéral en charge de la Politique scientifique (Yvan Ylief) et le Ministre des affaires intérieures de la Région wallonne (Bernard Anselme) datant du 24 juillet et du 5 août 1996.

19. *Moniteur belge* du 12/8/1955 et du 19/5/2009, p. 37860. Coordination officielle disponible à l'adresse <http://www.belgiquelex.be/fr> (consultation le 4 janvier 2013).

20. E. Bodart, *Archives de l'ancien Centre de recherches agronomiques de Gembloux : Tableau de tri 2011*, Bruxelles, 2011 (Tableaux de gestion et tableaux de tri, 58). Consultable sur le site Internet des Archives de l'État aux adresses : [http://extranet.arch.be/arch/tableau\\_de\\_tri\\_selectielijsten/fed/new/CRAGembloux\\_EP\\_2011\\_DEF.pdf](http://extranet.arch.be/arch/tableau_de_tri_selectielijsten/fed/new/CRAGembloux_EP_2011_DEF.pdf) (dossier d'étude) et [http://extranet.arch.be/arch/tableau\\_de\\_tri\\_selectielijsten/fed/new/CRAGembloux\\_TT\\_2011\\_DEF.pdf](http://extranet.arch.be/arch/tableau_de_tri_selectielijsten/fed/new/CRAGembloux_TT_2011_DEF.pdf) (tableau de tri) (consultation le 4 janvier 2013).

menait une thèse de doctorat portant sur la perception et l'enseignement de la science en Belgique entre 1870 et 1970. Les archives des établissements scolaires étaient donc essentielles dans cette perspective spécifique. Les contacts pris avec le Préfet des études et avec Éric Dricot, Professeur d'histoire, permirent d'ouvrir à la consultation du chercheur les archives de l'établissement qui avaient fait l'objet d'un inventaire partiel par la classe d'histoire de Monsieur Dricot en 1999<sup>21</sup>.

Les constats opérés lors des visites de surveillance menèrent à un versement légal des archives dans la mesure où leurs conditions de conservation devenaient problématiques et qu'aucune garantie à long terme de pérennité n'était donnée. Le transfert intervint le 25 août 2011 (AÉN, Registre d'entrée, 2011/11). Il était conforme aux obligations légales, puisque les archives des anciens établissements de l'État et de ceux de la Communauté française sont toujours soumises à la surveillance des Archives de l'État et que celles qui ont un intérêt historique doivent être versées dans le dépôt du ressort concerné.

L'action des Archives de l'État à Namur fut donc de servir d'intermédiaire actif au moment de la sollicitation ponctuelle de la chercheuse, mais aussi de trouver des solutions pérennes pour la conservation et l'ouverture à la recherche des archives de l'Athénée<sup>22</sup>. Ainsi, elles ne sont plus réservées à quelques personnes privilégiées qui y ont accès ponctuellement et sont dorénavant consultables par le plus grand nombre, moyennant le respect des règles en vigueur.

Complémentairement, des missions de surveillance menées au Lycée de Namur permirent d'étoffer le fonds versé par l'Athénée. En effet, une partie de celui-ci concernait les Écoles moyennes de l'État, dont celle des filles, qui devint le Lycée de Namur. Ce dernier autorisa donc le versement des archives historiques qu'il conservait (AÉN, Registre d'entrée, 2011/12). Un inventaire de ces archives intégrant aussi la description de celles qui étaient déjà conservées aux Archives de l'État à Namur depuis 1976 est également en cours de publication<sup>23</sup>.

Si les Archives de l'État à Namur ont répondu aux aspirations de jeunes chercheurs, renforçant ainsi leur rôle de médiateur pour l'accès aux sources historiques produites par les institutions publiques en leur ressort, elles ont pu profiter de ces sollicitations pour mener à bien leur mission de surveil-

21. Archives de l'État à Namur, *Athénée royal de Namur*, 287.

22. L'inventaire est en cours de publication sous la référence suivante : E. Bodart, *Inventaire des archives de l'Athénée royal de Namur (1851-2004)*, à paraître. Il est déjà consultable sous forme dactylographiée en salle de lecture des Archives de l'État à Namur.

23. E. Bodart, *Inventaire des archives des Écoles moyennes de l'État et du Lycée royal de Namur (1852-1990)*, à paraître. Il est déjà consultable sous forme dactylographiée en salle de lecture des Archives de l'État à Namur.

lance dans des domaines largement délaissés jusque-là en raison de la charge que représente la gestion des archives en provenance des grands ministères (SPF Justice et SPF Finances, principalement). Ces actions ponctuelles n'auraient pu être entreprises si les archivistes ne disposaient pas depuis maintenant une quinzaine d'années d'outils de référence permettant, d'une part, de faciliter le travail à fournir chez les principaux producteurs d'archives publiques, d'autre part, de développer l'expertise de terrain pour l'évaluation de la documentation produite et la rédaction de tableaux de tri conformes. Ces instruments de travail ont été complétés et largement diffusés grâce à l'action assidue de la Section Surveillance et Avis des Archives de l'État<sup>24</sup> dont il faut saluer les efforts.

#### 4. Conclusion

Depuis près de 20 ans, les Archives de l'État à Namur ont tenté de répondre aux sollicitations des chercheurs en matière de collecte d'archives historiques, en adaptant leur action aux moyens dont elles disposaient. La faiblesse de ceux-ci les ont contraintes à accorder trop de place à l'initiative de chercheurs, notamment en matière d'archives judiciaires au sens large, ce qui a eu pour conséquence la création d'un petit réseau parallèle de collecte destiné à satisfaire en sources de première main de jeunes historiens contemporanistes.

2005 a marqué un tournant : grâce à l'action de l'Archiviste général du Royaume et à la diversification des moyens du dépôt namurois, tant en termes de surveillance que de collecte, ce réseau a restitué les archives versées et a entrepris une collaboration fructueuse avec les Archives de l'État à Namur, au plus grand profit de ses chercheurs, mais aussi de la collectivité. Le rôle des chercheurs dans la collecte d'archives a donc été précisé et clairement encadré.

Fortes de cette expérience, les Archives de l'État à Namur ont par la suite souhaité répondre à d'autres sollicitations de jeunes doctorants. Celles-ci ont permis au dépôt namurois de reprendre conscience de l'existence de fonds historiques méconnus. Il ne s'est donc pas contenté de satisfaire les demandes, mais a aussi profité de celles-ci pour mener à bien des opérations de tri et de collecte correspondant à ses missions légales. La curiosité des chercheurs aura ainsi permis d'élargir l'offre de sources historiques de qualité pour l'ensemble de la collectivité en province de Namur.

24. Un éventail complet de ces outils développés par la Section Surveillance et avis des Archives de l'État est présenté sur le site Internet de cet établissement sous l'onglet « Conseils sur la gestion des archives » ([http://arch.arch.be/content/view/641/253/lang\\_fr\\_BE/](http://arch.arch.be/content/view/641/253/lang_fr_BE/) ; consultation le 7 janvier 2013).





LES ARCHIVES DES COMMUNAUTÉS  
ET DES ŒUVRES PROTESTANTES :  
LA MÉMOIRE D'UNE MINORITÉ EN BELGIQUE,  
ENTRE APOLOGÉTIQUE ET HISTOIRE

Laurence DRUEZ<sup>1</sup>

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les archives ecclésiastiques d'Ancien Régime ont bénéficié de la part des Archives de l'État d'un soin spécifique en matière de collecte, de conservation, d'ouverture à la recherche et même d'édition de documents. Les fabriques d'église catholiques ont fait l'objet, de leur côté, de campagnes de surveillance systématiques dans la plupart des diocèses du pays. Jusqu'il y a peu, seul le culte romain retenait l'attention des archivistes soucieux de la préservation du patrimoine religieux écrit. Or la diversification croissante des formes de culte et la visibilité accrue des confessions et mouvements philosophiques subsidiés par les pouvoirs publics doivent nous amener à considérer de manière plus large les sources documentaires de la vie spirituelle en Belgique.

S'intéresser aux archives des cultes minoritaires ne se justifie toutefois pas seulement par des préoccupations d'ordre sociologique, mais aussi par des motifs légaux, historiques et historiographiques.

Le point de départ de cette problématique repose sur le financement public des cultes en Belgique. Ce régime constitue un héritage du Concordat établi en 1802 par Napoléon Bonaparte entre le Saint-Siège et le gouvernement français, qui reconnaît le culte catholique, le culte protestant – luthérien et réformé – ainsi qu'en 1808, le culte israélite et assure un traitement à leurs ministres respectifs. Avant l'indépendance de la Belgique, ces trois cultes bénéficièrent dans les départements réunis de la même évolution juridique<sup>2</sup>.

En 1831, le jeune État belge se dote d'une constitution très libérale, qui confirme la liberté de culte, émancipe l'Église du contrôle de l'État, en particulier en matière de nomination des ministres du culte, et établit ultérieure-

1. Archives de l'État à Liège et Université de Liège.

2. P. Pouillet, *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines*, Bruxelles, 1907, p. 859-890. L'édit de tolérance promulgué par Louis XVI en novembre 1787 avait accordé aux protestants un statut civil, mais non l'exercice public du culte.

ment que « leurs traitements et pensions sont à la charge de l'État et que les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget ». En Belgique également, les trois cultes reconnus par le Concordat sont donc financés par les pouvoirs publics. Cette reconnaissance s'est étendue au culte anglican en 1870, à l'islam en 1974, au culte orthodoxe en 1985 et à la laïcité organisée en 2002. Après les courants religieux et philosophiques historiques, puis immigrés, la reconnaissance du bouddhisme est à présent envisagée<sup>3</sup>. Ces évolutions successives reflètent le pluralisme croissant de la société belge.

Bien qu'on constate une diminution croissante des catholiques pratiquants, le culte romain se taille de loin, d'un point de vue financier, la plus grosse part puisqu'en 2007, plus de 75 % du budget du Ministère de la Justice affecté au financement des cultes – réparti entre les salaires, les pensions, les fabriques, les aumôneries et les médias ainsi que l'exonération du précompte immobilier – lui étaient attribués, contre 2,3 % au culte protestant et 2,4 % au culte islamique.

La répartition des moyens budgétaires entre les six cultes reconnus et la laïcité ne correspond pas exactement à la réalité sociologique religieuse actuelle. Il est ainsi abusif d'établir une corrélation entre la part de financement public dédiée à chaque culte reconnu et les convictions des familles, elles-mêmes délicates à déterminer. Les critères de répartition des fidèles en Belgique reposent en effet sur des indicateurs imprécis et parfois controversés des croyances personnelles, tels que l'organisation des funérailles ou le choix des cours philosophiques dans l'enseignement obligatoire, qui révèlent d'ailleurs de grandes disparités d'une région à l'autre du pays<sup>4</sup>.

Si officiellement, la Belgique compte 1 % de protestants<sup>5</sup>, ce chiffre doit certainement être revu à la hausse puisqu'il ne tient pas compte des spécificités de cette minorité dont la complexité, en particulier institutionnelle, rend ardue une appréhension complète. Au protestantisme sociologique et historique entretenu par des familles qui constituent généralement des « colonnes » de leur paroisse, se joint une forme plus discrète et, par conséquent, plus difficile à quantifier. Cette deuxième tendance se rencontre essentiellement parmi les mouvements évangéliques, qui, néanmoins, puisent parfois leurs origines dans un passé lointain.

3. J.-F. Husson, *Le financement public des cultes, de la laïcité et des cours philosophiques*, Courrier hebdomadaire du CRISP n° 1703-1704, Bruxelles, 2000, p. 7-9 ; C. Sägerser, « Le financement public des cultes en France et en Belgique : des principes aux accommodements », *Politique et religion en France et en Belgique*, F. Foret (dir.), Bruxelles, 2009, p. 93-98.

4. C. Sägerser, *Cultes et laïcité*, Dossier du CRISP n° 78, Bruxelles, 2011, p. 69-75.

5. *Les protestants en Belgique*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1430-1431, 1994, p. 3.

Parmi les cinq critères permettant la reconnaissance d'un culte, figurent la présence d'un interlocuteur de l'État et d'une organisation ainsi que la durée de la présence en Belgique. Si le premier de ces critères – adapté d'un schéma conçu pour l'Église catholique – cadre assez mal avec les particularismes de cette minorité chrétienne, les protestants viennent, à l'égard du deuxième critère, en troisième position après le culte catholique et le culte israélite.

Le protestantisme belge connaît en effet un enracinement de longue date : quelques rares églises remontent au XVI<sup>e</sup> siècle et des foyers réformés ont survécu tout au long de l'Ancien Régime pour favoriser ensuite la naissance de communautés plus officielles.

### Évolution du protestantisme en Belgique sous l'Ancien Régime

Les idées de Luther se sont répandues dans les Pays-Bas espagnols et dans la principauté de Liège dès 1517. Une première traduction des œuvres du réformateur paraît à Anvers dès la fin de 1520 et de nombreux pamphlets en sa faveur y circulent, pour être diffusés ensuite dans d'autres grandes villes, notamment Bruxelles et Gand.

Dans les Pays-Bas, un système pénal est mis en place au moyen d'ordonnances successives et graduellement plus sévères en raison du développement parallèle, sous le règne de Charles Quint, de l'anabaptisme, puis du calvinisme à partir des années 1540. Le 1<sup>er</sup> juillet 1523, les deux premiers martyrs de la Réforme étaient brûlés vifs sur la Grand-Place de Bruxelles<sup>6</sup>. Dans la principauté de Liège, la répression qui débuta après la publication en 1527 de l'édit de Worms se heurta aux privilèges et libertés du peuple liégeois et à la complexité des institutions judiciaires, si bien qu'il fallut attendre l'avènement, en 1544, du prince-évêque Georges d'Autriche – oncle de Charles Quint – pour que soit promulguée une ordonnance assimilant le crime d'hérésie à celui de lèse-majesté, passible de la peine capitale<sup>7</sup>.

Ces mesures répressives ont été suivies de vagues d'émigration vers l'Empire germanique, l'Angleterre, les villes suisses et Genève, plus tard les Provinces-Unies et la Suède. À partir de 1544, on assiste aussi à la fondation d'églises wallonnes et flamandes dans les villes de refuge<sup>8</sup>.

6. E. M. Braekman, *Le protestantisme belge au XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. de La Cause, 1997, p. 54 ; J. Lecler, *Histoire de la tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, éd. de 1994, p. 556-557.

7. L.-E. Halkin, *Réforme protestante et Réforme catholique au Diocèse de Liège. Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*, Liège-Paris, 1936, p. 99-136.

8. E. M. Braekman, *op. cit.*, p. 210-217.

Pourtant, des foyers luthériens et réformés ont survécu tant bien que mal aux persécutions et subsisté dans nos régions durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, à la faveur de périodes d'accalmies et de paix de religion : celle d'Augsbourg en 1555, qui entérinait dans l'Empire la coexistence pacifique du catholicisme et du luthéranisme, et la Pacification de Gand en 1576, confirmée l'année suivante par les deux Unions de Bruxelles et l'éphémère projet de *Religionsfrid* conçu par Guillaume d'Orange en 1578<sup>9</sup>.

Les protestants, qu'on estime au nombre de 300 000 en 1566 – soit 20 % de la population –, ont ainsi oscillé entre, d'une part la clandestinité et l'exil, d'autre part la résistance et la publicité de leur croyance, en particulier durant la courte vie des républiques calvinistes instaurées de 1577 à 1585 dans plusieurs villes des Pays-Bas<sup>10</sup>.

Dans la principauté de Liège, on assista, à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à une lente disparition des protestants, mais non à leur éradication totale, tandis que dans les Pays-Bas méridionaux, en dépit d'une répression toujours active, mais fortement atténuée, des communautés se sont maintenues à Bruxelles, à Anvers, à Eupen, à Verviers, à Olne, à Blegny, à Dalhem, à Dour, à Maria-Horebeke ou encore dans le Namurois<sup>11</sup>.

Sans accorder la liberté de conscience, la Paix de Munster conclue en 1648 prévoyait l'exercice libre du culte réformé pour les sujets des Provinces-Unies qui se rendraient dans les Pays-Bas méridionaux et inversement pour les habitants de ce territoire. En 1715, le troisième traité de la Barrière concéda aux troupes hollandaises, de confession calviniste, des places fortes dans les Pays-Bas méridionaux ; ces troupes se virent accorder la liberté de culte dans des endroits particuliers où elles étaient en garnison : à Namur, à Tournai, à Menin, à Furnes, à Warneton, à Ypres, à Termonde<sup>12</sup>. Sous le règne de Joseph II, des droits civils identiques furent accordés aux sujets protestants et catholiques pour aboutir, par l'Édit de Tolérance du 13 octobre 1781, à la liberté de conscience et de culte, moyennant toutefois quelques restrictions<sup>13</sup>. La révolution brabançonne mit fin au régime autri-

9. P. Harsin, « De l'édit de Worms à la paix d'Augsbourg (1521-1555). Étude critique de la législation liégeoise en matière d'hérésie », *Bulletin de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, t. 20, fasc. 1 (1959-1960), Bruxelles, 1962, p. 19-51 ; J. Lecler, *op. cit.*, p. 567-581.

10. E. M. Braekman, *op. cit.*, p. 191-206.

11. E. M. Braekman, *Histoire du protestantisme en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle. Première partie : 1795-1865*, Flavion-Florennes, 1988, p. 6.

12. E. M. Braekman, *op. cit.*, p. 7.

13. H. Hasquin (dir.), *La Belgique autrichienne. 1713-1794. Les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, 1987, p. 227-232. L'édit particulier du 12 novembre 1781 pour les Pays-Bas autrichiens bénéficia aussi aux juifs. D'autres mesures favorables aux protestants se succédèrent jusqu'en septembre 1784.

chien en 1789, ce qui n'empêcha pas les protestants de continuer à jouir jusqu'au Concordat de 1802 de leurs droits civils, en dépit de l'application ultérieure, dans les départements réunis par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1795 – Pays-Bas autrichiens, principautés de Liège, de Stavelot-Malmedy et duché de Bouillon –, de la législation française républicaine, largement hostile à toute forme de culte<sup>14</sup>.

### Situation des églises protestantes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques églises historiques, plus ou moins décimées, subsistent après avoir traversé les vicissitudes d'une histoire religieuse agitée. Elles comptent ensemble plus de 2000 fidèles<sup>15</sup>. Les premières églises belges reconnues et subventionnées par l'État sont parmi les plus anciennes : celles d'Anvers-Nord, de Bruxelles-Musée, de Maria-Horebeke, de Verviers-Hodimont ou de Tournai<sup>16</sup>.

À la faveur d'un régime des cultes avantageux, se produisent, notamment sous l'influence de missionnaires étrangers, des mouvements de réveil spirituel qui ont donné naissance à une multitude de courants d'inspiration évangélique aujourd'hui bien implantés, comme les premiers postes de l'Armée du Salut en 1881 ou les églises baptistes en 1890. Au XX<sup>e</sup> siècle, sont fondés des institutions d'enseignement – l'Institut biblique belge en 1919 ou la Faculté bilingue de théologie protestante de Bruxelles en 1950 –, des aumôneries, des médias, des mouvements de jeunesse, des œuvres sociales qui feront des protestants belges une minorité religieuse discrète, mais active et « incontournable » pour quiconque s'intéresse à l'évolution sociologique de notre pays<sup>17</sup>.

Aujourd'hui, près de trente dénominations protestantes – dont certaines sont internationales – coexistent officiellement sur le territoire belge. La plupart sont le résultat actuel de projets missionnaires, d'élans d'évangélisation, de fusions ou, au contraire, de scissions d'églises. Le protestantisme en Belgique – comme dans les pays voisins – présente donc un visage morcelé et complexe. Bien que ses priorités doctrinales, ses sensibilités, ses pratiques et sa liturgie varient beaucoup d'un mouvement à l'autre, il trouve une harmo-

14. P. Poulet, *op. cit.*, p. 316-349. X. Mabille, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011, p. 16 et 44.

15. E. M. Braekman, *op. cit.*, p. 21.

16. H. R. Boudin, *Mémorial synodal de l'Église protestante unie de Belgique. 1839-1992*, Bruxelles, 1992.

17. Sur l'évolution du protestantisme belge aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, voir M. Dandoy (dir.), *Le protestantisme. Mémoire et perspectives*, Bruxelles, 2005.

nie et une homogénéité dans les points essentiels que sont l'autorité exclusive et souveraine des Écritures en matière de foi, le principe de la justification par la foi et l'application du sacerdoce universel<sup>18</sup>.

Les institutions protestantes sont difficiles à cerner. Cette notion est d'ailleurs souvent considérée avec méfiance par les relents de catholicisme qu'elle renferme. S'orienter à travers les différentes familles protestantes, dont certaines ne regroupent qu'une poignée de communautés, demande par conséquent d'y être quelque peu familiarisé. Fort heureusement, une structure administrative y a été introduite et le regroupement en deux synodes des principales dénominations présentes sur notre territoire – auxquelles sont actuellement affiliées plus de 650 églises locales – a simplifié le fonctionnement officiel de cette minorité fort disparate<sup>19</sup>. Le premier en date, celui de l'Église protestante unie de Belgique (EPUB) englobe, outre les paroisses de cette dénomination, des courants dont le statut varie entre le partenariat – permettant une certaine communauté d'activités – et l'entente administrative – limitée à une représentation par l'EPUB auprès de différentes instances. Créé en 1998, le Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique regroupe quant à lui, de manière assez artificielle, des communautés de tendances très diverses qui partagent souvent d'importantes divergences théologiques et ecclésiologiques avec l'EPUB. Depuis 2003, ces deux branches du culte protestant sont représentées auprès des pouvoirs publics – en particulier le Département des Cultes du Ministère de la Justice – par un organe administratif : le Conseil administratif du Culte protestant et évangélique (CACPE)<sup>20</sup>.

L'établissement d'un relevé exhaustif des églises se heurte à bien des obstacles, d'une part parce que certaines d'entre elles au sein du protestantisme n'ont pas désiré s'affilier à l'un des deux synodes et fonctionnent donc comme des « électrons libres », d'autre part parce que des lieux de culte faiblement fréquentés ont été aménagés, souvent de manière très discrète, dans l'annexe d'une habitation privée, parfois même au fond d'une cour intérieure ou d'un jardin. L'affectation à cette fonction de tout édifice – en aucun cas sacralisé comme dans le culte catholique –, quel que fût son usage antérieur, et la confidentialité de ces petites communautés rendent leur identification très aléatoire. De surcroît, le paysage protestant connaît une grande fluctuation par les fondations et disparitions d'églises, leur déménagement, leur

18. A. Gounelle, *Protestantisme*, Paris, 1992, p. 29-31.

19. Cette évolution est consécutive de la publication en 1997 par la Chambre des Représentants d'un rapport d'une commission d'enquête sur les pratiques des sectes, qui pointait certaines dénominations évangéliques.

20. M. Dandoy (dir.), *op. cit.*, p. 50-52.

changement de statut administratif et parfois de dénomination, qui nécessitent des mises à jour permanentes.

De la même manière, il est malaisé de fixer le nombre d'âmes de ces églises, la notion – éminemment catholique – de paroissiens étant assez étrangère au monde protestant belge et en particulier aux mouvements évangéliques. Ce type de comptabilité repose ainsi sur des critères, des principes de fonctionnement et des statuts qui peuvent varier beaucoup d'une dénomination à l'autre.

Il faut donc se garder de considérer le monde protestant à travers le prisme de l'institution romaine, aux contours bien mieux définis.

### Les archives protestantes

Actuellement, environ 115 églises protestantes bénéficient en Belgique de la reconnaissance plénière par les pouvoirs publics, accordée individuellement par arrêté royal aux communautés qui en font la demande par l'intermédiaire du CACPE auprès de la région compétente<sup>21</sup>. Ce statut – antérieur, rappelons-le, à l'indépendance de la Belgique – se concrétise par des avantages principalement financiers – rémunération du pasteur, mise à sa disposition d'un presbytère ou versement d'une indemnité de logement, entretien du bâtiment du temple – et permet aux communautés d'améliorer leur visibilité dans leur environnement local et de renforcer, vis-à-vis des paroissiens et des communes, la transparence dans leur gestion financière.

En contrepartie, les églises « reconnues » sont soumises à des obligations légales, parmi lesquelles la surveillance par les Archives de l'État de leurs archives administratives, de droit public, au même titre que celles des fabriques d'église du culte catholique. Cette problématique, discrète et rarement évoquée, est loin d'être neuve<sup>22</sup>.

Il n'existe pas de vade-mecum de la reconnaissance plénière par les pouvoirs publics à l'intention des communautés qui en seraient nouvellement bénéficiaires. Si le CACPE prévoit dans ses statuts la conservation de ses archives, ainsi que des commissions qui travaillent sous sa responsabilité, les deux synodes belges ne donnent aucune directive de cet ordre aux églises qui y sont affiliées, que ce soit pour leurs archives administratives ou culturelles.

21. La loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux régions et communautés fait de la reconnaissance des cultes une compétence régionale (*Moniteur belge*, 3 août 2001, chap. I, art. 4, 6°).

22. Elle a été abordée de manière systématique et assez complète par H. Van Isterdael dans ses *Directives et recommandations pour la gestion des archives du conseil d'administration et d'autres archives paroissiales protestantes* (Bruxelles, AGR, 2007).

Les statuts de certaines associations d'églises recommandent toutefois la tenue d'un registre ou d'un fichier de membres avec leurs données personnelles, leurs fonctions éventuelles dans la communauté, ainsi que les présentations d'enfants, les baptêmes, les mariages et les décès.

Les responsables des églises « reconnues » sont généralement informés de leurs obligations en matière d'archives et s'y conforment alors volontiers, comme à un principe éthique.

Les attitudes sont toutefois loin d'être uniformes, à l'image, une fois de plus, du protestantisme. La conservation des archives de la communauté figure rarement au rang des priorités, les préoccupations, surtout pour les petites communautés et pour les églises « ethniques » – dont l'arrière-plan culturel n'encourage pas nécessairement le recours à l'écrit – étant d'abord d'ordre spirituel. À ce sujet, plusieurs observations peuvent être formulées : premièrement, s'il est bien un courant religieux attaché aux textes, c'est le protestantisme, qui place les Écritures au-dessus de toute autorité. Paradoxalement peut-être, le protestantisme accorde aussi la primauté à la parole – dont témoigne la large place donnée à la prédication – qui, selon un principe évangélique, a valeur d'engagement. On constate ainsi un rapport variable et ambigu à l'écriture en général, « valorisant ou survalorisant l'Écriture pour mieux mépriser, ou ignorer les écrits »<sup>23</sup>. Si cette méfiance peut s'expliquer par les persécutions et la clandestinité – une longue « traversée du désert » – qu'ont subies les protestants jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la relative jeunesse de certaines communautés ainsi que leur organisation tardive ont été des facteurs peu favorables à la prise de conscience de l'importance des archives, qui établissent des racines. Le passé des églises est souvent lui-même entaché de divergences et de ruptures, ressenties comme des échecs qu'elles préfèrent occulter. Deuxièmement, les protestants privilégient généralement le développement et l'épanouissement communautaire. Leur réticence vis-à-vis des écrits s'explique souvent par une certaine culture de l'anonymat et par le refus de mettre en évidence les actions ou les mérites des individus<sup>24</sup>. Enfin, l'attachement à l'engagement présent dans le monde d'aujourd'hui semble avoir éclipsé, dans certaines communautés, l'intérêt pour leur histoire.

Dans d'autres églises, les motivations qui président, au contraire, à la conservation des archives sont variées. Ainsi, la conscience de leur précarité

23. C. Souchon, « Les principales Églises protestantes en France aujourd'hui et leurs archives », *La Gazette des Archives*, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, nouvelle série n° 165 : « Archives religieuses et recherche historique », Paris, 1994, p. 213.

24. Cette remarque avait déjà été formulée par H.R. Boudin, « Les archives des communautés protestantes de Belgique », *Revue d'Histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 21, n° 2, 1988, p. 128.



et leur souci, vis-à-vis de l'environnement local et des générations futures, de laisser une trace et un témoignage de leur présence constituent une justification fréquente. Occasionnellement, on découvre même, plus particulièrement chez des groupes évangéliques, une préoccupation apologétique qui consiste à s'appuyer sur leurs archives pour attester leur identité non sectaire et leur respectabilité. Pour les pasteurs et les consistoires, les archives, sources de connaissance du passé, permettent par ailleurs une meilleure compréhension de la communauté ; elles ont donc une fonction référentielle dans sa direction spirituelle ou matérielle et peuvent éventuellement avoir valeur de jurisprudence en cas de conflit interne ou de litige avec un interlocuteur.

Seules les archives administratives des églises reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics sont tenues d'être conservées, mais il ne faut pas perdre de vue que, sans l'existence en amont d'une communauté locale, elles n'auraient pas été produites. Les conseils d'administration – ou fabriques – ne sont en effet que l'émanation de l'autorité spirituelle dont ils dépendent. Par conséquent, c'est la vie de la communauté et son histoire qui donnent du sens aux archives administratives et permettent de les comprendre, d'en interpréter le contenu et de les exploiter. Aussi, les archives culturelles, de statut privé – mais de loin les plus riches – leur sont-elles difficilement dissociables.

Si le rôle des archivistes de l'État consiste à sensibiliser les producteurs à la conservation de l'ensemble du patrimoine archivistique, ils sont secondés dans cette tâche par des organismes tels que *Prodoc*, centre de documentation relative au protestantisme belge hébergé par la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles, et *Evadoc*, fondé en 2009 par la Faculté de Théologie évangélique d'Heverlee et par le Synode fédéral des Églises protestantes et évangéliques de Belgique. Subsidié par les pouvoirs publics flamands, Evadoc a pour mission d'encourager les églises et œuvres évangéliques à la conservation de leur documentation ainsi que d'assurer l'éventuelle collecte de fonds en danger, tel celui de la Mission évangélique belge.

Nous avons déjà évoqué la très faible production d'archives protestantes sous l'Ancien Régime. Cette remarque connaît toutefois des exceptions, comme celles de l'église d'Eupen-Neu-Moresnet – déposées en 2000 aux Archives de l'État à Eupen – qui comptent dix-sept mètres linéaires et dont les pièces les plus anciennes datent de 1621. On notera également que quelques registres paroissiaux réformés – dans un état hélas très précaire – de l'église de la garnison établie à Namur après le troisième traité de la Barrière sont conservés aux Archives de l'État.

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les archives des communautés sont composées notamment de registres de délibération des consistoires et collèges pastoraux, de registres de membres, de comptes, de documents relatifs aux rela-

tions avec les pouvoirs publics et avec l'environnement local, à la désignation des pasteurs, à la liturgie, à la mission, à l'assistance sociale, à l'enseignement, aux mouvements de jeunesse, de programmes de célébrations, ou encore de collections de photographies.

Elles reflètent la vie de l'église, sa santé et son degré de vitalité et témoignent plus précisément de ses orientations théologiques, de ses options ecclésiologiques par leur éclairage sur sa structure et son fonctionnement interne et de sa gestion temporelle, à la fois immobilière, financière, juridique, administrative et matérielle. Elles nous informent également de sa population et des relations avec d'autres communautés, généralement regroupées en association.

### L'enjeu pour les historiens

En dépit de leur grande variété, ces archives semblent assez insignifiantes, si l'on s'en tient au niveau de la paroisse individuelle<sup>25</sup>. Considérées dans leur globalité, à l'échelon supérieur d'une association d'églises de même dénomination et a fortiori du synode, elles constituent en revanche une véritable mine d'informations sur l'organisation et la vie d'une minorité religieuse et sociologique en Belgique, qui présente des caractéristiques originales assez mal connues du grand public<sup>26</sup>.

Si la Réforme dans les Pays-Bas et la principauté de Liège a été étudiée dans nombre de ses aspects par des seiziémistes de tous bords, l'historiographie du protestantisme, comme en témoigne la monumentale *Bibliographie du protestantisme belge* publiée sous la direction de H. R. Boudin<sup>27</sup>, reste l'apanage d'auteurs protestants. Ce sont surtout des monographies consacrées à des communautés isolées, à des œuvres ou parfois à des mouvements plus larges qui ont vu le jour, souvent sous la plume de paroissiens érudits ou d'historiens à l'engagement confessionnel assez perceptible.

Si l'on doit, de manière générale, se réjouir de la sensibilité particulière qu'ont développée les protestants à l'égard de leur histoire, la difficulté d'accéder aux sources, qu'ils ont plus facilement sous la main, explique sans doute en partie cette faiblesse historiographique. Les problèmes de commu-

25. Il faut toutefois noter que leur importance matérielle n'est pas proportionnelle au statut minoritaire de leur producteur. Ainsi, les archives contemporaines des fabriques catholiques sont rarement plus abondantes.

26. « La diversité des églises protestantes, renforcée par l'absence de structure centralisatrice et leur moindre insertion dans la réalité socio-culturelle belge, participent à leur méconnaissance. » (*Les protestants en Belgique...*, p. 66).

27. H. R. Boudin, *Bibliographie van het Belgisch Protestantisme. Bibliographie du protestantisme belge, 1781-1996*, Bruxelles, 1996.

nicabilité de ces archives sont aggravés par une certaine méfiance vis-à-vis des chercheurs, ces institutions n'ayant pas encore l'habitude de faire l'objet d'études historiques objectives. Sans pour autant déposséder les protestants belges de leur passé, il est essentiel d'en enrichir l'étude et l'écriture par des points de vue alternatifs.

En l'absence de directives émanant d'une instance supérieure, les archives protestantes sont, on l'aura compris, placées sous le signe de la complexité et de la diversité, tant au plan géographique, théologique qu'ecclésiologique, et particulièrement tributaires de l'environnement dans lequel elles ont été produites<sup>28</sup>. Les obstacles se situent sur notre territoire, mais aussi au-delà de nos frontières, compte tenu de l'origine étrangère de nombreuses sociétés missionnaires et de la formation fréquente des pasteurs dans des institutions d'enseignement situées en dehors de la Belgique.

L'historiographie du protestantisme en Belgique – qui est à la fois institutionnelle, religieuse, juridique, sociale, démographique, économique – repose donc sur une heuristique mal aisée. Non seulement, la documentation strictement protestante est difficile à localiser et à consulter, mais elle doit être confrontée à des catégories de sources plus étendues : celles des pouvoirs publics pour les questions administratives et matérielles, des notaires pour les legs, successions et transactions immobilières, des juridictions compétentes pour les crimes d'hérésie, des papiers de famille ou encore les registres paroissiaux catholiques où, on l'oublie trop souvent, sont répertoriés, sous l'Ancien Régime comme à l'époque contemporaine, de nombreux protestants issus du catholicisme ou observant par convenance le culte romain.

Parmi de nombreuses autres interactions, la réalité sociétale et les relations interconfessionnelles parfois involontaires entraînent une complémentarité des sources traditionnelles et des archives protestantes qui peuvent ainsi s'enrichir mutuellement. Il importe dès lors de tirer de l'ombre cette dernière documentation, encore marginale, pour servir une historiographie, certes ingrate, mais potentiellement prometteuse.

28. Cl.-F. Hollard, « Églises protestantes et sources de l'histoire du protestantisme », *La Gazette des Archives*, 2<sup>e</sup> trimestre 1994, nouvelle série n° 165, *op. cit.*, p. 203.



LES ARCHIVES DE L'ADMINISTRATION DE L'URBANISME  
DE LA PROVINCE DE HAINAUT :  
APPORT À L'HISTOIRE DE L'URBANISATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Laurent HONNORÉ

## Introduction

Le fonds des archives de l'Administration de l'Urbanisme de la Province de Hainaut conservé aux Archives de l'État à Mons, d'une ampleur d'environ 420 mètres linéaires, est constitué de différentes séries qui se rapportent aux missions exercées par le service déconcentré du Hainaut de l'Administration de l'Urbanisme du Ministère des Travaux publics et par ses prédécesseurs en droit<sup>1</sup>. La période couverte par les documents va pour l'essentiel de la fin des années 1930 à 1980, date de la régionalisation de l'Administration de l'Urbanisme. J'aborderai plus particulièrement ici trois séries de documents qui me paraissent les plus intéressantes du point de vue de l'histoire de l'urbanisation et de l'environnement.

### 1. Les producteurs

Trois producteurs d'archives sont concernés.

Le Commissariat provincial du Hainaut dépendant du Commissariat général à la Restauration du Pays est actif pendant la seconde guerre mondiale (juin 1940-août 1944). Le Commissariat général à la Restauration du Pays est créé par un arrêté du collège des secrétaires généraux du 29 juin 1940. Il est chargé de remettre en marche l'activité économique. Il doit veiller en particulier à procurer du travail à la population et à élaborer un programme de

1. L'inventaire en sera prochainement publié sous la référence suivante : L. Honnoré, *Inventaire des archives du Commissariat provincial à la Restauration du Pays et de l'Administration de l'Urbanisme de la Province de Hainaut et de ses prédécesseurs en droit*, Bruxelles, 2015, (Archives de l'État à Mons. Inventaires 129). Une première version du présent texte est parue dans L. Honnoré et I. Parmentier, dir., *Archives, histoire de l'environnement et développement durable*, Namur, 2013, p. 22-32 (*Carnets du Développement durable*, n° 6).

reconstruction. Ce programme doit porter essentiellement sur le rétablissement des voies de communication (à la demande des autorités d'occupation) et sur la reconstruction des immeubles publics et privés<sup>2</sup>. L'objectif est aussi de lutter contre le chômage par la réalisation de travaux publics. En 1941, le Commissariat général se voit également confier la mise en œuvre des procédures visant à la réparation des dommages de guerre.

Un commissaire provincial pour le Hainaut est nommé par arrêté du commissaire général le 25 juillet 1940<sup>3</sup>. Installé à Mons, il joue un rôle d'intermédiaire entre le Commissariat général et les pouvoirs locaux et est chargé d'organiser l'activité du Commissariat général sur le territoire de la province de Hainaut. Sa mission consiste à transmettre les directives du Commissariat général, à réceptionner les demandes des communes, à instruire les dossiers (de demandes de subsides, de réparations des dommages de guerre, de plans d'aménagement) et à assurer le contrôle du suivi de ces dossiers. Il est donc un simple agent d'exécution et ne prend pas lui-même les décisions. Le Commissaire provincial nommé pour le Hainaut est Jules Yernaux, ingénieur civil, professeur et administrateur-directeur de la Faculté polytechnique de Mons<sup>4</sup>.

La compétence du Commissariat provincial s'étend au territoire de toute la province, à l'exception de la Ville de Tournai. En raison de l'ampleur des destructions subies en 1940, celle-ci dispose d'un Commissariat régional à la Restauration distinct<sup>5</sup>.

Après la Libération, le 14 septembre 1944, le Commissariat général à la Restauration du Pays est supprimé et ses compétences sont transférées au Ministère des Travaux publics, à l'exception du service de la réparation des dommages de guerre aux biens privés mobiliers et immobiliers, confiée d'abord au Ministère des Finances, puis, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1946, au Ministère de la Reconstruction<sup>6</sup>.

2. K. Velle, *Het ministerie van Openbare Werken (1837-1990)*, vol. 1, Bruxelles, 1993, p. 181 (*Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Miscellanea archivistica. Studia*, 32) ; P. Uyttenhove, *Architectuur, stedebouw en planologie tijdens de Duitse bezetting : de moderne beweging en het Commissariaat generaal voor s'landswederoorbouw (1940-1944)*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 20, 1989, p. 465-510.

3. *Mémorial administratif de la province de Hainaut*, 1940, p. 1053-1054.

4. Sur ce dernier, voir L. Honnoré, R. Plisnier, C. Pousseur et P. Tilly, dir., *1000 personnalités de Mons et de la région. Dictionnaire biographique*, Waterloo, 2015, p. 808 (notice de P. Tilly).

5. Le fonds d'archives produites par ce Commissariat régional est aujourd'hui conservé aux Archives de l'État à Tournai.

6. P. Bourgeois, *Le Ministère des Victimes de la Guerre (1945-1946). Le Ministère des Dommages de Guerre (1945-1946). Le Ministère de la Reconstruction (1946-1952). Organisation et compétences*, Bruxelles, 1993, p. 29 (*Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Miscellanea Archivistica. Studia*, 42).

Par un arrêté du Régent du 15 décembre 1944, une Direction générale des Travaux communaux est créée au sein du Ministère des Travaux publics<sup>7</sup>. Elle doit assurer la liquidation des services et de la gestion de l'ancien Commissariat général à la Restauration du Pays et l'achèvement des affaires en cours. Elle est également chargée de l'allocation et de la liquidation des subsides attribués par le ministre des Travaux publics pour les travaux entrepris par les communes. La Direction des travaux communaux comprend une administration centrale à Bruxelles et des services extérieurs déconcentrés dans les provinces, dont un service provincial du Hainaut. Les services provinciaux des travaux communaux sont chargés d'instruire les demandes de subsides pour la réalisation de travaux introduites par les communes. Ils doivent également coordonner l'organisation des travaux publics dans leur ressort au sortir de la guerre.

Le 14 mai 1945, est créée l'Administration de l'Urbanisme, qui devient une direction générale au sein du Ministère des Travaux publics<sup>8</sup>. Elle est composée d'un service central et de services extérieurs déconcentrés constitués de directions provinciales (dont l'une pour le Hainaut) et de deux commissariats spéciaux (dont l'un pour Tournai). Elle est chargée d'appliquer la législation sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire qui se met en place à ce moment. De plus, elle reprend d'abord partiellement puis complètement à partir de 1946 les compétences de la Direction des Travaux communaux, notamment en matière de subsides aux communes pour travaux publics et en matière de travaux de réparation de dommages de guerre aux biens du domaine public.

## 2. Présentation des séries

### 2.1 Dossiers de financement de travaux publics communaux<sup>9</sup>

Le fonds comporte une volumineuse série de dossiers relatifs à l'intervention financière de l'État pour la réalisation de travaux publics par les communes, notamment dans le cadre des procédures de réparation des dommages de guerre. La période concernée couvre essentiellement les années 1940-1950. Toutefois, les rétroactes remontent dans certains cas à la

7. K. Velle, *Het ministerie van Openbare Werken...*, vol. 1, p. 188-189.

8. *Recueil des lois et arrêtés royaux de Belgique*, 1945, p. 1486-1489.

9. Voir également à ce propos les deux fonds suivants : F. Antoine, *Ministère des Travaux publics : Archives de l'Administration des Travaux Communaux 1940-1960*, Bruxelles, 2007 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 401) ; *Id.*, *Ministère des Travaux publics : Archives de l'Administration centrale de l'Urbanisme 1940-1990*, Bruxelles, 2007 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 402).

fin des années 1930 : il s'agit alors de projets de travaux élaborés avant la guerre, mais qui n'avaient pas pu être réalisés à ce moment.

Les dossiers pour lesquels les communes demandent et obtiennent des subsides sont très diversifiés. Beaucoup concernent des travaux de déblaiement, de réparation ou d'amélioration de la voirie, notamment la réparation de dégâts causés aux voies de communication par les bombardements et par le passage des armées en mai 1940 ou lors du dégel de l'hiver 1944-1945. D'autres dossiers concernent la réparation ou l'extension du réseau électrique, du réseau de distribution d'eau ou du réseau d'égouts, des travaux aux cours d'eau (amélioration, curage, voûtement), la reconstruction de ponts, la remise en état de bâtiments communaux, la construction de locaux scolaires, les travaux aux églises, la réparation de dégâts causés par des inondations ou des affaissements miniers, des travaux de nivellement de terrils, des travaux de boisement ou de plantation ou encore l'assainissement de marais.

Les dossiers sont constitués par les procès-verbaux de constat des dégâts, les demandes et propositions de subsides et les divers documents justificatifs permettant d'obtenir les crédits demandés : les cahiers des charges, les devis estimatifs, les adjudications, les documents d'exécution des travaux (états d'avancement des travaux, décomptes, factures, feuilles de salaires, procès-verbaux de réception). On y trouve souvent des plans des travaux projetés et parfois des plans d'ensemble des communes concernées.

## 2.2 Dossiers « Urbanisation »

### L'arrêté du 12 septembre 1940

Une autre série importante est constituée par les dossiers relatifs aux projets de réalisation de plans d'aménagement communaux durant la seconde guerre mondiale. Ces plans ont été élaborés en application d'un arrêté des secrétaires généraux du 12 septembre 1940 concernant l'urbanisation de certaines communes en vue de la restauration du pays<sup>10</sup>.

Cet arrêté visait à s'attaquer de façon globale et coordonnée au problème de la reconstruction des communes sinistrées par les événements de mai 1940. Il constitue l'une des premières dispositions législatives générales en Belgique en matière d'urbanisme et confie au Commissariat général à la Restauration du Pays la coordination de la politique urbanistique. Il donne en effet au commissaire général le pouvoir d'imposer aux communes l'adoption de plans d'aménagement généraux et particuliers de leur territoire, afin de

10. A. Macar, « L'urbanisation de certaines communes en vue de la restauration du pays. Étude sur l'arrêté du 12 septembre 1940 », in *Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique*, t. 84, 1941, p. 142-156.



réparer les dommages causés par la guerre et de remettre les ouvriers au travail.

Les plans d'aménagement doivent répondre à trois types de préoccupations à la fois d'ordre esthétique, social et économique afin d'« assurer l'aménagement rationnel du territoire ». Ils doivent indiquer les travaux à réaliser et les prescriptions à suivre dans ce but : affectation obligatoire de certaines zones du territoire à une occupation déterminée (habitation, industrie, agriculture...), tracés et alignements des voies de communication à créer ou à modifier, périmètre des immeubles à exproprier, création de nouveaux quartiers, ordonnance architecturale du tracé des quartiers, prescriptions relatives aux bâtisses à construire et aux plantations. Il s'agit donc d'élaborer un projet urbanistique global.

L'arrêté du 12 septembre 1940 donne également au commissaire général le pouvoir de dresser des plans d'aménagement s'étendant à plusieurs communes pour lesquelles des solutions d'ensemble s'imposent. Il s'agissait là d'une notion nouvelle : les préoccupations urbanistiques sont désormais envisagées au-delà du cadre étroit d'une commune isolée.

La mise en œuvre de ces plans devait se faire d'une part par le biais de la délivrance des autorisations de bâtir, puisque les plans d'aménagement imposent des conditions auxquelles doivent répondre les constructions nouvelles. C'est pourquoi l'article 18 de l'arrêté prévoit l'interdiction de construire, démolir, reconstruire, déboiser ou modifier le relief du sol dans les zones délimitées par les plans sans l'autorisation préalable du Commissaire général ou de son délégué. D'autre part, la réalisation des plans d'aménagement devait être promue par l'octroi de subsides aux administrations communales pour la réalisation de travaux publics.

Pendant la guerre, plusieurs dizaines de communes sont placées sous le régime de cet arrêté, mais peu de plans semble-t-il sont effectivement adoptés<sup>11</sup>. Cependant, après la guerre, le texte de l'arrêté du 12 septembre 1940 sera repris pratiquement tel quel dans l'arrêté-loi du 2 décembre 1946 concernant l'urbanisation, dans l'attente de l'adoption par le Parlement d'un projet de loi organique relative à l'urbanisme<sup>12</sup>. L'arrêté-loi du 2 décembre 1946 est resté en vigueur jusqu'à la promulgation de la loi organique du 29 mars 1962 sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

11. K. Velle, *Het ministerie van Openbare Werken...*, vol. 2, p. 659.

12. G. Bricmont, *Aménagement du territoire et urbanisme*, Bruxelles, 1962, p. 35-36.

### Le contenu des dossiers

L'étude des dossiers relatifs à l'élaboration des plans d'aménagement offre des informations sur l'ampleur des destructions subies en 1940 dans certaines communes. Elle permet aussi d'apprécier l'attitude des administrations communales confrontées au problème de la reconstruction et la manière dont elles ont pris en compte les préoccupations urbanistiques, de même que les réactions des habitants.

Un exemple intéressant est celui de la Ville de Beaumont. Un quartier du centre de la ville avait été presque entièrement détruit en mai 1940. Le 25 février 1941, le Commissariat général à la Restauration du Pays impose à la Ville la réalisation d'un plan général d'aménagement pour tout son territoire et d'un plan particulier pour le quartier détruit. L'administration communale décide alors de réorganiser complètement le quartier concerné par l'élargissement des rues existantes, l'établissement de nouveaux alignements, le percement d'une rue nouvelle et l'établissement d'un belvédère permettant d'avoir une vue sur les remparts médiévaux et la Tour Salamandre. Le projet vise donc à la fois l'amélioration de la circulation, l'esthétique, l'assainissement et la mise en valeur touristique.

Les plans du projet approuvés en septembre 1942 sont conservés. Le plan d'expropriation indique les bâtiments sinistrés à exproprier et la zone des expropriations. Le plan d'alignement montre le nouveau tracé des rues. Le plan de lotissement indique la nouvelle division des parcelles cadastrales sur lesquelles les constructions seront établies. Enfin, le gabarit des habitations nouvelles à construire est également fixé.

Dans la plupart des cas, il semble que les plans d'urbanisation n'ont pas été mis en œuvre pendant la guerre. Il est vrai que, dès le printemps 1942, en raison de la pénurie de matériaux, aucun nouveau travail ne peut plus être mis en adjudication sans l'accord préalable de l'autorité allemande d'occupation. Désormais, seuls les travaux d'urgence reconnus absolument nécessaires au plan social ou économique pourront être exécutés. Toute nouvelle construction devra être évitée autant que possible et l'autorité allemande exercera un contrôle sévère sur l'observation de ces instructions.

Il est toutefois fort probable que les projets adoptés pendant la guerre ont servi de base aux projets effectivement réalisés après 1945, puisque l'arrêté de 1940 a été confirmé en 1946. Mais les dossiers relatifs à l'application de l'arrêté de 1946 ne figurent pas dans ce fonds. En 1949, le Directeur de l'Administration de l'Urbanisme pour la province de Hainaut dresse un premier bilan : à ce moment, 243 communes de la province (sur environ 400) ont été placées sous le régime de l'arrêté-loi du 2 décembre 1946. Parmi

elles, 199 ont désigné un auteur de projet d'aménagement et 75 ont fourni un avant-projet d'aménagement.

### 2.3 Dossiers « Groupements »

Une dernière série importante concerne les dossiers qui ont trait à l'activité des « groupements ». Il s'agit d'organismes mis en place à la fin de la seconde guerre mondiale dans les zones particulièrement touchées par les bombardements de mai 1940 et d'avril-mai 1944. Ils rassemblent quelques communes et sont placés sous l'autorité et la direction du Ministère des Travaux publics (Direction provinciale du Hainaut du Service des Travaux communaux, puis Administration de l'Urbanisme de la Province de Hainaut). Ils ont pour mission de procéder au déblaiement et à l'arasement des propriétés privées endommagées durant la guerre, de remettre en état d'habitabilité les immeubles moins gravement atteints et de construire des logements provisoires pour loger les sinistrés. Les groupements ont fonctionné du début de 1945 à la fin de 1946. Les frais résultant du fonctionnement et de l'activité de ces services sont intégralement pris en charge par l'État.

Seize groupements ont été créés dans la province de Hainaut. Ils se situent dans les zones les plus touchées par les bombardements, particulièrement les villes de Mons, Saint-Ghislain et Tournai, plusieurs communes de la périphérie de Charleroi (Châtelineau, Jumet, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Montignies-sur-Sambre) et la région de La Louvière (La Louvière, Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul). Les travaux commencent en mars et avril 1945.

Les archives produites par les groupements dans le cadre de leurs activités sont très riches d'informations à propos de ces organismes dont l'activité est encore mal connue. Elles éclairent d'abord leur organisation (procédures de travail, désignation et tâches du personnel, salaires), le financement et la comptabilité, ainsi que l'aspect matériel de la réalisation des travaux (description des travaux à réaliser, cahiers des charges, soumissions, adjudications, approvisionnement en matériaux, états d'avancement des travaux, rapports avec les entrepreneurs, réception des travaux).

Ces archives permettent donc d'étudier l'ampleur des dégâts causés par la guerre dans les localités concernées et d'analyser les premières initiatives mises en œuvre pour déblayer les décombres et reloger les sinistrés, avant que ne commence la véritable procédure de réparation des dommages de guerre<sup>13</sup>.

13. Voir à ce propos F. Antoine, *Inventaire des archives du Ministère de la Reconstruction. Archives de l'Administration des Dommages aux Biens privés : Série provinciale. Province de Hainaut 1940-1980*, Bruxelles, 2012 (Archives générales du Royaume 2 – Dépôt Joseph Cuvelier. Inventaires, 10).

Les dossiers les plus nombreux concernent les travaux réalisés à Saint-Ghislain. Saint-Ghislain est la localité du Hainaut qui a proportionnellement le plus souffert des bombardements alliés en avril et mai 1944 (750 maisons détruites sur 1250). Le groupement s'occupe d'abord des travaux de déblaiement des zones de la ville qui avaient été bombardées.

Il a également fait aménager des logements pour les sinistrés.

Le bilan des travaux réalisés par les groupements indique qu'ils se sont surtout occupés des travaux de déblaiement et d'arasement et du relogement provisoire des sinistrés. Les résultats sont plus limités en ce qui concerne la réparation ou la reconstruction des immeubles détruits. Pour cela, il faudra attendre l'adoption d'une législation relative à la réparation des dommages de guerre, d'abord pour les biens privés (loi du 1<sup>er</sup> octobre 1947), puis pour les biens publics (loi du 6 juillet 1948).

## Conclusion

Le fonds de l'Administration de l'Urbanisme de la province de Hainaut présente un grand intérêt pour l'étude des transformations urbanistiques et environnementales dans la province de Hainaut durant cette période particulière des années 1940-1950. Les dossiers de demandes de subsides sont les plus riches puisqu'ils permettent d'étudier des transformations effectivement réalisées. Les dossiers relatifs aux plans d'urbanisation montrent l'influence croissante des préoccupations urbanistiques et l'accélération de la prise de conscience de certaines autorités locales à ce niveau en raison des circonstances de la guerre. Enfin, les dossiers des groupements éclairent une phase encore mal connue de la reconstruction après la seconde guerre mondiale, celle qui précède la mise en œuvre de la législation relative à la réparation des dommages de guerre.

DE SLEUTEL VAN DE SCHATKAMER,  
INVENTARISATIE VAN DE RAAD VAN BRABANT,  
PROCESSEN VAN DE ADEL

Bert TOPS

1. Inleiding

In april 2011 startte in het Rijksarchief te Brussel (Anderlecht) een inventarisatieproject om de reeks van de procesdossiers van de adel in het archief van de Raad van Brabant te ontsluiten.

Binnen het Rijksarchief te Anderlecht is de verdere ontsluiting van rechtbankarchieven, met de nadruk op de procesdossiers prioritair. Reeds sinds een aantal jaren zijn er enkele bijzondere projecten lopende om de dossiers te ontsluiten. Rechtbankarchieven bestaan voor het grootste deel uit procesdossiers. Het zijn juist die procesdossiers die voor historici de grootste documentaire waarde hebben. Die waarde is vaak groter dan de waarde van reeksen uit het kernarchief, namelijk de rollen, vonnisboeken enz. In 1977 sprak prof. Marie-Sylvie Dupont-Bouchat reeds over “ces sources qui constituent un merveilleux réservoir d’informations sur la vie et les préoccupations quotidiennes des gens d’autrefois”<sup>1</sup>.

Procesdossiers overstijgen het strikt juridische domein en zijn bronnen van het grootste belang voor de sociale, economische, culturele, religieuze en politiek-institutionele geschiedenis. Ze hebben een cruciale rol gespeeld in het meest uiteenlopende onderzoek, bv. onderzoek naar tijdservaring, hekserij, cartografie, stedelijke opstanden, ambachtslieden, winkeliers, krediet... Belangrijk is vooral dat processen indrukken uit normatieve bronnen verder verfijnen. Wat gebeurde er als normen werden overschreden en belangen botsten? Hoe interpreteerden verschillende actoren en groepen regels en wat deden ze er verder mee?

In de internationale literatuur lagen procesdossiers aan de basis van baanbrekende en spraakmakende studies (o.a. door Arlette Farge, Michel

1. M. S. Dupont-Bouchat, “Le point de vue du chercheur face aux archives judiciaires d’Ancien Régime”, H. De Schepper (dir.), *Sources de l’histoire des institutions de la Belgique. Actes du colloque de Bruxelles, 15-18.IV.1975*, Brussel, 1977, p. 629-635.

Foucault, Carlo Ginzburg, Emmanuel Leroy-Ladurie, Giovanni Levi, Natalie Zemon Davis,...)

## 2. De Raad van Brabant

De Raad van Brabant was het hoogste rechtscollege in het Hertogdom Brabant. Deze regionale justitieraad ontstond – net als alle nationale of regionale justitieraden – uit de raad van de vorst, in dit geval de Hertogelijke Raad van Brabant. Algemeen wordt aangenomen dat die werd opgericht rond 1430<sup>2</sup>. De Raad van Brabant was het hoogste rechtscollege, en sprak voornamelijk recht in beroepszaken van civiele aard. Het was mogelijk om processen voor andere rechtbanken te evoceren of procedures nietig te laten verklaren (appel tot nietigverklaring), ook criminele processen.

In een aantal gevallen kon men in beroep gaan tegen vonnissen van de Raad van Brabant (Grote Revisie, Kleine Revisie). De Raad was eveneens de rechtbank in eerste instantie voor bepaalde partijen zoals edelen, gerechts-officieren, steden, gemeenten, abten, abdissen, godshuizen, hospitalen en armentafels. De Raad was bevoegd voor gevallen die voor de vorst waren voorbehouden en was ook een bestuursorgaan. De bestuurstaken bestonden uit het zegelen van ordonnanties door de kanselier, controleren van stedelijke ordonnanties, uitbrengen van advies enz.

Het historische belang van de Raad van Brabant is, gezien het territorium, niet te onderschatten. De Raad van Brabant was buiten het Hertogdom Brabant, dat grosso modo overeenkwam met de hedendaagse provincies Noord-Brabant, Antwerpen, Vlaams-Brabant, Waals-Brabant en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ook bevoegd over de Landen van Overmaas en het Hertogdom Limburg. De huidige provinciegrenzen komen uiteraard niet volledig overeen met de vroegere. De stad Herstal – in 1096 een bezitting van de graven van Leuven (de latere hertogen) – viel nog tot ver in de Nieuwe Tijd onder de jurisdictie van de Raad van Brabant. Tijdens de inventarisatie werden dan ook een aantal zeventiende-eeuwse dossiers uit Herstal beschreven. Sinds de slag van Woeringen in 1288 lagen ook de Landen van Overmaas en het Hertogdom Limburg in de invloedssfeer van Brabant. De Landen van Overmaas (Pays d'Outremeuse) bestonden uit het Land van Valkenburg, het Land van 's Hertogenrade (Rolduc, 's Hertogenrath) en het Land van Dalhem (Pays de Dalhem). Die Landen bevinden zich vandaag in Nederlands Limburg, Belgisch-Limburg, provincie Luik, en de Duitse Deelstaat

2. E. Put, "Raad van Brabant (ca 1430-1795)", R. Van Uytven, C. Bruneel, H. Coppens en B. Augustyn (dir.), *De gewestelijke en lokale instellingen in Brabant en Mechelen tot 1795* (Algemeen Rijksarchief, Studia, 82), Brussel, 2000, p. 147-171.

Noordrijn-Westfalen. Het Hertogdom Limburg ligt vandaag volledig binnen de provincie Luik, behalve het dorpje Teuven dat vandaag bij de Belgische provincie Limburg hoort.

Maar niet alleen door de omvang van het ressort nam de Raad van Brabant tegenover andere gelijksoortige justitieraden een bijzondere plaats in. Reeds in 1349 verkreeg Brabant van de Duitse koning Karel IV de Gouden Bul van Brabant (1349). Dat hield in dat Brabanders het voorrecht hadden om enkel te Brabant berecht te worden (een soort van *Privilegium Fori*). Geen enkele rechtbank die ontstond uit de raden van geestelijke en wereldlijke vorsten in het Duitse Rijk, was bevoegd over inwoners van Brabant. Het was zelfs verboden om Brabanders buiten het hertogdom te arresteren. Het Reichskammergericht had bevoegdheden in het Prinsbisdom Luik, maar niet in Brabant. Binnen de Nederlanden was de Raad van Brabant sinds 1530 soeverein. Vonnissen werden uitgesproken in naam van de vorst, en er was geen beroep mogelijk bij een andere rechtbank. In tegenstelling met bijvoorbeeld het graafschap Vlaanderen was de Grote Raad van Mechelen niet bevoegd in Brabant<sup>3</sup>. De Raad van Brabant was een hof van beroep voor eigen of allediale goederen, maar niet voor leengoederen of feodale goederen. In dit geval werd recht gesproken voor het Leenhof van Brabant. Een dergelijke tweedeling is terug te vinden in elk vorstendom.

### 3. Het archief van de Raad van Brabant

Binnen het Europese archieflandschap neemt het archief van de Raad van Brabant een bijzondere positie in. Het archief heeft een omvang die de omvang van andere regionale justitieraden in België, Nederland en Frankrijk ver overstijgt, namelijk ongeveer 2600 strekkende meters.

600 meter (23 procent) bestaat uit kernarchief en de overige 2000 meter zijn procesdossiers<sup>4</sup>. Het kernarchief van de Raad van Brabant werd reeds volledig geïnventariseerd door Eddy Put<sup>5</sup>.

3. A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant. Histoire – Organisation – Procédure*, 3 dln, Brussel, 1898-1902.

4. Bovenstaande cijfers zijn overgenomen uit H. Deceulaer, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de steden (behalve Brussel)* (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen, 54), Brussel, 2008, p. 8-11.

5. E. Put, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Deel 1 Archief van de griffies* (Rijksarchief Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Inventarissen, 18), Brussel, 2001 en *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Deel 2 Archief van de secretariaten* (Rijksarchief Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Inventarissen, 19), Brussel, 2001.

Justitieraad	periode	meter
Parlement van Parijs (F)	1300-1790	3000
Raad van Brabant	1427-1795	2600
Parlement van Toulouse (F)	1444-1790	2042
Grote Raad van de Nederlanden te Mechelen	1460-1797	1400
Raad van Vlaanderen	1353-1800	1013
Hof van Holland (NL)	1428-1811	593
Raad van Namen	1423-1795	295
Parlement van Dijon (F)	1400-1790	294
Hof van Friesland (NL)	1504-1811	291
Staatse Raad van Brabant (NL)	1586-1811	190
Hof van Utrecht (NL)	1530-1811	179
Hoge Raad van Holland, Zeeland en West-Friesland (NL)	1582-1797	155
Hof van Gelre (NL)	1543-1795	55
Leenzaal van Kuringen	1361-1794	43

#### 4. De Procesdossiers

De reeks processen van de adel is een kunstmatige reeks die in de negentiende eeuw werd aangelegd. Hoewel de adellijke families over voorrechten beschikten om in eerste instantie voor de Raad van Brabant te procederen, maakte men in het Ancien Régime geen onderscheid tussen adel en particulieren. Marc Libert is reeds uitvoerig ingegaan op de geschiedenis van het archief van de Raad van Brabant<sup>6</sup>. Toch is het hier nuttig om de context van het ontstaan van de reeksen procesdossiers, waaronder de processen van de adel, te schetsen.

Waarom bewaarden openbare instellingen procesdossiers van burgers in civiele zaken? Ten eerste waren er vele processen nog niet afgehandeld. Die dossiers bleven uiteraard bij de Raad van Brabant. Dossiers werden pas

6. M. Libert, "L'inventoriage des archives du Conseil de Brabant: histoire et perspectives", M. Van der Eycken en E. Houtman (dir.), *LACH, Liber Amicorum Coppens Herman*, Brussel, 2007, p. 211-233.



gelicht na uitspraak (vonnis). Maar ook gevonniste dossiers bleven soms in de rechtbank berusten, omdat partijen de kosten niet wilden betalen, of interesse verloren. Wat vaak vergeten wordt, is dat partijen niet geïnteresseerd waren in de pleitstukken, maar enkel in de originele bewijsstukken (charters), die men niet meer opnieuw kon laten maken. In sommige gevallen legde men een termijn vast, waarbinnen de dossiers geblokkeerd bleven. Of er kwam een bepaling dat dossiers enkel met uitdrukkelijke toestemming gelicht mochten worden<sup>7</sup>.

Zaken in beroep zijn een uitzondering. Wanneer het eerste vonnis bekrachtigd werd, ging het dossier terug naar de rechtbank van eerste aanleg. In het andere geval bleef het dossier in het archief van de Raad van Brabant. Men bewaarde de dossiers dus in proceszakken. Die waren vermoedelijk voor een groot deel geordend per griffie of secretariaat. In de zakjes werden de dossiers in de lengte dubbel gevouwen. Daarna werden ze in loketkasten opgeborgen. De proceszakken werden in de negentiende eeuw echter vernietigd, met hierbij ook de etiketten die men op de dossiers had genaaid. Zo ging veel informatie over de archiefbewaring verloren.

Het is opvallend dat er geen processen uit de vijftiende eeuw (buiten een paar processen uit de reeks particulieren) en weinig uit de zestiende eeuw zijn. Het valt aan te nemen dat er reeds procesdossiers werden vernietigd toen de Raad van Brabant nog actief was. Dat was mogelijk vanwege plaatsgebrek, of de recuperatie van perkament/papier. In enkele zeventiende-eeuwse procesdossiers werd immers vastgesteld dat men zestiende-eeuwse perkamenten recupereerde.

In 1860 volgde de verplaatsing van het archief naar het Algemeen Rijksarchief. Volgens rapporten van Louis Galesloot bevonden de procesdossiers zich in de grootst mogelijke wanorde. Sommige dossiers waren nog voorzien van etiketten van secretarissen, andere niet. Wat moest er met die massa bescheiden gebeuren? In 1866 gaf Algemeen Rijksarchivaris Louis-Prospër Gachard de opdracht om te bestuderen welke reeksen men kon vernietigen en welke men kon bewaren. Gachard hanteerde het principe dat civiele zaken van particulieren in feite geen publiek archief waren. Volgens de Algemeen Rijksarchivaris waren de “papiers inutiles” vooral te vinden in processen van de Raad van Brabant, de Grote Raad en andere rechtbanken. Gachard gelastte Galesloot, hoofd van de toenmalige afdeling 3, om te onderzoeken

7. E. Put, “In de zak? De archiefstatus van procesdossiers uit het ancien régime”, in G. Janssens, G. Maréchal en F. Scheelings (dir.), *Door de archivistiek gestrikt. Liber amicorum prof. Dr. Juul Verhelst* (Archiefinitiatie(f), 4), Brussel, 2000, p. 187-196 en M. Oosterbosch, “Archief of niet? De procesdossiers van de Grote Raad voor de Nederlanden te Mechelen”, H. De Schepper en R. Vermeir (dir.), *Hoge rechtspraak in de oude Nederlanden* (Publicaties van de Vlaams-Nederlandse Vereniging voor Nieuwe Geschiedenis, 5), Maastricht, 2006, p. 65-78.

welke dossiers verwijderd konden worden. De Raad van Brabant werd als een proefproject beschouwd<sup>8</sup>.

In november 1871 vroeg Gachard van Galesloot een rapport over de voortgang “d’un travail (...) sur les règles à adopter pour l’anéantissement des procès du Conseil de Brabant”. In 1873 stelde Louis Galesloot het plan op om categorieën aan te brengen in de massa procesdossiers. Een rapport van 1874 geeft de opdeling in acht reeksen weer, namelijk de Staten van Brabant, de steden en gemeenten, ambachten, gilden, adel en militairen, particulieren en heraldische processen<sup>9</sup>. De daaropvolgende jaren ging men over tot het vormen van de reeksen. Vandaag is er een opdeling van niet minder dan veertien categorieën. Bij die acht zijn nog gevoegd: de processen van de procureurs-generaal, universiteit Leuven, Stichtingen en ten laatste de provincie Limburg. De reeks steden en gemeenten bestaat niet uit één reeks, maar drie, namelijk de gemeenten, Brussel en de steden behalve Brussel<sup>10</sup>.

Het waren voornamelijk de heraldische processen die de aandacht van Galesloot trokken. In 1878 was de reeks van heraldische processen gevormd, die volgens Galesloot met een inventaris van minstens 2500 bladzijden moest worden ontsloten. Hij hield eveneens een verzameling aantekeningen over heraldiek en genealogie bij, waarbij hij zelfs archiefstukken voegde (inventaris derde afdeling, 181). Vanaf 1882 hield Galesloot zich vooral bezig met het archief van het Leenhof van Brabant<sup>11</sup>. Vermoedelijk was het de reeks varia (400 meter) die bedoeld was om vernietigd te worden, maar die vernietiging werd nooit doorgevoerd.

Problematisch aan de opdeling in de reeksen is het feit dat een dergelijke inventarisering niet sluitend is. Er zijn altijd overlappingen en ook de inventarisatie van de dossiers wijst op vermengingen. Zo zijn pleitstukken van eenzelfde proces teruggevonden in zowel de reeks particulieren als de reeks adel. De reeksen kwamen bovendien op een slordige manier tot stand. Wellicht waren niet enkel archivarissen zoals L. Galesloot, maar was ook ander personeel hiermee belast. De dossiers zijn allemaal chronologisch geordend. Soms vergiste men zich van datum, stukken uit het einde van de zeventiende eeuw bevinden zich tussen dossiers uit het begin van die eeuw. Tijdens de chronologische ordening van de stukken werden dossiers uit elkaar gehaald en ging de context van het dossier onherroepelijk verloren.

8. M. Oosterbosch, “Archief of niet”, p. 71.

9. M. Libert, “L’inventoriage”, p. 221-224.

10. De reeksen procesdossiers bestaan vandaag uit: Particulieren, 1<sup>ste</sup> reeks (67 m); Particulieren, 2<sup>de</sup> reeks (580 m); Adel (310 m); Clerus (149 m); Steden (behalve Brussel) (35 m); Brussel (110 m); Gemeenten (110 m); Procureur-Generaal (82 m); Ambachten (55 m); Heraldische processen (19 m); Gilden (10 m); Stichtingen (12,5 m), Universiteit Leuven (9 m); Staten van Brabant (8 m) en Staten van Limburg (5 m).

11. M. Libert, “L’inventoriage”, p. 224.

Vaak was het zo dat originele processtukken – nadat ze gelicht werden – als bijlage dienden bij een later proces. Die stukken werden uit het dossier gehaald en op datum in een passende reeks ondergebracht. In de reeks bevinden zich vaak stukken en dossiers van processen die zich voor andere rechtbanken dan de Raad van Brabant (Leenhof van Brabant, Tolkamers, Hoge Justitie van Limburg, stadsmagistraten, lokale schepenbanken) afspeelden. Waren die stukken een bijlage in een proces voor de Raad van Brabant? Heeft men in een latere fase geprocedeerd over die processen voor de Raad (appel, reformatie, appel tot nietigverklaring)? Of hebben de processen geen enkel verband met de Raad van Brabant en zijn ze door een vergissing in het archief van de Raad van Brabant ondergebracht? Daarop is in de meeste gevallen geen antwoord te geven. Slechts in enkele gevallen is het mogelijk om de context te reconstrueren aan de hand van dorsale notities. Niet elke dorsale notitie biedt echter helderheid. De aantekeningen (bv. cijfers) kunnen naar stukken verwijzen die zich elders in de twee kilometer procesdossiers bevinden.

## 5. Inventarisering van de procesdossiers sinds 2007

Voor 2007 waren slechts enkele van de reeksen ontsloten aan de hand van een inventaris, namelijk ambachten, gilden, stichtingen, en universiteit Leuven. De reeksen zijn goed voor 105,5 meter of *ca* 0,05 % van het aantal procesdossiers. Sinds 2007 zijn er inventarissen gepubliceerd door Harald Deceulaer van de reeks steden behalve Brussel, en de reeks particulieren (eerste reeks). Bij die laatste reeks werd een ontsluiting op fiches door Schillings voltooid<sup>12</sup>. De inventaris van de gemeenten tot 1700 door Harald Deceulaer, net als de Staten van Brabant door kunsthistoricus en vrijwilliger Xavier Duquenne, werden in 2013 voorgesteld tijdens het congres over procesdossiers (*L'affaire est dans le sac! Dossiers de procès d'Ancien Régime et perspectives de recherche historique – Het pleit is in den zak! Procesdossiers uit het ancien régime en hun perspectieven voor historisch onderzoek*) in maart 2013, georganiseerd door het Rijksarchief<sup>13</sup>.

12. H. Deceulaer, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de steden (behalve Brussel)* (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen, 54), Brussel, 2008; H. Deceulaer en A. Schillings, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de particulieren (eerste reeks) 1574-1794 (vnl. 1670-1794)* (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen, 57) Brussel, 2009.

13. H. Deceulaer, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de gemeenten, 1601-1700*, (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen) Brussel, 2013 en X. Duquenne, bewerking, inleiding en indices door H. Deceulaer, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de Staten van Brabant, 1605-1794*, (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen) Brussel, 2013.

Op dit moment zijn er drie projecten lopende om de procesdossiers te ontsluiten. Een vrijwilligersproject startte in 2010 om de reeks particulieren (tweede reeks) te ontsluiten. Een inventaris van de reeks particulieren tot 1630 door vrijwilliger Paul Behets werd reeds voorgesteld op het congres over de procesdossiers<sup>14</sup>. In het begin van het jaar 2012 startte een doctoraatsproject door Tom Bervoets, waarbij ook de processen van de clerus worden ontsloten uit de periode 1700-1750. Het doctoraatsproject is getiteld “Loyauteitsconflicten aan de basis? Kerkelijke litigiositeit voor de Raad van Brabant in de achttiende eeuw” (promotoren Eddy Put en Harald Deceulaer). Er bestaat reeds een lijst van procesdossiers van de clerus 1750-1795 door X. Duquenne.

## 6. Inventarisatie van de dossiers van de adel

Een derde project met als titel “De sleutel van de schatkamer” is de ontsluiting van de procesdossiers van de reeks adel en is gestart in april 2011. De reeks van de adel is met 310 meter – buiten de reeksen particulieren en varia – de omvangrijkste reeks procesdossiers<sup>15</sup>. Bijzonder aan het project is dat het volledig is gefinancierd door een private stichting, namelijk de Stichting de Moffarts. De stichting toont zich bereid om de ontsluiting van de volledige reeks adel te financieren tijdens de volgende jaren met als einddatum 2017. De inventarisatie van de reeks sluit perfect aan bij de drie doelstellingen uit de missie van de Stichting de Moffarts:

- het onderzoek stimuleren naar de geschiedenis van de adel en kastelen;
- het voeren van een onderzoeksproject naar de Belgische kasteeldomeinen;
- het toegankelijk maken van waardevolle originele documenten van genealogische, heraldische en historische aard voor een breder publiek.

In maart 2013 werd het eerste resultaat, een inventaris van de dossiers van de adel (1511-1650), gepubliceerd. De omvang van de dossiers bedraagt 37 meter. In de inventaris zijn de dossiers individueel beschreven, met de aanduiding van de omvang van het dossier, de namen van de partijen, het onder-

14. P. Behets, bewerking; inleiding en indices door H. Deceulaer, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de particulieren (tweede reeks) 1477-1632 (vnl. 1529-1632)* (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen, 59) Brussel, 2013.

15. B. Tops, *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de adel (1511-1650)*. (Rijksarchief te Brussel, Inventarissen) Brussel, 2013.

werp en de aanwezigheid van bijzondere bijlagen. Er gaan stemmen op om bij de inventarisatie van procesdossiers geen onderwerp te vermelden. Maar om van een volwaardige ontsluiting te kunnen spreken is het onderwerp vanzelfsprekend essentieel. Het onderwerp kan tijdens de inventarisatie gemakkelijk worden teruggevonden, zeker indien het eerste verzoekschrift (venue en cour) of hierop volgende pleitstukken aanwezig zijn. Maar ook voor de onderzoeker is het essentieel om op voorhand te weten of een bepaald dossier bijvoorbeeld mogelijk over een rente handelt, dan wel over een lasterzaak. De moeilijkheid is vooral de verwantschap van mogelijke onderwerpen: een zaak over een nalatenschap is in feite ook een zaak over het bezit van bepaalde goederen.

De inventaris werd bovendien toegankelijk gemaakt door een index op onderwerp, personen- en plaatsnamen. Het maken van een index is tijdrovend en men kan zich de vraag stellen of in tijden van digitaal zoeken het indexeren van een inventaris nog nodig is. Niettemin is een dergelijke index altijd een meerwaarde voor onderzoekers. Ook voor de kwaliteit van de inventaris is een index zinvol als laatste controle bij de beschrijvingen of bv. om dubbele beschrijvingen van één dossier terug te vinden.

## 7. Mogelijkheden voor het onderzoek

Door de inventarisatie van 310 meter volledig onbekend materiaal wordt diepgaander onderzoek voor generaties historici, kunsthistorici, genealogen, geïnteresseerden in lokale geschiedenis, heraldiek, specialisten in monumentenzorg en restauratie mogelijk. De civiele procesdossiers zijn bij uitstek een must voor onderzoekers naar de adel.

De processen tonen een bepaalde groep juist in conflict met andere groepen, individuen en instituties. Om de dynamiek van de adel in kaart te brengen en te analyseren tegen de achtergrond van ingrijpende politieke, culturele en sociaal-economische veranderingen, moet ook aandacht gegeven worden aan evoluties in de adellijke status, aan de feitelijke samenstelling van de adel en aan de machtspositie van de adel tussen vorst en onderdanen<sup>16</sup>. Het is bij voorbaat de Raad van Brabant, als hoogste rechtscollege, die als instelling als spil stond tussen deze individuen. Gerechtelijke archieven zijn door historici vooral geraadpleegd voor de criminele processen, waarbij individuen met het gerecht in contact kwamen. Interessant aan civiele processen is dat bevolkingslagen op vrijwillige basis zelf voor eigen

16. M. Damen en A. Janse, "Adel in meervoud. Methodologische beschouwingen over comparatief adelsonderzoek in de Bourgondische Nederlanden", *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 4 (2008), p. 517-540.

doeleinden naar het gerecht trokken<sup>17</sup>. Op basis van een bewaarde briefwisseling werd recent nog aangetoond dat procesgang door adellijke vrouwen zelfs als strategie werd gebruikt om meer eigendomstitels (en dus status) te winnen<sup>18</sup>. Adelsgeschiedenis vereist echter een integrale benadering; aan de hand van één enkele familie of enkele voorbeelden, hoe goed ook gekozen, kan de ontwikkeling van de adel als geheel niet in beeld gebracht worden<sup>19</sup>. Dat kan alleen aan de hand van serieel materiaal. Met de serie processen van de adel krijgen onderzoekers in elk geval oog op de procesvoering als sociale activiteit van de adel. Bovendien was de Raad van Brabant – naast het Leenhof van Brabant in geschillen over leengoederen – bij uitstek de belangrijkste rechtbank voor adellijke families. Zij gingen in eerste instantie naar de Raad van Brabant, ook omdat ze door benoemingsrechten van schepenen betrokken partij bij de lagere rechtbanken waren.

De inventarisatie van de processen van de adel tot 1650 toont duidelijk dat deze reeks vele nieuwe inzichten biedt voor de geschiedenis van de adel in België. Talloze dossiers zijn te verbinden met de geschiedenis van enkele grote, bekende families zoals Arenberg, de Merode, de Croÿ, Ursel, de Renty,... In een aantal dossiers zijn personen betrokken die een belangrijke rol hebben gespeeld in de geschiedenis van de zestiende of zeventiende eeuw zoals Willem van Oranje, Pedro de San Juan, Gaspard Schetz, Conrard Schetz, Jehan Curtius, Louis Perez, François de Kinschot, René van Renesse, Ferdinand de Boisschot, Werner Huyn van Amstenrade enz. Deze dossiers bevatten nieuwe biografische gegevens over deze personen.

De reeks bevat tevens talrijke gegevens over koopliedenfamilies, die pas geadeld waren of die op weg waren om geadeld te worden. Zo bevat de reeks een aantal dossiers die interessante gegevens bevatten over de internationale handel, bv. die van Francisco Balbani of van de familie della Faille met Venetië. Ook de stadsadel uit Antwerpen en Brussel komt regelmatig voor, net als de ambtsadel uit de centrale instellingen (Geheime Raad, Raad van State,...). De procesdossiers over erfenissen bevatten vele gegevens die van belang zijn voor de genealogie van adellijke families. “Elitestudies” worden vandaag vooral aan de hand van de prosopografische methode gevoerd<sup>20</sup>. Procesdossiers zijn bij uitstek belangrijk om persoonlijke gegevens te verza-

17. H. Piant, “Des procès innombrables. Éléments méthodologiques pour une histoire de la justice civile d’Ancien Régime”, *Histoire & mesure*, 22 (2007), p. 13-38.

18. J. Verberckmoes, “Noble women managing family lives: the private letters of the Goubau sisters in 18<sup>th</sup> century Antwerp”, *Belgisch Tijdschrift voor Filologie en Geschiedenis/Revue Belge de Philologie et d’Histoire*, 2 (2010), 435-454.

19. Damen en Janse, “Adel in meervoud”, p. 519.

20. T. De Hemptinne en J. Dumolyn, “Historisch adelsonderzoek over de late middeleeuwen en de vroegmoderne periode in België en Nederland: een momentopname”, *Bijdragen en Mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 4 (2008), p. 481-489.

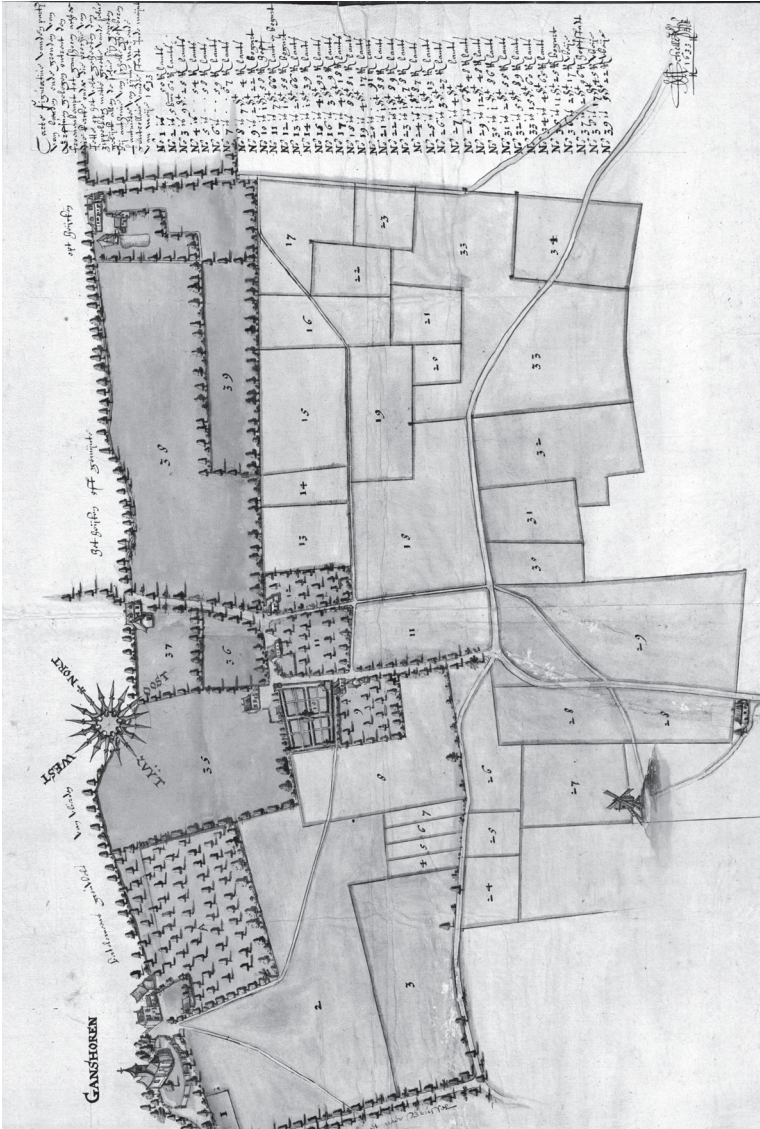
melen en bevatten vaak interessante bijlagen (testamenten, huwelijkscontracten enz.).

Gezien de massieve omvang van de civiele procesvoering, kunnen procesdossiers voornamelijk voor deelaspecten van de geschiedenis gebruikt worden. Veruit de meeste procesdossiers handelen over financiële zaken van zeer uiteenlopende aard. Omdat een van de voorwaarden om tot de adelstand te behoren het verbod op de uitoefening van een beroep was, is het bezit van renten het onderwerp van vele processen. Aan de hand van dergelijke dossiers kan onderzoek naar kapitaal en krediet gevoerd worden. In de reeks bevinden zich grote aantallen dossiers over de lokale geschiedenis van talloze dorpen en heerlijkheden in Brabant (ook in het Nederlandse Noord-Brabant), het hertogdom Limburg en de Landen van Overmaas. Dossiers over de verkoop van gronden, heerlijkheden, bossen, hoeven, molens, boomgaarden of vee geven inzicht in het dagelijkse beheer van het adellijke domein. Conflicten over het onderhoud van dijken, wegen of waterlopen bieden soms onverwachte inzichten op de geschiedenis van het landschap. Interessante dossiers voor de geschiedenis van het landschap zijn bijvoorbeeld het proces van de aartsbisschop van Mechelen, Jacobus Bonen, als prelaat van de abdij van Affligem, tegen Willem van de Werve over heiden te Schilde. Een ander dossier met bijgevoegde kaart gaat over de bossen tussen Ottignies en Limelette. Voor de huizingeschiedenis van Brussel is er een plattegrond van huizen aan de Cantersteen. De militaire rol van de adel komt o.a. tot uiting in een aantal dossiers over de bevoorrading van troepen.

Topstukken die zijn aangetroffen in de reeks, zijn de originele kaarten uit de bewuste periode. In de dossiers zijn ook enkele charters te vinden die als bewijs in het proces dienden (het oudste charter is een schepensbrief betreffende een pachthof bij de stad Aldenhoven in Duitsland uit 1427). Andere charters zijn benoemingen van kapelannen in de burchtkapel van het kasteel van Rixensart (1579, 1605).

In enkele gevallen waren er dossiers die helemaal geen procesdossier waren. Niettemin zijn die dossiers vaak waardevol. Vermeldenswaardig zijn enkele zeer uitzonderlijke dossiers, zoals het dossier met enquêtes (getuigenverhoren) over de beeldenstorm te 's Hertogenbosch op verzoek van de adellijke schout Jacob van Brecht. Ook zijn om een tot dusver onopgehelderde reden de dossiers van Carlo Billeo, raadsman van Ernest van Beieren (aartsbisschop van Keulen en Luik van 1585 tot 1612), in de reeks beland. Het gaat om briefwisseling, rekeningen, bewijsstukken, processtukken enz.

Omdat vonnissen van de Raad van Brabant niet door een andere rechtbank konden worden herroepen, gaf de instelling een bepaalde richting aan. In dit belangrijke juridische archief is als het ware een aanzienlijk deel Brabantse geschiedenis te vinden. Het is nu aan de onderzoeker om die geschiedenis te schrijven.



Kaart van landmeter Anthonie van Schelle met de Sint-Martinuskapel te Ganshoren (1633)<sup>1</sup>.

1. Rijksarchief Brussel (Anderlecht), Archief van de Raad van Brabant, processen van de adel, 687.



LE PROJET *GARDEN* ET SES PREMIERS RÉSULTATS.  
ÉTUDIER LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU  
ET DES ZONES HUMIDES DANS LA LONGUE DURÉE  
AU NIVEAU LOCAL :  
LES ARCHIVES DES WATERINGUES EN BELGIQUE  
ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN WALLONIE,  
XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLES

Danielle CALUWÉ<sup>1</sup>, Kevin TROCH<sup>2</sup>

## Introduction

Le projet *GARDEN* de « Guide des archives relatives à l'histoire de l'environnement produites par des institutions publiques en Belgique de 1700 à 1980 » promu par la Politique Scientifique Fédérale et par les Archives de l'État en Belgique a pour but principal d'ouvrir à la recherche en histoire environnementale les fonds d'archives publiques conservés dans les différents dépôts des Archives de l'État<sup>3</sup>. Dans cette optique, la présentation et la mise en valeur des sources produites par des acteurs locaux de gestion de l'environnement tels que les polders et les wateringues se justifie pleinement.

Ces institutions publiques jouent un rôle important sur l'environnement au niveau local et cela sur la longue durée. Les polders et les wateringues existent depuis le XII<sup>e</sup> siècle en Flandre et certaines de ces institutions sont encore en activité de nos jours. Organismes de gestion des eaux de surface et des zones humides, les polders et les wateringues ont une influence directe sur le paysage rural et façonnent celui-ci depuis un millénaire. Les traces

1. Rijksarchief te Leuven.

2. Archives de l'État à Mons de 2011 à 2013. Depuis 2013, doctorant en histoire environnementale à l'Université de Namur et à l'Université de Lille 3..

3. *GARDEN* est l'acronyme anglais du projet : *Guide on Archives Regarding ENvironmental History in Belgium, 18<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> century*. Ce projet pluriannuel débuté en août 2011 sous la direction de Laurent Honnoré, conservateur des Archives de l'État à Mons et mené en collaboration avec Isabelle Parmentier, professeur d'Histoire moderne et directrice du Pôle de l'Histoire Environnementale (PolleN) à l'Université de Namur aboutira en août 2013 à la publication du Guide proprement dit ainsi qu'à celle des Actes d'une journée d'études sur les archives relatives à l'histoire de l'environnement. Pour plus d'informations sur le projet et sur nos activités, consultez notre blog de recherche : <http://www.garden.hypotheses.org>

de leurs actions sont d'ailleurs encore bien visibles et parsèment le territoire belge. Si leur histoire est bien connue en Flandre, ce n'est pas le cas en Wallonie<sup>4</sup>.

Bien qu'indissociables l'un de l'autre, cet article délaisse les polders pour se concentrer sur les wateringues et présente cette dernière institution en deux parties. Le premier volet aborde l'historique des wateringues du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution de leurs compétences, leur place dans la structure institutionnelle et leur impact sur l'environnement. Cette première partie insiste particulièrement sur les wateringues wallonnes dont l'étude demeure largement inédite. La deuxième partie décrit les archives produites par cette administration, leur typologie, leur disponibilité pour les chercheurs et les thèmes de recherche qu'elles permettent d'aborder.

1. Les wateringues, un exemple de continuité historique dans la gestion de l'environnement au niveau local ?

### 1.1. Aperçu historique de l'institution du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

Actives depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle en Flandre, les wateringues sont des institutions publiques disposant de la personnalité juridique. La wateringue est une association de propriétaires résidant dans son ressort et placée sous la tutelle des administrations supérieures. Elle se finance elle-même en prélevant une taxe à l'hectare auprès des adhérents et peut posséder un patrimoine<sup>5</sup>. Les compétences d'une wateringue sont strictement délimitées. La loi de 1956 définit une wateringue comme étant « une administration publique instituée en dehors d'une zone poldérienne en vue de la réalisation et du maintien, dans les limites de sa circonscription territoriale, d'un régime

4. Pour un aperçu récent des origines et des premiers développements des wateringues et des polders, voir l'ouvrage fondamental de T. Soens, *De spade in de dijk ? Waterbeheer en rurale samenleving in de Vlaamse kustvlakte (1280-1580)*, Gand, 2009. On consultera également les ouvrages de J. Schramme présentant en profondeur les wateringues et les polders au XIX<sup>e</sup> siècle : J. Schramme, *Des wateringues*, Bruxelles, 1899 et J. Schramme, H. Limbourg, F. Van de Wattyne, *Des polders*, Bruxelles, 1904 ainsi qu'à A. Pauwels, *Polders en Wateringen*, Bruxelles, 1935. Pour les fondements législatifs de ces institutions, nous renvoyons à C.G. Roelofsen, E.C. Coppens (éd.), *L'eau et le droit : wateringues, la construction des digues et des polders, éléments de juridiction (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Actes des journées internationales d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, Dordrecht, 16-19 mai 1996*, Nimègue, 1997, à A. Pauwels, *De oorsprong van de Belgische polderwetgeving. De politiek van Frankrijk (1794-1814) ten aanzien van de polders. De wording van de organieke Keizerlijke decreten van den 11 januari en van den 28 december 1811*, Anvers, 1937 et aux différentes contributions publiées dans E. Huys, M. Vandermaesen (dir.), *Polders en Wateringen. Studiedag georganiseerd te Damme op 19 mei 2000*, Bruxelles, 2001.

5. E. Huys, « Bronnen voor de rechtsgeschiedenis m.b.t. polders en wateringen (12<sup>de</sup> eeuw-1956/1957) », *Polders en Wateringen. Studiedag georganiseerd te Damme op 19 mei 2000*, E. Huys, M. Vandermaesen (dir.), Bruxelles, 2001, p. 83-110.

des eaux favorables à l'agriculture et à l'hygiène, ainsi que pour la défense des terres contre l'inondation »<sup>6</sup>. Cette définition peut également s'appliquer aux périodes antérieures. Toutefois, si le terme *wateringeng* est utilisé en Flandre depuis le Moyen Âge, il n'en est rien pour les territoires composant la Wallonie actuelle. En Wallonie, les wateringues ne sont « officiellement » créées qu'à partir de 1859 avec l'instauration de la wateringue d'Hollain-Laplaigne<sup>7</sup>. Cependant, les wateringues ne sont pas créées à partir de rien. Des institutions similaires aux wateringues mais portant un nom différent existent dans les provinces wallonnes avant 1859.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, les problèmes liés aux débordements des cours d'eau et à la présence de nombreuses « terres incultes » et de biens communaux « inexploités » suscitent l'intérêt grandissant des institutions centrales et provinciales des Pays-Bas en parallèle avec la diffusion des idées hygiénistes et physiocratiques au sein de la société<sup>8</sup>. Dans les provinces « wallonnes », les inondations trop fréquentes des prairies basses bordant les fleuves et les rivières engendrent des inconvénients intolérables aux yeux des propriétaires de ces terres : pertes de revenus, problèmes de salubrité causés par la stagnation des eaux, entraves à la navigation et au commerce, etc. Ces propriétaires n'hésitent pas à attirer l'attention des autorités publiques sur ce problème récurrent auquel ils sont confrontés et demandent aux gouvernants de remédier à la situation. Des commissions spéciales sont dès lors créées et placées sous la tutelle des États et des Conseils provinciaux et du Conseil Privé, du Conseil des Finances et des Domaines ainsi que de la Jointe des Eaux instituée en 1772<sup>9</sup>. Ces commissions ont pour objectif principal de prévenir l'inondation des prairies humides en proposant des projets de travaux d'assèchement et de dessèchement, en surveillant l'exécution de travaux hydrauliques tels que le percement de canaux d'écoulement, la pose de buses, de vannes et d'écluses et d'assurer le maintien de ces ouvrages.

Supprimées en 1795 comme les autres institutions d'Ancien Régime lors de l'annexion des anciens Pays-Bas autrichiens à la France, les commissions

6. Loi relative aux wateringues, 5 juillet 1956, *Moniteur Belge* (= *M.B.*) du 05/08/1956, p. 5205.

7. Arrêté royal de constitution de la wateringue d'Hollain, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing et Antoing, 2 septembre 1859, Archives Générales du Royaume (= A.G.R.), *Administration des Ponts et Chaussées. Voies hydrauliques*, n° 386.

8. C. Vandebroek, *Agriculture et alimentation. L'agriculture et l'alimentation dans les Pays-Bas autrichiens. Contribution à l'histoire économique et sociale à la fin de l'ancien régime*, Gand-Louvain, 1975, p. 25-75.

9. Par exemple suite au Traité de Crespin conclu entre la France et l'Autriche en 1731 et prévoyant la gestion commune des eaux de surface entre Condé et Mons et l'assèchement des prairies et des marais le long de la Haine, une « association » spécifique est créée et est placée sous la tutelle du Conseil Souverain de Hainaut, du Conseil Privé, du Conseil des Finances et à partir de 1772 de la Jointe des Eaux du côté autrichien. Cette association est à l'origine de la wateringue de Pommeroel instituée en 1882 (Y. Coutiez, *Le gouvernement central et les communautés rurales hainuyères (1714-1794). Étude d'histoire de l'administration*, Mouscron, 1993, p. 279-295).

spéciales sont rétablies suite au décret impérial de 1807 sur l'assèchement des marais<sup>10</sup>. Ces commissions assurent les mêmes compétences que les wateringues de Flandre. Elles sont placées sous la tutelle directe du préfet du département dans lequel se situe leur ressort géographique. Durant le régime hollandais, ces institutions sont maintenues dans leurs fonctions et placées sous le contrôle des États provinciaux et de l'Administration du *Waterstaat*. Elles poursuivent leurs activités sous le régime belge après 1830. Ce n'est qu'en 1859 qu'une « normalisation » à l'échelle du pays est effectuée par le gouvernement. Les commissions sont dès lors dissoutes et sont remplacées par les wateringues proprement dites<sup>11</sup>.

Pour donner un exemple de cette continuité historique largement occultée par l'historiographie, nous avons pu retrouver la trace des prédécesseurs en droit de celle qui est considérée comme la plus ancienne wateringue de Wallonie, la wateringue d'Hollain-Laplaigne en Hainaut. Sur base des travaux historiques et même des sources officielles du gouvernement, la wateringue d'Hollain-Laplaigne fondée en 1859 ne semble disposer d'aucun prédécesseur<sup>12</sup>. Cependant, durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des propriétaires de Laplaigne, Hollain et Péronnes-lez-Antoing s'associent et réclament l'aide des États de Tournai et du Tournais afin d'empêcher les débordements de l'Escaut auxquels ils doivent faire face et qui inondent leurs prairies situées sur ses berges. Les États installent une commission spéciale en charge d'étudier la situation et de proposer les travaux à effectuer<sup>13</sup>.

Le 11 mars 1806, soit un an avant la promulgation de la loi sur l'assèchement des marais, l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> décrète sur base « de l'arrêté du préfet du département de Jemmappes (sic) du 1<sup>er</sup> ventôse an 13 sur le dessèchement des marais d'Hollain, Laplaigne, Péronne et Antoing » et « considérant que le dessèchement de ces marais est avantageux pour l'agriculture et en même temps nécessaire à la salubrité du pays » la constitution « d'une commission nommée par le préfet et composée de cinq principaux intéressés qui sera chargée d'arrêter le devis et détail des travaux à exécuter et d'en surveiller l'exécution ». Pour se financer, cette commission « dressera le rôle des sommes que chaque propriétaire sera tenu d'acquitter proportionnellement au bénéfice qu'il retirera du dessèchement »<sup>14</sup>. La commission pour le dessèchement des prairies d'Hollain, Laplaigne, Péronnes et Antoing

10. Loi relative au dessèchement des marais, 16 septembre 1807, *Recueil des lois de la République française dit recueil Huyghe*, t. 6, cahier 16, Bruxelles, s.d., p. 93-105.

11. Arrêté royal du 10 août 1856 relatif aux wateringues, *M.B. du 10 août 1856*.

12. Dossier sur la wateringue d'Hollain, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing et Antoing, A.G.R., *Administration des Ponts et Chaussées. Voies hydrauliques*, n° 386.

13. Projet de dessèchement des prairies de Péronnes, Laplaigne, Hollain et Bruyelle, 1784-1786, Archives de l'État à Tournai (= A.É.T.), *États du bailliage de Tournai-Tournaisis* (= E.T.T.), n° 756, dossier 395 et *Ibid.*, n° 3519. Voir Fig. 1.

reste en activité jusqu'en 1858<sup>15</sup>. Cette commission correspond en tout point à ce que l'on nomme une wateringue, sans en porter le nom. Ce sera chose faite en 1859.

Durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la création de wateringues dans les provinces wallonnes continue sous l'impulsion du gouvernement et de sa politique de mise en valeur des terres incultes et de réduction des zones humides. Les wateringues sont placées sous la tutelle des commissaires d'arrondissement, des gouvernements provinciaux et du Ministère de l'Intérieur jusqu'en 1837, du Ministère des Travaux Publics de 1837 à 1884 puis, à partir de 1884, du Ministère de l'Agriculture<sup>16</sup>. La loi de 1956 redéfinit leurs compétences et leurs missions et depuis 1973, dans le cadre des sites *Natura 2000*, les wateringues doivent également veiller à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel dont elles sont les dépositaires<sup>17</sup>. En 1990 suite au transfert de compétences du gouvernement central aux Régions, la matière est régionalisée<sup>18</sup>.

### 1.2. L'impact des wateringues sur l'environnement

Du fait de leurs activités, les wateringues marquent profondément l'environnement au niveau local. Les canaux, écluses, vannes, remblais, aqueducs et plantations d'arbres qu'elles ont construit et entretenus et qu'elles continuent à maintenir sont encore visibles et structurent durablement le paysage rural. Les wateringues transforment également les structures socioéconomiques des localités présentes dans leur ressort. Elles permettent aux propriétaires, principaux intéressés par les travaux de drainage, de participer directement à la gestion de leur région au sein de leur wateringue en collaboration avec les autres administrations publiques. Les wateringues, en préservant les communes des inondations et des catastrophes naturelles, permettent à celles-ci de se développer et de s'étendre. Les régions drainées

14. Décret impérial sur le dessèchement des marais d'Hollain, Laplaigne, Péronnes-lez-Antoing et Antoing, 11 mars 1806, Archives de l'État à Mons (= A.É.M.), *Préfecture du département de Jemappes*, n° 675.

15. Les archives de cette commission, principalement sa comptabilité, sont conservées dans les archives communales de Hollain (A.É.T., *Commune de Hollain*, n° 113-117).

16. R. Terrizzi, *Le ministère de l'Intérieur (1830-1994), I. Étude de l'administration centrale et répertoire des commissions et services publics*, Bruxelles, 1995 ; K. Velle, *Het ministerie van Openbare Werken (1837-1990)*, 2 t., Bruxelles, 1993 et P. Bourgeois *et al.*, *Het ministerie van Landbouw (1884-1990)*, 2 t., Bruxelles, 1993-1994. Pour un relevé des différentes wateringues créées et/ou supprimées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, nous renvoyons aux almanachs et aux annuaires provinciaux publiés annuellement et qui répertorient ces institutions.

17. Loi sur la conservation de la nature, 11 septembre 1973, *M.B. du 11/09/1973*, p. 10306.

18. Actuellement, les wateringues wallonnes dépendent de la Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGARNE) du Service Public de Wallonie.

par les waterings fournissent de nouvelles terres à l'exploitation agricole mais en contrepartie, la biodiversité de ces zones humides se réduit considérablement<sup>19</sup>. Depuis la loi sur la Conservation de la nature de 1973, la tendance s'inverse et les waterings sont tenues de veiller à la préservation de la biodiversité. En définitive, l'impact des waterings sur l'environnement s'inscrit principalement dans ces trois thèmes : paysage, socioéconomie rurale et biodiversité<sup>20</sup>.

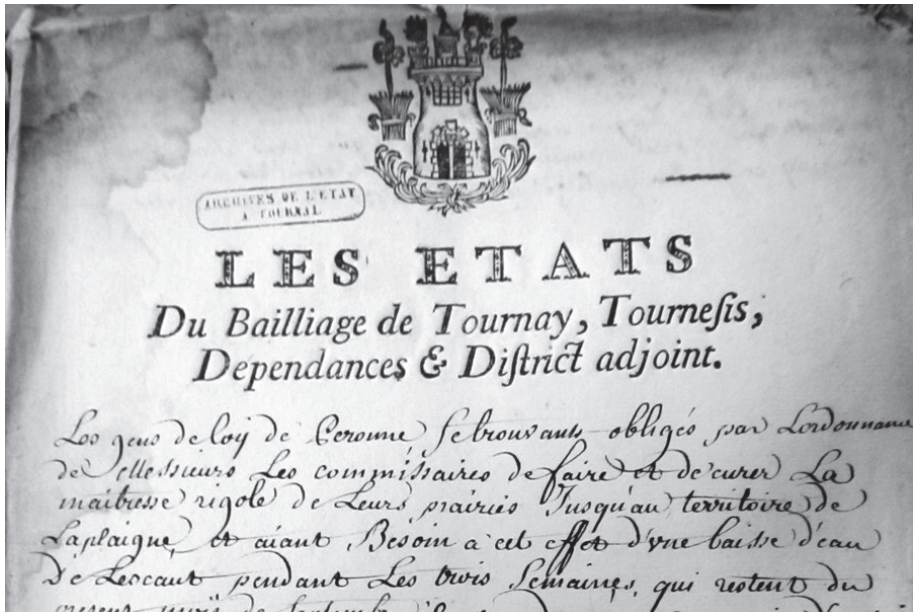


Fig. 1 : Ordonnance des États de Tournai-Tournaisis sur le dessèchement des marais d'Hollain-Laplaigne, 1785, Archives de l'État à Tournai (A.É.T.), « États de Tournai-Tournaisis », n° 3519.

19. Suite à la loi de mise en valeur des biens communaux de 1847, 19000 hectares de landes furent défrichés et asséchés dans la province de Luxembourg entre 1847 et 1860 (D. Belayew, « La campagne dans tous ses états. Un état des lieux des structures territoriales rurales wallonnes », *Pour une gestion durable du territoire rural de la Wallonie. Une réalité à laquelle sensibiliser les jeunes générations*, D. Van Dam, C. Sappia, D. Belayew, I. Parmentier (éd.), Namur, 2012, p. 33).

20. E. Thoen, « Waterschappen en de maatschappelijke en ecologische transformatie van de kustvlakte in de Middeleeuwen en het Ancien Régime. Bedenkingen en onderzoeksmogelijkheden », *Polders en Wateringen...*, E. Huys, M. Vandermaesen (dir.), Bruxelles, 2001, p. 111-134.

Actuellement, en Flandre, 69 polders et waterings sont membres du *Vlaamse Vereniging voor Polders en Wateringen* (VVPW). Elles couvrent un territoire de 316575 hectares, ce qui représente 23,45 % du territoire de la Flandre et elles gèrent 7832 km de cours d'eau ou 37,76 % du réseau hydrographique en Flandre<sup>21</sup>. En Région wallonne l'Association des Waterings Wallonnes (AWW) compte 23 waterings sur les 45 actives en Wallonie. Les waterings membres de l'AWW couvrent un territoire de 17008 hectares ce qui représente 1,1 % de la surface de la région et gèrent 1330 km de cours d'eau soit 0,7 % du réseau hydrographique wallon<sup>22</sup>. Cette disparité s'explique en grande partie par la géographie différente de chaque région et surtout par le fait que les waterings wallonnes qui ne sont plus en activité et dont les travaux sont terminés ne sont pas comptabilisées. C'est notamment le cas des waterings de la province de Luxembourg.

## 2. Les sources relatives aux waterings en Wallonie, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

### 2.1. Où trouver l'information ?

Dans le cas de la Flandre, les Archives de l'État ont collecté, inventorié et mis en valeur les archives de nombreux polders et waterings<sup>23</sup>. Pour la Wallonie, seules les archives de la wateringue de Pommeroeul pour la période 1882-1920 sont conservées aux Archives de l'État à Tournai<sup>24</sup>. Pour consulter les sources produites directement par les waterings, le chercheur doit prendre contact avec l'institution elle-même et se rendre dans ses locaux. Encore faut-il que cela soit possible.

À ce niveau, pour assurer la conservation et l'accessibilité de ces archives publiques et pour remédier à cette disparité flagrante entre la richesse des fonds d'archives conservés dans les dépôts des Archives de l'État en Flandre et la pauvreté des dépôts wallons, les Archives de l'État pourraient entamer une campagne d'information et de prospection auprès des waterings wallonnes au sujet de leurs archives. Le dépôt de leurs archives par les waterin-

21. Source tirée du site internet du *Vlaamse Vereniging voor Polders en Wateringen* : <http://www.vvpw.be>

22. Source tirée du site internet de l'Association des Waterings Wallonnes : <http://www.wateringue.be>

23. Nous renvoyons aux inventaires publiés par les Archives de l'État et dont certains sont disponibles sur internet à partir du moteur de recherche des Archives de l'État : <http://search.arch.be> (mots-clés : polders, wateringen, watering).

24. Les archives de cette wateringue sont mélangées avec celles des communes de Pommeroeul et de Ville-Pommeroeul sous les n° 2416 à 2479 (M.-A. Arnould, D. Van Overstraeten, *Inventaire des Archives communales de Ville-Pommeroeul et de Pommeroeul 1489-1949*, Bruxelles, 1973, p. 91-93).

gues wallonnes permettrait de préserver leur riche patrimoine documentaire et, par la même occasion, d'ouvrir à la recherche en histoire de l'environnement un thème largement négligé par l'historiographie francophone belge.

Néanmoins, à défaut de sources de première main, des archives produites par les institutions de tutelle des wateringues sont disponibles aux Archives de l'État. Pour l'Ancien Régime, on consultera les archives des États provinciaux et au niveau central les archives du Conseil Privé, du Conseil des Finances, du Conseil du Gouvernement Général ou encore de la Jointe des Eaux<sup>25</sup>. Pour la période contemporaine, les fonds d'archives des préfectures françaises et des gouvernements provinciaux ainsi que des commissariats d'arrondissement sous les régimes hollandais et belge offrent la possibilité d'étudier l'activité des wateringues d'une province. Au niveau central, on trouvera des informations dans les archives des ministères de tutelle des wateringues ainsi que dans les fonds des services des Ponts et Chaussées<sup>26</sup>. Une prospection dans les fonds d'archives des communautés d'Ancien Régime et des communes contemporaines peut également s'avérer fructueuse.

## 2.2. Typologie des sources

Malgré la diversité des fonds, une typologie des sources relatives aux wateringues peut être effectuée. Dans les archives des wateringues et des administrations de tutelle se trouvent des documents relatifs :

- à la gestion générale et à l'organisation interne des wateringues (arrêté d'installation et/ou de suppression, règlement intérieur, résolutions, octrois, contrats, copies de documents anciens, etc.) ;
- à la gestion juridique du patrimoine des wateringues (titres et certificats de propriété, transfert, transport et aliénation des biens, expropriations, documents juridiques, contrats de quote-part et baux pour le pâturage, la pêche ou la coupe de bois) ;
- à la gestion financière (comptes, quittances et factures, livres de taxation, rôles de répartition de la taxe foncière, matrices foncières, etc.) ;

25. Nous renvoyons aux inventaires publiés par les Archives de l'État et dont certains sont disponibles sur internet à partir du moteur de recherche des Archives de l'État : <http://search.arch.be>

26. Pour un relevé de ces différents fonds d'archives et des sources disponibles pour l'histoire des wateringues, nous renvoyons au guide GARDEN qui devrait paraître en 2013-2014.



- à la gestion du patrimoine foncier et hydraulique (projets, devis et adjudications de travaux de maintien et de réparation des ouvrages hydrauliques, registres de propriétaires, contrats de collaboration, etc.) ;
- aux travaux de construction et d'aménagement des infrastructures (projets, plans, adjudications et devis pour la construction des infrastructures, des plantations, du curage des canaux, rapports et dossiers d'inspection de l'état des digues, des chemins et des cours d'eau, comptes rendus de mesures à prendre lors d'événements catastrophiques : inondations, ruptures de digues, orages, etc.) ;
- aux plaintes et requêtes des riverains, notamment pour des causes d'inondations ou de pollutions.

Ces fonds d'archives contiennent aussi beaucoup de cartes, de plans, de dessins et de documents précadastraux et cadastraux.

## Conclusion

En guise de conclusion, nous proposons quelques pistes de recherche en histoire environnementale ouvertes par le recours aux archives relatives aux waterings. En tant qu'institutions publiques de gestion des eaux de surface et des zones humides, les waterings et leurs prédécesseurs en droit jouent un rôle de première importance dans la structuration du paysage rural. S'inscrivant dans la longue durée, du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours pour le cas de la Wallonie, depuis le Moyen Âge pour la Flandre, les waterings traversent les régimes politiques et marquent durablement de leur empreinte les zones dans lesquelles elles exercent leurs activités. Les waterings sont également les témoins des catastrophes naturelles et des pollutions. Leurs compétences les lient également, selon les époques, à la préservation ou au contraire à la destruction de la biodiversité. Ces diverses constatations ne constituent que quelques perspectives de recherche dans le large champ ouvert par l'étude des waterings.

Commissions spéciales détachées par les États et par les Conseils provinciaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, commissions pour le dessèchement durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et waterings à partir de 1859, ces institutions sont bien implantées en Wallonie et leur importance ainsi que leur influence sur l'environnement ne doivent pas être négligées. Alors que les études portant sur les waterings en Flandre sont nombreuses et de grande qualité, la Wallonie fait figure de parent pauvre. Cet état de fait est dû à la dispersion des sources et à la méconnaissance de ces institutions dans la partie méridionale de la Belgique de la part des historiens. Il revient à ces derniers de pallier ce

vide historiographique en prenant désormais en considération ces institutions dans le champ de recherche de l'histoire environnementale.



Fig. 2 : Carte des polders de l'embouchure de l'Yser, ca 1700-1715, Archives de l'État à Bruges (R.A.B.), « Ommeloper van de Watering van Kamerlinckx Ambacht », sans n°.

## LE FONDS BOUCQUÉAU DE VILLERAIE AUX ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE

Léon J. HAUREGARD<sup>1</sup>

L'Évêché de Liège a recueilli les papiers du chanoine Philippe-Joseph Bouquéau de Villeraie, après son décès survenu à Liège le 5 novembre 1834. Une semaine avant sa mort, il avait révoqué des dispositions précédentes et légué sa fortune à Nicolas Gotale, Président du Séminaire de Liège. Cette fortune était évaluée à près d'un million de francs, une somme énorme pour l'époque, puisqu'elle représentait un peu moins d'un pourcent des recettes globales de l'État belge pour l'année 1834<sup>2</sup>. Le testament fut contesté par des membres de la famille, ce qui donna lieu à un procès retentissant dont la presse se fit l'écho et qui contraignit l'évêque Van Bommel lui-même à prendre position dans une lettre pastorale lue en chaire et diffusée dans tout le diocèse<sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, les papiers du chanoine échurent dans les archives de l'Évêché.

En fait, le Fonds Bouquéau rassemble, outre les siennes propres, des archives qui proviennent de sa famille paternelle et qui ont été constituées et conservées, essentiellement, par son père, Jean-Baptiste Bouquéau, avocat au Conseil souverain de Brabant.

Le fonds a été trié et inventorié par l'archiviste de l'Évêché, l'abbé Jean Govaerts, désigné à ce poste en 1923. Il comporte 36 articles, formés de liasses ou de registres, classés selon huit rubriques de A à H et totalisant près de deux mètres linéaires. Nous allons passer en revue les différentes rubriques et les mettre en parallèle avec les traits principaux de la vie familiale et sociale de Philippe-Joseph Bouquéau et de ses parents. Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre de la présente communication, d'exposer tous les détails. Nous nous contenterons de citer, pour chaque rubrique, quelques extraits qui illustrent, à nos yeux, l'intérêt du Fonds Bouquéau pour les chercheurs, en insistant particulièrement sur des faits,

1. Conservateur honoraire, Musée de la céramique d'Andenne.

2. J. J. Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold I<sup>er</sup> – Études d'histoire contemporaine*, tome 2, 2<sup>e</sup> édition, Louvain, Vanlinthout et Peeters, 1861, p. 280; livre numérisé, disponible sur le site [www.unionisme.be](http://www.unionisme.be). En 1834, les recettes de l'État belge étaient de 100 852 307 francs et les dépenses de 100 664 570 francs.

3. *L'Ami de la religion – Journal ecclésiastique, politique et littéraire*, tome 88, Paris, 1836, p. 374-377.

parfois anecdotiques mais qui n'ont jamais été publiés. Pour les autres, nous renverrons aux publications existantes. Nous devons, néanmoins, mettre en garde les chercheurs : un certain nombre de documents sont classés de façon inappropriée et, de ce fait, risquent d'échapper au lecteur.

La rubrique A rassemble des papiers de famille de Jean-Baptiste Boucquéau, le père du chanoine.

Philippe-Joseph Boucquéau est baptisé sur les fonts de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles le 3 septembre 1773. Ses parrain et marraine, bien qu'ils ne soient pas présents, sont révélateurs du statut social de la famille maternelle : le parrain est Philippe Roger Joseph de Varick, chambellan de l'Impératrice et beau-fils du ministre plénipotentiaire Cobenzl, et la marraine Marie-Josèphe de Mérode, princesse de Rubempré et d'Everberg.

Jean-Baptiste Boucquéau, le père du chanoine, est issu d'une famille de riches censiers brabançons que l'ascension sociale mène principalement vers le clergé et la magistrature. Il gravit, quant à lui, un échelon assez particulier en épousant, déjà à Sainte-Gudule, le 6 octobre 1772, Marie Jeanne Guillemine Félicité Bosquet, fille de François-Jacques Bosquet, qui fut l'intendant de feu Jean-Guillaume-Augustin de Mérode, marquis de Westerloo<sup>4</sup>, puis de sa famille, et dont la belle-sœur sera marraine du futur chanoine, l'année suivante. Félicité Bosquet, que l'on appelle communément Félix, selon un usage qui avait cours chez les Mérode, a été baptisée le 4 janvier 1747 dans la chapelle du château de Petersheim, situé dans la commune de Lanaken, où séjournaient le plus souvent le marquis de Westerloo et, par conséquent, son très fidèle intendant et sa famille. Elle deviendra une femme de tête, agent d'un époux plutôt casanier qui tire les ficelles de leurs activités sociales, économiques, voire politiques, à partir de son domicile bruxellois, au Parc ; chez lui, comme l'indique la correspondance qu'il reçoit au cours de leurs années les plus actives.

Revenons à ce Jean-Baptiste, le père de Philippe-Joseph. Il est né en 1747, comme son épouse, le 25 septembre à Wavre. Il est le fils aîné d'un notaire et arpenteur de Wavre, prénommé Jean-Baptiste également. Le protocole du notaire Boucquéau comporte 35 articles ; il est conservé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve. Nous verrons plus loin dans quelles circonstances ce notaire s'appropriera le nom de Buquoceau, qui a fait croire à Pierre Nothomb qu'il existait en France une branche de la famille Boucquéau portant ce nom<sup>5</sup>.

4. B. D'Hoore, « Un Mérode méconnu du XVIII<sup>e</sup> siècle : Jean-Guillaume-Augustin de Mérode, marquis de Westerloo (1722-1763) », *Le Parchemin*, 393 (2011), p. 170-189.

5. P. Nothomb, « Le roman du chanoine Boucquéau », *Curieux personnages*, Bruxelles, 1942, p. 14.

Le jeune Jean-Baptiste fut un étudiant brillant. Il est immatriculé à l'Université de Louvain en août 1763 dans la Pédagogie du Faucon<sup>6</sup>. Le 27 août 1765, il est proclamé Primus de la promotion de Philosophie et des Arts<sup>7</sup>. Cette proclamation annuelle est célébrée avec faste non seulement à Louvain mais également dans la ville dont le lauréat est originaire<sup>8</sup>. Wavre ne faillit pas à la tradition et Jean-Baptiste est accueilli par les autorités locales et par la population en liesse ; la fête se termine par un banquet et par un bal<sup>9</sup>. Les études étaient longues. Jean-Baptiste présente plusieurs travaux, en latin évidemment. Il défend le dernier, que l'on appelait une *repetitio*, le 16 août 1771<sup>10</sup>, et reçoit le grade de licencié dans l'un et l'autre droit, c'est-à-dire en droit civil et en droit canon. L'année suivante, il épouse Félix Bosquet. Il entame alors une carrière d'avocat à Bruxelles, en particulier au Conseil souverain de Brabant.

Voici l'inventaire des articles qui constituent la rubrique A :

A. Les papiers de Jean-Baptiste Boucquéau (5 liasses) :

1. Papiers relatifs à la succession du père de Jean-Baptiste Boucquéau (fin XVIII<sup>e</sup> s.) ;
2. Actes divers (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) ;
3. Papiers de Jean-Baptiste Boucquéau (1787) ;
4. Papiers relatifs à Louis-Joseph Boucquéau, bénéficiaire à Dion-le-Val et à Ixelles ;
5. Commerce avec l'Amérique (Fin XVIII<sup>e</sup> s.).

Nous épingleons deux personnes dont il est question dans cette rubrique.

Tout d'abord, Jean-Baptiste Boucquéau, dit de Buquoceau, père de l'avocat et grand-père du chanoine. Il a mené une vie de bourgeois aisé et influent à Wavre, marquée cependant par un veuvage précoce alors que son fils aîné est âgé de douze ans et demi et le plus jeune de quatre ans et demi seulement. Le 18 novembre 1776, il teste en faveur de ses quatre enfants, les deux garçons précités et deux filles, et dépose son testament dans une enveloppe cachetée entre les mains de François-Jacques Bosquet. À cette époque,

6. R. A. Leuven, Oude Universiteit Leuven, Matricules d'étudiants, 27, p. 213. Ressource en ligne : <http://arch.arch.be>

7. *Catalogus omnium primorum in generali et solemnibus promotionibus et artium promotione ab origine celeberrimae Universitatis Lovaniensis*, Malines, 1824, p. 85.

8. *L'Université de Louvain, 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1976, p. 144-145.

9. F. de Jaer, *Histoire de la ville et commune de Wavre*, Court-Saint-Etienne, 1938, p. 43-46.

10. *Repetitio... quas conclusiones pro adipiscendo J. U. Licentiae gradu, praeside... Philippo Van Billoen... oppugnandas proponit... Joannes Baptista Boucquéau Wavriensis, 16 Augusti 1771*. Bibliothèque de la K. U. Leuven. Ressource en ligne : [opac.libis.be](http://opac.libis.be)

il est en conflit avec ses deux fils à propos de la succession de leurs grands-parents maternels. C'est à ce moment que sa vie bascule. Moins de deux ans plus tard, on le retrouve à Paris où il se fait appeler Boucquéau de Buquoceau. Le 10 juillet 1778, il se constitue une rente viagère de 700 livres sur deux immeubles parisiens en contrepartie d'un capital de 7.000 livres qu'il investit à cet effet. La rente doit lui permettre de vivre à l'aise dans le sud de la France. La rencontre fortuite d'un abbé Lunel, frère du curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le convainc de s'installer dans cette petite ville située à 60 km au nord d'Avignon. C'est là qu'il décède le 14 septembre 1784, accablé par les soucis liés aux difficultés de perception de la rente qui constitue son seul revenu.

En second lieu, citons Louis Joseph Boucquéau, frère de l'avocat et second fils du notaire. Il est baptisé à Wavre, le 13 octobre 1755. Fils cadet, il sera destiné à la prêtrise sans que cet objectif ne soit jamais complètement atteint. Il décède subitement, trois semaines avant son père, qui, dans son exil ne l'a probablement pas su, et est inhumé à Bruxelles, paroisse Sainte-Gudule, le 24 août 1784<sup>11</sup>. Il était doté de deux bénéfices, le premier consacré à la Sainte-Croix dans l'église paroissiale d'Ixelles et affecté sur des terres situées à Saint-Gilles, et le second attaché à l'autel Saint-Nicolas de l'église paroissiale de Dion-le-Val. Dans les archives conservées par son neveu, on trouve un plan des terres de Saint-Gilles, réalisé en 1769, où l'on peut repérer différents joignants ainsi que trois routes<sup>12</sup>.

Le commerce avec l'Amérique, où il est question surtout de Philadelphie et de la Nouvelle York – comme il est dit dans la correspondance –, en liaison avec la Hollande, ne semble avoir concerné que du tabac et des barils de clous. Jean-Baptiste doit avoir compris assez rapidement que ce genre de commerce le dépassait. Lorsque son épouse voudra se frotter à ce type d'aventure, il n'aura de cesse de l'en dissuader.

Les deux rubriques suivantes, B et C, contiennent l'essentiel des documents pour lesquels nous nous sommes intéressés au Fonds Boucquéau de Villeraie. En voici les inventaires :

B. Correspondance (3 liasses) :

6. Correspondance de famille et d'affaires (1782-1789) ;
7. *Idem* (1790-1799) ;
8. *Idem* (1800-1811).

11. E. De Riddere, *Notices généalogiques inédites ou rectificatives*, fascicule n° 2, s. d., p. 79.

12. *Den steenwegh van Alseberg naer Brüssel, den tropphuis wegh, de straete loopende van de cat naer Brüssel.*

Non très cher Ami Andenne le 6 Oct 1789  
 Je t'ai écrit hier par un de nos marchands, j'espère qu'il aura mis ta  
 lettre à la poste, il n'y a rien de nouveau du tout va toujours fort  
 bien, des marchands à force, il y en voit encore une fois 5 aujourd'hui, c'est  
 nouveau mouleur anglois moule extrêmement bien, et beaucoup plus propre-  
 ment et plus vite q' les autres, avec des calibres les pièces sont toutes cor-  
 rées et plus étoient tournés. Hen: n'est pas parti aujourd'hui et ne partira qu'  
 nous coule et arrangé les comptes de chertons le pere, il trouvoit q' Hen-  
 de son, c'est à dire qu'il avoit payé plus q' rendu de marchandises, hard et reme-  
 nte et mille fois, il ira demain à Namur, j'espère q' Haenderbach tu fera pas  
 difficile; il a dit à Hen: qu'il devoit aller sur son procès. (Mortuus le fils vien-  
 me dire qu'il y a eu un tapage terrible à la fabrique depuis 6 heures jusqu'à  
 entre Kessel et Hen: ils se sont dit toutes les injures imaginables,  
 Kessel la demande en duel, l'autre a dit qu'il n'auroit qu'à répondre en  
 justice, enfin grâces à Dieu, <sup>de savoir de quel côté étoit le</sup> bien m'en a pres, d'être revenue avant  
 nous se venir à un palais à l'honneur de St Roch et q' par là je n'ai  
 pas été présente à cette querelle de queru, il a dit q' van de Wardt  
 devoit venir, et qu'il savoit q' lui Hen: seroit vanté qu'il le feroit  
 mettre en prison, mais q' s'il avoit l'assurance de le faire qu'il lui  
 brulerait la cervelle; le pauvre mortuus étoit d'ent avec eux étoit  
 crié plusieurs fois au secours, mais personne ne venoit; ils se mettoient  
 le poing sous le nez, et étoient prêts à s'aprouver, K: avoit une grosse  
 canne, cela s'est passé dans la petite place ou mortuus étoit au bout du  
 magasin, point de nouvelles ici, j'espère q' tu m'en donneras, j'ai suis bien  
 impatient. Adieu mon cher, <sup>le 4<sup>e</sup> aujour d'hui 17 ans q' nous avons formé</sup>  
 les regards si chers, et qui ne le seroit jusqu'à la mort, et même après j'espère  
 puisqu'ils ne reviennent pas jamais dans cette véritable vie que sera la terre  
 de tous nos maux je desire bien souvent d'y être déjà, je t'en embrasse mille  
 fois et suis du meilleur de mon cœur tout <sup>à tous</sup>

Fig. 1 : Lettre de Félix Bosquet à son époux, Jean-Baptiste Bouquéau. Andenne, 6 octobre 1789. Elle vante les capacités d'un nouveau mouleur anglais et décrit la dispute brutale qui a opposé de Kessel et Hennisch. A.Év.L., Fonds Bouquéau, 6.

C. Fabrique de faïence d'Andenne (7 liasses) :

9. Inventaires, rapports mensuels (1791-1794, 1802) ;
10. Séquestre jeté sur la fabrique (1786) ;
11. Divers ; affaire Hennisch (1786 ss.) ;
12. Papiers et comptes de van de Wardt – Procédure (1786 ; 1811) ;
- 13-14-15. Procédure contre la veuve de Kessel (1802 ss.).

Résultat

La Recette suivant le Detail d'articles sous cette la somme de Normans... : 15956: 9: 9  
 La Depense suivant comme dessus pour la somme de ..... : 14257: 18: 5:

---

Reste en Caisse Noirs... : 1698: 11: 6

Partant La Recette made la Depense de la somme de 1698: 11: 6 sous quatrevingt dix huit Noirs sous seize deniers  
 pour la quelle somme est tenue Compense celle de 14257: 18: 5 en Cash; Or a en Caisse les Noirs a celte des Partant  
 de 1698: 11: 6 sous seize deniers qui par qu'a present de s'en payer s'aboy respectueuse a l'exception cependant de deux Noirs l'hydre 100 s. celte la  
 lettre de m. H. G. h. que aujour d'hy d'aujourd'hy et ord de Depense, en deux Noirs sous de s. M. Nijon de D'ing

Le Present Confirme et Validé de son Journal, de la Recette, et de la  
 Depense Générale de la Fabrique.

Fait Double a Andenne ce 15. 7<sup>bre</sup>. 1791  
 J. F. Mertens Nijon

Production des Fours

Suivant mon rapport du 21 Aout 1790 sous le N°. 9: la Production des fours  
 montent a la somme de 8258. Noirs... : 5 L: 49

8258: 5: 49

Pas L'Inspection des Marchandises presant a  
 l'Inspection de Grand Four de la Four s. Andenne, de 5. 7<sup>bre</sup>. 1791 il en  
 Resulte la somme de 1814. No. 5. 6 49

1814: 5: 6

---

Noirs... : 10072: 5: 9:

Bon Pour Mil Septante deux Noirs cinq sous neuf deniers; Conformé au Livre de la  
 Fabrique

Fait Double a Andenne ce 15. 7<sup>bre</sup>. 1791  
 J. F. Mertens Nijon

Fig. 2 : Manufacture d'Andenne, rapport n° 10, septembre 1791. On y lit les recette, dépense et production des fours. A.Év.L., Fonds Boucquéau, 9.



Ces documents constituent une source documentaire exceptionnelle pour l'histoire de la première grande manufacture de faïence créée par Joseph Wouters à Andenne en 1783. En effet, lorsque Joseph Wouters est évincé par ses associés en 1786, ces derniers, à la recherche de capitaux, font appel à Jean-Baptiste Boucquéau, le père de Philippe Joseph, que tentent les projets industriels et commerciaux qui foisonnent dans les Pays-Bas méridionaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Nous avons déjà présenté cette source dans un article publié dans la revue de l'association « Les Amis de la faïence fine »<sup>13</sup> et nous l'avons utilisée pour notre contribution à un ouvrage collectif consacré à l'étude de l'exploitation des ressources naturelles minérales de la commune d'Andenne<sup>14</sup>. Un autre article, utilisant la correspondance du Fonds Boucquéau, sera publié dans une livraison du *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*. Il est consacré à l'un des directeurs de la faïencerie, le sculpteur lorrain Louis Le Roux. Enfin, nous devons citer le catalogue collectif de l'exposition qui sera organisée en 2013 par le Musée de la Céramique d'Andenne et dans lequel notre contribution fera également référence au Fonds Boucquéau.

La richesse de la correspondance tient sans doute au fait que les associés, qui étaient propriétaires de la faïencerie d'Andenne, provenaient d'horizons différents et ne séjournaient qu'épisodiquement à Andenne. Jean-Christophe Hennisch avait son domicile à Namur avant son départ en émigration ; Louis Joseph Willem de Kessel, namurois d'origine, a habité à une certaine époque au château de Seilles puis à Huy ; Jean Jacques Ernest van de Wardt d'Onsel résidait le plus souvent dans son château à Mechelen-sur-Meuse ; quant à Jean-Baptiste Boucquéau et son épouse Félix Bosquet, ils étaient domiciliés à Bruxelles, au Parc. S'ils avaient tous vécu à Andenne, leurs relations, souvent suspicieuses et parfois même orageuses, auraient laissé moins de traces écrites. À ces circonstances s'ajoute le souci de tout contrôler à distance qu'avait Jean-Baptiste Boucquéau. À plusieurs reprises, il envoie son épouse à Andenne et celle-ci lui écrit, parfois quotidiennement, pour lui expliquer ce qui se passe dans la faïencerie et il lui répond en lui faisant part de ses réflexions, voire de ses conseils et de ses instructions. Ces échanges croisés de courrier entre tous les dirigeants et, parfois même avec des membres du personnel, illustre de façon très vivante le fonctionnement d'une fabrique soumise aux aléas de la vie économique, sociale et politique du pays et de l'époque. En outre, la correspondance traite évidemment d'autres sujets que

13. L. J. Hauregard, « Les papiers oubliés de la Fabrique impériale et royale d'Andenne (Belgique) », *Passion Faïence*, 40 (2010), p. 6-19.

14. L. J. Hauregard, « Aperçu historique de la faïence et de la porcelaine à Andenne », *Terres, pierres et feu en vallée mosane*, É. Goemaere (coord. scient.), Service géologique de Belgique, Bruxelles, 2010, p. 415-428.

la manufacture de faïence, mais leur analyse nous ferait sortir largement du cadre de la présente communication.

Les documents répertoriés dans la rubrique C, ne sont pas moins intéressants.

Ils comprennent, par exemple, parmi de nombreux autres documents, l'inventaire des pièces en cru et en biscuit ainsi que des matières premières conservées dans la manufacture au 1<sup>er</sup> septembre 1786, le livre de caisse du notaire andennais Milquet, établi lors du séquestre de 1786-1787, l'état des recettes et dépenses en 1791, 1793, 1794, 1802, auxquels s'ajoutent les multiples notes rédigées par Jean-Baptiste Boucquéau. Ces informations nous éclairent aussi bien sur les ouvriers employés à la manufacture, que sur les matériaux utilisés ou les pièces produites.

Les papiers relatifs à la gestion de Jean-Christophe Hennisch, avant son émigration et la confiscation de ses biens par la République française, sont tout aussi précieux. Ils sont truffés de documents antérieurs ou postérieurs, dont la mise en ordre chronologique permet de suivre les événements qui ponctuent la vie de la manufacture. Ils ont été soigneusement conservés par Philippe Joseph Boucquéau, probablement en vue de la défense de ses intérêts lorsque la fille de Hennisch, épouse Montigny, a tenté en 1830 de faire reconnaître ses droits supposés sur la part de son père dans la manufacture. De même, les nombreux papiers rassemblés en vue de la scission de la fabrique entre van de Wardt et les Boucquéau en 1804 donnent une multitude de renseignements détaillés sur les hommes qui y travaillent et sur les activités qu'ils développent.

Trois liasses concernent le long procès qui a opposé Jean-Baptiste Boucquéau à la veuve de Louis de Kessel, née Caroline Marie Antoinette de Voorst, propriétaire d'une des manufactures de faïence de Huy. Elles confirment l'intérêt que les conflits de Jean-Baptiste Boucquéau avec chacun de ses trois associés dans la fabrique d'Andenne ou de leurs ayants-droits sont riches d'informations pour l'historien. L'habitude, que Jean-Baptiste Boucquéau et son fils Philippe-Joseph après lui avaient de rédiger des récapitulatifs chronologiques des événements qui engageaient leur responsabilité, permet de reconstituer ces événements avec, bien sûr, toute la prudence qui s'impose puisqu'il s'agit de leur point de vue particulier.

Comme nous l'avons vu, Jean-Baptiste Boucquéau avait plusieurs fers au feu. Le charbonnage de Gosselies en a été un, sans qu'il s'y investisse autant que dans la faïencerie d'Andenne.

#### D. Charbonnage de Gosselies (1 liasse) :

##### 16. Achat et administration (An 12-1818).

Deux documents, au moins, méritent d'être signalés. Tout d'abord, un long mémoire, daté de 1804 environ, décrit en détail l'exploitation des mines du territoire de Gosselies. Ensuite, un plan des charbonnages du Conty et d'Espinois, postérieur à 1812, devrait attirer l'attention des chercheurs intéressés par la vente comme biens nationaux de fosses qui ont appartenu à l'abbaye de Lobbes.

Les trois rubriques suivantes concernent enfin le chanoine Boucquéau lui-même. Tout d'abord, celle qui a trait à l'achat de biens nationaux :

E. Biens nationaux (2 liasses) :

17-18. Achat et administration (1797 ss.).

Une part importante de la fortune de Philippe-Joseph Boucquéau lui vient certainement des placements fonciers qu'il a effectués en profitant de l'opportunité offerte par la mise en vente des propriétés des congrégations religieuses décrétée par la République française. Philippe-Joseph s'est associé à cette occasion avec l'avocat L[ambert] J[oseph] de Ponthière. Séparément ou ensemble, ils ont racheté des bons de retraite que la République accordait aux religieux des établissements dissous en vue de les dédommager et qui ne pouvaient servir qu'à cet effet. Un tableau récapitulatif donne un aperçu des capitaux investis en bons de retraite : 50 mille livres pour de Ponthière, 30 mille livres pour Boucquéau et 40 mille livres en commun. Les documents conservés montrent que les associés ont perçu les fermages afférents à la location de ces biens.

Les biens acquis par Philippe-Joseph Boucquéau, en association ou individuellement, sont les suivants :

- La ferme de Rulickhoven<sup>15</sup> ou Rullukoven, que nous croyons pouvoir situer au nord de Looz sous le nom de Rullekoven, dans l'ancienne commune de Kerniel, à laquelle ce village fut annexé en 1795<sup>16</sup>. Elle appartenait à l'abbaye du Val-Saint-Lambert ;
- La ferme du Chien à Bovesse, appartenant à l'abbaye d'Argenton<sup>17</sup> ;

15. J. J. F. de Ferraris, *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège*, (1777), réédition, Tielt, 2009, 168A.

16. *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 3. Flandre, H. Hasquin (dir.), Crédit communal de Belgique – La Renaissance du Livre, 1981, p. 2203-2204.

17. Abbaye de moniales cisterciennes située à Lonzée, près de Gembloux.

– La ferme de la Tour de Libenne, appartenant à l'abbaye de Saint-Gérard<sup>18</sup>.

Le couple Boucquéau-Bosquet était très attaché à la religion. Cela transparaît très souvent dans leur correspondance et l'avocat Boucquéau en a fourni la preuve dans plusieurs circonstances qu'il serait trop long de développer ici. On peut donc se demander comment ils ont réagi à l'achat par leur fils de biens ayant appartenu à des congrégations religieuses. La correspondance de famille, déjà citée précédemment, permet de répondre à cette question. Ils ont demandé son avis à celui qui est considéré comme la conscience de la famille, François-Jacques Bosquet, grand-père maternel de Philippe-Joseph. Celui-ci les rassure, ce qui permet à Félix d'écrire à son fils, le 1<sup>er</sup> mars 1797 : « Grand-papa a décidé qu'il n'y a pas le moindre mal à acheter ni des biens appartenant au ci-devant souverain ni aux ci-devant corporations religieuses, car tout homme sensé devra avouer que les dites corporations n'existent plus comme corporations et notez bien que leurs biens ne leur appartenaient que comme corporations, c'est-à-dire en corps »<sup>19</sup>. Voilà qui résolvait le cas de conscience.

Enfin, les deux dernières rubriques qui rassemblent des documents personnels de Philippe-Joseph Boucquéau, les rubriques F et G, peuvent être présentées en même temps. En effet, lorsqu'on en examine attentivement le contenu, on constate que des erreurs de classement les lient assez intimement. De plus, l'inventaire actuel ne mentionne pas le passage de Philippe-Joseph à Coblençe où il a exercé la charge de préfet du département de Rhin et Moselle et dont il a ramené quelques papiers.

#### F. Archives de Philippe-Joseph Boucquéau (2 liasses et 2 registres) :

19-20. Papiers relatifs à l'administration de Philippe-Joseph Boucquéau dans le département de la Sarre et à l'administration des Droits réunis à Maastricht (1798-1814) ;

21-22. Registres de la correspondance particulière de Philippe-Joseph Boucquéau, directeur-receveur général des Droits réunis du département de la Meuse inférieure (1810-1820).

18. Y. Bouillet, « De la domination autrichienne à la domination française : la fin de huit siècles de présence bénédictine à Saint-Gérard », *Annales de la Société archéologique de Namur*, 85 (2011), p. 238, 249 et 259.

19. I. Delatte, *La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe, 1797-1810*, s.l., 1951, p. 11 et 23.

## G. Chanoine Boucquéau (7 liasses et 1 volume) :

- 23-24. Notes sur divers sujets religieux (1818-1834) ;
25. Correspondance de famille (1818-1834) ;
26. Correspondance ecclésiastique : sermons, secours, etc. (1820-1834) ;
27. Affaires civiles et politiques : correspondance (1830-1834) ;
28. Journal (incomplet) de Philippe-Joseph Boucquéau – Succession du chanoine (1819-1834) ;
29. Documents relatifs aux études de Boucquéau, etc. ;
30. *Tractatus de locis theologicis* (sans nom d'auteur).

Philippe-Joseph Boucquéau était sans doute destiné par ses parents à poursuivre une carrière semblable à celle de son père. Il est donc inscrit le 19 janvier 1791 à l'Université de Louvain dans la Pédagogie du Porc<sup>20</sup>. Hélas, les temps ne sont pas favorables aux études universitaires dans la quiétude d'une *Alma Mater*, qu'elle soit localisée à Louvain ou à Bruxelles comme le voulait Joseph II. Les vicissitudes de la révolution brabançonne et de la guerre avec la France interrompent ses études.

Lorsque les Français font leur entrée à Bruxelles en juillet 1794, après la bataille de Fleurus (26 juin 1794), les parents de Philippe-Joseph – sa mère surtout – sont vite acquis à la nécessité de s'adapter au nouveau pouvoir politique qui va se mettre en place. Philippe-Joseph a près de 21 ans et le temps des études, dans ces circonstances, est passé. Au cours de l'année qui suit, il entre dans l'administration que les Français installent dans le pays conquis puisque le 3 mars 1795, il écrit de Liège à son père et lui apprend qu'il vient d'être nommé secrétaire de l'administration d'arrondissement à Liège, alors qu'il y était précédemment, comme il le dit lui-même, « chef des finances ». Rappelons que les Pays-Bas méridionaux et le Pays de Liège sont réunis à la France par le décret de la Convention du 1<sup>er</sup> octobre 1795 et que c'est à ce moment seulement qu'il devient Français. Cinq mois après l'annexion, le 4 mars 1796, il écrit à nouveau à son père et il lui demande un peu d'argent. Les appointements des employés de la République tardent en effet à être payés du fait du manque de numéraire dû à la suppression des impôts qui avaient cours dans l'ancien Pays de Liège. Cette situation était, bien sûr, provisoire et il constatera vite qu'il va pouvoir utiliser au maximum les leviers économiques et sociaux que l'administration française crée pour

20. R. A. Leuven, Oude Universiteit Leuven, Matricules d'étudiants, 29, p. 10. Ressource en ligne : <http://arch.arch.be>

ceux qui s'y intègrent. Son titre change et il devient Secrétaire de l'Administration centrale du département de l'Ourthe.

Le 1<sup>er</sup> ventôse an VI (19 février 1798), il est « Commissaire du Directoire exécutif près le département de la Sarre » et il installe solennellement, au nom du Gouvernement français, les administrateurs du département dans la ville de Trèves. Une brochure imprimée donne le détail des festivités ainsi que les discours prononcés, dont celui du citoyen Boucquéau.

Le 3 messidor an VIII (22 juin 1800), il est envoyé comme Préfet à Coblenche, avant même sa réunion à la France et la création officielle du département de Rhin et Moselle. Il est préfet de ce département jusqu'au 16 floréal an XI (6 mai 1803), date à laquelle il est remplacé par un parent de Joséphine de Beauharnais et mis en disponibilité.

Entretemps, il a épousé à Coblenche, le 30 vendémiaire an XI (22 octobre 1802), Athénaïs Hirzel de Saint-Gratien, née à Saint-Gratien, village picard, le 6 juillet 1777. Elle est la fille de Salomon Hirzel de Saint-Gratien, bourgeois de Zurich et lieutenant-colonel au régiment suisse de Steiner au service du ci-devant Roi de France, mort en émigration en Allemagne le 1<sup>er</sup> novembre 1801. Cette partie de la vie de Philippe-Joseph Boucquéau est bien décrite par Pierre Nothomb, même si cet auteur lui donne une forme légèrement romancée<sup>21</sup>. Cela nous permet d'en présenter ici un simple abrégé.

Les époux rentrent à Bruxelles en juin 1803 et c'est là que leur naît un fils, le 30 vendémiaire an XII (23 octobre 1803), qu'ils prénomment Joseph Marie Jean-Baptiste Alexandre et qu'ils appelleront plus simplement Joseph, comme son père pendant son enfance.

Par arrêté du 8 floréal an XII (28 avril 1804), Philippe-Joseph est nommé directeur des Droits réunis à Maastricht. Il occupera cette fonction jusqu'en 1814 à la chute de l'Empire. Il part ensuite pour Anvers où il exerce la profession de banquier jusqu'au décès de son épouse. Le roi Guillaume I<sup>er</sup> des Pays-Bas lui accorde concession de noblesse avec le titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture, donc à son cher Joseph également, le 9 janvier 1821<sup>22</sup>. Il s'appellera désormais Boucquéau de Villeraie.

Le premier drame familial qui le frappe est la mort de son épouse Athénaïs à Anvers le 14 novembre 1818, après un voyage à Spa où elle prenait les eaux. Sa mère décède le 10 mars 1821 et son père le 25 juillet 1822. Le 13 octobre 1823, Philippe-Joseph s'installe à Louvain avec son fils Joseph qui est inscrit à l'université. C'est là que, le 20 janvier 1824, son fils meurt subitement « d'un coup de sang », à l'âge de 20 ans et 3 mois.

21. *Op. cit.*

22. P. Janssens et L. Duerloo, *Armorial de la noblesse belge A-E*, Crédit communal, Bruxelles, 1992, p. 354.

La vie de Philippe-Joseph Boucquéau est évidemment complètement bouleversée par la disparition de ce fils en qui il fondait de grands espoirs et qui était toute sa raison de vivre.

Il se tourne alors vers la religion et reçoit la prêtrise en 1826. Il est chanoine de Saint-Rombaut à Malines lorsqu'éclate la révolution belge en 1830. Repris sans doute par le démon de l'action, il se fait élire au Congrès national et c'est au titre de représentant de la nation belge qu'il fait partie de la délégation qui est chargée de proposer la couronne de roi des Belges au duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, le 17 février 1831. Un tableau du peintre Nicolas Gosse immortalise le moment où le roi des Français refuse la proposition des Belges<sup>23</sup>. Nous lui devons, à l'avant-plan à gauche, le seul portrait que nous connaissions de Philippe-Joseph Boucquéau de Villeraie, identifiable par sa soutane.

La dernière rubrique du Fonds rassemble les papiers de procès qui concernent des familles nobles auxquelles Jean-Baptiste Boucquéau s'est intéressé et, à nouveau, certaines de ses activités commerciales.

#### H. Familles nobles (6 liasses) :

31. Papiers relatifs aux procès des familles de Créqui, Hannicourt et de Libotton (fin XVIII<sup>e</sup> s.) ;

32. Procès des familles de Looz-Corswarem (fin XVIII<sup>e</sup> s.) et de Romberg (1790-1815) ;

33. Procès de la famille de Berlo (XVIII<sup>e</sup> s.) ;

34-35. Inventaire des biens et des papiers de Suzanne, dame d'Har-doye (1681) ;

36. Papiers divers relatifs au baron de Trenck, à de Belderbusch et à divers nobles (1780-1820).

23. Ce tableau est conservé au château de Versailles.





PRÉSENTATION DU FONDS DES ARCHIVES  
DE LA MAISON PRINCIÈRE DE CHIMAY  
AUTREFOIS CONSERVÉES AU CHÂTEAU DE BEAUMONT

Pierre-Jean NIEBES

## Introduction

Un fonds de famille est composé de différentes strates, d'apports successifs au fil des générations. Lors du classement, l'archiviste est donc susceptible de faire de belles découvertes. C'est ce qui m'est arrivé, mais avant de partager cette découverte avec vous, j'aimerais vous présenter l'histoire mouvementée de ce fonds qui a préoccupé des générations d'archivistes, les circonstances de son acquisition par les Archives de l'État et vous dévoiler son contenu<sup>1</sup>.

## Historique du fonds : les tribulations d'un fonds d'exception

Dans le premier tome des *Albums de Croÿ* publié en 1988, Cécile Dumont notait « Les archives des Croÿ, seigneurs de Beaumont, sont actuellement considérées comme perdues pour les chercheurs, dans leur majeure partie du moins. Ces archives, qui furent un temps conservées à Boussu, ont été ramenées à Beaumont au XIX<sup>e</sup> siècle et inventoriées par L.-P. Gachard, premier Archiviste général du Royaume. Elles quittèrent le lieu de leurs origines lors de la vente du château en 1931. Conservées naguère en Suisse, elles seraient aujourd'hui à Sully (Saône-et-Loire) »<sup>2</sup>.

Un détour par la généalogie de la Maison princière de Chimay s'impose ici. Philippe-Gabriel-Maurice-Joseph d'Alsace, comte de Boussu et prince de Chimay, né le 22 septembre 1736, a épousé à Paris, le 28 septembre 1762, Laure Auguste de Fitz-James. Réfugié à Florence durant la Révolution, il meurt à Paris, le 24 juillet 1804, sans enfant. Il est enterré dans le caveau familial à Boussu<sup>3</sup>. Il avait réussi à récupérer le « fief » de Beaumont,

1. P.-J. Niebes, *Inventaire des archives du château de Beaumont, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.*, Bruxelles, 2015 (Coll. Inventaires des Archives de l'État à Mons, n<sup>o</sup> 115).

2. C. Dumont, « Le comté de Beaumont à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle », *Albums de Croÿ. Tome I. Propriétés des Croÿ*, Bruxelles, 1988, p. 63.

séquestré suite à l'exécution de son frère, Charles-Alexandre-Marcellin, prince d'Henin, condamné à mort par jugement du tribunal révolutionnaire le 28 juin 1794. Sa soeur Marie-Anne-Gabrielle-Joseph-Françoise d'Alsace, princesse de Chimay, née le 29 mars 1728, avait épousé, le 26 octobre 1750, Victor-Maurice de Riquet, comte de Caraman. Les deux fils de ce couple vont donc hériter des biens de la Maison de Chimay, via leur oncle.

Par suite d'un acte de partage du 8 juin 1805, François-Joseph-Philippe de Riquet (1771-1843)<sup>4</sup> reçoit la terre de Chimay dont il sera le seizième prince<sup>5</sup> et Maurice-Gabriel de Riquet (1765-1835)<sup>6</sup>, son frère, la terre de Beaumont et celle de Boussu. Maurice ne trouve à Beaumont que les ruines d'un château détruit en 1655, au milieu d'un parc en friche. C'est pourquoi il achète une belle maison bourgeoise sur la Grand-Place et fait réaménager le parc<sup>7</sup>.

Lors de la séance du 3 novembre 1838 de la Commission royale d'Histoire, il est question d'un « voyage dans le Hainaut » effectué par Émile Gachet (1809-1857)<sup>8</sup> au cours duquel celui-ci s'est notamment rendu au château de Beaumont. Il remet ses notes au baron de Reiffenberg « chargé de travailler sur le Hainaut ». Il nous apprend que « tous les papiers du château de Boussu sont aujourd'hui déposés au château de M. le marquis de Caraman à Beaumont ». En effet, à la mort du comte Maurice-Gabriel, le 3 septembre 1835, le château de Boussu a été mis en vente et acheté en décembre 1836 par le comte Eugène-Joseph de Nédonchel de Tournai.

Émile Gachet a pu voir une partie seulement des archives conservées à Beaumont et son inventaire est publié dans le bulletin de la Commission<sup>9</sup>. En 1842, le premier Archiviste général du Royaume, Louis-Prosper Gachard,

3. Archives de l'État à Mons (ci-après AEMons), archives du château de Beaumont (ci-après ACB) n°45.

4. C. Poplimont, *La Belgique héraldique. Recueil historique, chronologique, généalogique et biographique complet de toutes les maisons nobles reconnues de la Belgique*, Paris, 1867, t. 9, p. 185-187.

5. Par contrat du 3 août 1805, il a épousé Marie-Jeanne-Ignace-Thérèse de Cabarrus, née à Saragosse le 31 juillet 1773, morte le 15 janvier 1835, ex-Madame Tallien à la vie aventureuse.

6. Né à Roissy, le 7 octobre 1765, Maurice-Gabriel-Joseph de Riquet, comte de Caraman, a épousé le 8 juin 1789 à Paris Célestine-Antoinette-Élisabeth-Rose-Joséphine Hughes de La Garde, née le 16 mai 1772 à Marseille et décédée à Paris le 8 avril 1850. De ce mariage naîtront trois filles. Il décède à Boussu le 3 septembre 1835 et repose dans la chapelle funéraire des seigneurs de Boussu. Le titre de comte de Boussu s'éteint avec lui.

7. A. Robert, *L'ancien château des Princes de Caraman-Chimay à Beaumont. Un site historique du XI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Beaumont, 2003, p. 2-3.

8. Né à Lille le 5 novembre 1809, mort à Ixelles, le 23 février 1957. Parrainé par Gachard, il est associé aux travaux de la Commission d'Histoire à partir de 1836. Cf. *Notice sur Émile Gachet publiée par la société des Bibliophiles belges séant à Mons*, Mons, 1861.

9. Dans cet inventaire de Gachet, nous avons repéré des documents qui se retrouvent dans le fonds ici inventorié.

réside à son tour au château de Beaumont chez le duc de Caraman, sujet français, fils du marquis Victor de Caraman (général d'artillerie, mort à Constantine, le 25 octobre 1837) et de sa cousine Louise de Caraman, une des trois filles du comte Maurice-Gabriel. Durant six jours, il y dépouille les archives.

Dans sa description des archives, Gachard observe que la principauté de Chimay et le comté de Beaumont, séparés à l'origine, ont été réunis durant plus de deux siècles, jusqu'au décès du prince Philippe-Gabriel-Maurice-Joseph d'Alsace en 1804. Il ajoute judicieusement : « Lors de cette séparation, il se fit naturellement un partage, entre les deux branches de la maison de Caraman, appelées à recueillir l'héritage du prince d'Alsace, des archives que jusque-là les princes de Chimay, comtes de Beaumont, s'étaient transmises intégralement. On peut affirmer que les hommes de loi qui furent chargés de cette opération n'y procédèrent pas avec un discernement infini : car l'on trouve, au château de Beaumont, des titres qui auraient dû être placés dans les archives de Chimay, et *vice versa* »<sup>10</sup>. Émile Dony, qui décrit les archives du château de Chimay en 1922, confirme cet état de fait<sup>11</sup>. Beaucoup de pièces décrites par Gachard ont disparu du fonds. Les tribulations des archives du château de Beaumont n'y sont pas étrangères.

En effet, en décembre 1931, suite au décès à Paris du prince Philippe de Caraman-Chimay, fils cadet du prince Eugène de Caraman-Chimay (1843-1881), le château de Beaumont est vendu et ses archives dispersées. Né à Bruxelles le 1<sup>er</sup> février 1881, le prince Philippe de Caraman-Chimay avait épousé à Paris, le 17 février 1913, Jeanne de Boisgelin dont il eut deux filles, les comtesses Marguerite et Hélène de Caraman.

Une partie des archives est confiée par la veuve du prince Philippe, Jeanne de Boisgelin, à son beau-frère le comte John de Salis-Soglio, qui désire les classer. En janvier 1954, Armand Louant, conservateur des Archives de l'État à Mons, apprend, grâce à une recherche menée en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, que des archives de Beaumont se trouvent toujours au château de Bondo en Suisse<sup>12</sup>.

10. L.-P. Gachard, *Recherches historiques sur les princes de Chimay et comtes de Beaumont (1415-1843)*, Bruxelles, 2002, p. 541 (AGR, coll. Reprints, n° 284). Réimpression anastatique d'un extrait de M. Gachard, *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas*, 1890, p. 467-610. Article préalablement paru sous le titre « Notice des Archives de M. le duc de Caraman, précédée de Recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins*, Bruxelles, 1846, 1<sup>re</sup> série, t. 11, p. 109-256.

11. É. Dony, « Les archives du château de Chimay. Recueil d'analyses, textes et extraits », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, Bruxelles, 1922, t. 36, p. 11-162.

12. AEMons, dossier administratif, Caraman-Chimay, lettre du 27 avril 1957 à la princesse Marie de Croÿ.

Une autre partie est interceptée par le dernier régisseur des biens, Delaroché, qui les vend par lots à Beaumont. Un petit lot d'archives, comprenant notamment des comptes de la forteresse, est ainsi acquis en 1960 par les Archives de l'État à Mons<sup>13</sup>.

Une dernière partie des archives se retrouve à Sully-le-Château, en Bourgogne, le lieu de résidence de Marguerite (1913-1990), fille de Philippe de Caraman et de Jeanne de Boisgelin, née à Paris le 29 décembre 1913, depuis son mariage célébré le 25 août 1937 avec le troisième duc de Magenta, Maurice (1903-1954)<sup>14</sup>. En 1973, l'Archiviste général du Royaume, Carlo Wyffels, rencontre la duchesse de Magenta à Paris en vue d'obtenir le dépôt des archives du château de Beaumont. La duchesse se montre peu favorable à cette solution et affirme que des archives se trouvent toujours en Suisse<sup>15</sup>.

Acquisition par les Archives de l'État : comment un fonds perdu a été partiellement retrouvé

Le 6 juillet 1986, le major Richard-John de Salis, résidant à Heathfield en Angleterre, écrit à la Bibliothèque royale de Belgique pour lui proposer d'acquérir plusieurs centaines de documents du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, relatifs à des propriétés sises en Belgique et aux Pays-Bas. Le comte R.-J. de Salis de Soglio explique que lui-même et ses deux frères ont hérité de ces documents qui se trouvent alors en Suisse à Soglio, un village situé dans le canton des Grisons, entre Saint-Moritz et la frontière italienne.

La généalogie de la famille de Caraman-Chimay nous apprend que ces trois frères sont issus du mariage célébré à Bruxelles le 6 décembre 1890 entre Hélène-Marie de Riquet, comtesse de Caraman-Chimay, née le 18 août 1864 à Ménars, et John-Francis-Charles Fane de Salis, comte de Salis de Soglio, né le 19 juillet 1864 à Hellington Place en Grande-Bretagne, diplomate, secrétaire de la légation britannique à Bruxelles. Elle est la fille aînée d'Eugène-Marie-Auguste, prince de Caraman-Chimay, ancien bourgmestre de Beaumont, époux de Louise de Graffenried-Villars et père de sept enfants. Hélène est décédée à Bruxelles le 31 mai 1902 et son époux le comte John de Salis est décédé le 14 janvier 1939 au château de Bondo en Suisse. Le couple a eu trois fils : Anthony de Salis (1897-1952), John Eugène Fane de

13. C. Dumont, « 'Besognés' inédits du comté de Beaumont (1600-1609) », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, Bruxelles, 1982, t. 148, p. 143-144.

14. Son fils Philippe de Mac-Mahon, quatrième duc de Magenta, né à Paris le 15 mai 1938, a également habité le château de Sully. Il est décédé à Paris le 24 janvier 2002.

15. AEMons, dossier administratif, Caraman-Chimay, lettre de C. Wyffels à Cécile Douchamps-Lefevre, 26/03/1973.

Salis (1891-1949) et Peter Francis (1902-1982), orphelin de mère un mois après sa naissance à Bruxelles, le 18 mai 1902. Du mariage de ce dernier avec Winifred-Alice d'Angers Willis seront issus trois fils : Richard-John, le vendeur, né en 1935, Bernard-Peter, né en 1936 et Nicholas-George, né en 1938 (décédé en 2007).

En février 1987, Andrée Scufflaire fait fonction d'Archiviste général (suite au départ à la retraite de Carlo Wyffels le 31 janvier 1987) et marque son accord pour acquérir le lot de documents au prix de 700.000 francs belges. Dans la lettre qu'elle adresse au Directeur général de l'Administration de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le 23 février 1987, elle remarque que « les archives offertes en vente ont été écramées de tous les documents du genre de ceux qui ont été publiés c'est-à-dire des lettres patentes, commissions, lettres missives, documents généalogiques, descriptions de seigneuries, autographes de personnages célèbres... c'est-à-dire en fait de tout ce qui avait la plus grande valeur marchande ». Cependant, elle estime « extrêmement raisonnable » le prix demandé car les séries sont d'un intérêt majeur pour l'histoire économique et sociale du Hainaut. En septembre 1987, le nouvel Archiviste général, Ernest Persoons, informe le major R.-J. de Salis qu'il dispose de l'argent nécessaire à l'acquisition de ces documents. 29 caisses d'archives sont versées à Mons le 23 juin 1988 (entrée d'archives 1409).

En 2006, Jean-Marie Duvosquel écrit au sujet des Croÿ : « les archives de famille sont aujourd'hui dispersées, égarées ou détruites »<sup>16</sup>. Je voudrais tempérer le pessimisme de ce fin connaisseur du sujet en vous dévoilant le plan de mon inventaire des archives du château de Beaumont.

## Contenu de l'inventaire

L'inventaire est structuré en deux parties : papiers personnels et documents relatifs aux biens. La première partie débute par une série de documents relatifs aux représentants de la Maison de Chimay, de Jean de Croÿ (mort en 1473) à Eugène de Riquet (mort en 1881), prince de Caraman-Chimay<sup>17</sup>. Suivent des documents relatifs à différentes familles apparentées, en particulier la Maison de Hornes.

16. J.-M. Duvosquel, « Une chancellerie princière au début du XVII<sup>e</sup> siècle : le Conseil et la Chambre des Comptes de Charles de Croÿ, duc d'Arschot et prince de Chimay », C. de Moreau de Gerbehaye, A. Vanrie (dir.), *Marques d'authenticité et sigillographie : recueil d'articles publiés en hommage à René Laurent*, Bruxelles, 2005, p. 307-330 (*Archives et bibliothèques de Belgique*. Numéro spécial, 79).

La seconde partie, consacrée aux biens, débute par un premier chapitre relatif à la gestion générale, qui distingue les créances des réclamations. La gestion de Louis Happey, agent du prince de Chimay à la fin de l'Ancien Régime (de 1776 à 1781) fait l'objet d'un chapitre particulier. En effet, il a joué un rôle important dans la libération des terres de la tutelle du Conseil de Hainaut et dans un projet de vente des terres de Weert. La correspondance qu'il a entretenue avec la princesse de Chimay, Laure Auguste de Fitz-James, au sujet de sa gestion de ses intérêts et de ceux du prince, constitue une série exceptionnelle que nous explorerons ci-après.

Le troisième chapitre est relatif aux biens situés en Belgique. L'actuelle province de Hainaut se taille la part du lion car le prince de Chimay y possédait de nombreuses terres. Le comté, la ville, terre et châellenie de Beaumont ont produit de nombreux comptes et documents relatifs à leur exploitation. Les documents au sujet de Boussu traitent tant de l'exploitation seigneuriale de la terre et comté de Boussu que de la communauté du lieu, notamment à travers la gestion des biens des orphelins. La principauté de Chimay est représentée par quelques comptes de la terre et des bois ainsi que par des documents relatifs au château. Des documents relatifs à d'autres localités, appartenant parfois au comté de Beaumont ou à la principauté de Chimay, sont décrits dans l'ordre alphabétique des communes.

Le quatrième chapitre détaille les biens situés dans différents départements français. Le cinquième chapitre est consacré aux biens situés dans l'actuel Royaume des Pays-Bas. Les terres de Weert, Nederweert et Wessem, situées dans la province hollandaise du Limbourg occupent une grande place de ce chapitre structuré en différentes parties. Les généralités regroupent des pièces relatives à chacune de ces trois terres. Ensuite viennent des documents relatifs aux conflits de juridiction opposant le prince de Chimay au Conseil de Gueldre, puis les titres de propriété classés par ordre chronologique des propriétaires successifs, tout comme les documents relatifs à la gestion de ces terres. Les séries relatives à l'exploitation des terres et aux procès entamés en vue de la possession de leurs revenus terminent cette partie.

17. Le prince Eugène de Caraman-Chimay « a pris des mesures pour la conservation des archives si considérables qui sont devenues sa propriété, lorsqu'il a acquis le château de Beaumont » selon Ernest Matthieu en 1880. E. Matthieu, « Le besoigné ou description de la ville et comté de Beaumont rédigé en 1609-1610. Introduction », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, Mons, 1880, t. 16, p. 61.

## Correspondance de Laure Auguste de Fitz-James

Laure Auguste de Fitz-James naît à Paris le 7 décembre 1744. Son père, Charles de Fitz-James (1712-1787), troisième duc de Fitz-James, sera fait maréchal de France en 1775. Sa mère est Victoire Louise Sophie de Goyon de Matignon (1722-1777), dame du palais de la Reine puis de la Dauphine. Laure Auguste épouse, le 28 septembre 1762, le quinzième prince de Chimay, dont elle n'aura pas d'enfants. En 1762, elle succède à sa mère comme dame du palais de la Reine Maria Leszczyńska. Après le décès de celle-ci, elle est nommée « dame pour accompagner » de Marie-Antoinette, la dauphine, à son arrivée en France en 1770.

En juillet 1775, devenue reine, Marie-Antoinette la nomme « dame d'atours » en remplacement de la duchesse de Cossé puis « dame d'honneur » en septembre de la même année<sup>18</sup>. Elle occupe cette haute fonction au sein de la maison de la reine jusqu'à 1789. Sa belle-sœur, la duchesse de Fitz-James devient, elle, dame du palais en 1781<sup>19</sup>.

Marie-Antoinette appréciait beaucoup Mme de Chimay, qui était une de ses dames favorites. Elles avaient en commun la passion pour la musique et allaient souvent à l'Opéra ensemble. Selon les mémoires de la baronne d'Oberkirch, « la princesse de Chimay était une femme charmante et bonne, aussi élégante que distinguée par sa conduite et ses vertus »<sup>20</sup>.

Mme de Chimay occupe l'appartement de la Reine jusqu'au 6 octobre 1789<sup>21</sup>, date à laquelle la famille royale déménage aux Tuileries. En 1791, Mme de Chimay part en exil. Elle décède à Paris le 26 septembre 1814.

La lecture de la correspondance avec son agent d'affaires, Louis Happey, révèle que le couple princier éprouve des difficultés financières. Dans une lettre rédigée à Versailles, le 12 février 1779, elle écrit : « je suis extrêmement tourmentée par les créanciers de Mr de Chimay à qui il n'a pas été possible de donner d'argent depuis longtemps... Je ne vois point comment je pourrai apaiser les créanciers ni payer les nourritures et les gages des gens de Mr de Chimay depuis treize mois passés ; mon revenu me mène à peine au bout de l'année et je suis encore obligée d'économiser sur cet objet pour donner des acomptes aux marchands qui m'ont fournis les choses nécessaires pour

18. *Correspondance de Marie-Antoinette (1770-1793), établie, présentée et annotée par Évelyne Lever*, Paris, 2005, p. 216, 218, 228.

19. C. Seth, *Marie-Antoinette. Anthologie et dictionnaire*, Paris, 2006, p. 46.

20. *Mémoires de la baronne d'Oberkirch sur la Cour de Louis XVI et la société française avant 1789*, Paris, 1970, p. 177.

21. En 1787, la princesse de Chimay dispose de 12 pièces, 6 à cheminée, 6 entresols, 4 à cheminée, 1 bûcher. Cf. W.R. Newton, *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles, 1682-1789*, Paris, 2000, p. 294.

mon établissement et ameublement tant à Versailles qu'à Fontainebleau et à Compiègne. Je ne puis donc avec la meilleure volonté venir au secours de Mr de Chimay pour appaiser ses créanciers et je vous avoue même que si j'avais eu la possibilité à demander quelque chose pour les miens je l'aurais fait »<sup>22</sup>. La princesse se déplace avec la reine : elle l'accompagne à Choisy, à Marly et Fontainebleau et se rend aussi à Fitz-James<sup>23</sup>, au chevet de son père en juillet 1778<sup>24</sup>.

La princesse a pour objectif que son époux « rentre dans le domaine de ses ancêtres »<sup>25</sup>, les terres de Chimay et de Beaumont séquestrées et régies (régie judiciaire) sous l'autorité du Conseil de Hainaut depuis 1654 ! Les biens de la Maison de Chimay ont, en effet, été placés sous curatelle par le Conseil souverain en raison de nombreuses dettes. Les revenus des terres domaniales, des bois et des droits seigneuriaux reviennent donc aux créanciers des princes jusqu'au remboursement des dettes<sup>26</sup>.

Tandis que la princesse et ses agents s'activent à trouver de l'argent par différents moyens, le prince de Chimay multiplie les voyages : il séjourne à Saint-Pétersbourg en octobre 1776<sup>27</sup>, puis de mai à novembre 1777, il y tombe malade et demande de l'argent sous forme de lettre de change. En octobre 1778, il se rend à Dresde<sup>28</sup>, puis passe l'hiver en Italie (en 1778 et novembre 1780).

Dans une lettre datée du 29 décembre 1777, de Versailles, elle écrit : « Croyez que mes raisons sont très bonnes et que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour parvenir à la libération à laquelle Mr de Chimay a un aussi sensible intérêt, pour vous en donner des marques non équivoques, je suis prête à écrire au prince Charles (Charles de Lorraine) pour le même objet si cette voye peut obvier l'autre, je ferai plus, si vous estimez la chose nécessaire, j'irai en Flandre, je me rappelle que vous m'avez déjà parlé de la nécessité de ce voyage, la saison ne me fait rien du tout, et je ne me refuserai jamais à rien de ce qui pourra être utile aux intérêts de Mr de Chimay »<sup>29</sup>.

22. AEMons, ACB, n° 269, Versailles, 12 février 1779.

23. localité située près de Clermont en Beauvaisis.

24. AEMons, ACB, n° 267, 19 juillet 1778, « je me flatte que la quinquina réduira cette fièvre avant peu ».

25. AEMons, ACB, n° 269, Paris, 17 février 1779.

26. D. Morsa, « La principauté de Chimay », J.-M. Duvosquel, D. Morsa (dir.), *La Maison d'Arenberg en Wallonie, à Bruxelles et au Grand-Duché de Luxembourg depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire d'une famille princière*, Enghien, 2011, p. 243.

27. AEMons, ACB, n° 252 copie d'une lettre de Louis Happey, 25 octobre 1776.

28. AEMons, ACB, n° 268.

29. AEMons, ACB, n° 264.



Par requête du 11 mars 1777 au Conseil de Hainaut, elle formule une demande de main levée des terres de Boussu et Blaugies. Ce qui nécessite de s'arranger d'abord avec les créanciers. Le conseiller Delecourt examine cette demande. Dans une lettre datée du 21 janvier 1778 de Paris, elle dévoile son impatience et son dépit : « je vous en demande bien pardon Monsieur mais je ne vois pas beaucoup d'apparence que les promesses que vous m'avez faites tant de fois l'un et l'autre, soit par écrit, soit de vive voix, se réalisent comme vous m'en aviez flattés, ce n'est pas que je vous rende garants des événements mais la situation de Mr de Chimay et la mienne me mène quelques fois à faire des réflexions amères, faites les changer, je vous en prie, les biens de Mr de Chimay vous donnent de grandes ressources, et vous en avez beaucoup en vous-même, vous savez Monsieur quelle est ma confiance en vos lumières »<sup>30</sup>. En ce mois de janvier 1778, Louis Happey s'est rendu à La Haye pour négocier un important emprunt et son retour à Bruxelles est « retardé par les glaces et les neiges »<sup>31</sup>. À son retour au début du mois de février, il explique à la princesse que « la libération de vos biens, Madame, ne peut pas se faire sans une connaissance profonde des affaires de la maison de Chimay et cette connaissance ne peut s'acquérir qu'avec le temps, de l'application et du travail : pendant cinq ans je m'en suis occupé de toutes mes forces et le peu que j'en sai est le fruit de mes veilles et de mon labeur, il peut se faire que l'on aie encore cherché à vous insinuer que le premier venu peut s'en occuper »<sup>32</sup>.

Dans un projet de lettre daté d'octobre 1778 et adressé par la princesse au Président du Conseil souverain de Hainaut, Mullendorf, elle écrit « Je ne dois pas vous laisser ignorer Monsieur que le jugement de cette affaire intéresse essentiellement la fortune et le bien-être de Mr de Chimay, ces motifs vous paraîtront suffisants pour approuver mes sollicitations. Je me proposais d'aller sur les lieux pour les réitérer mais l'accouchement prochain de la Reine ne m'a pas permis de m'absenter dans ce moment »<sup>33</sup>. Le 19 décembre 1778<sup>34</sup>, Marie-Antoinette donne naissance à une fille prénommée Marie-Thérèse Marie-Charlotte de France, surnommée Madame Royale (1778-1851). Le mardi 29 décembre 1778, la princesse écrit de Versailles : « depuis que la Reine est accouchée, je n'ai pas eu un moment à moi » et en postscriptum, elle ajoute : « la Reine est à merveille »<sup>35</sup>.

30. AEMons, ACB, n° 266, Paris, 21 janvier 1778.

31. AEMons, ACB, n° 252, 20 janvier 1777.

32. AEMons, ACB, n° 252, 9 février 1778.

33. AEMons, ACB, n° 268..

34. A. Fraser, *Marie-Antoinette*, Paris, 2006.

Elle remporte une première victoire en février 1779. Elle obtient, en effet, par appointment du Conseil de Mons des 24 et 27 février 1779, la mise à disposition des deniers consignés à la depositairerie soit 30 mille florins, le produit des terres de Boussu et Blaugies. Louis Happey convertit cette somme « en argent de France et en papier pour Paris »<sup>36</sup>. À cette date, Happey espère la libération prochaine des terres de Beaumont et Chimay et évalue le produit de ces deux terres à plus de 200.000 florins de rente. Elles seront finalement mises hors de saisie par arrêt du Conseil du 18 août 1783<sup>37</sup>.

En novembre 1780, la tentative de vente de Weert devant la chambre d'Uccle échoue. Elle écrit à Versailles, le 14 novembre 1780 : « Je désire la conclusion pour mon repos mais je vous avoue que ce serait une vraie peine pour moi lorsque Mr de Chimay arrivera de ne pouvoir pas lui annoncer le succès et la fin de nos peines, il compte passer son hiver en Italie, mais son absence est déjà si longue que d'un moment à l'autre je peux m'attendre à le voir revenir<sup>38</sup> ».

À plusieurs reprises, la princesse utilise ses relations à la Cour. Ainsi, le 20 juin 1777, elle est sollicitée par Dumont, depositaire général du Pays de Hainaut, afin d'intervenir auprès de Madame de Marsan<sup>39</sup>, gouvernante des enfants de France, en sa qualité de propriétaire de la seigneurie de Lessines, afin que son beau-frère Charles Recq obtienne le baillage et la recette ensemble de la terre de Lessines.

En toile de fond de cette correspondance, des personnages importants de la Cour de France sont mentionnés. La princesse intervient auprès de Mr de Sartine<sup>40</sup> en faveur de Happey et du duc d'Arenberg<sup>41</sup> pour une place d'échevin de la Ville de Mons, en faveur de Mr Recq, beau-frère de Dumont, depositaire général du Hainaut<sup>42</sup>. Pressée de le solliciter une nouvelle fois en juin 1777, elle écrit « je pense qu'il serait indiscret de faire une seconde

35. AEMons, ACB, n° 271, 29 décembre 1779. Lettre conservée dans ce fonds et éditée dans M. Nuyttens, G. Elaut, *Le choix de l'archiviste. Des pièces exceptionnelles d'Ancien Régime issues des Archives de l'État en Belgique*, Bruxelles, 2010, p. 76-77.

36. AEMons, ACB, n° 269, lettre d'Happey, Paris, 11 mars 1779.

37. L.-P. Gachard, « Notice des Archives... », *op. cit.*, p. 176.

38. AEMons, ACB, n° 280.

39. Marie-Louise-Geneviève de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan (1720-1803), sœur du maréchal de Soubise, gouvernante des Enfants de France (1754-1774) puis de Madame Elisabeth.

40. Antoine-Raymond-Jean-Gilbert-Gabriel de Sartine, comte d'Alby (12 juillet 1729-7 septembre 1801). Conseiller puis lieutenant-général au Châtelet en 1755, lieutenant général de police de 1759 à 1774, conseiller d'État en 1767, ministre de la Marine de 1774 à 1780.

41. Charles-Marie-Raymond d'Arenberg (1721-1778), cinquième duc d'Arenberg et duc d'Arshot. Son fils Louis-Englebert, le duc aveugle, lui succède en 1778 comme grand bailli de Hainaut.

demande au duc d'Arenberg, il est si honnête et si obligeant pour moi que je crois lui devoir cette réserve. D'ailleurs, en multipliant mes demandes, je nuis à celles que l'on me prairait de lui faire par la suite »<sup>43</sup>.

Elle évoque Jacques Necker<sup>44</sup>, le banquier genevois devenu directeur général des finances de Louis XVI, à son apogée politique de 1779 à 1781<sup>45</sup>. dans une lettre du 7 juillet 1777 : « depuis la retraite de Mr le contrôleur général, on a supprimé le contrôle des intendants des finances et rien n'est encore décidé pour la forme que l'on donnera à tout cecy, on parle d'un conseil mais quelque chose qui advienne Mr Necker tiendra toujours les cordons de la bourse et aura toujours la prépondérance ». En janvier 1779, elle s'entretient à Versailles avec lui : « j'ai vu Mr Necker il y a quelques jours mais c'était dans le cabinet de la Reine, je n'ai pu m'étendre autant que je l'avais désiré »<sup>46</sup> au sujet d'un projet d'Happey.

La princesse fait aussi allusion à la maladie du prince Charles de Lorraine, oncle maternel de Marie-Antoinette, qui mourra durant l'été 1780 : « on dit le Prince Charles bien mal, se doit être une désolation dans le pays »<sup>47</sup>. Elle évoque le décès de l'impératrice Marie-Thérèse, mère de la reine, survenu le 29 novembre 1780 à l'âge de 63 ans<sup>48</sup> : « la mort de l'Impératrice m'a empêché de vous écrire plus tôt »<sup>49</sup>.

42. Le duc d'Arenberg lui propose de loger au Gouvernement à Mons lorsqu'elle évoque la possibilité d'y séjourner, lettre du 23 mai 1777, AEMons, ACB, n° 264, lettre du 23 mai 1777 et n° 252, copie de la lettre d'Happey du 26 mai 1777.

43. AEMons, ACB, n° 264, lettre écrite à Fitz-James, le 8 juin 1777.

44. Jacques Necker (30 septembre 1732-9 avril 1804), conseiller des Finances et directeur du Trésor en 1776, directeur général des Finances de 1777 à 1781.

45. A. Litli, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2005, p. 370-375.

46. AEMons, ACB, n° 269, 6 janvier 1779.

47. AEMons, ACB, n°277, Fitz-James, 22 juin 1780.

48. A. Fraser, *op. cit.*, p. 209.

49. AEMons, ACB, n° 281, 13 décembre 1780.



## LES ARCHIVES DE LA FAMILLE MAZUIR, DE SAINT-HUBERT, UN SURPRENANT FOND DE GRENIER

Jean-Pol WEBER<sup>1</sup>

Les gens simples n'auraient pas d'histoire. Ceux-ci nous ont certes laissé des écrits qui, quelque part, les révèlent, les trahissent parfois. Ces papiers appartiennent à une dizaine de familles de Saint-Hubert (prov. Lux., arr. Neufchâteau) qui, cela m'a frappé, n'y sont plus du tout représentées à cette heure.

La famille Mazuir se trouve au cœur de notre documentation. En cinq générations, ses membres ont traversé une période charnière de notre Histoire européenne. Ils ont quitté l'Ancien Régime et ont traversé le XIX<sup>e</sup> siècle si fécond en bouleversements. Nous les perdons de vue à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

Simple manouvriers puis petits bourgeois, ils ont permis à leurs enfants de fréquenter l'école primaire et secondaire, pour qu'ils y acquièrent les rudiments nécessaires à la réussite de concours de recrutement et deviennent de zélés fonctionnaires. L'émancipation sociale par le savoir ! Témoins privilégiés des révolutions qui ont ouvert les portes du monde contemporain, ils ont aussi côtoyé des personnages qui se retrouvent dans nos livres d'histoire. La saga des Mazuir est tout sauf banale.

L'ancêtre des Mazuir est charretier. Je lui connais un fils : Charles Joseph (Saint-Hubert, 1765-1840). Il est dans sa jeunesse orfèvre, fabricant « de béatiles » – comprenons par là fabricant de médailles saintes destinées aux nombreux pèlerins qui fréquentent la ville. Au collège local, il suit les cours de syntaxe en 1778-1779. Il a trente ans lorsque la nouvelle administration française s'installe à Saint-Hubert ; de chef-lieu de canton en 1795, la ville est élevée au rang de sous-préfecture en 1800, la quatrième du département de Sambre-et-Meuse. La cité ardennaise ne doit son nouveau statut qu'aux vastes locaux de l'ancienne abbaye nationalisée qui vont désormais abriter une kyrielle de fonctionnaires. L'abbaye bénédictine devient donc maison commune et temple de la Raison. Charles Joseph va connaître là une opportunité de reconversion : sans doute ne sont-ils pas nombreux dans la région à maîtriser la langue française et l'arithmétique. A-t-il fait offre de services

1. Collaborateur scientifique bénévole aux Archives de l'État à Saint-Hubert.

ou est-on venu le tirer de son atelier ? Toujours est-il qu'on le voit adhérer à la Révolution. Par conviction ou par opportunisme ?

Nous le retrouvons secrétaire du canton de Saint-Hubert durant trois années, puis secrétaire en chef de la sous-préfecture de Saint-Hubert durant quinze années. La chute du Premier empire lui est fatale. En 1814, au départ précipité du sous-préfet Louis Dieudonné Dewez (1760-1834), il demeure certes quelques mois secrétaire en chef et archiviste de la sous-intendance de Saint-Hubert (gouvernorat général du Bas-Rhin et du Moyen-Rhin). Mais les centres de gravité se déplacent parfois d'un trait de plume : Marche-en-Famenne détrône la capitale de l'Ardenne. Avec l'appui de l'influent industriel Léopold Zoude (1771-1853) qui se porte caution pour lui, Charles Joseph peut prétendre à une nomination comme receveur particulier des impositions indirectes. Pour avoir fréquenté d'aussi près Dewez et Zoude, Mazuir ne peut ignorer l'existence de la franc-maçonnerie. Mais a-t-il adhéré à la confrérie ?

Les Prussiens sont écartés de notre sol par le Congrès de Vienne (juin 1815). Guillaume I<sup>er</sup> est fait Roi des Pays-Bas (élargis à nos provinces) et Grand-Duc de Luxembourg : Saint-Hubert devient donc grand-ducale et le demeure jusqu'en juin 1839. Charles Joseph Mazuir vit alors des heures moins glorieuses : entre le 20 novembre 1816 et le 31 décembre 1822, il est receveur à cheval des accises au bureau de Saint-Hubert. Au début de 1823, il est promu receveur des bureaux de douanes de Junglinster et de Niederauven. Que fait-il là-bas, loin des siens, dans un pays dont il ne domine nullement l'idiome ? Il démissionne mais retrouve un poste de commis de 1<sup>re</sup> classe de l'administration des droits d'entrée, de sortie et des accises, puis de contrôleur des contributions directes à Saint-Hubert. En 1831, il met fin à sa carrière par une ultime démission qui permet à son fils Clément Joseph de postuler son emploi. Son épouse sombre petit à petit dans la démence. Il ne se voit octroyer qu'une faible pension car ses dix-huit années au service de la France ne peuvent être prises en compte. Il décède le 23 janvier 1840. Son épouse meurt un peu plus tard dans la même journée. Une intoxication au monoxyde de carbone ? L'Église catholique leur refuse l'ultime bénédiction.

Jacques Mazuir (Saint-Hubert, 1799-Luxembourg, 1872), fils aîné de Charles-Joseph débute sa carrière au ministère des Finances en 1822. Son attaché administrative est la ville de Luxembourg. Il s'y marie avec Jeannette Röhr et ouvre un commerce. Le décès prématuré de son épouse le marque profondément et définitivement.

Clément Joseph Mazuir (Saint-Hubert, 1804- ?) suit les pas de son père et de son frère aîné. Il fait toute sa carrière dans l'administration des contributions directes, des droits d'entrée, de sortie et des accises. Il compte et

recompte, contrôle et recontrôle. Sa vie durant, l'argent le préoccupe, l'obnubilise. On le surprend toujours à solliciter des adaptations barémiques, des coups de pouce pour une mutation plus avantageuse. Entre 1826 et 1831, on le rencontre à Gérouville, à Bastogne et à Marche-en-Famenne. À la démission de son père, il peut revenir s'établir dans sa ville natale qu'il compte bien ne plus quitter.

Mais en 1839 (peu de temps avant le rattachement de la part occidentale du Grand-Duché de Luxembourg à la toute jeune Belgique), une (malencontreuse) prise de position dans une enquête *de commodo incommodo* préalable à la construction d'une nouvelle école communale à Saint-Hubert, lui vaut une mesure d'éloignement à Marche-en-Famenne. Le coup vient d'un gouvernement libéral. Pourtant son camp est résolument libéral et maçonnique. Pas étonnant dès lors de voir quelques-uns de « ses cousins » se préoccuper de son sort. La vexation l'amène à accepter l'année suivante une mutation à Soignies avec mille promesses, qui ne sont cependant jamais tenues. Son épouse, Marie Célestine Joseph Dufour, en appelle même à la reine des Belges Louise-Marie, en « sa qualité de parente de M. P[ierre] J[oseph] Redouté » qui, on le sait, a enseigné le dessin et la peinture à la souveraine... Clément Joseph termine sa carrière à Charleroi. Le couple laisse deux fils et deux filles : Charles et Jules, Aurélie et Léontine.

Charles Mazuir (Saint-Hubert, 1831- ?) passe laborieusement ses premiers examens de recrutement, qu'il imaginait de pure forme. Il lui faut donc mieux faire. À force de persévérance, il y parvient. Quelques emplois de surnuméraire puis, le 15 février 1868, il est nommé comme receveur des douanes de 7<sup>ème</sup> classe au bureau de Beaubru, entre Bouillon et La Chapelle (Fr., dpt Ardennes). La forêt ardennaise à perte de vue ! Un contrebandier derrière chaque fourré ! Pour qui aime le calme et la nature... C'était sans compter sur les pieds-de-nez de l'Histoire.

« Le trois septembre 1870, étant comme d'habitude en reconnaissance de ce qui se passait à proximité de mon bureau, j'étais arrivé à trois kilomètres de chez moi quand je vis sur la route de La Chapelle (France) se dirigeant vers la Belgique un régiment de cavalerie prussienne. Je m'approchai d'un officier et lui demandai s'ils allaient en Belgique. Sur sa réponse affirmative qu'ils allaient conduire l'empereur, qui était prisonnier, à Cassel en passant par la Belgique, je m'empressai de retourner à mon poste de peur qu'il n'y arrive quelque chose en mon absence.

De retour à la frontière, près du poteau, à trois cents mètres de chez moi, où les hommes de service à mon bureau étaient venus me retrouver, je les informai de ce qui se passait et je leur donnai l'ordre (malgré la loi) de ne pas visiter les voitures qui feraient partie de la suite de l'empereur.

Un instant après vient le piquet de hus[s]ards de la mort que j'avais devancé et auquel je dis : *Halte, Belgique !* en leur montrant le poteau où

était écrit le mot *Belgique* en allemand. Le commandant fit faire la haie à ses hommes. Alors j'ap(p)erçus un convoi de voitures à perdre [perte] de vue. M'étant présenté à la 1<sup>[r]e</sup> voiture dans laquelle se trouvait l'empereur et un général français en uniforme, on baissa la glace et je leur dis : – *Je prends la liberté de venir vous prévenir que vous êtes sur le territoire belge. Si vous avez besoin de mes services, je suis à votre disposition.* Le général me demanda à quelle distance ils étaient de Bouillon et s'il y aurait moyen d'y loger ? [avec un point d'interrogation malgré le discours indirect] Je répondis qu'ils étaient à 5 kilomètres de Bouillon mais qu'il serait très difficile d'y loger, huit mille Français des environs s'y étant réfugiés ; s'ils le désiraient, j'irais chez le maire et qu'il était probable qu'il mettrait sa maison à leur disposition ; après s'être // consulté des yeux, le général me dit qu'ils préféreraient être à l'hôtel. – *Dans ce cas, [leur dis-je,] si j'avais un cheval, je pourrais vous conduire à l'hôtel de la Poste.* L'officier, aide de camp prussien qui se trouvait derrière moi, donna l'ordre de m'amener un cheval. Je m'empressai de mettre le pied à l'étrier et de partir quand l'officier prussien me dit d'aller au trot, que nous irions ensemble. Le capitaine de la Maison de l'empereur se plaça au milieu, l'officier prussien à gauche et moi à droite. Nous cheminions depuis dix minutes quand M. le colonel Charmez<sup>2</sup>, accompagné d'un de ses officiers, nous rejoignit et nous dit en passant : – *Je vais faire préparer les logements.* À notre arrivée à Bouillon, nous mîmes pied à terre et voyant qu'on [n'] était pas trop disposé à faire sortir les voyageurs pour faire place à l'empereur, je pris l'initiative et, me faisant aider des domestiques de l'hôtel, je pris tous les bagages des voyageurs qui se trouvaient dans la plus belle chambre et je les mis sur l'escalier. (...) ».

Voilà ainsi notre douanier Charles Mazuir témoin direct d'un épisode qui suivit immédiatement la capitulation de Sedan et la chute du Second empire français ! Louis Napoléon Bonaparte (l'ex-Napoléon III) conduit par ses soins à l'Hôtel des Postes à Bouillon, et qui se rendra dès le lendemain, après s'être restauré à l'auberge Olivier à Recogne, à la gare de Libramont où il prendra le train qui devait le conduire en Prusse.

L'épisode de 1870 lui valut encore quelques menus faits d'armes pour lesquels il réclama une médaille honorifique au tout frais roi de Prusse !

L'essentiel était écrit<sup>3</sup>. Les bureaux d'Athus, de Sterpenich, d'Espain, de Bléharies, de Pâturages résonnent encore de ses exploits.

De Jules Mazuir, je sais peu de choses. Il a été comptable à la prison de Namur puis à celle de Gand. Aurélie Mazuir a tenu un commerce à

2. Commandant le 1<sup>er</sup> Régiment de Chasseurs à cheval stationné à Bouillon.

3. L. Hiernaux et J.-P. Weber, Beaubru, le 3 septembre 1870 : un douanier veille..., *De la Meuse à l'Ardenne*, 42 (2010), pp. 143-146.



Schaerbeek. Léontine a franchi, comme beaucoup d'autres, l'océan Atlantique. On la retrouve établie à New York puis à Jersey City.

La cinquième génération est représentée par Georges Jules Clément Mazuir (Grandéglise, 27 mai 1883- ?), qui est le fils de Charles. Je le sais avoir été officier de l'Armée belge.



## PARTIE 3

# ETHNOGRAPHIE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL



## ETHNOGRAPHIE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL INTRODUCTION

Françoise LEMPEREUR, Marie-Claude THURION et Anne STIERNET

*Pour la première fois dans un congrès de l'Association des Cercles d'Histoire et d'Archéologie, une section entière a été consacrée à l'ethnographie et au patrimoine immatériel. Avec un résultat plus que positif puisque les communications ont couvert tout le spectre des composantes du « patrimoine immatériel » – trop souvent réduit par les médias aux manifestations festives spectaculaires – : expressions orales, croyances, savoir-faire liés à l'artisanat et rituels festifs et ludiques. En outre, des expériences de collecte, de sauvegarde et de diffusion de ce patrimoine ont été mises en valeur à travers le travail accompli par différentes associations et institutions de Wallonie et les interdépendances entre patrimoine matériel et patrimoine immatériel et entre histoire et ethnographie ont été affirmées et illustrées.*

*Pour la présente publication, le bureau de la section 13 a adopté une politique éditoriale visant à privilégier une logique d'accompagnement du lecteur, peu familiarisé parfois avec ces matières. Il a donc rédigé des introductions et établi des liaisons entre les communications (en italiques), en regroupant en première partie celles qui explicitent et mettent en valeur des expériences de collecte, de sauvegarde et de diffusion du patrimoine immatériel, et en seconde partie, celles qui décrivent des contenus patrimoniaux immatériels. Le patrimoine culturel immatériel est transmis, oralement et/ou gestuellement, de génération en génération en s'adaptant à chaque fois au contexte socio-économique, aux formes culturelles et aux modes de vie contemporains. La transmission naturelle n'est cependant pas toujours assurée et des éléments perturbateurs, des circonstances fâcheuses ou tout simplement le manque d'interlocuteurs intéressés précipitent des pans entiers de la mémoire collective dans l'oubli. Pour remédier à ces problèmes, des associations de bénévoles ou des institutions réalisent des enregistrements, filment ou photographient des contenus patrimoniaux, les inventorient et les mettent à disposition des générations futures, agissant de facto comme des médiateurs culturels.*

*Le Congrès 2012 a accueilli quatre représentants de telles institutions ou associations. Ils ont exposé leurs expériences en matière de récolte, de sauve-*

*garde et de diffusion du patrimoine immatériel. Par souci de cohérence, trois des quatre communications sur ce thème ont été regroupées et réécrites – dans le respect des auteurs et avec l’approbation de ceux-ci – en un texte continu qui introduit la présentation de la plateforme Mémoire orale, véritable trait d’union entre les divers médiateurs du patrimoine immatériel.*

## EXPÉRIENCES DE COLLECTE, DE SAUVEGARDE ET DE DIFFUSION DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Annick MARCHANT<sup>1</sup>, Jacqueline DALOZE<sup>2</sup>, Jacky ADAM<sup>3</sup>

*Pionnier dans la sauvegarde de la mémoire du geste, le Musée de la Vie wallonne de Liège a accumulé, entre 1920 et aujourd’hui, plus de 300 films et rushes ethnographiques et 230 reportages vidéo, s’attachant ainsi à sauvegarder les témoignages d’une vie, d’un métier, d’une période, d’un événement ou d’une identité culturelle, en complétant et en éclairant ses collections d’objets et de documents par des archives audio-visuelles. Lors du Congrès, Annick Marchant a présenté la démarche, initiée dès après la Grande Guerre.*

Dans le cadre de sa quête documentaire, le Musée ajoute à sa recherche d’objets et de documents, la réalisation d’archives photographiques « pour garder l’image des faits et des hommes » ainsi que d’enregistrements sonores et cinématographiques qui « rendent la vie aux gestes et aux attitudes »<sup>4</sup>. La démarche se veut complète et tente de maîtriser l’ensemble du cycle de collecte, de conservation, de gestion et enfin de recherche ; le film apportant un élément supplémentaire à la transmission du savoir, grâce à sa capacité de réunir le geste et la parole des témoignages de porteurs de tradition.

En 1923, dès la première présentation des montages réalisés par le Musée, le public découvre les films ethnographiques, véritables trésors culturels de la mémoire collective. À la fois illustration et langage, ils se différencient des films documentaires par leur aptitude à étudier la culture d’une société.

1. Attachée scientifique responsable des collections multimédia au Musée de la Vie wallonne (Liège), [Annick.Marchant@provincedeliege.be](mailto:Annick.Marchant@provincedeliege.be)

2. Animatrice-coordinatrice de l’association *Histoire Collective* (Rossignol), [histoirecollective@skynet.be](mailto:histoirecollective@skynet.be)

3. Cheville ouvrière de l’association *Des moulins et des hommes* (La Roche-en-Ardenne), [Jacky.Adam@skynet.be](mailto:Jacky.Adam@skynet.be)

4. « À la mémoire de Joseph-Maurice Remouchamps et d’Henri Simon », *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, 4 (1949), p. 4.

Dès 1929, le Service des Enquêtes, auteur de reportages, se développe. Grâce à un réseau de correspondants qui lui signalent tout ce qui pourrait faire l'objet d'une étude ethnographique, il visite l'ensemble de la région wallonne. L'équipe, composée de deux à six personnes, réalise des croquis, des photographies, filme et note avec force détails toutes les étapes d'un procédé de fabrication ou d'une scène folklorique. Joseph-Maurice Remouchamps, fondateur et directeur du Musée, collabore avec le cinéaste Antoine Castille à la documentation du patrimoine immatériel wallon en réalisant une soixantaine de films de format 35 millimètres.



Fig. 1 : Le cinéaste Antoine Castille filmant une dentellière à Cerfontaine en 1937. Photo Joseph-Maurice Remouchamps © Province de Liège Musée de la Vie wallonne.

À partir de 1940, son fils, Édouard Remouchamps, reprend le flambeau puis subsidie différents cinéastes comme Marcel Thonnon ou François Bertrand pour poursuivre la collecte d'images, en 16 millimètres cette fois, aidés pour l'enquête par les éminents folkloristes Élisée Legros et Roger Pinon. Ensuite, le Service des Enquêtes associé à Marie-Thérèse Bettonville-Counet, participe, par le biais d'enregistrements sur bandes magnétiques, à la sauvegarde des témoignages oraux, à la fois références linguistiques et « ethno-textes »<sup>5</sup>.

Parmi l'ensemble, une trentaine de films sont valorisés dans le *Bulletin des Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*. Certains reportages sont repris dans des nomenclatures éditées par des services ministériels, des centres culturels ou des revues spécialisées. Dès les années 1980, les films ethnographiques relatifs aux manifestations traditionnelles sont mis au programme de chaînes de télévision culturelle. Parallèlement, le Musée diffuse sur des écrans de télévision des extraits de films tirés de ses archives cinématographiques. Peu après cependant, la collection des pellicules anciennes, fragiles et inflammables, s'avère délicate et difficile à manipuler. Le Musée demande alors à la Cinémathèque nationale (aujourd'hui appelée « Cinématek ») de copier une quarantaine de films en Bétacam et en VHS, et de conserver les originaux dans des réserves aménagées à cet effet. Lorsque la Province de Liège devient gestionnaire du Musée, l'ensemble est progressivement transféré sur des supports numériques et la restauration assurée par un système informatique. Depuis 2005, le Service Multimédia du Musée de la Vie wallonne a réalisé 230 reportages vidéo, dont plusieurs présentés dans le musée rénové. Poursuivant la tâche de reportage et de collecte d'images, ce service actualise également la documentation filmée déjà existante... dans la mesure où la tradition subsiste.



Fig. 2 : La vidéaste Dominique filmant Monsieur Fagot, menuisier à Chièvres en 2010. Photo Vincent Haneuse © Province de Liège Musée de la Vie wallonne.



*Pour les films, Annick Marchant a illustré la technique utilisée par les cinéastes et les intentions de ceux-ci en projetant des extraits de réalisations anciennes :*

Au début des années 1930, l'objectif des reportages est de filmer certains savoir-faire menacés de disparition. Un bel exemple de mémoire d'une technique disparue est le tournage retraçant le dernier jour du travail des souffleurs de verre à vitre, le 30 septembre 1930 à Jumet.

Le *maka*, mot wallon désignant un marteau hydraulique aujourd'hui disparu, est le sujet principal d'un film réalisé à Chaudfontaine entre 1930 et 1931. Des titres didactiques présentent chaque séquence en précisant chaque élément intervenant dans le soulèvement du manche du marteau.

*Les petites mariées de mai*, titre donné au film tourné à Rochehaut en 1952, montre la disparition d'un rituel de quête. Cette fête calendaire était répandue dans une partie de l'Ardenne méridionale, en Lorraine belge et française, et en Champagne. Formant une procession, des petites filles appelées *trimouzètes*<sup>6</sup> parcouraient alors le village et les environs, les dimanches de mai après les vêpres.

*Le choix des extraits de films suivants a été dicté par l'importance donnée au geste exécuté dans la mise en œuvre de rites traditionnels :*

Le Musée possédait un film, daté de 1926, sur *La bénédiction de la pucelette à Wasmes*. Il a fait réaliser un nouveau reportage, photographique, en 2006. Chaque dimanche de Pentecôte, une fillette âgée de 4 à 5 ans, choisie par le curé, se joint à la procession appelée « Tour de Wasmes » qui rappelle la légende de l'extermination d'un dragon par le chevalier Gilles de Chin et la libération d'une jeune fille du village, représentée par la *pucelette*. Régulièrement, celle-ci s'incline. Ce salut codifié comporte une certaine solennité et ce geste prend une signification symbolique pour les nombreux pèlerins massés au pied de l'église Notre Dame : ils attendent avec ferveur un salut qui va leur porter bonheur.

En 1925 et en 1926, une enquête filmée a été programmée pour illustrer la Ducasse de Mons. *Le combat dit lumeçon ou jeu de saint Georges* a également fait l'objet d'un reportage photographique en 2006. En comparant la description du combat du dragon et de saint Georges donnée par Albert Marinus<sup>7</sup> et les reportages actuels, on s'aperçoit que le rituel n'a pas changé :

6. J. Herbillon et E. Legros, « *Trimâzo, trimozet, mozète* : de la poésie aux *curiosa* », *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 22 (1960), p. 102-120.

7. A. Marinus, « Visite au Doudou », *Le folklore belge*, 1, Bruxelles, 1937, p. 53.

le spectateur doit arracher un crin de la queue du dragon, crin considéré comme porte-bonheur. Ici, les enquêtes réalisées à 80 ans de distance mettent en exergue la cohésion sociale de toute la communauté montoise et la participation physique de quelques centaines de ses représentants.

*Le geste est aussi très important dans les jeux d'adresse. Deux films illustrent cette composante importante du patrimoine wallon :*

À Péruwelz en 1931 et dans la région de Chièvres en 2010, le *crossage* a été filmé. Le costume traditionnel des crosseurs porté par le président du Comité est identique : sarrau bleu, mouchoir rouge autour du cou et casquette sur la tête. Le mercredi des Cendres, de midi au coucher de soleil, chaque groupe constitué de deux équipes tente d'amener au tonneau ou « tonne », la *soule* ou « *cholète* » frappée par la crosse ou « maillet ».

Le « jeu de fer » est également un jeu d'adresse, l'objectif étant de pousser à l'aide d'une queue, sur une longue table, un palet ou « fer » jusqu'à la cinquième broche du fond appelée étaque. Il se pratique traditionnellement dans les cafés tournaisiens et à l'exception d'un autre type de poudre utilisé pour rendre la planche plus glissante, les règles de ce jeu sont identiques tant dans l'enquête datée de 1962 que dans celle tournée en 2012.

*L'objectif premier du Musée fut de sauvegarder les savoir-faire traditionnels. Un exemple en est donné par les deux films suivants :*

La culture traditionnelle du tabac est le thème choisi pour une enquête dans la région de Comines en 1981<sup>8</sup>. Son actualisation à Nafraiture (région de la Semois) a débuté en 2012.

Au regard des reportages illustrant les technologies et les cultures disparues ou en voie de disparition, nous remarquons que la machine se substitue aux outils et à la gestuelle traditionnels. Le film, daté de 1971 et intitulé *L'industrie de la pierre à rasoir*, en est un bel exemple. Afin de garder un témoignage de l'ancien procédé, les ouvriers ont accepté de scier manuellement le « coticule », autre appellation donnée à cette pierre particulière présente exclusivement dans la région de Vielsalm-Bihain-Lierneux. Leur geste se retrouve aujourd'hui, au sein de la même entreprise, dans le mouvement de la scie mécanique.

8. M.-Th. Counet, « La culture du tabac dans la région de Comines », *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, 15 (1984), p. 257-311.

Ces témoignages animés évoquent le passé et le présent de la région wallonne. Ils interpellent le public sur la sauvegarde, voire la renaissance, et l'utilisation du savoir-faire traditionnel. Symboles du temps qui s'écoule, ces témoignages rappellent que l'enquête est une histoire racontée par des hommes pour les hommes.

\*

*Les premiers films réalisés par le Musée de la Vie wallonne étaient muets. Après la guerre, progressivement, les réalisateurs se sont mis à enregistrer, simultanément ou parallèlement, des ambiances sonores ou des témoignages, comme l'ont fait dès les années 1970 surtout, de nombreux groupements et quelques particuliers. L'association Histoire collective, basée à Rossignol dans le sud de la province de Luxembourg, en a récolté plusieurs centaines d'heures depuis ses débuts, en 1975. Voici comment Jacqueline Daloze, son animatrice, a synthétisé les enjeux, la méthodologie, les difficultés et les réussites de cette initiative :*

Outre sa mission première qui est de collecter, de sauvegarder et de transmettre la mémoire collective de la population luxembourgeoise, *Histoire collective* a l'ambition de valoriser la parole de tous, de préférence par l'utilisation de la méthode du récit de vie croisé. Elle veut former et animer à la pratique du récit de vie, réaliser des outils de transmission classiques et innovants (livres, DVD, expositions, numérisations, etc.), partager son expertise auprès de ses partenaires et donner l'accès à l'information contenue dans sa documentation. Son action ressortit donc à l'ethnohistoire mais elle a aussi une vocation sociale et scientifique.

La pratique des récits de vie croisés a été mise en place par Jean-Marie Caprasse et ses apprenants lors d'un séminaire de sociologie à l'Institut supérieur de Culture ouvrière (Mouvement ouvrier chrétien), en 1975<sup>9</sup>. Cette méthode s'est avérée intéressante pour mettre en évidence les rapports de force sous-tendant la vie d'une communauté. Elle repose sur la création d'une grille d'enquête, d'un échantillonnage le plus représentatif possible du terrain et d'une bonne technique d'enquête semi-directive. Par la suite, les entretiens transcrits sont restitués sous forme d'extraits se croisant, en réponse aux questions posées. Celles-ci sont toujours focalisées sur des

9. Voir la publication *L'Histoire est à nous : enquêtes sur la mémoire collective dans le Luxembourg, 1975-2005*, Histoire collective asbl., Rossignol, 2005.

aspects de la vie quotidienne car il est essentiel de s'appuyer sur des faits concrets pour obtenir des réponses réellement personnelles.

Au fil des ans, les centaines d'entretiens enregistrés selon cette méthode sur cassettes audio, ont été transcrits pour une bonne part, mais les supports d'enregistrement sont devenus délicats à manier et les têtes de lecture quasi introuvables. Sur proposition du Conseil d'Ethnologie de la Communauté française, Mme Fadila Laanan Ministre de la Culture a signé en 2010 une convention de trois ans avec *Histoire Collective* afin de numériser, de documenter et de valoriser ce fonds. Une subvention du PEP'S (Préservation et Exploitation des Patrimoines) a permis le travail effectif de numérisation.

Toutefois, celle-ci n'a pas fait l'unanimité au sein de l'association. À la demande d'administrateurs, j'ai mené une enquête auprès d'institutions ayant vécu l'expérience de la numérisation de leur fonds, pour bien repérer les enjeux, de part et d'autre. Pour certains en effet, l'exploitation du fonds prime ; d'autres ne transigent pas sur sa totale maîtrise. C'est un point à élucider en interne avant de se lancer dans l'aventure. À *Histoire collective*, décision a été prise de ne numériser que les enregistrements ayant été exploités via les publications, d'où la nécessité d'un tri. Cette phase a donc mis en évidence les attitudes diverses face aux nouvelles approches d'exploitation des archives. Faut-il tout divulguer et le plus largement possible, au risque de noyer dans la masse des témoignages précieux ? Faut-il au contraire n'accepter qu'au compte-gouttes les demandes de consultation, de crainte de perdre le contrôle de ces archives ? Le bon sens réside sans doute entre les deux. En tout cas, cette étape de concertation est un préalable indispensable.

Avant d'entamer la numérisation, j'ai répertorié, avec un étudiant, la totalité du fonds et en ai dressé un tableau Excel, reprenant à la fois les cassettes, transcrites ou non, et les quelques bandes et mini-disques qu'il contenait. Ce tableau reprenait toutes les informations lisibles sur la cassette et son enveloppe. Nous avons attribué une lettre à chaque projet, et un numéro à chaque cassette (A0001, ...). Après un long débat interne sur la sélection des enregistrements, aidée par la plate-forme *Mémoires orales* (voir plus loin), j'ai procédé à un appel d'offres auprès de trois prestataires potentiels. Ces offres ont été soumises au PEP's avec la description des enregistrements, selon un cahier de charges imposé par le PEP's.

La société choisie, *Equus*, a alors numérisé les enregistrements que je lui ai fournis. Elle a « nettoyé » les bandes des sons parasites (bruits de moteur principalement) et a fourni une base de données reprenant le nom du fichier (en accord avec ma nomenclature et les exigences de la Communauté française), les informations que je lui avais fournies sur ces fichiers, la durée de l'enregistrement et des informations relatives au traitement et à l'état du fichier. *Equus* a restitué les cassettes, qui sont actuellement stockées dans des

boîtes d'archives, et a fourni un disque dur RAID1 avec les fichiers numérisés en *.Wave* et un disque dur avec les fichiers numérisés en *.Mp3*. La Communauté française a reçu également un RAID1 pour garantir la pérennisation du fonds. Ce dépôt devrait permettre, en cas de disparition d'*Histoire collective*, de garder ces témoignages et de pouvoir les transférer sur d'autres supports au fur et à mesure de l'évolution des technologies.

La mission que nous avait confiée la Communauté française comportait un volet de création de métadonnées des fichiers numérisés, métadonnées nécessaires à l'utilisateur pour accéder au fichier, via la base de données en ligne *Europeana*, ou celle, bien plus modeste, de l'association. Une année a été nécessaire pour créer les métadonnées de ces fichiers dans la structure imposée par le PEP's, car, outre la base de données fournie par *Equus*, j'ai dû avoir recours aux transcriptions et à l'écoute des enregistrements pour les documenter. En effet, si certains de ces fichiers m'étaient bien connus (pour avoir participé aux enregistrements), j'en ai découvert d'autres. Sans formation en classement, je me suis trouvée contrainte à créer ma propre méthode de travail. Une rencontre avec les responsables du PEP's m'a un peu familiarisée avec les différents champs à remplir, couvrant des domaines aussi variés que « identifiant unique, PURL X, Titre X, Auteur-créateur X, éditeur X, contributeur X, sujet, description, date X, format X, type de documents, langue, ressource associée, droits » et le travail préparatoire et le répertoire créé par *Equus* ont permis de compléter assez facilement certains aspects.

La description reste cependant très difficile. Sans recommandation particulière, sans formation, je me suis lancée dans une lecture/écoute des fichiers pour identifier des thèmes, les plus précis possibles, mon objectif étant l'accès du visiteur aux informations. Dans un récit de vie, les témoins touchent à des domaines multiples. Ainsi, un cultivateur, interrogé sur sa pratique du maraîchage, parle aussi de son jardin privé, du transport des denrées, etc. Les thèmes se succèdent donc, au fur et à mesure du dépouillement du fichier. Ce sont donc des mots-clés disparates qui décrivent le contenu. Un sérieux toilettage, organisant le tout autour des termes les plus utilisés, donnerait de la cohérence à l'ensemble et un meilleur accès. Une autre option aurait été d'engager pour ce travail un documentaliste qui puisse recourir à un thesaurus. Nous n'en avons ni le temps, ni les moyens.

Autre pierre d'achoppement : les ayant-droits. Lors de l'enregistrement des entretiens, les enquêteurs d'*Histoire collective* avaient conclu un accord tacite avec les témoins, qui les autorisaient à publier leurs témoignages dans un rapport de confiance. Cette confiance nous imposait d'ailleurs de ne pas publier d'éléments trop sensibles qui auraient pu nuire au témoin, comme la relation de querelles de voisinage, de faits de Collaboration, etc. Des extraits

de transcription avaient été publiés sur papier mais, même s'il avait été décidé de ne mettre en ligne que les témoignages ainsi publiés, se posait à présent la question des droits. Sur le plan légal, toute publication doit en effet faire l'objet d'une déclaration de droits pour chaque support de diffusion, ce qui implique, très concrètement, de renseigner tous les ayants-droits en recontactant tous les témoins et enquêteurs ayant participé aux enregistrements, soit un travail d'investigation considérable, les adresses des témoins ne nous étant plus forcément connues.

D'autres difficultés se sont présentées au cours de la numérisation, comme l'obtention de réponses aux questions d'informatique pointues, liées à la façon dont *Europeana* et le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent l'accès à nos données. Un échange d'expériences sur ce point aurait été bien utile à ce stade du travail, tout comme ultérieurement sur la gestion de la communication internet qui facilite la rencontre avec les utilisateurs. C'est en effet un outil beaucoup plus souple que le recours aux cassettes qui nous est ainsi offert mais il implique d'apprendre à mieux le gérer. Nous venons de constituer un Comité scientifique, en espérant qu'il proposera de nouvelles voies pour articuler au mieux nos objectifs de sauvegarde et de transmission de la mémoire collective de la population luxembourgeoise avec les nouveaux outils à notre disposition. Nous nous efforcerons aussi d'échanger sur nos pratiques par des forums virtuels et des rencontres, aidés en cela par la plate-forme *Mémoires orales* qui, dans l'immédiat, va rendre accessibles, via son site [www.memoire-orale.be](http://www.memoire-orale.be), les extraits sonores qui accompagnent notre prochaine publication, intitulée *Mémoire du Cinéma en province de Luxembourg*, réalisée avec le soutien de la Province de Luxembourg.

\*

*En province de Luxembourg – puis, au fil de l'eau, en province de Liège –, une expérience unique en son genre a été menée de 1999 à nos jours par un chercheur passionné, Jacky Adam. Il a consacré « des milliers de jours de bonheur » à collecter sur les bords de l'Ourthe, véritable colonne vertébrale de son œuvre, des récits de vie, des photographies, des chansons et des légendes, pour tenter de sauver la mémoire des meuniers et de leurs moulins. Presque quotidiennement durant toutes ces années, Jacky Adam a patiemment enquêté et photographié, rentrant chez lui très tard, fourbu mais « les sens emplis de paroles et d'images ». Et il n'a eu de cesse de transcrire les témoignages des anciens meuniers ou des occupants actuels des moulins initialement enregistrés sur cassettes audio, puis de rédiger des notices historiques, anecdotiques voire poétiques, qui, agencées avec l'aide*

*d'Alfred Truc, Président de l'asbl Des moulins et des hommes et de Véronique Mottart-Tierce pour la mise en pages, ont produit une collection de six magnifiques ouvrages<sup>10</sup>, illustrés chacun de plusieurs centaines de photos.*

*La communication de Jacky Adam lors du Congrès, agrémentée d'un court-métrage vidéo, lui a permis d'expliciter sa démarche et de faire comprendre au public l'intérêt de jumeler travail historique et recherche ethnographique pour appréhender le patrimoine meunier.*



Fig. 3 : Rive droite de l'Ourthe, le vieux moulin de Bardonwez à Rendeux.  
Photo d'origine inconnue.

Dès le Moyen Âge, les berges de l'Ourthe et ses ruisseaux ont accueilli de nombreux ouvrages hydrauliques. Cette énergie servait depuis le XII<sup>e</sup> siècle à la métallurgie, principalement pour assurer la ventilation des fourneaux. Ces ouvrages ont disparu des bords d'Ourthe, comme les forges, affineries et platineriers, et seuls des toponymes ou des scories permettent aujourd'hui d'en retrouver trace. Sur ces anciens sites ou dans leur voisinage, il n'était pas rare de voir s'ériger des moulins qui remplissaient plusieurs fonctions.

10. Voir le détail des contenus de chaque livre sur le site [www.desmoulinsetdeshommes.be](http://www.desmoulinsetdeshommes.be). Six volumes ont été publiés sur sept programmés. Le tome 7 couvrira l'entièreté du bassin, en reprenant les informations complémentaires glanées au cours des vingt ans de recherche.

Ainsi, à Amonines, dans la vallée de l'Aisne, affluent de l'Ourthe, l'eau actionnait un moulin à farine, à huile, à battre le chanvre et à scier le bois ! Et le bâtiment était bien petit.

Les moulins à scier le bois se sont développés en grand nombre dans notre Ardenne forestière. Très souvent, il s'agissait de petites exploitations couplées avec un moulin à farine et souvent avec une boissellerie, dont la machinerie élémentaire tournait grâce à l'eau. C'est ainsi que l'Ourthe et ses affluents ont participé à la fabrication de moulins à café, de cintres pour vêtements, de boîtes à peignes, de jantes et d'essieux, de mesures linéaires, de moulins à poivre, de formes à chaussures, etc.

Fréquents aussi en Wallonie à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, les moulins à huile se reconnaissent à leurs meules fonctionnant à la verticale. La culture de plantes oléagineuses comme le colza et la navette ou la récolte des fânes du hêtre produisaient une huile essentiellement utilisée pour l'éclairage. Souvent, ces moulins se conjuguèrent aussi avec un moulin à farine mais ne fonctionnaient qu'à certaines périodes de l'année. Ils disparurent presque tous lors de l'apparition du pétrole. On retrouve encore çà et là leurs superbes pierres monolithes.

Autrefois, l'industrie de la tannerie était fort répandue. Elle employait en grande quantité l'écorce de chêne moulue qui fournissait le tan. L'écorçage se pratiquait au printemps, à la sève montante. Après séchage, les écorces devaient être hachées puis moulues. Si toutes les tanneries ne possédaient pas leur moulin, ils étaient cependant assez répandus dans le bassin de l'Ourthe : à Gouvy, Houffalize, La Roche, Durbuy, Ferrières et Esneux notamment.

Les moulins à farine ont fait l'objet de nombreux récits et chansons, le charme de bien des légendes. Ceux du bassin de l'Ourthe, d'âge vénérable, étaient équipés de deux, trois ou quatre paires de meules. Les familles des vieux meuniers se souviennent des belles pierres françaises, de la Ferté-sous-Jouarre, qui donnaient la meilleure farine, la « fleur ». Hier encore, le cheval était le compagnon de travail de l'homme, indispensable dans l'Ardenne agricole et forestière. L'avoine de son picotin devait passer au moulin pour y être aplatie. Deux meules travaillaient aussi à moudre l'orge des porcs. L'épeautre, ce blé rustique et fort vêtu, devait subir le décorticage avant mouture. Ses balles étaient recherchées pour remplir les matelas, principalement ceux des nouveau-nés.

Époque révolue, oubliée... Quelques moulins attestent heureusement de ce passé, certains s'étant même remis à tourner pour produire de l'électricité, comme beaucoup le faisaient déjà voici cent ans.





Fig. 4 : Louis Schul (1911-2007) de Maissin construisait des roues de moulins. Photo Jacky Adam.

LA VALORISATION DE L'HISTOIRE ORALE  
EN BELGIQUE FRANCOPHONE  
À TRAVERS L'EXEMPLE DE LA PLATE-FORMEWEB  
*MÉMOIRE ORALE*

Lionel VANVELTHEM<sup>11</sup>

En guise de préambule : le monde foisonnant de l'histoire orale

L'histoire orale, discipline qui prend pour sujet d'étude les sources et archives orales (interviews, témoignages, récits de vie, extraits radiophoniques, discours enregistrés, etc.), connaît en ce moment de nombreux développements. Longtemps boudée par les milieux académiques car considérée

11. Attaché scientifique à l'Institut d'Histoire ouvrière et sociale, [Lionel.vanvelthem@ihoes.be](mailto:Lionel.vanvelthem@ihoes.be)

comme beaucoup moins fiable que l' « histoire écrite », elle a retrouvé grâce, d'abord aux États-Unis depuis les années 1930 (sous le nom d'« *oral history* »), puis en Europe depuis quelques décennies.

En Belgique, la reconnaissance progressive de l'histoire orale comme maillon à part entière de la recherche historique est principalement due à une double évolution, à la fois universitaire et institutionnelle. C'est d'abord en Flandre que des universitaires se sont penchés sur les méthodologies à mettre en œuvre en matière de collecte et d'exploitation scientifique d'archives orales et ce, dès le début des années 1980, suivant l'exemple de l'*oral history* anglo-saxonne. Citons en premier lieu le colloque sur la question qui fut organisé à Gand en 1981<sup>12</sup>. Citons également, en parallèle, les travaux novateurs de Jan Tolleneer (*Katholieke Universiteit Leuven*), Herman Balthazar, René de Herdt et Bruno De Wever (*Universiteit Gent*)<sup>13</sup>. Leurs recherches ont permis d'établir, pour la première fois en Belgique, une série de critères méthodologiques rigoureux quant à la collecte, la critique et l'exploitation des témoignages oraux.

Le développement de l'histoire orale durant ces trente dernières années doit également beaucoup à d'autres institutions, comme les musées et les centres d'archives qui ont – parfois avec très peu de moyens – enregistré « sur le terrain » les souvenirs de milliers de personnes, préservant ainsi de l'oubli des pans entiers de mémoire. C'est le cas par exemple de l'Écomusée du Viroin à Treignes (témoignages sur les métiers ruraux), de l'Écomusée du Bois-du-Luc (monde du charbonnage et des métiers apparentés), de la Fondation Auschwitz (mémoire des rescapés de la Shoah), de La Fonderie (métiers et vie quotidienne à Bruxelles et plus particulièrement à Molenbeek-Saint-Jean), du CARHOP (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire ouvrière du mouvement ouvrier chrétien), d'*Histoire collective* à Rossignol (vie quotidienne en province de Luxembourg), du CEGES (Centre d'études et de documentation – guerre et sociétés contemporaines), du Musée de la Vie wallonne (mémoire des anciens métiers, notamment), de l'IHOES (Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale pour l'histoire des mouvements culturels et sociaux)<sup>14</sup>.

12. R. De Herdt (dir.), *Mondelinge geschiedenis. Colloquium 17 januari 1981 : handelingen*, Gent, 1982.

13. J. Tolleneer, *Mondelinge geschiedenis en documentaire informatie. Een terreinverkennde studie*, Leuven, 1986 ; J. Tolleneer (dir.), *Over mondelinge geschiedenis gesproken. Handelingen van de studiedag Mondelinge geschiedenis en documentaire informatie. Gent 11 december 1986*, Antwerpen, 1987 ; B. De Wever, *Praktische handleiding voor individuele en collectieve projecten mondelinge geschiedenis*, Antwerpen, 1988.

14. Pour un large aperçu des fonds et collections d'archives orales en Belgique, nous renvoyons à : J.-P. Schreiber (dir.), *Oralités. Répertoire des archives orales en Belgique*, Bruxelles, 2007.

Le monde de l'histoire orale doit en outre tenir compte d'une transformation fondamentale et radicale de la façon d'enregistrer, de conserver et de diffuser des enregistrements audio : alors qu'il y a quinze ans seulement, le magnétophone analogique était encore fréquemment utilisé dans la collecte de témoignages oraux, l'écrasante majorité des collectes réalisées de nos jours se fait directement à l'aide d'un ou plusieurs enregistreurs numériques. Les documents sonores plus anciens, stockés à l'origine sur des supports analogiques sont, quant à eux, de plus en plus inaccessibles : au-delà de quinze à vingt ans, les bandes magnétiques (hormis celles utilisés par les professionnels de l'enregistrement) voient leur contenu se détériorer et s'effacer petit à petit ; par ailleurs, même lorsque celles-ci sont encore lisibles, il devient de plus en plus ardu de trouver le matériel adéquat pour les consulter. Une solution pour les sauver de la destruction consiste évidemment à recourir à un processus de numérisation, mais il s'avère souvent très onéreux.

Aujourd'hui, en Europe, se multiplient les programmes de conservation et valorisation patrimoniales à plus ou moins grande échelle. Citons tout d'abord le projet *Europeana* (<http://www.europeana.eu>), lancé en juillet 2007 sous l'égide de la Commission européenne, dont l'ambition est de rassembler des millions d'objets digitaux (peintures, livres, photos, archives audio et audiovisuelles...) de divers centres d'archives et musées européens, comme le Louvre à Paris ou le Rijksmuseum à Amsterdam. Pour l'Hexagone, mentionnons *Gallica* (<http://gallica.bnf.fr>) – catalogue numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF) qui propose la consultation en ligne d'ouvrages, de manuscrits, d'images et de documents sonores – mais aussi, dans le domaine plus spécifique de l'histoire orale, le site Web Mémoire orale de l'industrie et des réseaux (<http://www.memoire-orale.org>), qui permet d'écouter en ligne une série d'entretiens en rapport avec les métiers de l'industrie.

En ce qui concerne la Belgique, plusieurs projets de numérisation du patrimoine ont vu le jour, tant au niveau fédéral (comme par exemple le projet de numérisation de la presse belge, sous l'impulsion de la Bibliothèque royale de Belgique et du CEGES, à Bruxelles) que régional. Sur le territoire couvert par la Fédération Wallonie-Bruxelles, un plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (plan PEP's) a été adopté en 2007, se donnant pour double objectif de préserver et de valoriser les nombreux fonds et collections patrimoniaux conservés dans les musées, les bibliothèques, les centres d'archives, etc.<sup>15</sup>

15. <http://www.numeriques.cfwb.be/index.php?id=3111>

## La plate-forme *Mémoire orale* : origine et évolution du projet

C'est dans ce riche contexte que s'inscrit le développement de la plate-forme *Mémoire orale*, portail Web consacré à la valorisation des sources et archives orales en Wallonie et à Bruxelles, disponible aujourd'hui à l'adresse suivante : <http://www.memoire-orale.be>. L'idée de la création d'un tel portail en Belgique francophone a été lancée pour la première fois lors d'un colloque sur les mémoires orales, organisé au Bois du Cazier à Marcinelle, près de Charleroi, les 21 et 22 octobre 2005. L'objectif de l'événement était de réunir les différents acteurs compétents dans le domaine de l'oralité (personnes « de terrain », archivistes, techniciens, spécialistes du son et des médias, journalistes, etc.) afin de faire le point sur la question et d'évoquer les nombreux secteurs encore à défricher. À l'occasion de ce colloque, plusieurs intervenants ont mentionné l'importance de disposer d'un site Web entièrement dédié à la mémoire orale en Belgique francophone, proposant des inventaires en ligne, des extraits de sources orales, des articles scientifiques, une bibliographie commentée, etc. C'est notamment le cas de Sven Steffens qui, lors d'une communication intitulée « Inventorier quoi et comment ? », y exposa l'intérêt d'une mise en ligne d'inventaires numériques, « complétés d'une part par une partie bibliographique (...), d'autre part (...) par des fiches analytiques constituées d'une indexation thématique et séquencée du contenu de la source »<sup>16</sup>.

À défaut de centraliser *physiquement* les collections de sources orales présentes dans les diverses associations francophones de Belgique – opération irréalisable en raison notamment de la spécificité, de l'indépendance et de l'éclatement géographique des institutions –, l'ambition était de proposer aux divers acteurs de la mémoire orale de regrouper ces mêmes sources *virtuellement* sur un site Web, une « plate-forme » en ligne, compensant ainsi leur grande dispersion.

Le projet fut pris en main par le Ministère de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française de Belgique (aujourd'hui Fédération Wallonie-Bruxelles) et, au début de l'année 2007, sa coordination fut confiée à l'IHOES, centre d'archives privées et service d'éducation permanente établi à Seraing. Dans un premier temps, une enquête fut menée auprès de divers centres d'archives privées et musées de Wallonie et de Bruxelles afin de déterminer l'ampleur des collections d'archives sonores et audiovisuelles conservées en Communauté française. L'idée initiale était de coupler la plate-forme *Mémoire orale* avec un inventaire centralisé des

16. S. Steffens, « Inventorier quoi et comment ? », communication au colloque « Mémoires orales », Marcinelle, Bois du Cazier, 2005. Inédite.

archives orales en Wallonie et à Bruxelles, grâce à un partenariat avec le logiciel d'inventaire en ligne *Pallas*, qui est utilisé au sein de nombreux centres d'archives privées et de bibliothèques en Belgique<sup>17</sup>. Ce projet supposait cependant que chaque institution encode ses collections dans le logiciel. Devant l'ampleur du travail et l'impossibilité pour la plupart des centres de consacrer l'énergie et les moyens en personnel à ce travail, il a été décidé d'opter pour un système plus souple de fiches de description par centre (en cours de constitution – voir *infra*).

En parallèle, une version prototype de la plate-forme *Mémoire orale* a été mise en ligne, proposant des dossiers, une foire aux questions, des liens ainsi que des entretiens historiques écoutables au format MP3 ou Ogg. La première série d'interviews proposée à l'écoute s'avéra être une collecte de témoignages réalisée par l'anthropologue Tatiana Willems lors d'une vaste enquête sur la vie quotidienne dans les Maisons du Peuple de Molenbeek-Saint-Jean, Braine-l'Alleud, Pont-à-Celles, Frameries et Pâturage<sup>18</sup>. Suivirent un peu plus tard des extraits d'interviews réalisées par l'IHOES (sur les rapports entre culture et conflits sociaux à Liège dans les années 1970<sup>19</sup>, sur la Fédération des mutualités socialistes et syndicales, etc.) ou par d'autres associations en collaboration avec ce dernier, comme Présence et Action culturelles Bruxelles (sur la grève de 1960-1961) ou le Service de la Jeunesse de la Communauté française de Belgique (sur les maisons de jeunes en Wallonie et à Bruxelles<sup>20</sup>).

Au cours des trois premières années d'existence du projet, la mise en ligne, sur la plate-forme, d'extraits sonores et de dossiers en provenance de diverses institutions de la Communauté française ne fut pas chose aisée, principalement en raison de deux difficultés. Le premier obstacle est lié à la faible quantité de sources orales disponibles au format numérique en Belgique francophone. La plupart des institutions wallonnes et bruxelloises n'ont pas été en mesure d'allouer des moyens techniques, humains et financiers importants tant à la collecte numérique des sources orales qu'à la numérisation des fonds sonores existants. Le coût de la numérisation des

17. <http://www.pallas.be/fr/intro.html>

18. Ces interviews sont disponibles sur la plate-forme *Mémoire orale*, page intitulée « Écouter en ligne ». Voir aussi : T. Willems, « Le patrimoine immatériel des Maisons du Peuple. Enquêtes de mémoire orale autour de Maisons du Peuple en Fédération Wallonie-Bruxelles », *Les Maisons du Peuple entre militantisme et loisirs*, T. Willems, R. Zeebroek (dir.) Bruxelles, p. 157-209.

19. Série d'interviews ayant donné lieu à un article : L. Bettens et E. Geerkens, « Des occupations d'usine à la médiatisation culturelle », *Le tournant des années 1970. Liège en effervescence*, Bruxelles, 2010, p. 63-82.

20. Ces interviews sont elles aussi partiellement disponibles sur la plate-forme « *Mémoire orale* », page « Écouter en ligne ».

anciennes collections analogiques et le prix du matériel d'enregistrement professionnel ont dissuadé plus d'une petite association, constamment obligées de travailler avec un budget annuel des plus serrés. Or, la plate-forme *Mémoire orale* ne peut fonctionner que si des associations et des institutions actives dans le domaine se l'approprient et la nourrissent. Cette pénurie de sources numériques prêtes à être diffusées sur la Toile constituait évidemment un sérieux problème. Depuis, la situation a évolué très favorablement grâce, entre autres, à l'action du PEP's et du Service du patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, chaque année, accompagnent et subventionnent des campagnes de numérisation. Les premières campagnes de numérisation de sources sonores se sont achevées en 2011, fournissant ainsi une grande quantité de nouveaux extraits sonores à mettre en ligne. Ce fut le cas notamment des anciennes interviews de l'asbl *Histoire collective* et de *La Fonderie*, que nous avons citées plus haut.

Numériser les anciennes sources sonores était un premier pas, mais il fallait également stimuler les nouvelles campagnes de collecte de témoignages. Pour pallier le problème du coût du matériel d'enregistrement sonore, l'IHOES a suggéré à la Communauté française de financer la mise en place d'un petit centre de prêt de matériel d'enregistrement numérique, sur lequel nous reviendrons un peu plus bas.

Le manque de visibilité du projet a longtemps constitué le second obstacle : la plate-forme est demeurée un certain temps sous forme de prototype. Le comité de pilotage du projet estimait en effet qu'avant de promouvoir le projet *Mémoire orale*, il convenait que le portail atteigne une certaine masse critique (notamment en matière d'extraits sonores). Cette absence relative de visibilité était évidemment incompatible avec le principe même d'une plate-forme qui se voulait un lieu de rencontres et d'échanges d'informations. L'intensification des contacts personnalisés avec les institutions actives dans le domaine, l'organisation de séances d'informations, de campagnes de promotion et diverses communications publiques ont permis de lui donner une certaine visibilité. Aujourd'hui, d'autres associations s'impliquent dans le projet et ont proposé la valorisation de quelques-unes de leurs collections sonores au travers de la plate-forme : c'est le cas de *La Fonderie* (dépôts d'interviews historiques en rapport avec le monde du travail à Molenbeek), d'*Histoire collective* (témoignages concernant l'implantation des premiers cinémas en province de Luxembourg), de l'Institut liégeois d'Histoire sociale (enregistrement audio d'un congrès du Parti socialiste belge au lendemain de la grève de l'hiver 1960-1961, en ligne dans le courant du premier semestre 2013) et du Musée de la Vie wallonne (extraits filmés provenant de ses collections multimédia, en ligne dans le courant du second semestre 2013). D'autres devraient suivre prochainement.

## La plate-forme *Mémoire orale* aujourd'hui : objectifs et fonctionnalités

À l'automne 2011, la plate-forme *Mémoire orale* a été transformée, de façon à prendre en compte l'évolution du projet et des possibilités offertes aux institutions.

Aujourd'hui, ce portail Web poursuit quatre buts principaux :

- valoriser les travaux des associations ou des chercheurs actifs dans le domaine de l'histoire orale (articles scientifiques, descriptifs de fonds d'archives sonores, inventaires...) ainsi que certaines de leurs campagnes de témoignages (écoute en ligne d'extraits sonores significatifs) ;
- proposer un répertoire des institutions actives en matière d'histoire orale en Belgique francophone ;
- fournir aux professionnels de l'histoire orale (centres d'archives, musées, associations, chercheurs, doctorants, etc.) des outils permettant d'améliorer leur travail : des fiches techniques sur le matériel de numérisation, des modèles de convention, une bibliographie sélective ;
- mettre à disposition de ces professionnels du matériel d'enregistrement de qualité (enregistreurs audio, caméscope, microphones, etc.) pour que leurs collectes de témoignages se déroulent dans les meilleures conditions.

Les fonctionnalités présentes sur la plate-forme sont réparties au sein de différentes pages :

- la page d'accueil du portail présente le projet, quelques actualités ainsi que des liens vers certains dossiers ou sites Web d'institutions. Elle permet en outre la consultation d'un répertoire des archives orales en Belgique réalisé par l'unité de recherche « Sources audiovisuelles en histoire contemporaine » de l'Université libre de Bruxelles<sup>21</sup> ;
- la page « Écouter en ligne » rend possible l'écoute à l'aide d'un lecteur intégré, voire le téléchargement, de nombreuses sources et archives orales, souvent sous forme d'extraits, parfois dans leur version intégrale. Les fichiers sonores sont dans la mesure du possible accompagnés d'une retranscription permettant de cerner plus facilement le sujet

21. J.-P. Schreiber (dir.), *op. cit.*

d'un témoignage et de suivre plus aisément le déroulement chronologique de ce dernier ;

– la page « Dossiers et fiches » propose une série de documents en rapport avec l'utilisation et l'exploitation scientifique des sources orales (méthodologie, dossier sur tel ou tel aspect de l'histoire orale, aperçu critique des collections d'une institution donnée, étude sur un corpus particulier de sources orales, etc.) ainsi que des fiches techniques pour aider les acteurs de la mémoire orale dans la réalisation de leurs collectes de témoignages, dans le maniement du matériel ou encore dans l'élaboration d'une convention portant sur les droits des différents intervenants d'une interview historique. Le premier dossier à avoir été publié est un article de Sven Steffens (responsable du musée communal d'histoire locale à Molenbeek-Saint-Jean et spécialiste de l'histoire orale) intitulé « La mémoire orale du travail en Wallonie. Bilan et perspectives<sup>22</sup> ». Ce texte brosse un état général de la question des sources orales en Wallonie : qu'entend-on réellement par « mémoire orale » et « sources orales » ? Qui produit ces dernières et où les trouve-t-on ? Comment appréhender une archive orale ? Quelles sont les perspectives en matière d'histoire orale ? Trois autres dossiers sont en rapport avec les collections d'institutions actives dans le domaine des sources orales : il s'agit des articles d'Annick M'Kele, « Les fonds d'archives de la Fondation Auschwitz » ; d'Isabelle Sirjacobs, « L'histoire orale à l'Écomusée du Bois-du-Luc » ; et de Jean-Jacques Van Mol (Écomusée du Viroin à Treignes), « Enquête et témoignages, auxiliaires précieux pour écrire l'Histoire » ;

– la page « Centre de prêt » de la plate-forme donne la possibilité aux associations reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'aux mémorants, doctorants et personnel académique des universités et hautes écoles belges francophones d'emprunter du matériel audio ou audiovisuel dans le cadre d'une collecte de témoignages oraux. Actuellement, ce petit centre de prêt, hébergé dans les locaux de l'IHOES, est composé de deux enregistreurs audio portables de haute qualité, d'un caméscope semi-professionnel, d'une table de mixage et de huit microphones. Le prêt, pour une durée maximum de deux mois, se fait moyennant le versement d'une caution et d'une légère participation financière à l'assurance couvrant le matériel emprunté ;

22. Cet article de synthèse a été écrit dans le cadre d'un chantier mené par l'Institut Jules Destrée sur l'histoire économique en Wallonie qui a donné lieu à un ouvrage collectif intitulé *Innovation, savoir-faire, performance. Vers une histoire économique de la Wallonie*, Namur, 2005.



– enfin, une page « Acteurs de la mémoire orale » ouvre l'accès à un répertoire d'associations jouant un rôle (ou amenées à jouer un rôle) dans le monde de la mémoire orale en Belgique francophone : y sont repris les centres d'archives privées, certains musées, des institutions patrimoniales ou encore quelques sites Web. Pour certaines fiches de ce répertoire, il est possible de récupérer des informations plus détaillées (historique de l'institution, archives orales conservées, liens vers des inventaires, etc.).

Depuis son lancement, la plate-forme *Mémoire orale* a vu son contenu en ligne augmenter sensiblement. À l'heure actuelle, ce portail permet l'écoute d'une centaine de fichiers sonores (allant du simple extrait de témoignage oral à l'interview complète) ainsi que la consultation de dizaines de fiches dédiées aux acteurs de la mémoire orale et à des questions techniques ou scientifiques particulières. En parallèle, le nouveau service de prêt relié à la plate-forme a déjà fait l'objet de nombreuses demandes et, si la tendance actuelle se confirme, pourrait s'accroître petit à petit par l'achat de nouveau matériel d'enregistrement audio.

Il s'agit d'un résultat certes encore modeste, mais appréciable, surtout lorsque l'on sait les moyens financiers limités dévolus au développement de la plate-forme, qui ne permettent malheureusement pas, comme c'est le cas dans des programmes de plus grande ampleur, d'y attacher un responsable à plein temps. Il nous faut donc saluer l'initiative de la Communauté française de Belgique, qui a eu le mérite de s'intéresser à ce pan de patrimoine parfois injustement délaissé qu'est la mémoire orale. À travers les nombreux contacts pris à ce jour, l'IHOES a pu se rendre compte à de multiples reprises de l'intérêt réel que suscite un tel projet de valorisation des sources orales. De fait, les dernières collaborations en date (avec l'Institut liégeois d'histoire sociale, La Fonderie, le Musée de la Vie wallonne...) nous permettent d'être optimistes quant à l'avenir du projet.

*Le travail de l'asbl Des moulins et des hommes, comme ceux du Musée de la Vie wallonne et de l'association Histoire collective se veulent avant tout collecte et sauvetage de témoignages, dans une perspective historique et sociale. La plateforme Mémoire orale est, elle, à la fois un organe de sauvegarde et de diffusion. Les deux communications suivantes seront davantage tournées vers la mise à disposition d'un public aussi large que possible, d'informations diverses, historiques et sociologiques surtout pour la première, due à Daniel Conraads, de type ethnographique pour la seconde, proposée par Jean-Pierre Lensen.*

## LES ASPECTS SOCIOLOGIQUES ET HISTORIQUES DES GILDES DE VISÉ

Daniel CONRAADS<sup>23</sup>

Au printemps 2010, neuf coauteurs ont publié *Visé Terre de gildes*<sup>24</sup> à l'occasion du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la plus ancienne des trois gildes visétoises, celle des « Anciens Arbalétriers », que les Visétois appellent plus communément et plus familièrement les « Bleus »<sup>25</sup>. Ce livre était une sorte de première dans la petite histoire de Visé. Jusqu'ici bien sûr, plusieurs ouvrages avaient déjà été écrits sur le sujet. À chaque fois, il s'agissait cependant d'un ouvrage rédigé par un membre (généralement d'ailleurs un dignitaire) d'une gilde et il était consacré à l'histoire et aux traditions de celle-ci. *Visé Terre de Gildes* a adopté une démarche pluridisciplinaire. L'équipe qui s'est attelée à sa rédaction était formée de plusieurs historiens (dont des spécialistes de l'histoire médiévale, de la transmission des traditions populaires, des armes anciennes...), deux politologues, un juriste, un journaliste et un photographe. L'objectif de l'entreprise était de proposer aux lecteurs un voyage de sept siècles dans l'histoire et le patrimoine immatériel de l'ancienne ville de Visé, véritable berceau de cette « planète des gildes », soit près de 7000 habitants, avant les fusions de communes de 1977.

La rédaction de ce livre nous a permis de constater que les antagonismes entre gildes se sont beaucoup atténués, mais qu'ils n'ont pas complètement disparu : les rivalités, la méfiance, les jalousies, certaines petites mesquineries demeurent encore aujourd'hui. Ainsi, quelques semaines avant la sortie de l'ouvrage, l'éditeur avait fait imprimer un dépliant de présentation qui servait aussi au lancement de la vente en souscription. Cet imprimé était plutôt attirant. Mais, il comportait un petit déséquilibre qui, je l'avoue, nous avait échappé : sur les photos qui l'illustraient, une des trois gildes était assez sensiblement moins représentée que les deux autres. Ses dignitaires nous ont aussitôt fait savoir qu'ils ne pourraient pas recommander

23. Journaliste professionnel et coordinateur d'un important ouvrage sur les gildes visétoises, daniel.conraads@gmail.com

24. Daniel Conraads, Jean-Claude Dessart, Claude Gaier, Jean-Louis Kupper, Françoise Lempereur, Jean-Pierre Lensen, Jean-Louis Maes, Jo Massin et Pierre Verjans, *Visé Terre de Gildes*, Ans-Allieur, Aux Éditions du Perron, 2010.

25. Les Anciens Arbalétriers sont surnommés les « Bleus » par référence à la couleur du pantalon de leurs tenues d'apparat. Pour la même raison, les Anciens Arquebusiers sont appelés les « Rouges » tandis que les Francs Arquebusiers dont le pantalon est noir sont simplement surnommés les « Francs ».

à leurs membres d'acheter l'ouvrage. *In extremis*, nous avons donc fait procéder à quelques corrections pour gommer ce déséquilibre. Et lorsque le livre est sorti en librairie, nous avons appris que dans chaque gilde, des membres ont minutieusement compté le nombre de photos pour voir si leur société n'était pas sous représentée par rapport aux deux autres. Heureusement, nous avons veillé à cet équilibre photographique.

L'histoire des gildes de Visé retient trois grandes dates : 1310, 1579 et 1910. 1310 est la date communément admise pour la naissance de la première des trois gildes, celle des Arbalétriers. Il ne s'agit cependant pas d'une date irréfutable. 1579 marque la naissance de la gilde des Arquebusiers. Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Visé a connu une période particulièrement troublée avec notamment l'invasion de l'armée espagnole du duc de Parme Alexandre Farnèse qui va mettre le siège devant Maastricht. À la même époque, la ville subit une épidémie de peste qui aurait fait de gros ravages dans la région et aurait décimé la compagnie des Arbalétriers. Dans ce contexte tourmenté, des bourgeois de la localité ont adressé une requête aux autorités communales pour demander l'autorisation de créer une compagnie d'Arquebusiers qui se chargerait d'assurer les missions de police et de défense contre les ennemis extérieurs que les Arbalétriers trop déforçés, selon eux, ne pouvaient plus assumer. Cette explication à propos de la naissance des Arquebusiers est remise en cause par plusieurs auteurs locaux. Ils soulignent tout d'abord que rien ne permet de penser que la peste aurait plus touché les membres de la compagnie des Arbalétriers que les autres couches de la population. Ils font notamment remarquer que les pertes infligées par la peste dans les rangs des Arbalétriers ont aussi pu servir de prétexte à la naissance d'une autre gilde qui pouvait rivaliser avec eux voire même les supplanter. Il ne faut, en effet, pas oublier que si l'appartenance à une gilde entraînait des obligations, elle comportait aussi des avantages qui pouvaient susciter des convoitises. On a aussi émis l'hypothèse que les marchands visétois qui avaient des contacts commerciaux avec leurs homologues des Provinces-Unies, séduites par le protestantisme, n'auraient pas été insensibles aux idées réformées et auraient notamment pu les transmettre aux membres de la gilde des Arbalétriers. Dans cette optique, la naissance des Arquebusiers pourrait s'inscrire dans un phénomène de rétablissement de la foi catholique en réaction aux succès du protestantisme. Par contre, il serait faux de penser que cette deuxième gilde fut fondée pour utiliser une arme plus moderne que l'arbalète, puisque, depuis plusieurs décennies déjà, les Arbalétriers s'étaient, eux aussi, équipés d'arquebuses.

En 1910 se produisit au sein des Arquebusiers, un conflit que la presse locale appellera la « grande coupure » car il s'est soldé par une scission en deux gildes distinctes : les « Francs Arquebusiers » et les Arquebusiers qui,

pour marquer leur antériorité, ont alors pris le nom d'« Anciens Arquebusiers ». Chacun des deux frères ennemis se présente alors comme l'authentique gardien des objectifs des fondateurs de 1579. On entre ici dans un chapitre particulièrement sensible de l'histoire gildienne. Et l'observateur qui se veut indépendant a sans doute intérêt à faire montre d'un sens aiguisé de la diplomatie et à avancer à petits pas très prudents sur ces sables mouvants de la « planète des gildes ». Aujourd'hui, les deux gildes « arquebusières » estiment qu'elles sont nées en 1579, c'est pourquoi, à l'occasion des 400<sup>ème</sup> et 425<sup>ème</sup> anniversaires de la fondation des Arquebusiers, Visé a vu défiler deux cortèges différents, l'un organisé par les Anciens Arquebusiers, l'autre par les Francs Arquebusiers.

Aujourd'hui, beaucoup de Visétois ont deux familles : celle où ils sont nés et la gilde de leurs parents. Dans certaines familles d'Arbalétriers, il n'était pas rare autrefois qu'une des premières phrases apprises par les bambins soit « *Vive SintDjor !* » (Vive saint Georges, le patron de la gilde) et récemment, au sein des Francs Arquebusiers, on a fêté les 25 ans d'affiliation à la compagnie de plusieurs jeunes gens âgés de 26 ou 27 ans : leur oncle, haut dignitaire de la gilde, les avait affiliés quasiment dès leur naissance !

Les trois présidents sont les dirigeants principaux dans chacune des trois gildes. Ils ne sont cependant pas les personnages les plus emblématiques de ces compagnies. Ce rôle est tenu par un « roy » chez les Anciens Arbalétriers et par un « empereur » chez les Anciens et chez les Francs Arquebusiers, des titres qui étaient autrefois attribués à celui qui s'était montré le tireur le plus adroit lors des concours de tirs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

De nos jours, la présence des gildes se marque dans le paysage et patrimoine visétois : ainsi, à l'entrée de la ville en venant de Liège, on peut voir, à quelques mètres l'un de l'autre, le perron érigé à l'occasion du 650<sup>ème</sup> anniversaire des Arbalétriers et la statue équestre d'un arbalétrier installée en 2010 pour le 700<sup>ème</sup> anniversaire. À l'autre extrémité du centre-ville, sur la place Astrid, en direction de Maastricht, on découvre la statue d'un arquebusier dressée à cet endroit pour le 425<sup>ème</sup> anniversaire de la gilde des « Rouges ». Sur la face de la collégiale, les Francs Arquebusiers ont fait insérer un bas-relief évoquant saint Martin. Deux boulevards de la ville portent les noms de « Rempart des Arquebusiers » et « Rempart des Arbalétriers » et une rue, près de la gare, a été baptisée « rue des Francs Arquebusiers ». Visé compte aussi une « rue de la Trairie », ancien nom qui désignait les exercices de tir. Chaque gilde possède son local et un petit musée. Deux de ces locaux, ceux des « Bleus » et des « Rouges », sont aussi des cafés ouverts pratiquement toute la semaine. Enfin, le carillon de l'hôtel de ville joue l'air des Arbalétriers au premier quart d'heure et celui des Arquebusiers au troisième quart d'heure.

Les Anciens Arbalétriers comptent environ 170 membres cotisants (chiffre avancé lors de la sortie de notre ouvrage), les Francs Arquebusiers près de 200, et les Anciens Arquebusiers presque 250, soit un total d'environ 600 personnes qui participent aux activités des trois compagnies. Et celles-ci restent nombreuses puisque, pour se limiter aux plus connues, chaque gilde organise chaque année deux sorties en cortège au centre-ville, soit six qui rythment la vie de la cité bassimosane. Les sorties communes aux trois guildes sont rarissimes.



Fig. 5 : Les Anciens Arquebusiers défilent devant les Arbalétriers, le 15 novembre 2005. Photo Françoise Lempereur.

Elles ne se produisent qu'à l'occasion d'événements exceptionnels comme, par exemple, en 1928, l'inauguration du monument aux victimes de la première guerre mondiale ; en 1988, le grand cortège historique du 650<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée de la chasse de saint Hadelin à Visé ; en 2003, lorsque le coup d'envoi des fêtes de Wallonie a été donné à Visé et enfin, en 2010, en hommage à la reine Paola venue à Visé pour le 700<sup>ème</sup> anniversaire des Arbalétriers.

Dernière précision : si l'on ne connaît pas de cas de Roméo et Juliette visétois, en revanche, les « mariages mixtes » n'étaient pas vus d'un bon œil, sans être pourtant strictement prohibés. Avant 1910, une convention entre les dignitaires des deux gildes voulait que « la mariée épouse aussi la gilde de son mari ». Cette règle sexiste ne fut pas respectée strictement et elle n'est évidemment plus du tout appliquée depuis plusieurs décennies.

## ACTUALITÉ ET DEVENIR DES PROCESSIONS EN BASSE-MEUSE

Jean-Pierre LENSEN<sup>26</sup>

Indépendamment des offices religieux journaliers et des dimanches, la religion catholique s'exprime véritablement en public lors des grandes fêtes qui ponctuent l'année religieuse et qui suivent la vie de Jésus-Christ, de sa naissance, célébrée à Noël, jusqu'à sa résurrection, à Pâques, et lors des processions qui sillonnent les rues des villes et des villages.

Ces fêtes ont toujours marqué la vie des communautés et il semble que, par rapport à la ville de Liège ou à la Haute-Meuse par exemple, la Basse-Meuse soit encore aujourd'hui plus marquée par le catholicisme. Pour cette étude, nous avons enquêté auprès du clergé, de fidèles et d'organiseurs pour essayer de dresser un tableau actuel (2012) dans tout le doyenné de la Basse-Meuse. Celui-ci est le fruit de fusions successives<sup>27</sup> et recouvre plusieurs unités pastorales (groupements d'anciennes paroisses avec prêtres et laïcs). Il s'étend sur les entités administratives civiles de Herstal, Bassenge, Oupeye, Visé, Dalhem et Blegny ainsi que sur les paroisses de Wandre (Souverain-Wandre et La Khavée).

Au fil de l'année

Dans beaucoup de paroisses, des cortèges symboliques rappellent l'entrée du Christ à Jérusalem lors de la fête des Rameaux, le dimanche avant

26. Conservateur du Musée régional d'archéologie et d'histoire de Visé, [jplensen@skynet.be](mailto:jplensen@skynet.be). L'auteur remercie Lucien Vansüpelen, curé de Bassenge, Charles Bodson de Visé et le chef de musique Émile Colin qui lui ont fourni renseignements et illustrations.

27. Les nécessités administratives et la réduction du nombre de prêtres a obligé les autorités épiscopales à réduire le nombre de doyennés, rationalisation oblige, d'où ce doyenné de la Basse-Meuse, regroupant trois anciens doyennés (Visé, Bassenge-Oupeye et Herstal). En 1988, le doyenné de Visé se partageait les paroisses des entités de Blegny (sauf Saive), de Dalhem et de Visé.

Pâques. Ils se limitent d'ordinaire à l'entourage immédiat de l'église. On ne peut pas parler à proprement dit de « processions ».

La kermesse, appelée « *fièsse* » en wallon ou encore ducasse, est le moment fort de la vie d'un village. Elle commémore la fête du saint patron de la paroisse (d'ordinaire, la date de sa mort sur terre et donc de son entrée dans la vie éternelle) ou la date effective d'inauguration de l'édifice religieux et de sa bénédiction (dédicace) par l'évêque. La fête se déroule sur plusieurs jours, à la même date chaque année, et le dimanche en reste le jour-phare. La messe y était autrefois toujours précédée ou suivie d'une procession, cortège solennel accompagné de chants et de prières, où clergé et fidèles escortaient la statue du saint patron ou de la Vierge Marie. Les processions ne sont plus nombreuses mais celles qui subsistent gardent une véritable notoriété dans leur communauté.

Les fêtes de village commencent dès la Pentecôte, avec celle de Barchon. Le lundi de Pentecôte, son importante procession<sup>28</sup> part de l'église Saint-Clément. Elle se compose de plusieurs groupes : la croix portée par des acolytes, la bannière de la confrérie Saint-Clément, le reliquaire du saint patron de la paroisse, lui aussi porté par deux acolytes, une chorale, l'harmonie royale Sainte-Barbe de Warsage, le drapeau de la Vierge, la statue de la Vierge à l'Enfant avec quatre porteurs, le groupe des fidèles venus en famille (une centaine de participants en 2012), la bannière du Saint-Sacrement et les fabriciens qui se relaient pour porter le dais du Saint-Sacrement dont l'ostensoir est tenu par un membre du clergé. Quatre reposoirs (rue Jungling, Fond du Thier du Ry, rue Justin Sauvenier et au monument aux morts) ponctuent le parcours de plus de deux heures, scandant en quelque sorte les différentes parties de la messe (liturgie de la parole) pour se terminer à l'église par l'offertoire, la consécration et la communion, l'harmonie jouant les airs de circonstances.

À Émael, le lundi de la Pentecôte également, une procession exceptionnelle eut lieu en 2012 pour les 1300 ans de la paroisse, qui aurait été fondée par saint Hubert. Émael, partie nord du village d'Ében-Émael, actuelle entité de Bassenge, compte trois groupements de fêtes et donc trois harmonies. Toutes trois ont pris part à la procession, précédées par leur bannière. Après la croix de procession et ses acolytes, les éléments religieux se répartissaient entre chaque harmonie : un char pour la statue de la Vierge, les statues de madones des autres paroisses de la vallée du Geer, les communiantes et communiantes, la bannière du patron de la paroisse, saint Georges, les autres bannières que l'église possède, le groupe nombreux des fidèles et les autorités communales. Le dais du Saint-Sacrement terminait ce cortège

28. Un reportage photos a été réalisé le lundi 28 mai 2012 par le musée de Visé.

exceptionnel. À l'arrivée de la procession dans l'église d'Émael, des trompes de chasse accueillirent les fidèles et ponctuèrent la célébration de l'office dominical.

À Visé, le 14 août, veille de l'Assomption<sup>29</sup>, une procession prend son départ vers 19 heures de la collégiale Saint-Martin et Saint-Hadelin. On y monte la statue de Notre-Dame de Lorette jusqu'à la chapelle de Lorette, sur le plateau qui domine la ville. Des prières à Notre-Dame, le « Je vous salue, Marie » et le « Notre Père » animent la montée, sans musique. En 2012, le cortège comportait la croix de procession et ses acolytes, la statue, portée par quatre membres de la confrérie Notre-Dame de Lorette et Saint-Hadelin, et les fidèles venus en famille. Au sommet, une messe entière, l'office de l'Assomption, est concélébrée en plein air par plusieurs officiants. Signalons qu'une année, cette procession avait été solennisée par un ensemble de statues mariales provenant de tout le doyenné.



Fig. 6 : Procession de Notre-Dame de Lorette à Visé, la veille du 15 août.  
Photo Jean-Pierre Lensen.

29. Un reportage photo a aussi été réalisé le 14 août 2012 par le Musée de Visé.



Le même soir, Bassenge connaît une grande affluence au lieu-dit « le Petit-Lourdes », appelé ainsi car on peut y voir une réplique de la grotte de Lourdes. S'y déroule une procession aux flambeaux, comportant plusieurs centaines de fidèles qui prient tant en français qu'en néerlandais, précédés par la croix de procession et par les clergés de Bassenge et de Riemst. La procession se termine par une assemblée de prières devant la grotte.



Fig. 7 : Procession du Petit Lourdes à Bassenge, la veille du 15 août.  
Photo Jean-Pierre Lensen.

Le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, la chapelle Notre-Dame aux Bois Bénits de Wixhou à Visé-Argenteau est animée par une messe que la plupart des fidèles écoutent à l'extérieur, messe suivie d'une procession aux flambeaux dans les rues du quartier.

La grande procession du chef-lieu du doyenné de la Basse-Meuse, Visé, a lieu le troisième dimanche de septembre. Le matin, une messe est dite dans un quartier de la ville. En 2012, en raison du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'institut technique Saint-Joseph de Visé, l'office du dimanche fut célébré dans la cour de cette école. La procession démarre ensuite, plus étoffée que celle de l'Assomption. Après la croix et les luminaires, la confrérie Notre-Dame de

Lorette et Saint-Hadelin porte et entoure les reliques de saint Hadelin<sup>30</sup> – qui se résument depuis deux ans au seul buste-reliquaire des XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, en attendant un nouveau support mobile pour la châsse, déclarée depuis février 2012, « trésor du patrimoine mobilier de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Vient ensuite l'harmonie Sainte-Barbe de Warsage, suivie par les mouvements de jeunesse, guides, scouts et louveteaux. Les scouts, escortés par des membres de la confrérie, portent la statue de Notre-Dame de Lorette, associée depuis 1684 au culte de saint Hadelin, car ce sont deux chanoines de la collégiale de Visé qui furent à l'initiative de la construction de la chapelle de Lorette, imitation parfaite de la *Sancta Casa* de Loreto<sup>31</sup>. Arrivent alors les fidèles, en familles, marchant autour d'une voiture avec haut-parleur, puis le dais du Saint-Sacrement dont les cordons sont tenus par les fabriciens. La procession, habituellement ponctuée de deux arrêts, se termine dans la collégiale par la bénédiction finale, le baiser aux reliques de saint Hadelin et la *Brabançonne*. Signalons que, lorsque le troisième dimanche de fête correspond à l'avant-dernier dimanche de septembre et que la procession passe par le quartier de Souvré, un tir de *campes* (sortes de gros pétards) a lieu dans la rue du Roua, à quelques mètres de la chapelle.

#### Le souvenir d'autres processions

En Basse-Meuse, certaines processions n'ont été supprimées que récemment. Voici un aperçu de la situation actuelle, d'après nos enquêtes et surtout d'après les souvenirs d'Émile Colin, chef de musique de l'harmonie Sainte-Barbe de Warsage qui vient de fêter ses 50 ans en 2012. Monsieur Colin se rappelle les processions disparues de Warsage, de Saint-Remy, de Mortroux, de Dalhem et de la Xhavée et précise qu'à Blegny, l'harmonie accompagne encore sur quelques dizaines de mètres la Jeunesse du village qui se rend à l'église Sainte-Gertrude.

– Dans l'unité pastorale de Bassenge (Bassenge, Boirs, Ében-Émael, Glons, Roclenge, Wonck), seule celle du Petit-Lourdes subsisterait.

– Dans celle de Blegny, les paroisses de Mortier, Saint-Remy, Trembleur et Blegny n'ont plus de procession. Seule celle de Housse en

30. Voir A. Lemeunier, *Trésors d'art religieux du Doyenné de Visé et Saint Hadelin*, 1988 et J.-P. Lensen, *Visé et saint Hadelin*, Musée de Visé, coll. Rendez-vous de l'histoire n° 21, 2000. Tous les 25 ans depuis 1788, on solennise l'arrivée – appelée « translation » – de la châsse de saint Hadelin de Celles à Visé. Prochaines solennités en 2013.

31. Voir J.-P. Lensen, *La chapelle de Notre-Dame de Lorette*, Musée de Visé, coll. Rendez-vous de l'histoire, n° 27, 2004.

organise encore une, l'avant-dernier dimanche de juillet, à l'initiative d'une confrérie.

– Dans celle de Dalhem, (Dalhem, Aubin, Berneau, Bombaye, Feneur, Mortroux, Warsage), toutes les processions auraient disparu.

– À notre connaissance, les processions de Herstal (paroisses Saint-Lambert, La Préalles, Pontisse et les Monts) n'ont plus lieu. À Notre-Dame de la Licourt, la dernière s'est déroulée en 2011.

– Dans l'unité pastorale d'Oupeye (Haccourt, Hermée, Hermalle-sous-Argenteau, Heure-le-Romain, Houtain-Saint-Siméon, Oupeye et Vivegnis), aucune mention ne nous a été rapportée.

– Enfin, à Visé, l'unité pastorale comprend les paroisses de Lanaye, Lixhe, Devant-le-Pont, Visé, Richelle, Sarolay (Argenteau-Haut), Cheratte Notre-Dame, Cheratte Saint-Joseph. Il n'y a plus de procession sauf à Souverain-Wandre, qui en organiserait encore une en septembre.

## Conclusion

Les quelques processions existantes supporteront-elles le choc du post-modernisme et la déchristianisation latente de l'Europe occidentale et de la Wallonie en particulier ou un sursaut interviendra-t-il ? Leur avenir est aux mains des membres du clergé, des fabriques d'églises – vieillissantes –, des laïcs actifs et des organisateurs. Des événements exceptionnels, comme des anniversaires, susciteront probablement une réactivation momentanée, mais on peut se poser la question du devenir des processions annuelles, qui se compteront sans doute bientôt sur les doigts de la main...

*L'exposé de J.-P. Lensen au Congrès a été illustré de nombreuses photos et d'une vidéo réalisée, grâce à l'aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'exposition « La vie festive en Basse-Meuse », organisée en novembre et décembre 2012 au Musée de Visé. Un aperçu richement illustré de cette exposition a été publié dans les Nouvelles Notices Visétoises, 2012, n° 123, p. 13-24 et couvertures.*

*La répartition convenue entre patrimoine matériel, patrimoine naturel et patrimoine immatériel n'est pas toujours adéquate. Comment isoler, par exemple, un rituel religieux (patrimoine immatériel) du lieu où il se déroule (patrimoine matériel et/ou patrimoine naturel) et des objets de culte indispensables à sa pratique ? L'historien de l'art Bernard Van den Driessche nous fait ici une démonstration pertinente de l'importance de lier ces trois dimensions patrimoniales.*

L'ENSEMBLE DES GROTTES, ET LEURS SCULPTURES EN PLÂTRE,  
DU SANCTUAIRE MARIAL DE CONJOUX :  
UN PATRIMOINE SÉCULAIRE MÉCONNU ET MENACÉ

Bernard VAN DEN DRIESSCHE<sup>32</sup>

Les lieux

Conjoux, en Condroz, hameau de Conneux depuis 1912, est devenu une des entités qui forment la commune fusionnée de Ciney en 1977. Du point de vue religieux, l'église Saint-Martin, érigée en 1826, a été rebâtie en 1899 sur un terrain donné à la commune par l'abbé Élisée Laloux. Il s'agit d'une paroisse-succursale établie en 1808 dans le diocèse de Namur. Elle relève du doyenné de Ciney depuis 1837 et du secteur de Leignon depuis 1979. Quant au presbytère construit vers 1833, il a été agrandi par la commune en 1867.

Sur la hauteur du village, la rue menant au cimetière permet d'accéder un peu plus haut que l'église paroissiale, à une large esplanade aménagée juste devant le bâtiment de l'ancienne cure. C'est là qu'on peut découvrir un ensemble de plusieurs grottes artificielles réalisées à l'initiative du curé Élisée Laloux<sup>33</sup>. Elles ont été installées sur un terrain lui ayant appartenu et qu'il céda à la paroisse avec une clause : les dépenses occasionnées par cet

32. Co-fondateur et ancien administrateur du Musée de Louvain-la-Neuve ; co-fondateur et ancien président de Musée et Société en Wallonie, VDDfamille@yahoo.fr

33. Laloux, Élisée, Joseph, Julien est né à Weillen (province de Namur, entité d'Onhaye) le 5 juillet 1843. Il fait ses études au [petit] séminaire de Floreffe, puis sa théologie au Séminaire de Namur ; il est ordonné prêtre le 29 août 1869. Au sortir du séminaire, il est envoyé à Leuze comme coadjuteur du Doyen et de là, comme vicaire à Saint-Nicolas (Namur). Il remplace ensuite M. Clobert comme vicaire à Froidfontaine, en 1870. Après un mois, il est nommé vicaire coadjuteur de son oncle à Conjoux et le reste jusqu'en novembre 1872, date à laquelle il le remplace comme curé. Cf. Archives de l'Évêché de Namur, n°104-159, farde J.-S. Schmitz et fiche s.v. É. Laloux. « Nécrologie du curé de Conjoux », *Bulletin national belge de Notre-Dame de Lourdes*, 5, 1899/1900, p. 152-156.

ensemble ne pouvaient pas dépasser les revenus générés<sup>34</sup>. Le tout appartient actuellement à la Fabrique d'Église qui en est le gestionnaire.

L'ensemble peut être réparti en quatre éléments :

– Un important massif cimenté reproduisant la grotte de Lourdes, précédée d'une esplanade destinée à accueillir les fidèles pour la récitation du chapelet et la célébration eucharistique autour d'un autel dressé à l'entrée de la grotte. Le même massif comporte d'autres cavités accessibles sur le côté et par l'arrière : Calvaire, grottes de la Nativité, du Christ au tombeau, de saint Gilles et une petite pièce actuellement vide, peut-être réservée à une statue de saint Antoine l'Ermite.

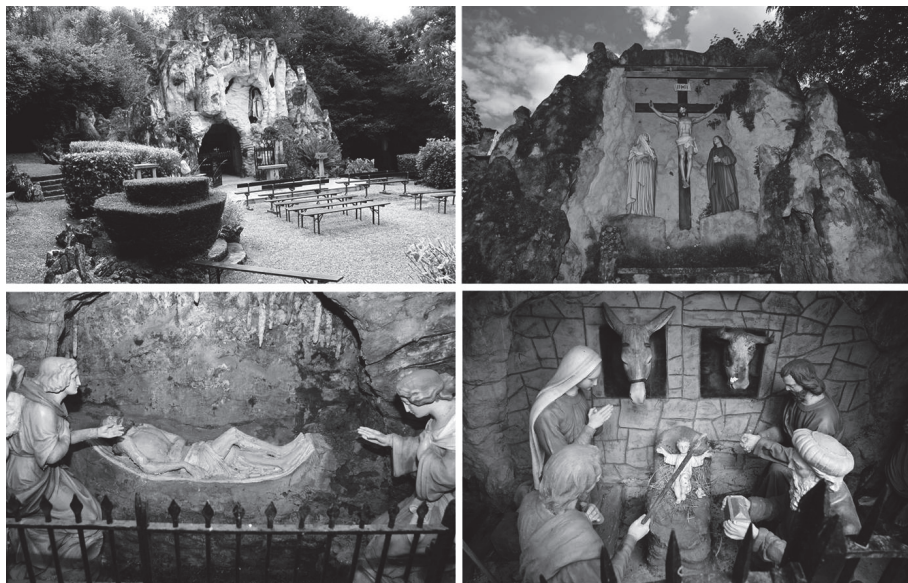


Fig. 8 : Le massif de la grotte de Lourdes, le calvaire, le sépulcre, la Nativité.  
Photo : Th. Van den Driessche en 2008.

34. Dans une note relative à la séance du 6 janvier 1897, au cours de laquelle fut accepté le don des grottes par la Fabrique d'église, É. Laloux ajoute cette note « pour que l'on comprenne bien à l'avenir ma pensée dans la donation que je fais à la Fabrique de Conjoux. La condition d'entretien (souligné) des grottes que je fais à la Fabrique n'implique pas du tout que celles-ci doivent jamais être obérées par cet entretien. Si les dons et offrandes continuent à suffire, ma volonté est que l'on doit entretenir. Si les dons et offrandes cessaient par une cause de force majeure ou tout autre, je laisse à l'avenir la Fabrique absolument libre de faire comme elle voudra usage de la propriété que je lui donne ». Archives de l'Évêché de Namur. FPSE (Fardes Paroissiales du Secrétariat de l'Évêché)/Conjoux : Registre aux délibérations de la FE St Martin de Conjoux, Janvier 1945 p. 5-6.

- Un massif cimenté abritant la scène de l’Institution du Rosaire, adossé à l’arrière de la grotte de Lourdes et sans liaison avec celle-ci.
- De part et d’autre d’un sentier en arc de cercle allongé et ombragé d’une abondante végétation, quinze grottes artificielles abritant les Mystères joyeux, douloureux et glorieux de la Vierge.



Fig. 9 : Quatre stations du chemin du Rosaire (Nativité, Flagellation, Ascension, Pentecôte). Photo Th. Van den Driessche en 2008.

- Une grande esplanade rectangulaire (dite « pré de la Vierge »), destinée à recevoir des rassemblements plus importants et offrant une vue panoramique vers le village et le paysage avoisinant. En son centre, se dresse une statue du Sacré-Cœur, et à l’extrémité ouest, une *Pieta* en ciment peint.

Le tout rassemble actuellement, et sans compter les angelots, 97 statues en plâtre, moulées et peintes, soit 75 pour le chemin du Rosaire, 3 pour le Calvaire, 1 pour la grotte de saint Gilles, 3 pour le Christ au tombeau, 11 pour la Nativité et 4 pour l’Institution du Rosaire. Il s’agit d’un ensemble exceptionnel attestant de l’usage du plâtre dans un espace extérieur abrité partiellement des intempéries.

## Les dates

À l'entrée de la grotte de Notre-Dame de Lourdes, une plaque en marbre porte la dédicace des paroissiens, posée après le décès de leur bien aimé curé, survenu le 7 février 1900. Élisée Laloux avait été envoyé à Conjoux en 1870 comme vicaire coadjuteur de son oncle Gaspard Laloux,<sup>35</sup> curé depuis 1865, et a été le maître d'œuvre de cet ensemble. Selon ses contemporains, auxquels sa notice nécrologique fait écho, « le curé de Conjoux était universellement connu – on pourrait dire célèbre – dans le diocèse de Namur, non seulement par la construction de ses grottes, mais à cause de son caractère franc et loyal, de son originalité qui perçait surtout dans ses réparties, et aussi à cause de sa force herculéenne ». Ce dernier trait est largement mis en évidence dans la chronique de 1897<sup>36</sup> qui rapporte les étapes principales de cette réalisation.

À l'arrière de la grotte de Notre-Dame de Lourdes, sur le côté droit de la niche réservée à la scène de la Nativité, un médaillon en fonte de fer aux lettres en relief et bordures rehaussées de palmes mentionne l'auteur : Émile Biernaux. Sous le médaillon, tracée en creux dans le ciment, apparaît la date 1888<sup>37</sup>, date qui se réfère effectivement à la construction de la grotte de la Nativité. Selon la chronique citée, dont de nombreux paragraphes ont été repris par d'autres chroniqueurs ou journalistes<sup>38</sup>, la grotte de Lourdes a été édifiée, après plusieurs hésitations quant à son emplacement définitif, entre le 15 août 1886 et le printemps 1887<sup>39</sup>.

C'est le 11 juillet 1887 que la messe y a été célébrée pour la première fois par Mgr Delogne, vicaire général de Mgr E.-J. Belin, évêque de Namur. La cérémonie, bien que n'ayant fait l'objet que de peu de publicité, avait déjà

35. Laloux, Gaspar, est né à Gérin le 4 février 1812. Ordonné prêtre le 19 décembre 1846, il devient curé de Houdremont en 1851 et est transféré à Conjoux le 13 décembre 1864, où il décède en 1872. Cf. Archives de l'Évêché de Namur, n° 104-159, farde Schmitz et fiche s.v. G. Laloux.

36. [A.Thiery] *Le Lourdes belge : Notre Dame de Lourdes à Conjoux. Monographie des grottes de Conjoux illustrée de 8 gravures dans le texte*, extrait du *Bulletin national belge de Notre-Dame de Lourdes*, publié par l'Association de Notre Dame de la Croix, Louvain, 1897, 36 pages et 8 illustrations.

37. La date de 1888 est également retenue par J.-S. Schmitz, « Églises et chapelles du diocèse dédiées à la très sainte Vierge », *Brochures mariales*, n° 11, Namur, 1943, p. 86.

38. Abbé P. Chalon, *Conjoux-N.D. Origine et évolution de l'œuvre mariale*. Une page R/V ronéotypée, 1-7-1980. Ce texte résume les informations reprises dans la chronique de 1897 et celle de la *Semaine religieuse du diocèse de Namur. Revue populaire de l'Association de St François de Sales*, 1908, n° 3, p. 43-46.

39. En septembre 1883, Élisée Laloux avait fait le pèlerinage de Lourdes pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Pour la participation belge à ce jubilé, voir « La Belgique à Lourdes », *Bulletin national belge de Notre-Dame de Lourdes*, 7/1902, p. 16.

rassemblé alors quelque 2000 personnes de la localité et des paroisses voisines<sup>40</sup>. Le calvaire, sur le côté gauche de la grotte, avec le Christ en croix, la Vierge et saint Jean, a été ajouté à la fin du mois de juin 1887, ainsi que le sépulcre de l'autre côté et en contrebas de cet ensemble.

La grotte de la Nativité, dans laquelle l'enfant Jésus est adoré par les bergers et les trois rois mages, est édifiée à la partie arrière de la grotte de Lourdes. Commencée et terminée en 1888, on y accède soit du côté droit par un escalier abrupt, soit du côté gauche par une rampe, les deux accès aboutissant à une plate-forme protégée par une verrière. Sa construction, à 3 mètres au-dessus du sol, aurait été due au fait « qu'il était impossible d'empêcher les pèlerins de contourner la grotte [de Lourdes]. Ce que faisant, ils se trouvaient de nouveau en face du dernier tiers du mur de briques qui avait valu une première fois tant de critiques au bon curé [avant la réalisation du calvaire] ».

C'est en 1889 enfin qu'a été élevée séparément et à l'arrière également, la grotte de l'Institution du Rosaire. « Ce groupe, l'abbé Laloux l'avait conçu lui-même, car l'artiste, recevant pour la première fois une telle commande, possédait trop peu de notions historiques sur cette scène »<sup>41</sup>.

Des personnages conçus à l'époque, il nous manque aujourd'hui « à l'avant-plan, le symbole de saint Dominique, le chien tenant le flambeau ». La présence, insolite dans cette scène, de la statue de saint Antoine est attestée quant à elle depuis le mois de mai 1896. Elle fait suite au don d'un pèlerin, dévot du saint qui en avait fait la promesse lors d'un pèlerinage à Conjoux<sup>42</sup>.

Aucune information précise n'existe à propos de la réalisation du passage étroit, dont l'entrée se situe à droite du calvaire avec une sortie unique, et qui constitue la grotte de saint Gilles. C'est dans le fond de la courbe qu'on découvre la statue de l'ermite assis tenant un livre. Cet espace n'est pas cité non plus dans la chronique de 1897, même s'il y est évoqué, l'hypothèse d'une future réalisation de grotte, réservée un jour à la statue de saint Antoine. Selon une mention de l'inventaire des archives de l'évêché Namur, ce passage pourrait avoir été aménagé vers 1914-1918. Par ailleurs, aucun document ne mentionne l'espace qui pourrait avoir été réservé à saint Antoine (comme l'indique une plaque en marbre blanc gravée « remercie-

40. *Semaine religieuse du diocèse de Namur. Revue populaire de l'Association de St François de Sales*, 1887, n° 51, (samedi 23 juillet), p. 810/1. Compte-rendu avec force détails journalistiques de l'ambiance de cette cérémonie solennelle.

41. [A.Thiery], *op. cit.*, p. 16.

42. Et le chroniqueur d'ajouter : « soyez certain qu'avant peu de temps, Saint-Antoine aura, lui aussi, sa grotte à Conjoux ». [A.Thiéry], *op. cit.*, p. 17, note 1 et p. 18.



ments à saint Antoine ») sur le côté gauche, au même niveau que la Nativité et qui pourrait avoir été la réponse à la note du chroniqueur de 1897.

C'est après avoir réalisé la grotte de Lourdes que « vint à l'abbé Laloux sa grande idée originale, en application des Encycliques mariales (de 1883 à 1901) de Léon XIII, de bâtir le rosaire ». Une recension en date du 2 août 1890 évoque déjà les travaux en cours à ce moment, en soulignant le caractère exceptionnel d'une telle réalisation<sup>43</sup>. Le chantier s'étalera de 1891 à la fin septembre 1893. Le mardi 24 octobre 1893, Mgr Decrolière, évêque de Namur, tint à venir approuver officiellement l'œuvre du vaillant curé en bénissant solennellement ses grottes. C'est enfin le 16 novembre 1897 que le pieux et zélé curé de Conjoux sera officiellement remercié pour son œuvre à l'occasion de la célébration de ses 25 ans de prêtrise<sup>44</sup>.

L'ensemble ainsi achevé s'inscrit sur la liste des lieux de piété mariale répertoriés et cités à titre d'exemples, en particulier dans l'Évêché de Namur<sup>45</sup>, avec ceux plus anciens de Foy-Notre-Dame (1619), Walcourt (1602/1781), ou plus récents de Berzée (1909), Banneux (1933) et Beauraing (1947). Un éclairage électrique a pu être installé dans les grottes en 1953, suite à un don de 16.000 francs de l'époque, accordé par Alice Miny à l'Œuvre du pèlerinage<sup>46</sup>.

### Le contexte de production

L'édification des très nombreuses grottes reproduisant avec plus ou moins de bonheur l'original de Massabielle fait suite à la reconnaissance des apparitions de Lourdes et à la promulgation par Pie IX du dogme de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1854, soit quelques années avant les apparitions de la Vierge à Lourdes, qui ont débuté le 11 février 1858. Une des interprétations du phénomène serait que, comme pour les nouveaux pèlerinages de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en France (Ars, La Salette et surtout Lourdes), il faut considérer la multiplication des sanctuaires comme autant de manifestations d'un front de résistance plus ou moins spontané de la piété

43. *Semaine religieuse du diocèse de Namur. Revue populaire de l'Association de St François de Sales*, 1890, n° 1 (samedi 2 août), p. 9-10.

44. *Ibidem*, 1897, n° 17 (samedi 27 novembre), p. 265/6.

45. Archives de l'Évêché de Namur. H. 19. Relations des manifestations paroissiales organisées à l'occasion de l'année mariale de 1943/s.v. Ciney.

46. Archives de l'Évêché de Namur. FPSE (Fardes Paroissiale du Secrétariat de l'Évêché)/Conjoux : Extrait des archives de l'Œuvre des pèlerinages des grottes de ND de Lourdes et du Saint-Rosaire à Conjoux. Duplicata/feuillet A5, dactylographié (copie conforme du 17.12.1954 signée par le curé Dupuis).

populaire face à une déchristianisation née de la révolution industrielle et des mouvements sociaux<sup>47</sup>.

La vogue, née en France, a dépassé largement les frontières pour apparaître également chez nous, dans toute l'Europe et bien au-delà. Qui plus est, la Belgique va se placer au premier rang, après la France, des « nations lourdaises ». Suite à la parution en 1868 de l'ouvrage de H. Lasserre, *Notre-Dame de Lourdes*, la Belgique s'éveilla également au culte, en particulier après la première guérison d'un belge, M. Hanquet, en 1869. C'est à Liège, qu'en février 1870 fut célébré avec élan le 12<sup>ème</sup> anniversaire des apparitions, avec l'installation d'un autel à Notre-Dame de Lourdes, le plus ancien en pays wallon, en la chapelle du Saint-Sacrement. Il sera consacré le 11 février 1871, par Mgr de Tyr. Le premier sanctuaire flamand sera installé, quant à lui, à Gand, chez les Dames de l'Instruction Chrétienne, suite à la célébration solennelle de la fête de l'apparition du 11 février 1871, et ce, à l'occasion de la guérison d'une religieuse. La première chapelle, avec privilège d'y célébrer la messe, sera construite à Scy (province de Namur)<sup>48</sup>.

L'abondance de grottes artificielles dédiées à Notre-Dame de Lourdes est particulièrement significative autour de 1900 dans notre pays. L'abbé Maho<sup>49</sup> en dénombra quarante-trois dans son ouvrage *La Belgique à Marie*, paru en 1930. En complétant cet inventaire, et sans être exhaustif, on peut en relever au moins une trentaine qui ont été érigées dès avant 1900.

Accompagnant certaines grottes de Lourdes ou indépendamment de celles-ci, des ensembles plus importants ont parfois été développés comme à Conjoux. Il s'agit, dans l'ordre chronologique : du calvaire de Haine-Saint-Paul-Jolimont (province de Hainaut), avec sa chapelle souterraine, érigé en 1891<sup>50</sup> ; de la grotte de Lourdes érigée à Meersel-Dreef, en 1895<sup>51</sup> ; de la grotte de Crupet dédiée à saint Antoine, érigée en 1900 ; du calvaire de Plombière-Hombourg, au hameau de Moresnet, inauguré en 1902 ; des chemins de Croix et du Rosaire, érigés à Jette-Saint-Pierre (Bruxelles) en 1915<sup>52</sup>.

47. A. Guilitte, « Les grottes de Saint-Antoine », F. Bernier, « La construction des grottes », S. Kokot, « La grotte Saint-Antoine : analyse, interprétation, contextualisation », *Crupet. Un village, des hommes en Condroz Namurois*, J. Toussaint (dir.), Namur (S.A.N), 2008, p. 327-355.

48. *Bulletin national belge de Notre-Dame de Lourdes*, 7/1902, p. 1-52.

49. H. Maho, *La Belgique à Marie (Belgium Marianum). Répertoire historique et descriptif des églises, sanctuaires, chapelle et grottes*, Bruxelles, 1930. Suite à un questionnaire d'enquête menée à partir de 1895, dont les résultats ont été publiés en 1902, on comptait à ce moment 53 sanctuaires consacrés à N.-D. de Lourdes. Cf. *Bulletin national belge de N.-D. de Lourdes*, 7/1902, p. 58-60.

50. Détruit en 1946. D. Bilteryst, *Histoire de la Communauté des Sœurs Servites de Marie de Jolimont*, 2009. H. Maho, *op. cit.*, s.v. Haine-Saint-Paul-Jolimont, p. 202-203.

51. Voir <http://www.erfgoedbankhoogstraten.be/php/meerseldreef1.php?s=240&trefwoord=Meersel-Dreef> (consulté en décembre 2011). L'ensemble a été entièrement rénové en 1920.

52. Voir <http://lourdesgrotten.skynetblogs.be/archive/2008/09/22/brussel-jette-22-9-8.html> (consulté en décembre 2011).

Quant aux chemins du Rosaire, s'ils existent ailleurs et en particulier en France<sup>53</sup>, ils sont peu nombreux et de moindre ampleur que celui de Conjoux. On peut citer chez nous ceux de Warre/Tohogne, en pierres (1888)<sup>54</sup> ; de Bassenge (province de Liège) dont la grotte de Lourdes date de 1889, tandis que les 15 chapelles du Rosaire et quelques chapelles de saints ont été construites en silex en 1895<sup>55</sup> ; Edeghem (province d'Anvers) édifié à partir de 1884<sup>56</sup> ; Jette-Saint-Pierre (1915) et Montaigu/Scherpenheuvel (fin XIX<sup>e</sup>, début du XX<sup>e</sup> siècle).

### Émile Biernaux

L'auteur des grottes de Conjoux est, comme le précise le sceau en fonte à l'arrière de la grotte principale, Émile Biernaux, qualifié de « statuaire et fabriquant de grottes à Namur Sainte-Croix ». Il est né à Floreffé le 26 juin 1843 et, dans un registre de la population de Namur de 1866, est qualifié de « mouleur en plâtre », résidant alors rue du Président n° 22<sup>57</sup>. Son nom, associé au titre de « mouleur-éditeur à Namur », apparaît dans un procès parisien mettant en cause, en 1876, le mouleur Vincent Triaca dans une action d'abus d'utilisation de modèles et de moules. Il y est cité comme témoin pour avoir acquis de bonne foi, en 1873, modèles et moules dont celui d'une statuette de sainte Germaine<sup>58</sup>. Il est encore mentionné comme « statuaire » dans *l'Almanach de Namur et de la Province*, en 1898 et 1908 (avenue de Belgrade), de même qu'en 1913 et 1914 (rue Wodon, 18)<sup>59</sup>. À ce jour, les renseignements plus complets sur l'activité de cet artisan spécialisé dans ce type d'ouvrages font encore défaut.

53. Menton (1660), réédifié en 1930/1 ; Saint Didier (1657), restauration en 1840 ; Lurs (1844) ; Lyon (1854-1864), réaménagement en 1904 ; La Salette à la Rabatelière (Vendée) (1885-1889) ; Forcalquier (1860), restauré en 1990.

54. Voir [http://www.eglise-romane-tohogne.be/environs/chapelle\\_warre.html](http://www.eglise-romane-tohogne.be/environs/chapelle_warre.html), (consulté en mars 2012).

55. L'ensemble fut béni le 8 décembre 1897. H. Maho, *op. cit.*, s.v. Voir aussi <http://www.glons-info.be/2009/petit-lourdes.html> (consulté en mars 2012).

56. H. Maho, *op. cit.*, s.v. Edeghem, p. 143/4.

57. Son épouse est Blanche Sauvage, née à Paris le 19 mars 1853. Ils ont plusieurs enfants : Philibert Alexandre, né à Namur le 6 juin 1873, Émile, jumeau du premier, Julie Philomène, née le 14 janvier (?) 1875, Blanche Joséphine, née le 26 août 1876, Louis Léon, né le 4 avril 1878, Georges Antoine, né le 19 février 1881 et Marie Léopoldine, née le 15 novembre 1885. Nous devons ces précisions, extraites d'un registre de la population de la ville de Namur, à l'amabilité de M. Emmanuel Bodart (Archives de l'État à Namur).

58. Cour de Paris, 16 juin 1876. Affaire Meunier Thénon et Vincent Triaca concernant des modèles et moules de l'atelier de Pinachelli. Cf. *Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire. Journal de législation, doctrine et jurisprudence françaises et étrangères en matière de brevets d'invention, littérature, théâtre, musique, beaux-arts*, t. 21, 1876, p. 184-187.

59. Chr. Pacco, *Sur la terre comme au ciel. La statuaire de dévotion en plâtre en namurois 1850-1950. Étude historique et iconographique*, Namur, 2010, p. 64, note 97.

Quelques autres réalisations peuvent cependant être relevées. C'est lui qui réalisa, selon H. Maho, la grotte de Bricniot, à Saint-Servais-lez-Namur en 1876/7. On lui doit également la première grotte de Lourdes, à l'intérieur de l'église Notre-Dame de Tienray (Limbourg,) aux Pays-Bas<sup>60</sup>. Elle a été réalisée en 1888, suite à l'agrandissement de l'édifice par l'ajout d'un transept Nord en 1887, à la chapelle érigée en 1877 à l'initiative du curé J. Maessen. C'est au fond de ce transept que l'on pouvait voir cette grotte détruite en même temps que l'église durant la Seconde Guerre mondiale. La réalisation avait coûté alors 1.200 francs, hors les 200 francs pour frais d'hébergement de son auteur<sup>61</sup>.

Comme statuaire, son nom apparaît également sur une série de socles et de dais de l'église Saint-Remy à Warnant, où il est intervenu lors de la restauration radicale de l'édifice réalisée entre 1898 et 1902, par l'architecte F. Feuillat-Fievez<sup>62</sup>.

### Les techniques de réalisation

Les grottes sont construites en briques sans chaînage d'angle, les parois latérales étant liaisonnées par des barres métalliques. Leur forme est généralement cubique dans le volume de base et le plafond plat, sauf exception, est constitué d'un plancher. Toute cette structure disparaît néanmoins dans l'amas de ciment mêlé de pierres imitant les rochers de grottes artificielles. La forme de chacune d'elles, dont deux sont jumelées, est chaque fois spécifique et en rapport avec l'importance ou la disposition interne du groupe des sculptures présentées. Au cours de la construction, le groupement des statues occasionna semble-t-il plus d'une fois des problèmes de mise en place cohérente, au point « qu'il se trouva fréquemment que l'emplacement intérieur de chaque grotte était trop réduit, et que l'on était condamné à démolir la construction pour la rebâtir dans des proportions plus grandes »<sup>63</sup>.

Toutes les statues sont moulées en plâtre, du moins en ce qui concerne la partie principale de l'anatomie, comme le prouvent les statues brisées de la Vierge et de saint Joseph dans la grotte de la naissance de Jésus. La réalisation au départ d'un moule reste néanmoins surprenante quand il ne s'agit pas d'un tirage de séries. Les membres, lorsqu'ils sont en position détachée du

60. L'installation d'une grotte au fond de l'église est également attestée chez nous dans plusieurs édifices : Gosselies (1874), Sainte-Foi à Liège (1896), Yvoir (1897), Dommartin/Engis (1898).

61. <http://www.meertens.knaw.nl/bedevaart/bol/plaats/755> et <http://www.kleinlourdes.nl/nl-mariagrot.html> (consulté en janvier 2012).

62. Inventaire photographique de l'IRPA s.v. Biernaux, Émile (stucateur).

63. [A.Thiery], *op. cit.*, p. 26.

corps, sont moulés ou modelés séparément et fixés au tronc sur une armature métallique (de type fer à béton). L'aile d'un ange disparu révèle la technique de l'allègement de la structure par l'utilisation importante de la toile de jute comme support du plâtre.

Diverses interventions sont survenues au cours de l'histoire du sanctuaire ; l'ampleur des actions, soit au niveau des grottes elles-mêmes, soit en ce qui concerne l'état et la polychromie des statues, ne nous est pas connue en détail. Les dates des principales actions, de 1950 à 2000, sont rappelées sur le phylactère tenu par le prêtre barbu dans la grotte illustrant la scène du Recouvrement<sup>64</sup>. Seule la grotte de l'Assomption a fait l'objet d'une restauration intérieure complète, suite à la destruction (?) de la statue de la Vierge survenue entre juillet 2000 et juillet 2008.

La dernière intervention sur les statues, en 2000, a été effectuée par Monsieur A. Colot, peintre en bâtiments à Ciney. Lors d'une brève conversation sur la nature de son intervention, au moment de notre première visite du site en juillet 2000, il nous avait été précisé sa méthode de travail<sup>65</sup>. L'utilisation du plâtre dans des espaces extérieurs et protégés, si elle est attestée ailleurs, est cependant assez peu fréquente. Elle s'explique par la composition appropriée du matériau conçu à cet effet, comme le recommande un chapitre entier du *Manuel Roret du Mouleur en plâtre*, à propos des « procédés pour rendre les statues de plâtre inaltérables à l'air grâce aux enduits hydrofuges »<sup>66</sup>.

## Le style des statues

La chronique 1897, souvent citée, évoque de manière quelque peu romancée et avec emphase la difficulté de concevoir les statues par le curé

64. Une facture adressée à la Fabrique d'église par Jean Henin (ou Hernin), 3 rue du 11 février à Ciney, le 5 février 1964, fait état de travaux de peinture dans les grottes pour un montant de 2.100 Francs belges. Collection de l'auteur.

65. « Cette remise en état a été rendue possible grâce à des matériaux payés par un généreux donateur voulant garder l'anonymat et à la demande d'un groupe informel d'amis des grottes. Moi-même et ma fille qui pratique la sculpture, nous avons commencé par un nettoyage des statues à l'eau mélangée d'ammoniaque pour l'enlèvement des mousses. Grattoirs, brosses et éponges métalliques sont employés pour l'enlèvement des anciennes peintures écaillées. Ensuite, restauration des trous (dus aux infiltrations d'eau de pluie), des bris et lacunes au plâtre parfois mélangé à de la colle pour le consolider. La remise en couleurs est effectuée en deux couches de Sigma acrylique, suivie d'une patine traditionnelle, c'est-à-dire un mélange d'huile de lin, d'essence de térébenthine et ajout d'un siccatif. J'admets que la remise complète en peinture ne respecte pas nécessairement les anciennes couleurs. Je préfère en effet m'inspirer de l'iconographie des tableaux de peintures classiques illustrant des scènes semblables et vues dans les livres d'art pour le choix de mes nouveaux coloris ».

66. *Manuels-Roret, Nouveau manuel complet du Mouleur ou l'art de mouler en plâtre*, Paris, 1860, p. 76-83.

É. Laloux et leur auteur Émile Biernaux, présenté comme un autodidacte. Mais elle insiste surtout sur l'importance du travail accompli pour donner une cohérence et une dynamique aux scènes reproduites à l'intérieur de chacune des grottes. Un exemple, parmi d'autres, qui illustre ces hésitations et la solution apportée est celui de la statue de sainte Élisabeth dans la scène de la Visitation. La réalisation proposée offrait le visage d'une femme trop jeune par rapport à la réalité historique, aussi cette statue est-elle devenue la sainte Véronique du 10<sup>ème</sup> Mystère douloureux et une nouvelle statue plus conforme fut réalisée pour mieux représenter la cousine âgée de la Vierge. L'intervention du peintre est qualifiée dans ce cas de déterminante et il faut d'autant plus regretter de ne pas en connaître le nom<sup>67</sup>.

Quoi qu'il en soit, les jugements de l'époque insistaient sur la qualité de ces statues qui « frappent les masses par un caractère simple, naturel et tout profondément imprégné de vérité humaine. Ce serait d'ailleurs une grave erreur de croire que l'œuvre manque de valeur esthétique. Il suffirait, pour s'en convaincre, d'examiner entre autres groupes très réussis, ceux de la Visitation, de Jésus retrouvé dans le temple, de l'Agonie à Gethsémani. Plusieurs statues sont de vrais chefs-d'œuvre ; celle par exemple de la sainte femme du 4<sup>ème</sup> Mystère joyeux, pour laquelle un amateur parisien, de passage à Conjoux, a vainement offert un jour au curé Laloux la somme de 700 francs »<sup>68</sup>.

Toutes les statues participent à l'esprit néo-gothique en vogue à l'époque. Leur auteur, dont on a peine à croire qu'il « n'avait pas d'expérience », devait être instruit, sinon formé à ce style. Une très bonne référence en la matière est l'œuvre du sculpteur Mathias Zens (1839-1921)<sup>69</sup> et en particulier sa Mise au tombeau réalisée en pierre polychromée, dans une chapelle à Eeklo.

### Le lieu de pèlerinages

Le calendrier marial de Conjoux s'articule sur les dates suivantes : 11 février, fête des apparitions de Notre-Dame à Lourdes ; lundi de la Pentecôte ; 16 juillet, fête de Notre-Dame du Carmel et anniversaire de la 18<sup>ème</sup> et dernière apparition à Bernadette ; 15 août, fête de l'Assomption ; 8 septembre, fête de la Nativité de Notre-Dame.

Généralement les célébrations eucharistiques ont lieu sur l'esplanade devant la grotte ; la méditation du Rosaire se déroule dans le circuit des 15

67. [A.Thiery], *op. cit.*, p. 27.

68. [A.Thiery], *op. cit.*, p. 29-30.

69. F. Vanderstraeten, « Mathias Zens : een neogotische beeldhouwer en een social bewogen persoonlijkheid », *Jaarboek van de Heemkundige Kring De Oost-Oudburg*, 35, 1998, p. 5-38.

Mystères ; les grandes processions parcourent le périmètre du pré de la Vierge et se terminent à l'église paroissiale. Soucieux d'inscrire toute cette ferveur dans la durée, le curé Laloux demanda et obtint l'érection à Conjoux de la *Confrérie du Très Saint Rosaire*, dont les registres ont compté dès le début quelque 1.200 inscriptions par année<sup>70</sup>.

À la suite du curé E. Laloux, fondateur du lieu, l'abbé Georges Dupuis<sup>71</sup>, curé de Conjoux de 1900 à 1943 fut l'organisateur des grandes célébrations mariales dans le goût de l'époque (fanfares, arcs de triomphe, groupes costumés, processions, etc.) qui firent le renom de Conjoux. Son long pastorat de 44 ans vit l'apogée de ces pèlerinages, jusqu'à la guerre de 1940. Il incarnait parfaitement la dévotion mariale du peuple chrétien avant le Concile de Vatican II. Pasteur modèle, fervent et chaleureux, il accueillait à Conjoux une moyenne de 30.000 pèlerins par an<sup>72</sup>. C'est lui qui fit don à l'œuvre mariale du beau « Pré de la Vierge » où se déploient les processions.

On venait alors à Conjoux de bien loin, en train, en chars à bancs, à pied et à cheval et on y logeait<sup>73</sup>. Les pèlerinages, du succès desquels se réjouissait Mgr Heylen, évêque de Namur de 1899 à 1942, conduisaient non seulement les fidèles des paroisses voisines, mais également de régions plus éloignées : Verviers, Bastogne, Arlon, Jambes, Egezée, Laroche, Barvaux s/Ourthe, etc. dès avant 1897, ou celui organisé régulièrement par le doyenné de Fosses et de la Basse-Sambre, à la fin des années 1940<sup>74</sup>.

Un hymne pour la Vierge, la *Bluette pour la Notre-Dame de Conjoux*, a été composé dans les années 1940, par Antoine Toulmonde, sur des paroles de Maurice Rouvroy, le père de l'abbé Léon Rouvroy<sup>75</sup>, qui fut également

70. [A.Thiery], *op. cit.*, p. 34.

71. Dupuis, Georges, Constant, Joseph est né à Marche-les-Dames le 23 février 1865. Il est ordonné prêtre à Namur le 14/3/1891 et nommé curé à Conjoux en février 1900. En septembre 1943, il se retire à Marche-les-Dames où il décède le 14 août 1951. Cf. Archives de l'Évêché de Namur, n° 104-159, farde Schmitz et fiche s.v. Dupuis.

72. C'est probablement cette notoriété qui conduit Luc des Halleux à écrire erronément que les grottes sont l'œuvre de G. Dupuis auquel il attribue en outre un opuscule datant de 1899 dont il cite quelques lignes. *Vers l'Avenir*, 17 juin 1947, p. 3.

73. P. Chalon, *Conjoux. Notre-Dame. Origine et évolution de l'œuvre*, 1 page r°/v°, 1<sup>er</sup> juillet 1980.

74. Cf. Archives de l'Évêché de Namur. FPSE (Fardes Paroissiales du Secrétariat de l'Évêché)/Farde Fosse. Voir aussi, Crepin J., « Le pèlerinage annuel du doyenné de Fosses et de la Basse-Sambre aux Grottes ND et du Saint-Rosaire à Conjoux », *Vers l'Avenir* (?), extrait de presse (s.d.). Long article évoquant l'histoire et référence au *Bulletin national belge de Notre-Dame de Lourdes* (Ce texte est très semblable à celui paru sous le titre « Promenade à Conjoux. Un coin tranquille, une histoire étonnante », *Vers l'Avenir*, 10 décembre 1948, p. 3).

75. Précision fournie par Mme Trompette, le 25 septembre 2009. Rouvroy, Léon, Jean, Joseph est né à Rossart (Bertrix), le 28/01/1919. Il est ordonné prêtre le 28 juillet 1935 et est curé de Conjoux du 20 septembre 1943 au 20 février 1947. Il le sera ensuite à Libramont, Sart Bernard (1968) et se retire à Namur en 1982. Il avait été professeur au collège St-Joseph de Virton en 1935 et aumônier militaire. Cf. Archives de l'Évêché de Namur, farde Schmitz N10 035, s.v. Rouvroy.

curé à Conjoux de 1943 à 1947. D'autres chants de pèlerinages, des mêmes auteurs ont également été mis en circulation avant 1946 (*Quelques chants pour nos processions*), en attendant le *Manuel du Pèlerin aux Grottes Notre-Dame de Lourdes et du T.S. Rosaire à Conjoux* qui sortira de presse en 1946, dans une brochure de 10 pages.

### Un état de conservation qui devient inquiétant

Si l'ensemble des grottes et leurs statues ont jusqu'à présent traversé plus d'un siècle sans dommages majeurs, le poids des ans fait maintenant son œuvre avec des effets sévères depuis peu. En effet, la première grotte des mystères du Rosaire, celle de la Nativité, s'est effondrée durant l'hiver 2010. L'état général des autres édicules semble encore plus ou moins satisfaisant, mais les structures métalliques rouillent de plus en plus et n'assurent plus leur fonction de tenons pour les parois. Le bois utilisé pour soutenir des personnages ou constituer le plafond de certaines grottes souffre également et se fragilise. Des mesures doivent donc être prises sans tarder et la Fabrique d'église devra au plus tôt faire appel aux aides auxquelles elle est en droit de bénéficier. Des premiers contacts dans ce sens ont été établis avec l'Institut du Patrimoine Wallon qui reconnaît l'intérêt de cet ensemble. Il convient d'introduire une demande de classement et un dossier de demande de subventions dans le cadre de la sauvegarde d'un « petit patrimoine ». Gageons que les responsables seront attentifs à mener au plus tôt ces démarches en vue de conserver ce patrimoine de la piété populaire étonnant tout autant qu'exceptionnel.



Motion présentée par la 13<sup>e</sup> section à l'Assemblée générale, en clôture du Congrès, le 25 août 2012 :

*«La sauvegarde du patrimoine immatériel a conduit intervenants et public à formuler une motion destinée à l'assemblée générale du Congrès. Constatant que la Wallonie et Bruxelles se sont dotées d'outils régulièrement actualisés destinés à inventorier leurs patrimoines mobilier et immobilier, les membres de la 13<sup>e</sup> section trouvent anormal que des structures n'aient pas été mises en place par les pouvoirs publics pour inventorier le patrimoine immatériel. En ratifiant en 2006 la Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, chaque communauté de Belgique s'était pourtant engagée à réaliser son inventaire. La Flandre finance actuellement une solide équipe de collecte, de conservation et de publication de données. Rien de semblable au sud du pays.*

*Les membres de la 13<sup>e</sup> section souhaitent donc la constitution rapide d'une plate-forme qui rassemble tous les opérateurs, actuels et à venir, oeuvrant à la sauvegarde du patrimoine immatériel de Wallonie, afin d'inventorier celui-ci dans sa globalité, en ce compris celui des communautés immigrées présentes sur le territoire. Cette plate-forme, financée par des institutions publiques et contrôlée par des scientifiques, permettrait, grâce à un portail internet accessible à tout citoyen, d'attirer l'attention tant sur les manquements que sur les apports, publics ou privés, en matière de protection patrimoniale. Invitation est donc lancée à tous les cercles d'histoire et tous les services universitaires représentés ici, pour soutenir et alimenter cette initiative».*

Pour la section,  
Françoise Lempereur, présidente<sup>76</sup>,  
Marie-Claude Thurion, vice-présidente,  
Anne Stiernet, secrétaire.

76. La communication de Fr. Lempereur, intitulée «Quand la chanson populaire écrit ou décrit l'Histoire : les chansons des guerres 14-18 et 40-45» a été publiée dans la *Revue liégeoise de musicologie*, vol. 34, 2015-206.

